

Département des Landes (40)

## Modernisation de la ligne Ychoux – Dax par suites rapides

Incluant l'aménagement de la base travaux de  
Labouheyre et de Solférino

### **Maître d'ouvrage :** **SNCF Réseau**

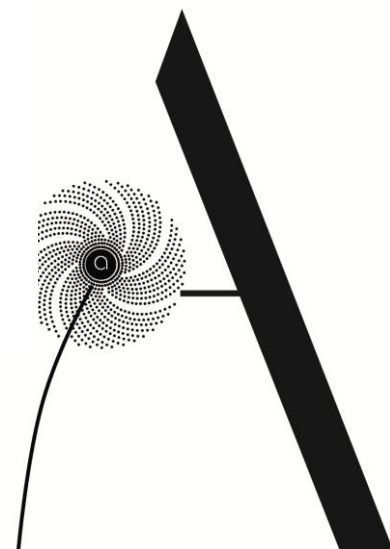
Direction Territoriale Nouvelle-Aquitaine  
17 rue Cabanac  
33 081 Bordeaux

### **Dossier de demande de dérogation espèces protégées pour le Lotier hispide et le Lotier grêle**

Février 2026

  
amOnia environnement  
10 avenue Roger Lapébie – 33140 Villenave d'Ornon

  
RÉSEAU



# Sommaire

SOMMAIRE.....	2
FIGURES.....	4
TABLEAUX.....	7
PHOTOS.....	9
GLOSSAIRE.....	12
<b>PREAMBULE .....</b>	<b>14</b>
REDACTEURS DU DOSSIER .....	16
IDENTIFICATION DU DEMANDEUR.....	17
<b>1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ET LISTE DES ESPECES CONCERNEES PAR LA DEMANDE DE DEROGATION 18</b>	
1.1. LA PROTECTION DES ESPECES PROTEGEES .....	18
1.1.1. LE DROIT EUROPEEN.....	18
1.1.2. LE DROIT NATIONAL.....	19
1.2. ESPECES FLORISTIQUES FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE.....	21
<b>2. PRESENTATION DU PROJET .....</b>	<b>24</b>
2.1. LOCALISATION DU PROJET .....	24
2.2. DESCRIPTION DU PROJET .....	31
2.2.1. TRAVAUX DE VOIES EN SUITE RAPIDE .....	34
2.2.2. TRAVAUX CONNEXES .....	37
2.2.3. TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	47
2.2.4. TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LE SITE DE SOLFERINO .....	50
2.3. AUTRES PROCEDURES REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU PROJET .....	51
2.3.1. EXAMEN CAS PAR CAS OU EVALUATION ENVIRONNEMENTALE.....	51
2.3.2. DOSSIER LOI SUR L'EAU .....	51
2.3.3. NOTICE D'INCIDENCE NATURA 2000.....	51
2.3.4. AUTORISATIONS D'URBANISME.....	51
<b>3. JUSTIFICATION DU PROJET A L'OBTENTION DE LA DEROGATION .....</b>	<b>52</b>
3.1. INTERET PUBLIC MAJEUR DU PROJET .....	52
3.2. JUSTIFICATION DES VARIANTES .....	53
3.2.1. VARIANTE GLOBALE DU PROJET .....	53
3.2.2. VARIANTES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	54
3.3. LE MAINTIEN DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE.....	54
<b>4. DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE .....</b>	<b>56</b>
4.1. PRESENTATION DES AUTEURS ET DES METHODOLOGIES .....	56
4.1.1. AIRES D'ETUDE .....	57
4.1.2. METHODOLOGIE.....	66
4.1.3. LIMITES DES INVENTAIRES .....	73
4.2. DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES.....	74
4.2.1. ZONAGES ECOLOGIQUES .....	74
4.2.2. DONNEES FLORISTIQUES.....	83
4.2.3. DONNEES FAUNE.....	84
4.3. RESULTATS DES PROSPECTIONS.....	89
4.3.1. DIAGNOSTIC SUR LES VOIES ET SES ABORDS DIRECTS .....	89
4.3.2. DIAGNOSTIC SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	128
4.3.3. DIAGNOSTIC SUR LE SITE DE SOLFERINO .....	149
4.3.4. SYNTHESE DES ENJEUX ECOLOGIQUES .....	156
<b>5. IMPACTS BRUTS DU PROJET .....</b>	<b>163</b>
5.1. RAPPEL DU PROJET .....	163
5.1.1. TRAVAUX CONNEXES .....	163
5.1.2. TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	163
5.1.3. TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LE SITE DE SOLFERINO .....	164



5.1.4.	TRAVAUX DE VOIES EN SUITE RAPIDE .....	164
5.2.	INCIDENCES SUR LES ZONAGES NATURA 2000 .....	164
5.2.1.	TRAVAUX CONNEXES .....	165
5.2.2.	TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	166
5.2.3.	TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LE SITE DE SOLFERINO .....	167
5.2.4.	TRAVAUX DE VOIES EN SUITE RAPIDE .....	167
5.3.	INCIDENCES SUR LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE PROTEGEE .....	167
5.3.1.	PHASE CHANTIER .....	167
5.3.2.	PHASE EXPLOITATION .....	177
5.4.	INCIDENCES SUR LES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES .....	177
5.4.1.	PHASE CHANTIER .....	177
5.4.2.	PHASE EXPLOITATION .....	178
5.5.	INCIDENCES SUR LA FAUNE PROTEGEE.....	179
5.5.1.	TRAVAUX CONNEXES .....	179
5.5.2.	TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	182
5.5.3.	TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LE SITE DE SOLFERINO .....	191
5.5.1.	TRAVAUX DE VOIES EN SUITE RAPIDE.....	193
5.6.	INCIDENCES SUR LA BIODIVERSITE ORDINAIRE.....	194
5.7.	SYNTHESE DES IMPACTS SUR LES ESPECES PROTEGEES ET LES HABITATS AVANT APPLICATION DES MESURES..	194
5.8.	ÉTUDE DES EFFETS CUMULES AVEC D'AUTRES PROJETS.....	203
<b>6.</b>	<b>APPLICATION DE LA SEQUENCE ERC .....</b>	<b>204</b>
6.1.	MESURE D'ÉVITEMENT .....	204
6.1.1.	ME1 : ÉVITEMENT DES ZONES A ENJEU POUR LE CHOIX DES VARIANTES DE TRAVAUX CONNEXES .....	205
6.2.	MESURES DE REDUCTION.....	208
6.2.1.	MR1 : PROSPECTIONS COMPLEMENTAIRES SUR LES SECTEURS IMPACTES A ENJEUX ET ADAPTATION DES TRAVAUX .....	208
6.2.2.	MR2 : CALENDRIER D'INTERVENTION ADAPTE AUX ENJEUX ECOLOGIQUES .....	210
6.2.3.	MR3 : DEBROUSSAILLAGE PREVENTIF DES BASES TRAVAUX DE LABOUHEYRE ET DE SOLFERINO .....	211
6.2.4.	MR4 : MISE EN DEFENS DE LA FLORE PROTEGEE ET DES HABITATS SITUES EN DEHORS DE L'EMPRISE DES TRAVAUX SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	212
6.2.5.	MR5 : CONSERVATION ET PRESERVATION DES ARBRES EXISTANTS SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	214
6.2.6.	MR6 : REDUCTION DES IMPACTS FAUNISTIQUES SUR LE SITE DE SOLFERINO .....	216
6.2.1.	MR7 : PASSAGE PREALABLE D'UN ECOLOGUE EN AMONT DES TRAVAUX.....	218
❖	BUSAGE DE FOSSE.....	218
❖	CURAGE DE FOSSE .....	218
❖	TRAVAUX PREPARATOIRES SUR LES BASES TRAVAUX .....	218
6.2.2.	MR8 : CAPTURE ET RELACHE D'ESPECES PROTEGEES DANS L'ENCEINTE DES PERIMETRES DES BASES DE TRAVAUX .....	220
6.2.3.	MR9 : PREVENTION ET REDUCTION DE LA CONTAMINATION PAR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN PHASE CHANTIER.....	221
6.2.4.	MR10 : GESTION DES DECHETS.....	222
6.3.	ÉVALUATION DES IMPACTS RESIDUELS.....	224
6.3.1.	TRAVAUX CONNEXES ET TRAVAUX DE VOIES EN SUITE RAPIDE.....	224
6.3.2.	BASE DE LABOUHEYRE.....	225
6.3.3.	SITE DE SOLFERINO.....	228
6.4.	MESURES D'ACCOMPAGNEMENT.....	230
6.4.1.	MA1 : VEILLE GENERALE ET COORDINATION ENVIRONNEMENTALE AVANT, PENDANT ET APRES TRAVAUX	230
6.5.	MESURES COMPENSATOIRES .....	231
6.5.1.	COMPENSATION <i>IN SITU</i> .....	231
6.5.2.	COMPENSATION <i>EX SITU</i> .....	244
6.6.	SYNTHESE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES.....	245
<b>7.</b>	<b>SYNTHESE DE LA DEMANDE DE DEROGATION .....</b>	<b>246</b>
<b>8.</b>	<b>ANNEXES.....</b>	<b>248</b>
8.1.	ANNEXE I - CERFAS .....	248
8.1.1.	ANNEXE I.1 - CERFA N°13617*01: DEMANDE DE DEROGATION POUR LA COUPE, L'ARRACHAGE, OU L'ENLEVEMENT DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES (2 PAGES) .....	248



8.1.2.	ANNEXE 1.2 - CERFA N° I 1633*02: DEMANDE DE DEROGATION POUR LA RECOLTE, L'UTILISATION ET LE TRANSPORT DES SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES (2 PAGES).....	251
8.1.3.	ANNEXE 1.3 – CERFA N° I3616*01 : DEMANDE DE DEROGATION POUR LA CAPTURE, L'ENLEVEMENT, LA DESTRUCTION, LA PERTURBATION INTENTIONNELLE DE SPECIMENS D'ESPECES ANIMALES PROTEGEE (2 PAGES).....	253
8.2.	ANNEXE 2 - CV DES INTERVENANTS.....	255
8.3.	ANNEXE 3 – TRONÇONS INVESTIGUES LORS DU PRE-DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE.....	274
8.4.	ANNEXE 4 - CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS DES ABORDS DE VOIES.....	297
8.5.	ANNEXE 5 – FICHES DETAILS DES ACCES POUR LES TRAVAUX.....	324
8.6.	ANNEXE 6 – MESURES DE GESTION PRECONISEES POUR LES ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES.....	403
8.6.1.	RAISIN D'AMERIQUE ( <i>PHYTOLACCA AMERICANA</i> ).....	403
8.6.2.	ROBINIER FAUX-ACACIA ( <i>ROBINIA PSEUDOACACIA</i> ).....	404
8.6.3.	SENEÇON DU CAP ( <i>SENECIO INAEQUIDENS</i> ).....	405
8.6.4.	VERGERETTE DU CANADA ( <i>ERIGERON CANADENSIS</i> ).....	406
8.6.5.	ERABLE NEGUNDO ( <i>ACER NEGUNDO</i> ).....	407
8.7.	ANNEXE 7 – BAIL PRECAIRE DU SITE DE SOLFERINO.....	408
8.8.	ANNEXE 8 – DETAILS DES TRAVAUX CONNEXES.....	416
8.9.	ANNEXE 9 - DEMONSTRATION DE L'IMPACT NON CARACTERISE DES OPERATIONS DE DEBROUSSAILLAGE SUR LA BASE DE LABOUHEYRE (LANDES).....	419
9.	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>421</b>
9.1.	SOURCES INTERNET.....	421
9.2.	REFERENCES DOCUMENTAIRES.....	421

## Figures

FIGURE 1 : LOCALISATION GÉNÉRALE DES TRAVAUX (SOURCE : SNCF RÉSEAU).....	27
FIGURE 2 : LOCALISATION DE LA BASE DE LABOUHEYRE.....	28
FIGURE 3 : LOCALISATION DE LA BASE DE SOLFÉRINO.....	29
FIGURE 4 : LOCALISATION DE LA BASE DE LALUQUE.....	30
FIGURE 5 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA LIGNE 655 SUR LA PÉRIODE 2026/2027 (SOURCE : SCNF RÉSEAU).....	33
FIGURE 6 : DESSIN DU TRAIN USINE DE REMPLACEMENT DES RAILS (SOURCE : EIFFAGE 2025).....	34
FIGURE 7 : PHOTOGRAPHIE D'ILLUSTRATION D'UN TRAIN USINE (SOURCE : SNCF RÉSEAU).....	35
FIGURE 8 : CALENDRIER DE TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA VOIE (SOURCE : SNCF RÉSEAU).....	36
FIGURE 9: DÉTAIL DU DISPOSITIF DE BUSAGE DE FOSSÉ (SOURCE : SETEC, 2025).....	37
FIGURE 10 : EXEMPLES CONCEPTUELS DE RAMPES PIÉTON (PK 86+400 À GAUCHE, PK 96+560 À DROITE), SOURCE : SNCF RÉSEAU 2025.....	38
FIGURE 11 : EXEMPLE DES AMÉNAGEMENTS PRÉVUS AU DROIT DU PK 85+400 (SOURCE : SNCF RÉSEAU 2025).....	39
FIGURE 12 : EXEMPLE DE PASSERELLE PIÉTONNE EXISTANTE AU PK 106+660 (SOURCE : SNCF RÉSEAU).....	41
FIGURE 13 : SCHÉMA D'ORGANISATION DE LA PLATEFORME FERROVIAIRE ET DE SES ABORDS (SOURCE : SNCF RÉSEAU).....	44



FIGURE 14 : EXEMPLE DE PLATEFORME SNCF AVEC PISTE ET VOIES FERROVIAIRES ©AMONIA ENVIRONNEMENT .....	44
FIGURE 15. PRINCIPE DE RÉFECTION DE PISTE. ....	45
FIGURE 16. SCHÉMA DE PRINCIPE DE REPROFILAGE DE FOSSÉ TERRE. ....	46
FIGURE 17 : PLANNING PRÉVISIONNEL DU PROJET SUR LA BASE DE LABOUHEYRE EN PHASE 2026/2027 .....	48
FIGURE 18 : PLAN DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA BASE DE LABOUHEYRE .....	49
FIGURE 19 : PLAN PRÉVISIONNEL DES AMÉNAGEMENTS ET DU PC TRAVAUX PRÉVUS SUR LE SITE DE SOLFÉRINO (SOURCE : SNCF RÉSEAU) .....	50
FIGURE 20 : VARIANTES DU PROJET DE LABOUHEYRE .....	55
FIGURE 21 : LOCALISATION DES AIRES D'ÉTUDES BIBLIOGRAPHIQUES DE LA LIGNE 655 ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 2025.....	60
FIGURE 22 : LOCALISATION DES AIRES D'ÉTUDES IMMÉDIATES POUR LES INVESTIGATIONS, ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 2025.....	63
FIGURE 23 : LOCALISATION DE L'AIRES D'ÉTUDE IMMÉDIATE AU DROIT DE LA BASE DE LABOUHEYRE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 2025.....	64
FIGURE 24 : AIRES D'ÉTUDES SUR LE SITE DE SOLFÉRINO .....	65
FIGURE 25 : ZONAGES ÉCOLOGIQUES SUR LA PARTIE D'YCHOUX ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 2025.....	75
FIGURE 26 : ZONAGES ÉCOLOGIQUES SUR LA PARTIE DE LABOUHEYRE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 2025.....	76
FIGURE 27 : ZONAGES ÉCOLOGIQUES SUR LA PARTIE DE MORCENX-LA-NOUVELLE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 2025 .....	77
FIGURE 28 : ZONAGES ÉCOLOGIQUES SUR LA PARTIE DE DAX ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 2025.....	78
FIGURE 29 : HABITAT D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE PRÉSENT SUR LA LIGNE 655 DU PK 76+600 AU 76+850 .....	92
FIGURE 30 : LOCALISATION DE L'HABITAT À ENJEU : « PELOUSE SILICEUSE À ANNUELLES NAINES » DU PK 76+600 AU 76+850.....	94
FIGURE 31 : LOCALISATION DE L'HABITAT À ENJEU : « PELOUSE SILICEUSE À ANNUELLES NAINES » DU PK 87+920 AU PK 87+980.....	95
FIGURE 32 : LOCALISATION DES HABITATS HUMIDES SUR LA LIGNE 655 DU PK 80+470 AU PK 80+490 .....	98
FIGURE 33 : LOCALISATION DES HABITATS HUMIDES SUR LA LIGNE 655 AU PK 105+559 .....	99
FIGURE 34 : LOCALISATION DES HABITATS HUMIDES SUR LA LIGNE 655 DU PK 117+500 AU PK 117+530 .....	100
FIGURE 35 : POINTAGE DE FLORE PROTÉGÉ ET HABITAT FAVORABLE ASSOCIÉ DU PK 76+600 AU 76+850.....	102
FIGURE 36 : POINTAGE DE FLORE PROTÉGÉ ET HABITAT FAVORABLE ASSOCIÉ DU PK 87+920 AU PK 87+980.....	103



FIGURE 37 : CARTOGRAPHIE DE LOCALISATION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES SUR LES TRONÇONS INVESTIGUÉS CONCERNÉS PAR LA PRÉSENCE D'UNE ESPÈCE.....	120
FIGURE 38 : LOCALISATION ZONES À ENJEUX AMPHIBIENS AVÉRÉES SUR LA LIGNE 655 DU PK 90+795 AU PK 91+290 .....	123
FIGURE 39 : ZONE À ENJEUX AZURÉ DU SERPOLET ( <i>PHENGARIS ARION</i> ) SUR LA LIGNE 655 DU PK 82+300 AU PK 83+000.....	126
FIGURE 40 : LOCALISATION DE L'ENJEU GRAND CAPRICORNE ( <i>CERAMBYX CERDO</i> ) AU PK 101+877.....	127
FIGURE 41 : HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS DU SITE D'ÉTUDE DE LABOUHEYRE .....	133
FIGURE 42 : LOCALISATION DES ENJEUX FLORE PROTÉGÉE PRÉSENTS SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	137
FIGURE 43 : HABITATS D'ESPÈCES POUR L'AVIFAUNE PATRIMONIALE SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	141
FIGURE 44 : HABITATS D'ESPÈCES POUR LES MAMMIFÈRES PATRIMONIAUX SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	143
FIGURE 45 : HABITATS D'ESPÈCES POUR LES REPTILES PATRIMONIAUX SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	145
FIGURE 46 : HABITATS D'ESPÈCES POUR LES AMPHIBIENS PATRIMONIAUX SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	146
FIGURE 47 : HABITATS D'ESPÈCES POUR LES INSECTES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	148
FIGURE 48 : HISTORIQUE D'EXPLOITATION DU SITE DE SOLFÉRINO.....	149
FIGURE 49 : HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS CARACTÉRISÉS SUR LE SITE DE SOLFÉRINO .....	153
FIGURE 50 : IMPACTS DIRECTS SUR LA FLORE EN PHASE DE TRAVAUX.....	174
FIGURE 51 : IMPACTS DIRECTS SUR LES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS EN PHASE DE TRAVAUX.....	175
FIGURE 52 : IMPACTS DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LABOUHEYRE SUR LES HABITATS D'ESPÈCES POUR L'AVIFAUNE PATRIMONIALE .....	183
FIGURE 53 : IMPACTS DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LABOUHEYRE SUR LES HABITATS D'ESPÈCES POUR LES MAMMIFÈRES PATRIMONIAUX.....	185
FIGURE 54 : IMPACTS DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LABOUHEYRE SUR LES HABITATS D'ESPÈCES POUR LES REPTILES PATRIMONIAUX .....	186
FIGURE 55 : IMPACTS DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LABOUHEYRE SUR LES HABITATS D'ESPÈCES POUR LES AMPHIBIENS PATRIMONIAUX.....	188
FIGURE 56 : IMPACTS DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LABOUHEYRE SUR LES HABITATS D'ESPÈCES POUR LES INSECTES PATRIMONIAUX .....	189
FIGURE 57 : HABITATS À ENJEUX FLORE PROTÉGÉE CONCERNÉS PAR LA MESURE D'ÉVITEMENT ME1 AU DROIT DU PK 76+850.....	206



FIGURE 58 : HABITATS À ENJEUX FLORE PROTÉGÉE CONCERNÉS PAR LA MESURE D'ÉVITEMENT ME1 AU DROIT DU PK 87+940.....	207
FIGURE 59 : MR4 - MISE EN DÉFENS DE LA FLORE PROTÉGÉE ET DES HABITATS SITUÉS EN DEHORS DE L'EMPRISE DES TRAVAUX SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	213
FIGURE 60 : MR5 - CONSERVATION DES ARBRES EXISTANTS.....	215
FIGURE 61 : MR6 - RÉDUCTION DES IMPACTS SUR LE SITE DE SOLFÉRINO.....	217
FIGURE 62 : POTENTIEL DE COMPENSATION IN SITU SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	232
FIGURE 63 : MC1 - RÉCOLTE DES GRAINES.....	234
FIGURE 64 : PHOTOGRAPHIE DE LA LISIÈRE CONCERNÉE PAR LA MESURE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025 .....	235
FIGURE 65 : PHOTOGRAPHIE DE LA ZONE OUVERTE CONCERNÉE PAR LA MESURE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025 .....	236
FIGURE 66 : MC3 – SECTEUR D'ENSEMENCEMENT AVEC LES GRAINES DE LOTIER HISPIDE ET GRÊLE .....	238
FIGURE 67 : MC4 - MAINTIEN DE L'HABITAT DES LOTIERS.....	240
FIGURE 68 : PARCELLES CADASTRALES DE LA BASE TRAVAUX DE LABOUHEYRE.....	242

## Tableaux

TABLEAU 1 : LISTE DES ARRÊTÉS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES.....	19
TABLEAU 2 : LOCALISATION DES RAMPES PIÉTONS À CRÉER.....	38
TABLEAU 3 : LOCALISATION DES AMÉNAGEMENTS DE RAMPES D'ENGINS .....	39
TABLEAU 4 : LOCALISATION ET TYPE D'AMÉNAGEMENTS POUR LA SÉCURISATION DES RAMPES .....	40
TABLEAU 5 : LOCALISATION DES PASSERELLES PIÉTONS À INSTALLER .....	41
TABLEAU 6 : LOCALISATION DES ESCALIERS PIÉTONS À INSTALLER .....	42
TABLEAU 7. ZONE CRÉATION FOSSÉS TERRE. ....	47
TABLEAU 8 : SECTEURS PROSPECTÉS LE LONG DES VOIES (HORS BASES TRAVAUX) .....	58
TABLEAU 9 : PÉRIODES FAVORABLES AUX INVENTAIRES DE CHAQUE TAXON .....	66
TABLEAU 10 : CALENDRIER DES INTERVENTIONS.....	67
TABLEAU 11 : CRITÈRES DE DÉTERMINATION DES IMPACTS BRUTS SUR LES MILIEUX NATURELS .....	72



TABLEAU 12 : DONNÉES FAUNISTIQUES BIBLIOGRAPHIQUES RELATIVES À L’AVIFAUNE PROTÉGÉE (SOURCE : FAUNA 2025) .....	86
TABLEAU 13 : HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS IDENTIFIÉS SUR LES SECTEURS DE VOIES PROSPECTÉS .....	89
TABLEAU 14 : ESPÈCES À ENJEU IDENTIFIÉES SUR LES BORDS DE VOIES INVESTIGUÉS .....	105
TABLEAU 15 : HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS DU SITE D’ÉTUDE .....	132
TABLEAU 16 : ESPÈCES À ENJEU IDENTIFIÉES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	136
TABLEAU 17 : ENJEUX DES OISEAUX PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT PRÉSENT SUR LE SITE D’ÉTUDE SELON LA BIBLIOGRAPHIE. ....	140
TABLEAU 18 : ENJEUX DES MAMMIFÈRES PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT PRÉSENTS SUR LE SITE D’ÉTUDE.....	142
TABLEAU 19 : ENJEUX DU REPTILE PROTÉGÉ POTENTIELLEMENT PRÉSENT SUR LE SITE D’ÉTUDE.....	144
TABLEAU 20 : ENJEUX DES AMPHIBIENS PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT PRÉSENTS SUR LE SITE D’ÉTUDE .....	144
TABLEAU 21 : ENJEUX DES INSECTES PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT PRÉSENTS SUR LE SITE D’ÉTUDE.....	147
TABLEAU 22 : HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS CARACTÉRISÉS SUR LE SITE DE SOLFÉRINO .....	152
TABLEAU 23 : ENJEUX DES OISEAUX PROTÉGÉS SUR LE SITE DE SOLFÉRINO.....	154
TABLEAU 24 : ENJEUX DES AMPHIBIENS PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT PRÉSENTS SUR LE SITE D’ÉTUDE.....	155
TABLEAU 25 : ENJEUX DES REPTILES PROTÉGÉS POTENTIELLEMENT PRÉSENT SUR LE SITE D’ÉTUDE.....	156
TABLEAU 26 : ENJEUX HABITATS/FLORE DES VOIES ET ABORDS DIRECTS.....	157
TABLEAU 27 : ENJEU FAUNE DES VOIES ET ABORDS DIRECTS .....	158
TABLEAU 28 : SYNTHÈSE DES ENJEUX RELATIFS AUX ESPÈCES PROTÉGÉES .....	158
TABLEAU 29 : SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES ESPÈCES PROTÉGÉES POTENTIELLES DU SITE D’ÉTUDE.....	159
TABLEAU 30 : SYNTHÈSE DES ENJEUX FAUNISTIQUES ESPÈCES PROTÉGÉES POTENTIELLES DU SITE D’ÉTUDE.....	162
TABLEAU 31 : IMPACTS DES TRAVAUX CONNEXES SUR LES ZONAGES NATURA 2000 .....	165
TABLEAU 32 : IMPACTS DES OPÉRATIONS CONNEXES SUR LES HABITATS NATURELS ET LA FLORE PROTÉGÉE .....	170
TABLEAU 33 : IMPACTS SUR LA FLORE IDENTIFIÉE SUR LE SITE D’ÉTUDE.....	173
TABLEAU 34 : IMPACTS SUR LES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS IDENTIFIÉS SUR LE SITE D’ÉTUDE.....	173
TABLEAU 35 : IMPACTS DES TRAVAUX CONNEXES SUR LES AMPHIBIENS.....	180
TABLEAU 36 : IMPACTS DES TRAVAUX DE LABOUHEYRE SUR LES HABITATS DE REPRODUCTION DES OISEAUX.....	182
TABLEAU 37 : IMPACTS DES TRAVAUX DE LABOUHEYRE SUR LES MAMMIFÈRES PATRIMONIAUX .....	184



TABLEAU 38 : IMPACTS DES TRAVAUX DE LABOUHEYRE SUR LES REPTILES PATRIMONIAUX.....	184
TABLEAU 39 : IMPACTS DES TRAVAUX DE LABOUHEYRE SUR LES AMPHIBIENS PATRIMONIAUX.....	187
TABLEAU 40 : IMPACTS DES TRAVAUX DE LABOUHEYRE SUR LES INSECTES PATRIMONIAUX .....	187
TABLEAU 41 : IMPACTS BRUTS SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES POTENTIELLES PRÉSENTES LE LONG DE LA VOIE AVANT APPLICATION DES MESURES .....	195
TABLEAU 42 : IMPACTS BRUTS SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES POTENTIELLES PRÉSENTES SUR LA BASE DE LABOUHEYRE AVANT APPLICATION DES MESURES .....	197
TABLEAU 43 : IMPACTS BRUTS SUR LES ESPÈCES PROTÉGÉES PRÉSENTES SUR LE SITE DE SOLFÉRINO AVANT APPLICATION DES MESURES.....	202
TABLEAU 44 : ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA FLORE PROTÉGÉE DE LA VOIE ET DES ABORDS DIRECTS.....	224
TABLEAU 45 : ÉVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS DES TRAVAUX CONNEXES ET DE SUITE RAPIDE SUR LA FAUNE PROTÉGÉE.....	225
TABLEAU 46 : ÉVALUATION DES IMPACTS SUR LA FLORE PROTÉGÉE POUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	226
TABLEAU 47 : ÉVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS SUR LA FAUNE PROTÉGÉE POTENTIELLE POUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	227
TABLEAU 48 : ÉVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS DES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DU SITE DE SOLFÉRINO SUR LA FAUNE PROTÉGÉE.....	229
TABLEAU 49 : ÉVALUATION DES MESURES COMPENSATOIRES SUR LES DEUX ESPÈCES CONCERNÉES .....	244
TABLEAU 50 : SYNTHÈSE DES MESURES ENVIRONNEMENTALES.....	245

## Photos

PHOTO 1 : LOTIER GRÊLE (SEC) ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 26/05/2025.....	21
PHOTO 2 : LOTIER HISPIDE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 26/05/2025.....	21
PHOTO 3 : SITE D'ÉTUDE DE LABOUHEYRE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025 (HAUT), SNCF RÉSEAU 27/11/2025 (BAS) .....	25
PHOTO 4 : SITE DE SOLFÉRINO ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 21/10/2025 .....	26
PHOTO 5 : LANDE SÈCHE À <i>ERICA CINEREA</i> ET <i>HALIMIUM ALYSSOIDES</i> (PK 76+800) – 14/04/2025 ©AMONIA ENVIRONNEMENT .....	91
PHOTO 6 : LANDE HUMIDE À <i>MOLINIA CAERULEA</i> EN FOND DE FOSSÉ – DU PK 80+470 AU PK 80+490 (VOIE 2) – 14/04/2025 ©AMONIA ENVIRONNEMENT .....	96



PHOTO 7 : PRAIRIE HUMIDE EN FOND DE FOSSÉ – PK 105+559 (VOIE 1) – 15/04/2025 ©AMONIA ENVIRONNEMENT .....	97
PHOTO 8 : FOURRÉ SALIX AURITA – DU PK 117+500 AU PK 117+530 (VOIE 2) – 15/04/2025 ©AMONIA ENVIRONNEMENT .....	97
PHOTO 9 : PIED D'AGROSTIDE ÉLÉGANTE AU PK 76+750 DE LA L655 ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 14/04/2025	101
PHOTO 10 : PIED DE <i>SILENE PORTENSIS</i> AU PK87+960 DE LA L655 ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 14/04/2025..	101
PHOTO 11 : HABITAT FAVORABLE À <i>SILENE PORTENSIS</i> , <i>NEOSCHISCHKINIA ELEGANS</i> ET AUX ESPÈCES BIBLIOGRAPHIQUES DE PELOUSES ET FRICHES OUVERTES AU PK87+960 DE LA L655 ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 14/04/2025	104
PHOTO 12 : PHOTO 13 : BUDDLEIA DE DAVID ( <i>BUDDLEJA DAVIDII</i> ) SUR LA LIGNE 655 (PK 140+410) - 15/04/2025, © AMONIA ENVIRONNEMENT .....	106
PHOTO 13 : PHOTO 13 : SÉNEÇON DU CAP ( <i>SENECIO INAEQUIDENS</i> ) SUR LA LIGNE 656 (PK 279+170) - 17/04/2025, © AMONIA ENVIRONNEMENT .....	106
PHOTO 14 : STATION À ORIGAN ( <i>ORIGANUM VULGARE</i> ), « PLANTE HÔTE » DE L'AZURÉ DU SERPOLET ( <i>PHENGARIS ARION</i> ) – PK 82+300 AU PK 83+000 (VOIE 2, LIGNE 655) – 14/04/2025 ©AMONIA ENVIRONNEMENT ...	124
PHOTO 15 : STATION À ORIGAN ( <i>ORIGANUM VULGARE</i> ) FAUCHÉE – PK 82+300 AU PK 83+000 (VOIE 2, LIGNE 655) – 23/07/2025 ©AMONIA ENVIRONNEMENT .....	124
PHOTO 16 : CHÊNE MORT AVEC TRACES DE PRÉSENCE DU GRAND CAPRICORNE ( <i>CERAMBYX CERDO</i> ) – PK 101+877 (VOIE 2) – 16/04/2025 ©AMONIA ENVIRONNEMENT .....	125
PHOTO 17 : LANDES À GENÊT ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025.....	128
PHOTO 18 : PETIT BOIS, BOSQUETS ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025.....	128
PHOTO 19 : PLANTATIONS DE ROBINIERS ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025.....	129
PHOTO 20 : RENOUÉE DU JAPON ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025 .....	129
PHOTO 21 : ZONES RUDÉRALES ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025 .....	129
PHOTO 22 : GARE DE LABOUHEYRE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025 .....	130
PHOTO 23 : QUAI ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025 .....	130
PHOTO 24 : RAILS ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025.....	130
PHOTO 25 : TERRAINS EN FRICHE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 26/06/2025 .....	131
PHOTO 26 : TILLEULS PRÉSENTS SUR LE TERRAIN EN FRICHE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025.....	131
PHOTO 27 : STATION À <i>NEOSCHISCHKINIA ELEGANS</i> SUR LA BASE DE LABOUHEYRE.....	134
PHOTO 28 : PIED DE <i>NEOSCHISCHKINIA ELEGANS</i> .....	134
PHOTO 29 : HABITAT FAVORABLE À <i>LOTUS HISPIDUS</i> ET <i>LOTUS ANGUSTISSIMUS</i> SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	135



PHOTO 30 : PIED DE <i>LOTUS HISPIDUS</i> SUR LA BASE DE LABOUHEYRE .....	135
PHOTO 31 : DÉPÔT DE DÉCHETS INDUSTRIELS – ©AMONIA, 21/10/2025 .....	150
PHOTO 32 : FRICHE À ESPÈCES RUDÉRALES X DÉPÔT DE DÉCHETS INDUSTRIELS – ©AMONIA, 21/10/2025 .....	151
PHOTO 33 : TILLEULS PRÉSENTS SUR LE TERRAIN EN FRICHE ©AMONIA ENVIRONNEMENT, 18/04/2025.....	214

# Glossaire

CSRPN	Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
CR	En danger critique (statut de conservation)
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DFCI	Défense des forêts contre les incendies
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EN	En danger (statut de conservation)
HIC	Habitat d'intérêt communautaire
IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux et Activités
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
LC	Préoccupation mineure (statut de conservation)
NT	Quasi menacé (statut de conservation)
PIC	Plan d'Installation Chantier
PLU	Plan Local d'Urbanisme
POSV	Opérations sur petits ouvrages sous-voie
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
VU	Vulnérable (statut de conservation)
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
ZPS	Zone de Protection Spéciale



## Diffusion des données recueillies dans le cadre de cette étude

L'obligation de dépôt prévue par l'article L.411-1A du Code de l'environnement s'applique depuis le 1er juin 2018, date de la publication de l'arrêté du 17 mai 2018 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au versement ou à la saisie de données brutes de biodiversité dénommé « dépôt légal de données de biodiversité ». La décision préfectorale est intervenue avant l'entrée en vigueur de cette obligation, exonérant le pétitionnaire de cette obligation. Toutefois, afin d'alimenter les bases de données régionales et nationales, dans un souci d'amélioration et de mise à jour des connaissances territoriales, les données relatives aux espèces et récoltées lors des investigations de terrain dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan de gestion seront diffusées via le système d'information sur la nature et les paysages (SINP). Elles intégreront les données collectées au préalable, lors de l'étude d'impact, en renseignant l'identifiant unique du SINP et mises à jour chaque année échue.

Citation : toute mention de ce document devra utiliser la formulation suivante : *AMOnia environnement. Février 2026. Dossier de demande de dérogation espèces protégées pour la modernisation de la ligne ferroviaire Ychoux-Dax, 424 p.*

Crédits : Tous les tableaux, photographies et figures sont au crédit du bureau d'études AMOnia environnement excepté lorsque cela est précisé.

Photo de couverture : © AMOnia environnement, 2025.

# P R E A M B U L E

Dans le cadre de la modernisation de la ligne n°655 entre les communes d'Ychoux et de Dax (Département des Landes), des travaux de renouvellement des constituants de la voie (c'est-à-dire rails, traverses, ballast) sont nécessaires dans les deux sens pour maintenir son opérabilité. La longueur de cette régénération est de l'ordre de 78 km. La base de Labouheyre accueillera une base de travaux indispensable aux opérations de réhabilitation des anciens rails et nécessite également des travaux spécifiques.

Le processus d'évitement et de réduction des impacts a également amené SNCF Réseau à déplacer le Poste de Commandement des travaux sur un site à moindre enjeu. La mise à jour du présent dossier comporte le diagnostic et l'évaluation des impacts et mesures au droit de ce site situé à proximité de la gare de Solférino.

En raison de la présence de plusieurs espèces floristiques protégées sur le périmètre des travaux, le présent dossier a vocation à évaluer les impacts du projet sur ces espèces, à quantifier les impacts résiduels présents et à obtenir la dérogation de coupe, d'arrachage, de cueillette, et enlèvement pour le Lotier hispide et le Lotier grêle sous réserve d'une argumentation et compensation proportionnelle aux enjeux du site.

Le présent dossier est établi conformément à la législation en vigueur<sup>1</sup>, et comprend les pièces suivantes :

- | Les noms et prénoms, l'adresse, la qualification et la nature des activités du demandeur ou, pour une personne morale, sa dénomination, les noms, prénoms et qualification de son représentant, son adresse et la nature de ses activités ;
- | Le programme d'activité dans lequel s'inscrit la demande, sa finalité et son objectif ;
- | Les espèces (nom scientifique et nom commun) concernées ;
- | Le nombre de chacune des espèces faisant l'objet de la demande ;
- | La période où les dates d'intervention ;
- | Les lieux d'intervention ;
- | S'il y a lieu, les mesures d'atténuation ou de compensation mises en œuvre, ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées ;
- | La qualification des personnes amenées à intervenir ;
- | Le protocole des interventions : modalités techniques, modalités d'enregistrement des données obtenues ;
- | Les modalités de compte-rendu des interventions.

Le présent dossier est également accompagné des éléments graphiques nécessaires à la compréhension du document. Les formulaires CERFA suivants sont joints en Annexe I (cf. § 8.1) :

---

<sup>1</sup> Arrêté du 19 février 2017 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées.



- | N°13617\*01 : Demande de dérogation pour la coupe, l'arrachage, la cueillette, l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées ;
- | N°11633\*02 : Demande de dérogation pour la récolte, l'utilisation et le transport de spécimens d'espèces végétales protégées.
- | N°11616\*01 : Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens animaux protégés.

## Rédacteurs du dossier



Le présent dossier a été rédigé par le bureau d'études AMONIA Environnement :

10 avenue Roger Lapébie, Bât A

33140 VILLENAVE D'ORNON

Tél. : 06 60 23 16 53

Les auteurs sont :

| Nicolas MAZET, Ingénieur agronome et environnement – [nicolas.mazet@amonia.fr](mailto:nicolas.mazet@amonia.fr)

| Théo AMELINE, Chargé d'études environnement en alternance

Ce dossier a été vérifié et amendé par :

| Emilia POIRIER, Cheffe de projet environnement – [emilia.poirier@amonia.fr](mailto:emilia.poirier@amonia.fr)

| Julie MAUREY-MORVAN, Docteur ès Environnement – [julie.morvan@amonia.fr](mailto:julie.morvan@amonia.fr)

# Identification du demandeur



SNCF Réseau est le gestionnaire d'infrastructure du réseau ferré national, société anonyme du groupe SNCF depuis 2020. L'État français, propriétaire du réseau, est en l'actionnaire à 100 %.

Identité du demandeur :

SNCF Réseau  
Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Pôle Projets

Interlocuteur :

Gaëlle Jacquemin  
Maîtrise d'ouvrage  
gaelle.jacquemin@reseau.sncf.fr  
06 72 10 65 43

Adresse des installations :

Ligne n°655 000 entre Ychoux et Dax (Landes)  
  
Gare de Labouheyre, 40210 Labouheyre  
  
6 Piste 36A Jp Darrigade, 40210 Solférino

Directeur régional Nouvelle-Aquitaine :

Jean-Luc Gary

Adresse du siège :

Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine  
Immeuble Le Spinnaker  
17 Rue Cabanac  
CS 61926 – 33081  
Bordeaux Cedex

Forme juridique : SA

N° de SIRET : 412 280 737 20375



# 1. CONTEXTE RÈGLEMENTAIRE ET LISTE DES ESPÈCES CONCERNÉES PAR LA DEMANDE DE DÉROGATION

L'objectif de la réglementation spécifique applicable au projet et relative à la protection des espèces de flore menacées est d'assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable de ces espèces dans leur aire de répartition naturelle. Le principe général est l'interdiction de porter atteinte aux spécimens de ces espèces et à leurs habitats favorables.

## 1.1. La protection des espèces protégées

### 1.1.1. Le droit européen

L'Union Européenne a légiféré en la matière :

| La [Directive Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992](#) concerne la conservation des habitats naturels ainsi que la flore et la faune sauvage. Les espèces recensées sur site sont protégées par les annexes suivantes :

- | [L'annexe II](#) : espèces dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation ;
- | [L'annexe IV](#) : espèces qui nécessitent une protection stricte.

Cette directive prévoit la possibilité d'obtenir des dérogations à la protection des espèces, sous conditions (article 16 directive habitat) :

- | La justification de [l'intérêt public majeur](#) du projet : raisons impératives d'intérêt public majeur, y compris de nature sociale ou économique ;
- | L'absence de [solutions de substitution](#) satisfaisantes ;
- | L'assurance que la dérogation ne nuit pas au maintien des populations dans [un état de conservation favorable](#).



## 1.1.2. Le droit national

### 1.1.2.1. Le code de l'environnement

Les articles L.411-1 et L.411-2 du Code de l'environnement établissent une interdiction générale de détruire, altérer ou perturber les espèces protégées et leurs habitats.

Des dérogations peuvent être délivrées sous trois conditions, similaires au cadre européen :

- | La justification d'une raison impérative d'intérêt public majeur ;
- | L'absence de solutions alternatives satisfaisantes ;
- | La dérogation ne doit pas nuire au maintien, dans un état de conservation favorable, des populations des espèces concernées dans leur aire de répartition naturelle.

Les modalités d'application sont précisées aux articles R.411-6 et suivants et D.181-15-5. Ils ne permettent pas la réalisation du projet mais seulement la conduite d'activité normalement condamnées pénalement.

La liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) est fixé par l'arrêté du 6 janvier 2020.

### 1.1.2.2. Les arrêtés de protection d'espèces

Dans le cadre de cette demande, il est important de rappeler que les législations et les réglementations nationales et régionales relatives aux espèces protégées sont articulées autour de différents arrêtés organisés par taxon :

Tableau 1 : Liste des arrêtés d'espèces végétales protégées

Règne	Niveau européen	Niveau national	Niveau régional
Flore	Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992, dite directive « Habitats / Faune / Flore », articles 12 à 16	Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire	Arrêté du 8 mars 2002 fixant la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine (NOR : ATEN0210069A)

Pour la flore, seule l'arrêté de niveau régional est ici concerné. L'article I de l'arrêté stipule l'interdiction de destruction, de coupe, de mutilation, d'arrachage, de cueillette ou d'enlèvement des spécimens.



### 1.1.2.3. Les différents statuts de conservation

Dans le cadre de cette étude réglementaire, une caractérisation des enjeux de conservation du patrimoine naturel a été réalisée.

Les listes de protection des espèces ne sont pas nécessairement indicatrices du statut de rareté et de menace des espèces. Aucune considération de rareté n'intervient dans la définition des listes d'espèces animales protégées.

Cette considération nous amène à utiliser des méthodes complémentaires reconnues et se référer à d'autres documents pour évaluer la rareté et le statut de conservation des espèces présentes : listes rouges, synthèses régionales ou départementales, espèces déterminantes ZNIEFF, littérature naturaliste, etc. Elles permettent de s'informer de l'état des populations d'espèces dans un secteur géographique particulier.

Ces références ont été mises en perspective avec les données recueillies sur le terrain et l'expérience des spécialistes en charge des inventaires afin de caractériser les enjeux de conservation du patrimoine naturel dans le cadre de cette étude réglementaire.

### 1.1.2.4. Mesures d'atténuation et de compensation

L'article L.110-1 du code de l'environnement définit le principe d'action préventive et de correction des atteintes à l'environnement. « Ce principe implique en premier lieu d'éviter les atteintes à la biodiversité et aux services qu'elle fournit ; à défaut, d'en réduire la portée ; enfin, en dernier lieu, de compenser les atteintes qui n'ont pu être évitées ni réduites, en tenant compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées ».

Article L.163-1 code de l'environnement : « Les mesures de compensation des atteintes à la biodiversité visent un objectif d'absence de perte nette, voire de gain de biodiversité. Elles doivent se traduire par une obligation de résultat et être effectives pendant toute la durée des atteintes. Elles ne peuvent pas se substituer aux mesures d'évitement et de réduction. ».

Circulaire du 21 janvier 2008 relative aux décisions administratives individuelles relevant du ministère chargé de la protection de la nature dans le domaine de la faune et de la flore sauvages. « Si cette étude conclut à un effet négatif de l'activité envisagée [...] le demandeur doit satisfaire à la condition du maintien dans un état de conservation favorable en proposant, [...] la mise en œuvre de mesures d'atténuation ou de compensation de cet effet négatif. Ces mesures devront avoir un effet réel sur le maintien à long terme de l'état de conservation favorable des espèces concernées. »



## 1.2. Espèces floristiques faisant l'objet de la demande

Deux espèces sont concernées par la demande de dérogation :

- | Le Lotier grêle (*Lotus angustissimus*) ;
- | Le Lotier hispide (*Lotus hispidus* ; également noté *Lotus angustissimus* subsp. *hispidus*).

Les fiches ci-dessous présentent pour chacune des espèces son état de protection, son état biologique, sa répartition géographique, son enjeu de conservation locale et les recommandations du Conservatoire Botanique Nationale Sud Atlantique.

Les sources des fiches sont précisées dans la partie bibliographie.



Photo 1 : Lotier grêle (sec) ©AMOnia environnement, 26/05/2025



Photo 2 : Lotier hispide ©AMOnia environnement, 26/05/2025

# LOTIER HISPIDE

*Lotus hispidus*

## Classification

Classe : Equisetopidés / Ordre : Fabalés / Famille : Fabacées

## Statut et protection

Protection Régionale Nouvelle-Aquitaine : Arrêté du 8 mars 2002 /

Liste Rouge France : LC / Liste Rouge Régionale : LC



Source : <https://inpn.mnhn.fr/>, © E. VALLEZ

## Biologie et Écologie

Sources : MNHN & OFB [Ed]. 2003-2025. Fiche du Lotus hispidus Desf. ex DC., 1805. Inventaire national du patrimoine naturel (INPN)

### Habitat :

Le Lotier hispide se trouve dans les prairies humides hydrophiles et hygrophiles méditerranéennes de basse altitude ainsi que les pelouses rases annuelles arrière-dunaires et les pelouses sablonneuses ouvertes acidiclinales méso-xérophiles.

### Écologie :

Le Lotier hispide est une espèce mésophile à hygrophile qui apprécie particulièrement la lumière. Elle se trouve sur des sols plutôt acide avec une texture argileuse et assez pauvres en nutriments et matières organiques. Même si elle est davantage marine que continentale, elle ne supporte pas du tout la salinité du sol.

### Description :

Plante annuelle de 10-50 cm, velue-hispide, couchée ou ascendante / folioles obovales-oblongues / stipules ovales, dépassant le pétiole / fleurs jaunes, verdissant par la dessiccation, petites (7-8 mm de long), 2-4 sur des pédoncules raides 2-3 fois plus longs que la feuille / calice obconique, à dents sétacées plus longues que le tube / corolle dépassant le calice / étendard ovale, dépassant sensiblement la carène courbée en angle très obtus

### Floraison :

Mai à Juillet

## Répartition en Europe et en France

A l'échelle nationale, l'espèce se rencontre essentiellement sur la zone littorale sud- et centre-atlantique où elle apparaît assez commune depuis les Pyrénées-Atlantiques jusqu'à la Normandie. En Nouvelle-Aquitaine, Lotus hispidus est essentiellement présente dans l'ouest de l'Aquitaine, de la Gironde aux Pyrénées-Atlantiques.

## État des populations, tendances d'évolution des effectifs et menaces potentielles

### Tendance population :

Régression nette de l'aire globale de présence de l'espèce hormis dans les Landes de Gascogne.

### Menaces :

Non menacée

## Comportement(s) observé(s) sur site et enjeu

| 451 pieds observés pour une surface d'habitat favorable de 37 098 m<sup>2</sup>.

**Enjeu de conservation sur l'aire d'étude rapprochée : Faible**

# LOTIER GRÊLE

*Lotus angustissimus*

## Classification

Classe : Equisetopidés / Ordre : Fabalés / Famille : Fabacées

## Statut et protection

Protection Régionale Nouvelle-Aquitaine : Arrêté du 8 mars 2002 /

Liste Rouge France : LC / Liste Rouge Régionale : LC



Source : Tela Botanica © F. BECK

## Biologie et Écologie

Sources : Tela Botanica - Lotus angustissimus L. et Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

### Habitat :

Le Lotier grêle semble légèrement moins acidiphile et plus hygrophile que *L. hispidus*, elle est susceptible d'être rencontrée dans une gamme sensiblement plus étendue d'habitats, des pelouses sablonneuses ouvertes acidiclinales, mésoxérophiles à mésohygrophiles, plus ou moins enrichies (parfois rudéralisées).

### Écologie :

Le Lotier hispide est une espèce thérophyte qui apprécie particulièrement la lumière. Elle se développe grâce à l'épizoochorie et se fait polliniser par les insectes. Même si elle est davantage marine que continentale, elle ne supporte pas du tout la salinité du sol.

### Description :

Plante annuelle de 5-50 cm, velue ou glabre, dressée ou couchée-étalée / folioles oblongues-lancéolées / stipules ovales-lancéolées, dépassant le pétiole / fleurs jaunes, ne verdissant pas, petites (6-7 mm), 1-2 sur des pédoncules grêles égalant la feuille ou 1-3 fois plus longs / calice obconique, à dents sétacées plus longues que le tube / corolle dépassant le calice

### Floraison :

Mai à Juillet

## Répartition en Europe et en France

A l'échelle nationale, l'espèce se rencontre ainsi dans une large partie du Massif armoricain, les marges du Massif central, la Sologne et les Landes de Gascogne qui constituent ses principaux foyers de présence. Elle est plus dispersée mais néanmoins localement bien présente en Occitanie et sur le pourtour méditerranéen surtout occidental.

## État des populations, tendances d'évolution des effectifs et menaces potentielles

### Tendance population :

Régression nette de l'aire globale de présence de l'espèce hormis dans les Landes de Gascogne.

### Menaces :

Non menacée

## Comportement(s) observé(s) sur site et enjeu

162 pieds observés pour une surface d'habitat favorable de 37 098 m<sup>2</sup>.

**Enjeu de conservation sur l'aire d'étude rapprochée : Faible**

# 2. PRESENTATION DU PROJET

## 2.1. Localisation du projet

Le projet concerne la ligne n°655 000 entre les gares d'Ychoux et de Dax dans le département des Landes. Les travaux seront réalisés en deux phases, comportant chacune un linéaire propre :

- | Phase 1 (2026/2027) : 52 km de ligne concernés ;
- | Phase 2 (2030) : 26 km de ligne concernés.

La réalisation de ce projet implique l'utilisation de trois bases travaux (Figure 1) :

- | Une base principale, à proximité de la gare de Lалуque ;
- | Une base secondaire, à proximité de la gare de Labouheyre ;
- | Un Poste de Commandement des travaux situés à Solférino.

Les bases de Lалуque et Labouheyre sont localisées en domaine ferroviaire et sont la propriété de SNCF Réseau.

La base de Lалуque, actuellement en fonctionnement, sert de base arrière et de plateforme logistique aux différents chantiers de régénération des infrastructures ferroviaires (Figure 4).

La base de Labouheyre (Photo 3 et Figure 2) est située sur un site ferroviaire actuellement non exploité. Celle-ci s'étend sur 7,8 ha et présente d'anciens rails et ballast sur des surfaces importantes. Étant non utilisée depuis quelques années, une végétation de friche a colonisé l'ensemble du site.

Le site de Solférino (Photo 4 et Figure 3) appartient au groupe THEBAULT, fabricant de panneaux de bois. Le site est artificialisé et régulièrement utilisé pour du stockage de matériaux. Il présente ainsi une végétation pionnière rudérale en mauvais état de conservation.

Le plan de contexte de la ligne, des bases travaux et des gares intermédiaires utilisées pour le stockage et l'entretien des engins est présenté sur la Figure 1.





Photo 3 : Site d'étude de Labouheyre ©AMONia environnement, 18/04/2025 (haut), SNCF Réseau 27/11/2025 (bas)



Photo 4 : Site de Solférino ©AMONia environnement, 21/10/2025

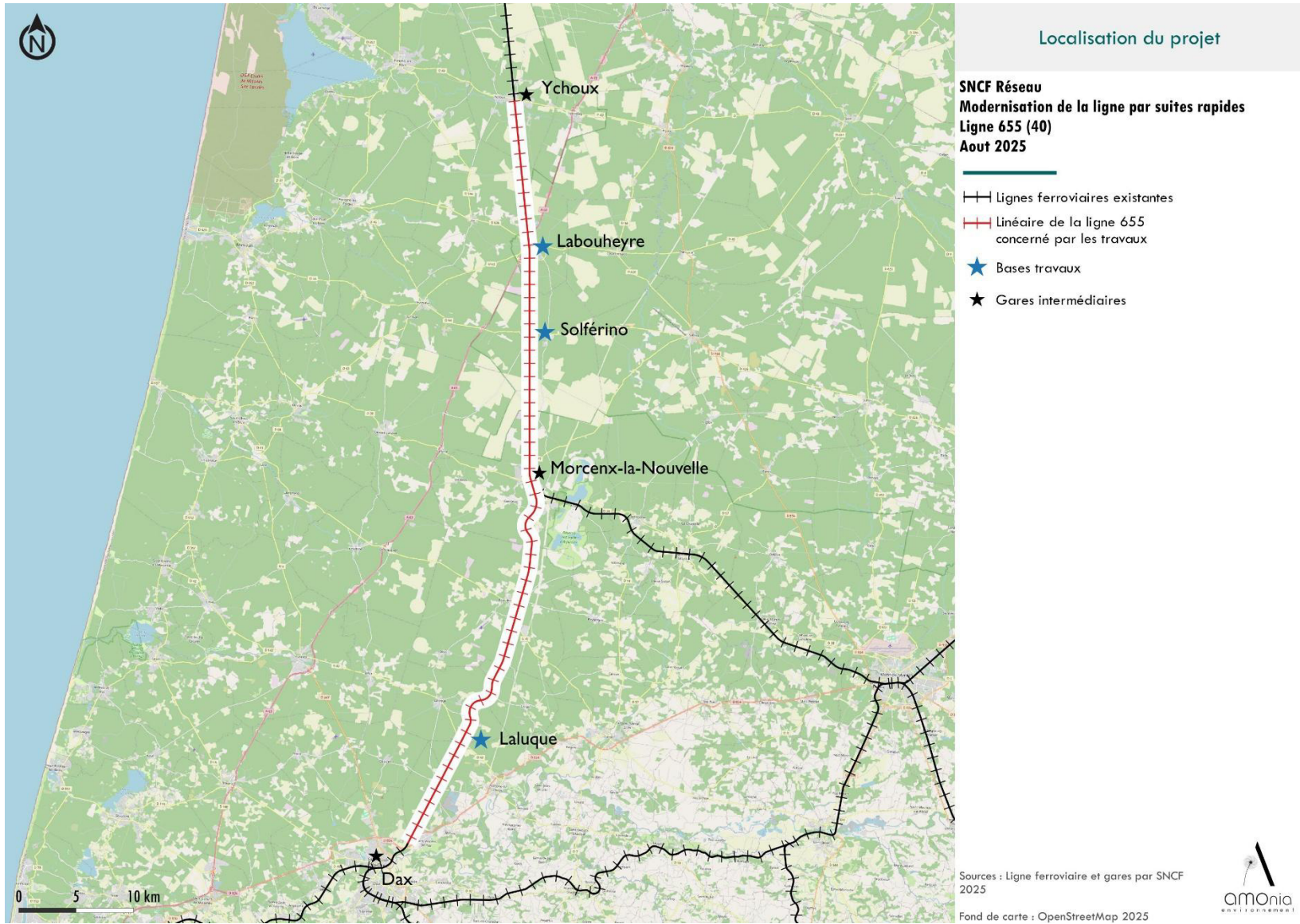


Figure 1 : Localisation générale des travaux (Source : SNCF Réseau)

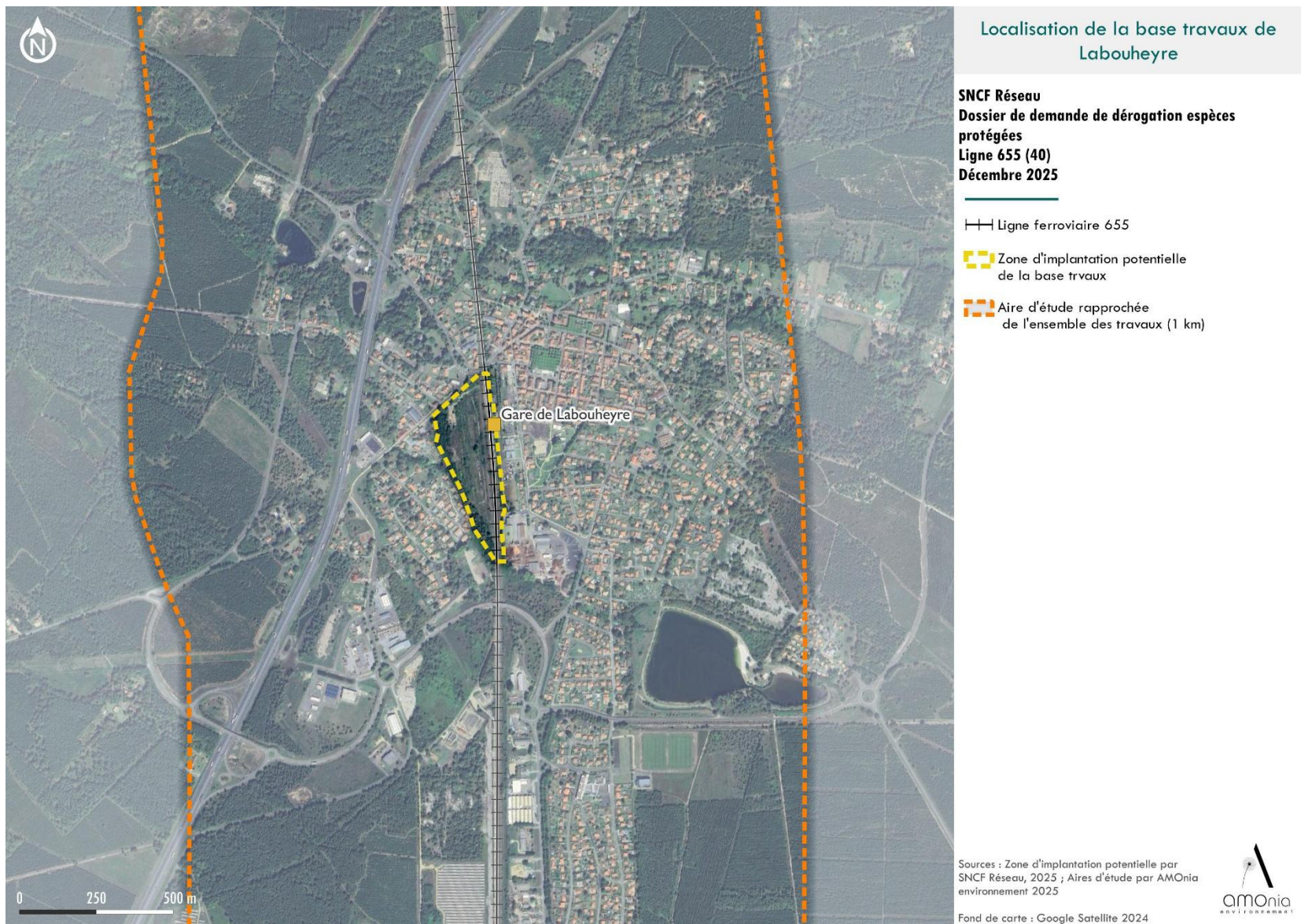


Figure 2 : Localisation de la base de Labouheyre



Figure 3 : Localisation de la base de Solférino

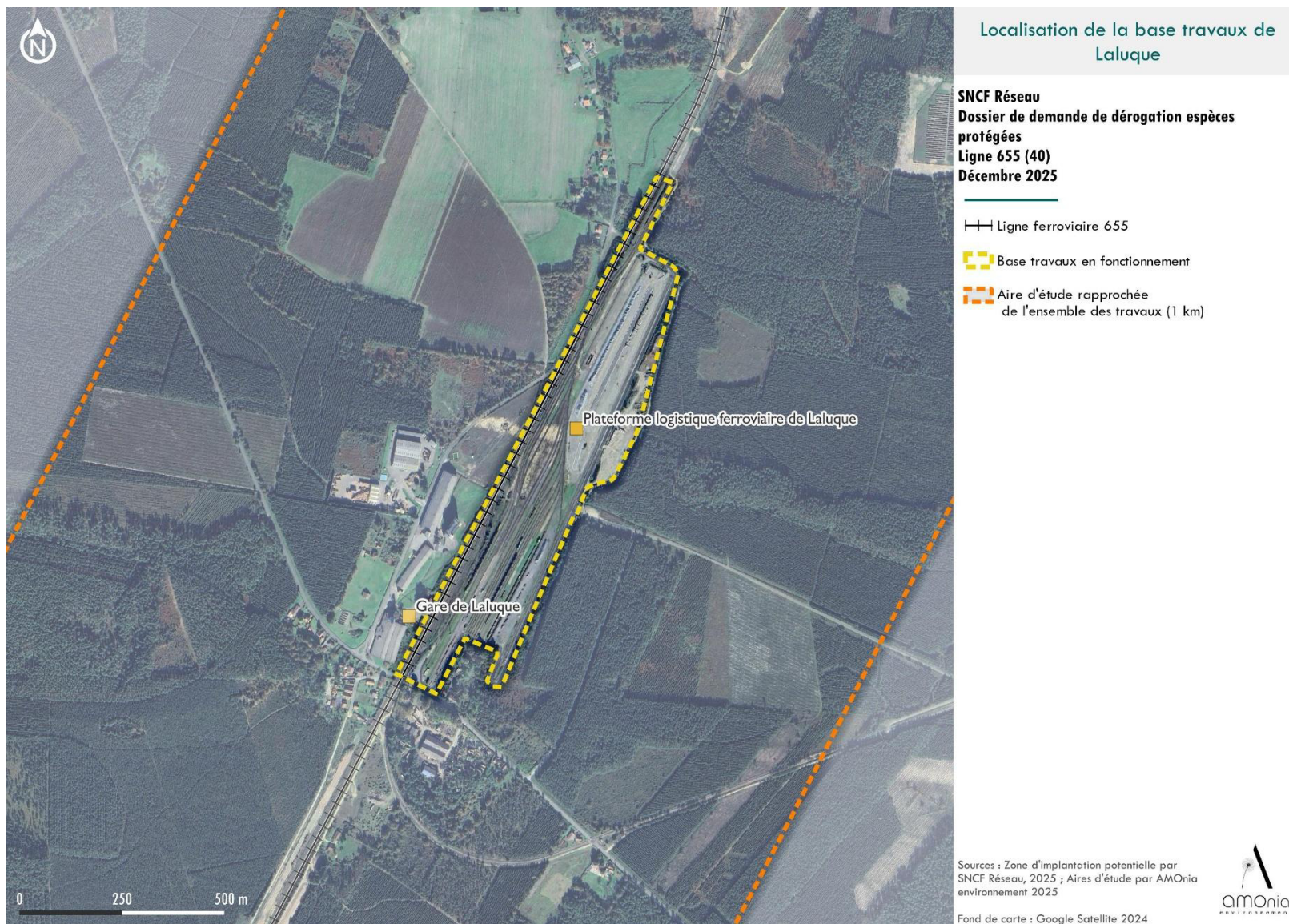


Figure 4 : Localisation de la base de Lалуque

## 2.2. Description du projet

La ligne N°655 0000 allant de Bordeaux à Irun est un axe structurant du réseau ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine qui accueille du trafic de voyageur régional (TER), national (TGE) et du trafic de fret. Il s'agit d'un des axes les plus circulés de la région.

La section de la ligne entre Ychoux et Dax (Département des Landes) se fait vieillissante sur l'ensemble de ses composants (rails, traverses, ballast) rendant le renouvellement de la voie indispensable pour garantir un niveau optimal de sécurité pour les voyageurs et le personnel.

Ainsi, SNCF Réseau prévoit dans le cadre de la modernisation de la ligne n° 655 000 des travaux de renouvellement des constituants de la voie sur les voies 1 et 2 pour maintenir son opérabilité au moyen dit de suite rapide.

La longueur de cette régénération est de l'ordre de 78 km, réparties sur les voies 1 et 2 :

- Voie 1, travaux répartis entre les km 75,933 et 122,209 ;
- Voie 2, travaux répartis entre les km 75,627 et 143,915.

### | Travaux préparatoires

Certains travaux préparatoires sont nécessaires préalablement aux travaux principaux de renouvellement de voie (chantier de suite rapide). Ces travaux consistent en la remise en état des accès et des pistes SNCF existantes sur le domaine ferroviaire.

Des travaux d'entretien seront également réalisés en amont ou à posteriori des travaux, notamment le curage des fossés et la pose d'un tapis antivégétatif sur les pistes existantes. Ces opérations sont détaillées dans le chapitre 2.2.2.

### | Bases travaux

Afin d'assurer la bonne réalisation des travaux de modernisation, des bases travaux sont nécessaires.

L'emplacement de ces bases est étudié de sorte à :

- Permettre l'approvisionnement des voies et de stockage des matériaux entrants et sortants ;
- Être répartis le long du chantier ;
- Assurer un accès rapide aux chantiers.

La base principale sera installée sur la base de Laluque, site actuellement en fonctionnement. Elle servira pour le stockage, le chargement/déchargement des matériaux de la voie ainsi que le stockage et la maintenance des trains usine.

La base de Labouheyre, implantée le long des quais de la gare, sera utilisée en base secondaire et servira notamment au stockage des trains usines et de petit engins moteur comme des bourreuses. Cette base s'inscrit sur un ancien site ferroviaire (propriété de SNCF Réseau). Son utilisation dans le cadre du projet est essentielle car elle assure un accès direct à la voie ferrée permettant d'alimenter le chantier.



Le site de Solférino accueillera le Poste de Commandement des travaux. En effet, le poste de commandement nécessite la mobilisation d'une emprise de 15 000 m<sup>2</sup> non utilisés pour du stockage ou une utilisation courante associée à l'activité du projet. L'installation de cette installation a été ciblée sur des secteurs à naturalité réduite où les enjeux sont *a priori* moindres, et à proximité des emprises SNCF. La base de Labouheyre avait initialement été identifiée pour l'implantation de ce PC travaux, mais la réduction des impacts a mené au choix du site de Solférino (voir chapitre 3.2 présentant les variantes).

### | Gares intermédiaires

Les gares utilisées pour l'entretien des petits engins seront celles de Labouheyre, Morcenx, Laluque et Dax.

Le planning des travaux est présenté sur la [Figure 5](#). Des travaux seront également réalisés en 2030 sur des temporalités similaires pour les travaux de suite rapides et d'exploitation des bases. Le planning précis n'est cependant pas défini à ce jour. Aucun travaux préparatoires ne sera nécessaire pour cette deuxième phase de travaux.



	2026												2027											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Travaux préparatoires :																								
Curage des fossés																								
Débroussaillage																								
Aménagement des accès																								
Remise en état des pistes SNCF																								
Travaux base Solférino																								
Travaux base Labouheyre																								
Exploitation base Lалуque																								
Exploitation base Solférino																								
Exploitation base Labouheyre																								
Travaux de suite rapide																								
Travaux d'entretien :																								
Curage des fossés																								
Tapis antivégétatif sur les pistes SNCF																								

Figure 5 : Calendrier prévisionnel des travaux de modernisation de la ligne 655 sur la période 2026/2027 (Source : SNCF Réseau)



## 2.2.1. Travaux de voies en suite rapide

Les travaux de régénération de la voie prévoient le renouvellement des constituants de la voie (c'est-à-dire rails, traverses, ballast) réalisé au moyen de train usines (dit de « Suite Rapide ») permettant la mécanisation de la quasi-totalité du processus de renouvellement et de travailler directement et uniquement sur les voies existantes.

Ce train usine est composé de différents éléments dont chacun a une fonction précise :

- Dégarnisseuse qui retire le ballast ;
- Train de pose qui assure la pose en continu des traverses et des rails ;
- Bourreuse qui assure la mise en place du ballast et le relevage de la voie ;
- Régaleuse qui répartie le ballast et lui donne la bonne structure ;
- Trains travaux qui transportent les matériaux nécessaires au renouvellement de tout ou partie des constituants de la voie (ballast, rail, traverses, ...)

Il s'agit donc d'un chantier itinérant ciblé sur la plateforme ferroviaire : tout le chantier se déplace au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Le rendement moyen du chantier est estimé à 800 m par jour.

Ce mode opératoire, plus coûteux, est privilégié par rapport au mode routier puisqu'il permet de réaliser les travaux sur une courte durée et d'éviter l'utilisation d'emprises foncières supplémentaires.

Ces travaux seront effectués de nuit, entre 21h40 et 6h40 du lundi au samedi. Ils occasionneront une fermeture de la circulation sur ces tranches horaires, avec la suppression de plusieurs trains.

Une circulation piétonne accompagnera le train usine, au bord des voies, sur des pistes SNCF attenantes à la plateforme ferroviaire, déjà entretenues et dépourvues de végétation.

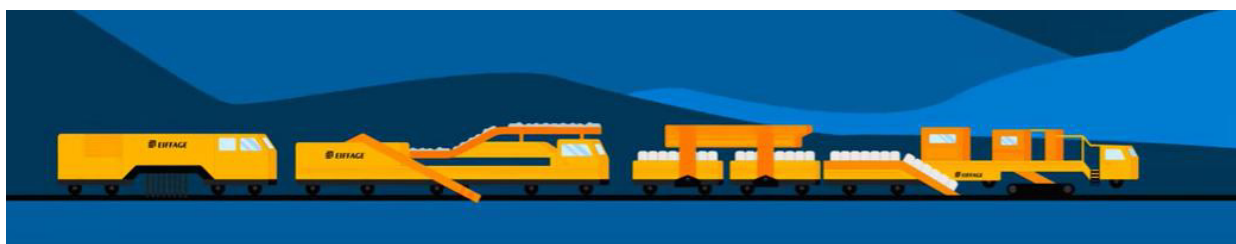


Figure 6 : Dessin du train usine de remplacement des rails (Source : Eiffage 2025)





Figure 7 : Photographie d'illustration d'un train usine (Source : SNCF Réseau)

Les travaux seront réalisés par section ferroviaire avec renouvellement d'une voie à la fois. Le découpage approximatif des sections est présenté sur la Figure 8.



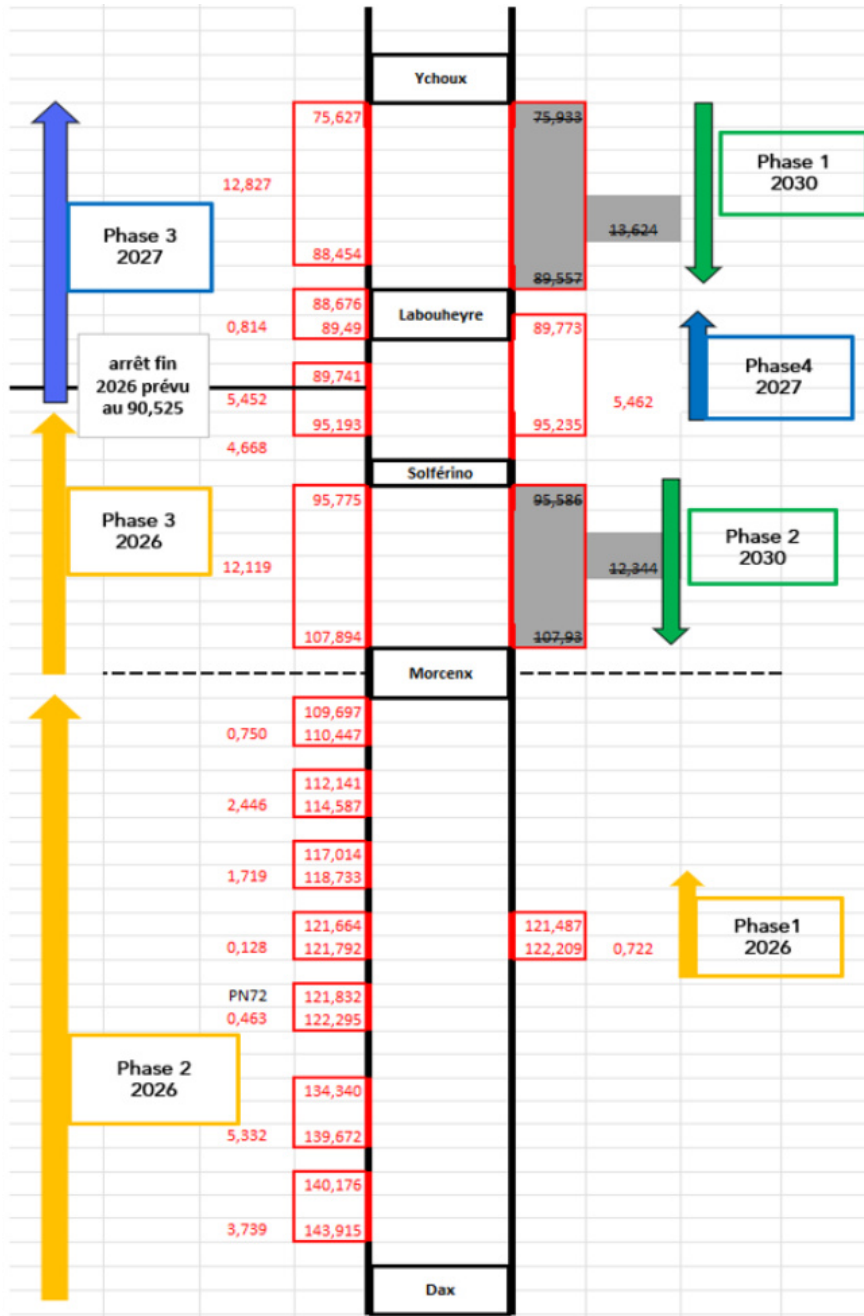


Figure 8 : Calendrier de travaux de renouvellement de la voie (Source : SNCF Réseau)



## 2.2.2. Travaux connexes

### 2.2.2.1. Accès

Le chargement/déchargement des matériaux et le stockage des engins seront réalisés depuis les bases de Lалуque et Labouheyre ainsi que dans les gares SNCF indiquées précédemment.

Des accès supplémentaires pour le personnel de chantier sont cependant nécessaires le long des voies. Ces accès se feront majoritairement sur des pistes SNCF et aménagements existants, mais certains aménagements supplémentaires sont nécessaires.

L'ensemble des travaux pour les opérations présentées ci-dessous seront réalisés de jour.

Les détails opérationnels de chaque accès sont présentés en Annexe 4 page 297.

#### 2.2.2.1.1. Busage de fossé terre

La création ou l'aménagement de certains accès nécessite de franchir un fossé terre pour passer de la voirie publique à l'emprise ferroviaire. Il peut s'agir d'un fossé d'assainissement de la voirie ou de la plateforme ferroviaire.

Le franchissement du fossé nécessite la mise en œuvre d'un remblaiement de ce fossé, dans lequel aura été préalablement positionnée une buse béton (classe de résistance I65A) permettant de maintenir la continuité hydraulique. Cette buse aura un diamètre intérieur minimal de 500 mm. Le remblaiement sera constitué de matériau GNT compacté.

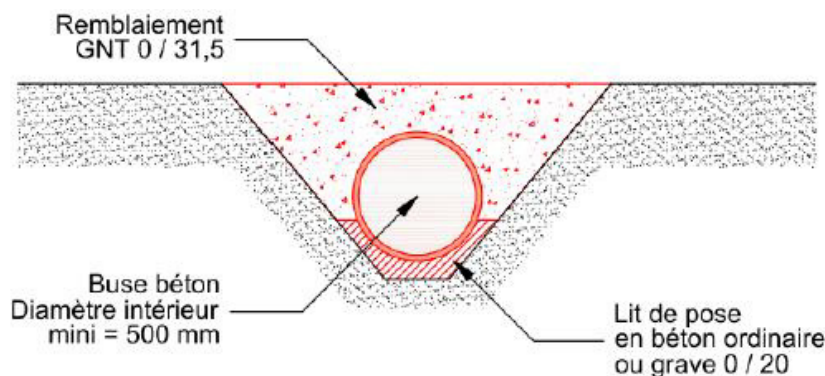


Figure 9: Détail du dispositif de busage de fossé (Source : SETEC, 2025)

Etant donné le profil général des fossés, avec un faible pentage longitudinal (similaire à celui des voies ferrées), il est considéré qu'une part importante des eaux recueillies par ces fossés est infiltrée dans les sols en place (plutôt que de s'écouler vers un exutoire en aval). De ce fait, la réduction ponctuelle de la section hydraulique au droit du busage n'est pas de nature à créer des perturbations sur un écoulement longitudinal qui aboutirait à un débordement sur la plateforme ferroviaire.

Etant donné l'aspect potentiellement pérenne des franchissements créés, des têtes de sécurité seront mises en place de part et d'autre de la buse.

**Au total, 5 accès sont concernés dont 3 busages provisoires. Les localisations des buses sont présentées dans les tableaux de descriptions des travaux associés aux rampes piéton (Tableau 2) et engins (Tableau 3).**

### 2.2.2.1.2. Aménagement de rampe piéton

L'aménagement d'une rampe piéton doit permettre l'accès de personnel à pied depuis la voirie publique jusqu'à l'intérieur de l'emprise ferroviaire lorsqu'il existe un dénivelé notable entre les deux niveaux.

Dans le présent projet, la majorité des rampes piéton à créer sont situées entre la piste DFCl qui longe l'infrastructure ferroviaire et la piste de maintenance piétonne de la voie, dans des sections présentant un faible dénivelé entre le niveau des voies et le niveau de la piste DFCl. Les travaux d'aménagement de la rampe à proprement parler vont se limiter à un léger talutage de la zone d'accès pour aplanir le cheminement piéton, et éventuellement un cloutage du sol en place avec des matériaux type ballast sera réalisé, afin d'assurer la tenue dans le temps du sol support de la rampe. Le revêtement sera complété avec la mise en œuvre d'un sable rendant le cheminement piéton plus adapté à la circulation et permettant de bien identifier la zone de passage.

Dans les cas où la rampe présentera une déclivité conséquente (> 10 %) et/ou un risque de chute, une main courante sera mise en place sur toute sa longueur, d'un seul côté afin de faciliter la manutention de matériel portatif par les personnels empruntant la rampe. Cette main courante sera fondée sur des massifs béton et présentera une hauteur minimale de 1,10 m par rapport au niveau de la rampe.

**Au total, 8 accès nécessitent l'aménagement d'une rampe pour piéton (Tableau 2).**

Tableau 2 : Localisation des rampes piétons à créer

PK	Description des travaux
76+800	Accès à créer dans une zone de transition déblai / remblai avec pose d'une main courante
86+400	Création d'une rampe piétonne sur 4 m de long
96+560	Remplacement d'un accès précaire par une rampe piétonne avec busage provisoire du fossé
97+230	Remplacement d'un accès précaire par une rampe piétonne avec busage provisoire du fossé
101+850	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant
103+600	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant
113+440	Aménagement d'une rampe piéton sur le talus avec léger terrassement à prévoir
142+550	Aménagement d'une rampe piéton sur le talus avec léger terrassement à prévoir

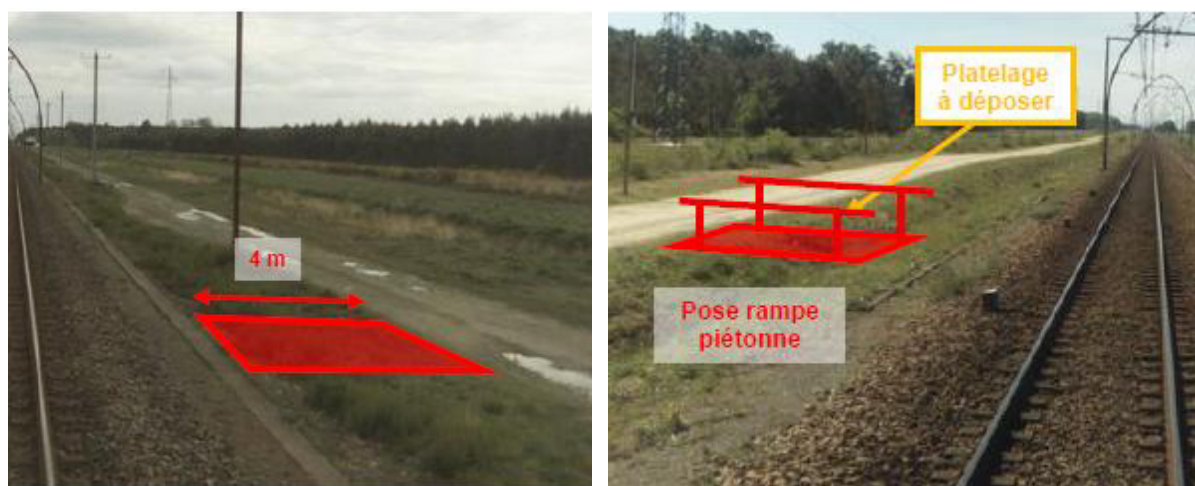


Figure 10 : Exemples conceptuels de rampes piéton (PK 86+400 à gauche, PK 96+560 à droite), Source : SNCF Réseau 2025

### 2.2.2.1.3. Aménagement de rampe pour engins

Les rampes pour engin doivent permettre une transition de niveau entre la voirie publique et l'emprise ferroviaire au niveau des accès destinés à être empruntés par des engins rail-route. Dans le cas du présent projet, comme pour les accès piétons, les rampes pour engins ne concernent que des zones avec un faible dénivelé entre la piste DFCl longeant la voie et la plateforme ferroviaire elle-même : l'aménagement de rampes pour engins se limitent donc à des rampes perpendiculaires à la voie, sur une longueur maximale de 5 m.

Les rampes en question sont toutes prévues d'être réalisées au niveau d'accès préexistants, où une forme de rampe est déjà présente dans le talus ferroviaire. Cette rampe fera l'objet d'un modelage, avec mise en place d'une largeur de 3,0 m minimum, et réalisation d'un cloutage avec du ballast.

**Au total, 3 accès nécessitent l'aménagement d'une rampe pour engin (Tableau 3).**

Tableau 3 : Localisation des aménagements de rampes d'engins

PK	Description des travaux
85+400	Création d'une rampe d'enraillement et d'un dispositif de protection
90+100	Accès routier à créer avec busage provisoire du fossé terre
113+815	Accès engin existant, à remettre en état et élargir



Figure 11 : Exemple des aménagements prévus au droit du PK 85+400 (Source : SNCF Réseau 2025)

### 2.2.2.1.4. Sécurisation des rampes existantes

En complément des créations d'accès, 19 accès sont concernés par l'installation de garde-corps et/ou main courante le long des rampes existantes, et/ou par la dépose de glissière de sécurité (Tableau 4).



Tableau 4 : Localisation et type d'aménagements pour la sécurisation des rampes

PK	Description des travaux
78+950	Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé, et la dépose de la glissière de sécurité qui ferme aujourd'hui l'accès
79+150	Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé, et la dépose de la glissière de sécurité qui ferme aujourd'hui l'accès
79+780	Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé
80+480	Présence d'une rampe de franchissement du fossé existant entre la piste DFCl et la piste de maintenance côté voie, déjà équipée de garde-corps mais fermée par une ancienne clôture à déposer
81+260	Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé
81+920	Pose d'un garde-corps perpendiculaire à la voie pour prévenir le risque de chute dans le fossé (y compris longrine ou plot béton pour fondation du garde-corps)
82+010	Accès déjà équipé d'une rampe béton permettant d'accéder à la voie, mais fermé par une glissière de sécurité qui devra être déposée (et reposée en fin de chantier)
83+450	Pose d'un garde-corps de 2 m sur la murette de tête de l'ouvrage hydraulique longitudinal à la voie pour prévenir le risque de chute
87+250	Dépôt de la glissière bloquant l'accès
87+650	Dépôt de la glissière bloquant l'accès
92+690	Pose d'un garde-corps de 2 m sur la murette de tête de l'ouvrage hydraulique longitudinal à la voie pour prévenir le risque de chute
94+330	Dépose de l'ancienne clôture existante et pose de garde-corps pour sécuriser le franchissement du fossé par le personnel à pied
95+020	Pose de garde-corps de 3 m de part et d'autre de l'accès pour prévenir une chute dans le fossé
97+870	Pose de garde-corps sur 3 m pour prévenir le risque de chute
97+980	Dépose des glissières existantes des deux côtés et protection de l'artère-câble
98+950	Transformer cet accès en accès engins côté VI en déposant la glissière de sécurité et en remplaçant le portillon par un portail double vantaux.
105+820	Côté Voie 1, dépose de la glissière et de la clôture existante et pose de 6 m de garde-corps pour prévenir le risque de chute dans le fossé.  Côté Voie 2, dépose de la glissière et de la clôture existante et pose d'un nouveau portail double vantaux (du fait de la proximité d'une habitation).



### 2.2.2.1.5. Pose de passerelle pour piéton

Certains accès piétons nécessitent de franchir le fossé terre implanté entre la plateforme ferroviaire et la piste DFCI ou la voirie parallèle aux voies. Dans ce cas de figure, il a été privilégié la mise en place d'une passerelle métallique équipée de garde-corps pour assurer ce franchissement (sur le même modèle que la passerelle existante présente au niveau de l'accès du PK 106+660), plutôt que la mise en place d'un dispositif de busage de fossé.

**Au total, 2 accès sont concernés par la pose d'une passerelle piétonne (Tableau 5).**

Tableau 5 : Localisation des passerelles piétons à installer

PK	Description des travaux
91+020	Accès piéton à créer avec rampe d'accès métallique équipée de garde-corps permettant le franchissement du fossé
93+500	Accès piéton à créer avec rampe d'accès métallique équipée de garde-corps permettant le franchissement du fossé



Figure 12 : Exemple de passerelle piétonne existante au PK 106+660 (Source : SNCF Réseau)

### 2.2.2.1.6. Création d'escalier

Des escaliers seront mis en place au niveau des accès piéton où la raideur du talus ne permet pas la mise en place d'une rampe.

La construction des escaliers pourra être réalisée selon deux méthodes (à laisser à l'initiative des entreprises soumissionnaires, afin de limiter le coût d'aménagement) :

- | Escalier préfabriqué en métal, avec la confection et la mise en œuvre de volées d'escaliers d'un seul tenant intégrant une main courante latérale ;
- | Mise en place d'escalier préfabriqué béton ;

Dans tous les cas, et comme pour les rampes d'accès piéton, une seule main courante sera positionnée le long de l'escalier, de façon à faciliter la manutention de matériel portatifs par les personnels empruntant l'escalier.

**Au total, 2 accès sont concernés par la pose d'un escalier piéton.**

Tableau 6 : Localisation des escaliers piétons à installer

PK	Description des travaux
98+910	Mise en place d'un escalier au droit d'un busage existant du fossé en pied de talus.
107+800	Pose d'un escalier à flanc de talus

### 2.2.2.1.7. Clôture des accès et sécurité

Certains accès, du fait de leur proximité avec des zones d'habitation ou des voiries fortement circulées nécessitent d'être clôturés (ou re-clôturés) afin d'éviter tout risque d'intrusion du public dans l'emprise ferroviaire. Il s'agit d'une mesure de sécurité indispensable pendant les travaux mais aussi durant l'exploitation courante des voies.

Les travaux de clôture prévues dans le cadre du projet comprennent :

- | La dépose de certaines sections de clôture existante (grillage et potelets béton ou métal), ainsi que leur évacuation vers des filières de retraitement agréées ;
- | La pose de portail de 4,0 m de largeur. Selon les accès concernés, ces portails seront de type :
  - | 2 vantaux, avec une ouverture côté voirie ou côté emprise (précision dans la fiche d'accès concernée). Ces portails seront équipés de taquets d'arrêt permettant leur maintien en position ouverte ;
  - | Coulissant, lorsque l'emprise disponible ne permet pas de disposer de l'espace nécessaire pour ouvrir les vantaux côté voie ou côté voirie sans risquer une collision avec un mobile ferroviaire ou un véhicule.



Sur chaque portail seront apposées des pancartes de sanctuarisation rappelant au public l'interdiction qui lui est faite d'accéder aux emprises ferroviaires. Ces pancartes constituent une matière symbolisée. L'identification des pancartes concernées sera faite dans le DCE des travaux connexes.

### **2.2.2.2. Travaux de débroussaillage des accès**

Pour chaque accès, il a été considéré un débroussaillage sur une surface forfaitaire de :

- | 25 m<sup>2</sup> pour un accès piéton ;
- | 50 m<sup>2</sup> pour un accès engin.

Ce débroussaillage sera réalisé par des équipes à pied, avec de l'outillage portatif. L'ensemble des déchets de coupe fera l'objet d'une évacuation vers un centre de retraitement agréé (même en cas de broyage préalable sur site).

Quelques secteurs nécessitent un débroussaillage plus important car les pistes DFCI sont plus éloignés de la voie ferroviaire :

- | 250 m<sup>2</sup> au PK 77+800,
- | 150 m<sup>2</sup> au PK 80+480,
- | 200 m<sup>2</sup> au PK 84+400.

De plus, les bases travaux feront également l'objet d'un débroussaillage sur l'entièreté des emprises travaux.

### **2.2.2.3. Stationnement des engins**

Les accès à la ligne ferroviaire sont accessibles depuis des pistes de défense contre les incendies (DFCI) présentes en bords de voies. Les engins motorisés seront stationnés en bordure de piste de manière à dégager totalement le passage pour des éventuels engins de secours qui nécessiteraient de l'emprunter.

Un reprofilage des zones de stationnement sera effectué à la fin des travaux afin de remettre en état toute zone d'orniérage aux abords de la piste DFCI.

### **2.2.2.4. Réfection des pistes**

Les pistes localisées au sein des plateformes ferroviaires (illustrés sur les Figure 13 et Figure 14) nécessitent également une remise en état au même titre que les voies. Cette opération se fera sur un total de 56 km.

La réfection des pistes consiste en une remise en état de la partie superficielle des pistes existantes, afin de dégager des éventuels matériaux qui s'y seraient accumulés au fil du temps et remettre en place une couche de sable correctement nivelée, facilitant ainsi le cheminement du personnel.



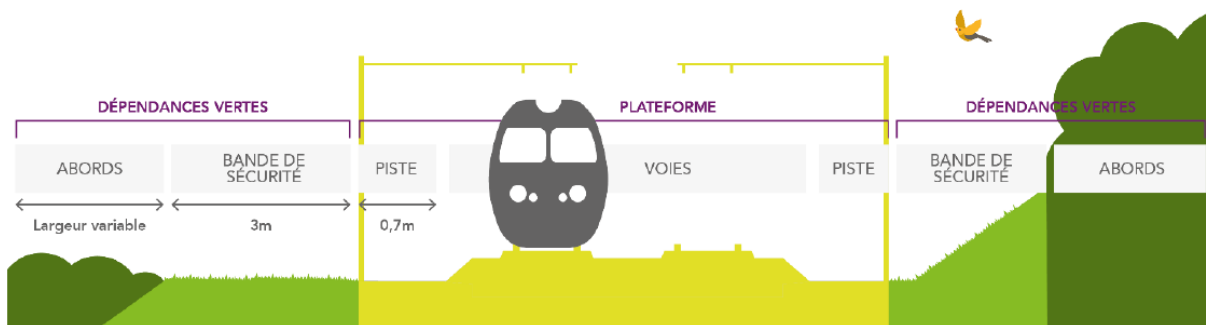


Figure 13 : Schéma d'organisation de la plateforme ferroviaire et de ses abords (Source : SNCF Réseau)



Figure 14 : Exemple de plateforme SNCF avec piste et voies ferroviaires ©AMOnia environnement

Les principales étapes de la réfection des pistes sont les suivantes :

- Décapage de la piste existante sur une épaisseur maximal de 10 cm pour nivellement (au-delà de 10 cm, on ne parle plus de réfection mais d'abaissement de piste). Cette opération sera réalisée à l'aide d'une pelle rail-route avec un train-travaux sur la voie contiguë sur lequel seront chargés les matériaux décapés ;
- Pose d'un tapis anti-végétatif (TAV) sur toute la longueur de la future piste (avec un débord de 20 cm minimum sous le pied de banquette de ballast pour assurer son maintien dans le temps) ;
- Mise en œuvre d'une couche de sable de piste 0/6 sur une épaisseur minimale de 5 cm (après compactage) et sur une largeur minimale de 80 cm.



La pose du TAV et le sablage de la piste seront réalisées à l'aide d'une pelle rail-route et d'un train-travaux sur la voie contiguë assurant l'approvisionnement en TAV et sable.

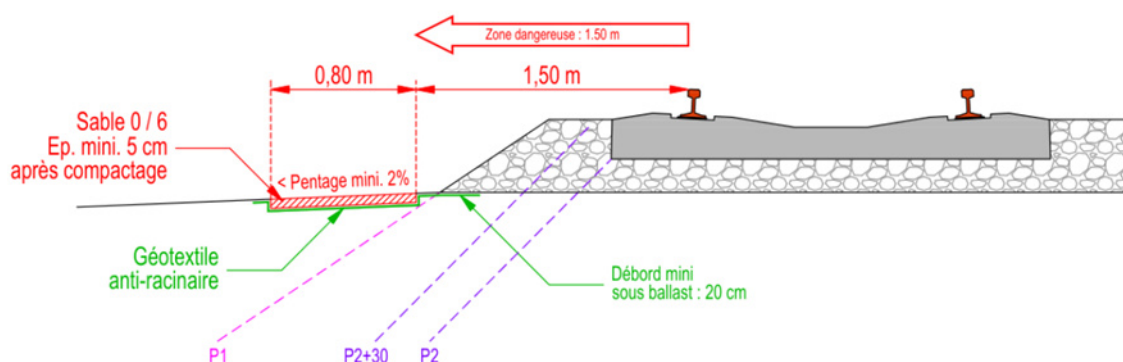


Figure 15. Principe de réfection de piste.

A noter que ces opérations n'ont pas vocation à empiéter sur de nouvelles surfaces naturelles ou semi-naturelle. Il s'agit d'une opération ciblée sur les pistes existantes du domaine ferroviaire nécessaires à la circulation du personnel de maintenance hors de la zone dangereuse (par rapport aux circulations ferroviaires). Les interventions dans cette zone sont fortement conditionnées par les contraintes de sécurité ferroviaire. Ces pistes empruntées par les équipes de maintenance sont régulièrement entretenues, dépourvues de végétation et indispensables en cas d'incident, pour permettre l'accès des secours et l'évacuation des voyageurs.

La réfection de l'ensemble des pistes est prévue d'avril à juillet 2026.

## 2.2.2.5. Travaux sur dispositifs hydrauliques

Les travaux relatifs aux dispositifs hydrauliques concernent la remise en état des dispositifs d'assainissement existants attenants à la plateforme ferroviaire, ainsi qu'à la sécurisation des dispositifs dont la proximité avec la piste peut générer un risque pour le cheminement du personnel.

### 2.2.2.5.1. Curage/reprofilage des fossés et hydrocurage des buses ou drains enterrés

Les fossés existants le long de la voie ferrée nécessitent d'être curés ou reprofilés afin d'assurer leur bon fonctionnement hydraulique et la sécurité des biens et des personnes.

Ces opérations seront réalisées dans les zones où les fossés ont pu partiellement ou totalement être comblés au fil du temps par manque d'entretien régulier.

Les travaux de curage/reprofilage se limitent au fossé lui-même : l'axe actuel du fossé est conservé.

Pour le reprofilage (Figure 16) le fil d'eau du fossé curé sera calé 50 cm en dessous d'une ligne théorique correspondant au fond de ballast, penté 4% jusqu'au fossé avec un pentage de 3/2 des parois latérales du fossé, soit une pente de 67%.



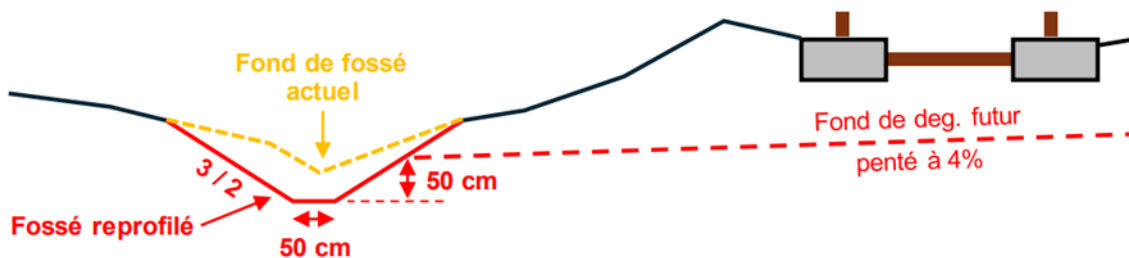


Figure 16. Schéma de principe de reprofilage de fossé terre.

Le linéaire concerné par ces opérations sont présentés ci-dessous :

Type de curage	Linéaire concerné (V1 et V2)
Curage/reprofilage fossé terre	3 700 ml
Curage fossé béton non-couvert	100 ml
Curage fossé béton ouvert	380 ml
Hydrocurage drain	130 ml

Ces interventions ont pour but de restaurer les écoulements au sein des fossés bordant la voie ferrée, et retirer les embâcles qui ont pu s'y développer au cours de leur cycle de vie.

Selon la distance du fossé par rapport à la voie, les travaux de reprofilage pourront être réalisés soit directement par une pelle rail-route enraillée sur la voie la plus proche, soit par une pelle à chenille. La présence d'un train de terre est nécessaire pour permettre l'évacuation des matériaux de curage. Le rendement prévisionnel considéré pour ces travaux est de 300 ml/nuit.

Pour les opérations d'hydrocurage, certaines buses enterrées, longitudinales à la voie doivent faire l'objet d'hydrocurage pour dégager les éventuels matériaux qui se seraient accumulés au fil du temps.

Voie	PK Travaux
V2	102+690 à 102+750 (60 m)
V1	102+710 à 102+750 (40 m)
V1	102+830 à 102+860 (30 m)

Le curage sera réalisé à l'aide d'un camion d'hydrocurage, seul capable de délivrer la pression nécessaire à l'évacuation des matériaux dans les buses. Les trois zones à traiter sont toutes facilement accessibles par des moyens routiers. L'acheminement du camion d'hydrocurage pourra donc se faire directement à pied d'œuvre par la route.

### 2.2.2.5.2. Création de fossés terre

Certaines zones attenantes à la plateforme ferroviaire nécessitent la création de fossé terre lorsqu'il s'agit de refaire la continuité entre deux fossés existants. La création de fossé ne concerne qu'un très faible linéaire **340 m** au total (tableau 7).

Tableau 7. Zone création fossés terre.

Voie	PK	Commentaires
VI	87+920 au 87+940 (20 ml)	Création d'un petit fossé terre en arrière du massif de l'ancien pont route pour intercepter les venues de fines dans la voie → <b>SNCF Réseau a supprimé cette opération du programme du fait de la présence de Silène de Porto et d'Agrostide élégante au droit de cette zone</b>
VI	95+800 au 96+000 (200 ml)	Prolongation, de la noue d'infiltration créée en 2023 à l'occasion des travaux de RAV et qui court actuellement du 95+640 au 95+800.
VI	96+130 au 96+270 (140 ml)	Fossé terre le long de la voie I entre le PK 96+130 (soit juste après le PN 57) jusqu'à l'OH du PK 96+270 (au-delà duquel un fossé terre existant longe déjà la voie I)

Selon la distance du fossé par rapport à la voie, les travaux pourront être réalisés soit directement par une pelle rail-route enraillée sur la voie la plus proche, soit par une pelle à chenille travaillant en retro et circulant dans l'axe du fossé à traiter. La présence d'un train de terre (soit sur la voie contiguë à celle où circule la pelle rail-route, soit sur la voie la plus proche en cas d'utilisation de mini-pelle) est nécessaire pour permettre l'évacuation des matériaux de curage.

A noter qu'SNCF Réseau avait prévu dans son programme travaux la pose de fossés à barbacanes béton (FBPB) entre les PK 76+600 et 76+850. Dans cette zone, la piste est soutenue par une murette en mauvais état qui présente des risques de déversement et d'affaissement du corps de piste. **SNCF Réseau a supprimé cette opération du programme du fait du recensement de l'Agrostide élégante au droit de cette zone.**

## 2.2.3. Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre

Afin d'assurer le bon déroulé des travaux décrit précédemment, la base de Labouheyre doit être réaménagée et constitue à elle seule une phase de travaux.

Ces travaux sont prévus dès juillet 2026 et présentent plusieurs zones de travaux (Figure 18) :

- | Zone de renouvellement total des voies 12 et 14 (secteur orange) : remplacement et remise en état totale des voies ferroviaires (ballast, traverses, rails) par mode ferroviaire selon les modalités décrites au chapitre 2.2.1
  - | Cette zone correspond à un remplacement de l'existant sur lequel l'ensemble de des constituants de la voie va être renouvelé ;
  - | Elle représente une surface de 6 144 m<sup>2</sup> ;



- | Travaux prévus de juillet à aout 2026.
- | Zone de stockage temporaire (secteur hachuré jaune) : elle servira uniquement lors de la réfection des voies 12 et 14 afin de stocker les matériaux usagés ;
  - | Elle représente une surface de 350 m<sup>2</sup> ;
  - | Utilisation de juillet à août 2026.
- | Zone de stockage (secteur hachuré noir) : présente au sein de la zone de remplacement des rails, elle servira de stockage de matériaux sur rack pendant toute la phase de travaux.
  - | Elle représente une surface de 3 470 m<sup>2</sup> ;
  - | Utilisation de juillet 2026 à mars 2027.
- | Pistes et cheminements piétons/engins : zone de circulation du personnel de chantier pendant les travaux :
  - | Environ 11 500 m<sup>2</sup> dédiés au cheminement ;
  - | Utilisation de juillet 2026 à mars 2027.
- | Emplacement bungalow : la plateforme bétonnée actuelle sera utilisée pour la mise en place d'un bungalow de chantier
  - | Elle représente une surface d'environ 1 000 m<sup>2</sup> ;
  - | Utilisation de septembre 2026 à mars 2027.

Au total, l'emprise travaux couvre une surface de 22 829 m<sup>2</sup> (Figure 18).

ETAPES TRAVAUX	Secteur concerné	2026								2027				
		Juin	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril		
Changement de l'ensemble de l'équipement ferroviaire : ballast, rail et traverses.	Zone orange													
Changement de quelques traverses et rails	Zone bleue													
Stockage de matériaux sur rack	Zone jaune													
Utilisation de la base pour les travaux généraux de la ligne	Emprise travaux													

Figure 17 : Planning prévisionnel du projet sur la base de Labouheyre en phase 2026/2027

La base sera également utilisée en 2030 pour le renouvellement des dernières sections de la ligne 655. Un bungalow sera réinstallé sur le secteur bétonné actuel. Les pistes existantes et les voies entièrement renouvelées (secteur orange) seront également utilisées.



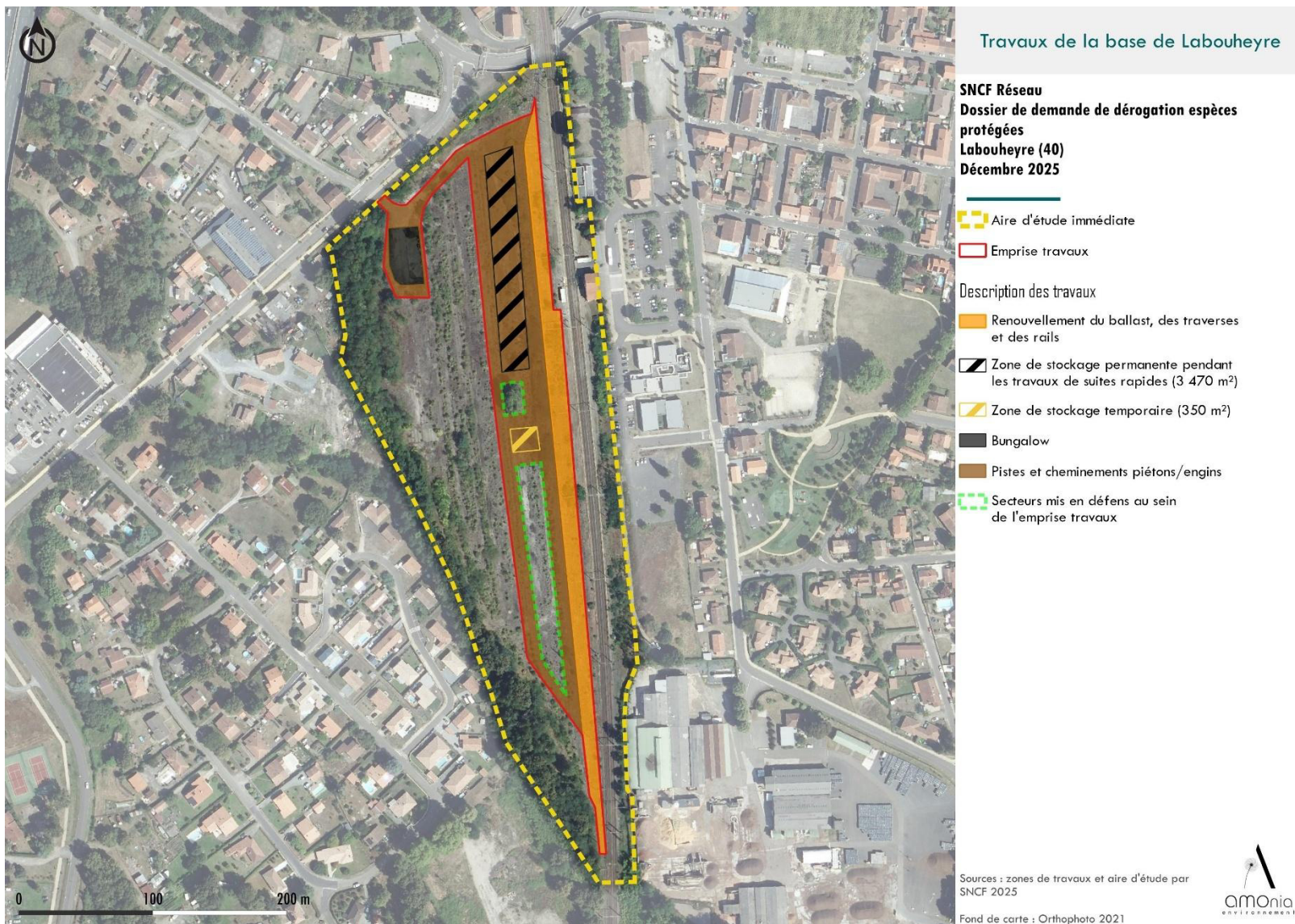


Figure 18 : Plan des travaux préparatoires de la base de Labouheyre

## 2.2.4. Travaux préparatoires sur le site de Solférino

Le site de Solférino a été identifié pour accueillir le Poste de Commandement (PC) des travaux sur toute la période de travaux. Ce PC travaux regroupera les différentes installations temporairement mises en place pour accueillir les entreprises et personnels du chantier. Le PC travaux sera composé de bungalows préfabriqués (qui seront répartis entre espaces de bureaux, salles de réunion, sanitaires, vestiaires et réfectoires) et de places de parking. Le site sera clôturé et sécurisé.

Les parcelles appartiennent à la société THEBAULT Ply-Land S.A, fabricant de panneaux de contreplaqué. Elles sont utilisées pour le stockage temporaire de bois et matériaux. Les travaux seront réalisés sous autorisation d'occupation temporaire (Annexe 7 page 408).

L'installation du PC travaux nécessite l'aménagement du site. Un nivellement par décapage avec empierrement est prévu sur 15 00 m<sup>2</sup> (parking visible sur la Figure 19). Afin de stabiliser la zone avant l'installation de la base vie, un géotextile sera posé puis recouvert d'un dépôt de gravas calcaires.

Les travaux de cette zone permettent l'installation de la base vie du chantier où se trouveront les bungalows et le parking. Ils seront effectués sur les mois d'avril et mai 2026.

Le PC travaux sera ensuite utilisé de juin 2026 à mars 2027.

La convention avec le propriétaire prévoit un maintien des aménagements sur le site à posteriori des travaux.



Figure 19 : Plan prévisionnel des aménagements et du PC travaux prévus sur le site de Solférino (Source : SNCF Réseau)



## **2.3. Autres procédures réglementaires applicables au projet**

### **2.3.1. Examen cas par cas ou évaluation environnementale**

Le projet concerne une remise en état d'infrastructure ferroviaires existantes. Il n'est donc pas soumis à une procédure d'examen au cas par cas ou à une procédure environnementale.

### **2.3.2. Dossier loi sur l'eau**

La plateforme calcaire créée sur le site de Solférino est composée de matériaux poreux (géotextile, calcaire). Ainsi, aucune imperméabilisation n'est prévue dans le cadre des travaux.

Concernant les zones humides, seule une zone humide a été identifiée au sud de l'emplacement envisagé sur l'aire d'étude du site de Solférino. Elle n'est pas incluse au sein de l'emprise travaux. De plus, aucune zone humide n'a été identifiée au droit des accès ou de la base de Labouheyre.

Le projet ne prévoit pas d'autres aménagements décrits dans la nomenclature de l'article R.214-I du Code de l'environnement.

Le projet n'est pas soumis à autorisation ou déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

### **2.3.3. Notice d'incidence Natura 2000**

Une analyse des incidences sur les sites Natura 2000 et les habitats d'intérêts communautaires associés a été réalisé au chapitre 5.1.1 page 163.

Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, le projet ne présente pas d'impact significatif sur les sites Natura 2000.

### **2.3.4. Autorisations d'urbanisme**

Le projet ne nécessite pas de permis de construire ou d'aménager.



# 3. JUSTIFICATION DU PROJET A L'OBTENTION DE LA DEROGATION

## 3.1. Intérêt public majeur du projet

Le transport ferroviaire est un service d'utilité publique. La ligne N°655 0000 allant de Bordeaux à Irun est un axe structurant du réseau ferroviaire en Nouvelle-Aquitaine qui accueille du trafic de voyageur régional (TER), national (TGE) et du trafic de fret. Il s'agit d'un des axes les plus circulés de la région.

La section de la ligne entre Ychoux et Dax se fait vieillissante sur l'ensemble de ses composants (rails, traverses, ballast). Le projet de Renouvellement Voie Ballastée (RVB) par moyens de suite rapide sur la ligne L655000 entre Ychoux et Morcenx et entre Morcenx et Dax répond à des impératifs majeurs de sécurité ferroviaire et de pérennisation des infrastructures. Les composants actuels de la voie ont atteint leur durée de vie maximale (40-50 ans pour une voie ferrée), rendant le renouvellement de la voie indispensable pour garantir un niveau optimal de sécurité pour les voyageurs et le personnel.

L'état de dégradation avancée des éléments constitutifs de l'infrastructure (rails, traverses, ballast) est tel que les opérations d'entretien courantes ne suffisent plus à maintenir la qualité et la fiabilité nécessaires à une exploitation sécurisée. Ce projet vise donc explicitement à prévenir les incidents liés à la vétusté des infrastructures, dont les conséquences potentielles sur la sécurité des circulations.

Sans cette régénération complète, l'établissement de nouvelles Limitations Temporaires de Vitesse (LTV) deviendrait inévitable à court terme, ce qui dégraderait significativement la qualité de service offerte aux usagers quotidiens. À plus long terme, la poursuite de la détérioration pourrait même conduire à une fermeture partielle ou totale de la ligne.

Le renouvellement de cette infrastructure permettra d'assurer la pérennité de l'axe ferroviaire sur le long terme.

D'autre part, ce projet participe directement à la modernisation du réseau ferroviaire français, mode de transport faiblement émetteur de gaz à effet de serre. En préservant et en améliorant la performance de cette ligne, il contribue activement aux objectifs nationaux et européens de mobilité durable et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> dans le secteur des transports.

En conclusion, le projet de renouvellement de voie entre Ychoux et Dax répond aux objectifs suivants :

- | Maintenir la sécurité ferroviaire de cet axe structurant : la base de Labouheyre est indispensable à la réalisation des travaux dans de bonnes conditions de sécurité ferroviaire ;
- | Garantir la pérennité de l'infrastructure ;
- | Contribuer aux objectifs nationaux et européens de mobilité durable et de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- | Prévenir la dégradation du service et le risque de fermeture de ligne.



Ces objectifs sont multiples et complémentaires, et considérés ensemble, confèrent un caractère d'intérêt public majeur au projet global de renouvellement de la ligne n°655 000, et en particulier des travaux de la base de Labouheyre.

**Maintenir la qualité et la sécurité des circulations ferroviaire et des voyageurs relève donc d'un intérêt public majeur à l'échelle régionale.**

## 3.2. Justification des variantes

### 3.2.1. Variante globale du projet

Le renouvellement de la voie par suite rapide permet de réaliser les travaux depuis la voie ferrée sans utiliser les emprises attenantes. En d'autres termes, les milieux naturels en bords des voies ne sont pas impactés en dehors des zones d'entretien ou de remise en état des accès et fossés.

Le mode routier historiquement mis en œuvre pour les travaux ferroviaires implique l'utilisation d'engins non enraillés (camions bennes, pelles mécanique, régaleuses de ballast, etc.) nécessitant d'accéder à la voie sur l'ensemble du linéaire. Cela implique ainsi d'ouvrir et entretenir de larges pistes à proximité de la voie et occasionne de nombreux déplacements d'engins lourds sur les routes adjacentes.

Par ailleurs, ce projet optimise l'utilisation des emprises ferroviaires existantes, ce qui permet d'éviter de nouveaux impacts sur des zones naturelles non perturbées et de minimiser l'emprise foncière supplémentaire. Cette approche, respectueuse de l'environnement et économe en ressources foncières, constitue un atout majeur du projet qui renforce son caractère d'intérêt public.

Les travaux nécessitent également quelques travaux connexes. Les aménagements effectués (rampes piéton, escaliers, rampes pour engins...) sont de faible ampleur et en quantité limitée. En effet, la plupart des accès sont existants et nécessitent seulement un débroussaillage.

Quelques opérations supplémentaires ont été envisagées, notamment la création d'un fossé, une zone supplémentaire de stockage de matériel le long des voies ainsi que des aires de stationnement pour engins. La présence d'espèces protégées sur ces zones et les impacts d'artificialisation des sols ont conduit à trouver des situations alternatives :

- | le stockage des matériaux est limité aux bases de travaux ;
- | les zones de stationnements le long des pistes seront temporaires et remises en état après travaux ;
- | aucune création de fossé ne sera réalisée au droit des secteurs à enjeux.

La mesure d'évitement effectuée est détaillée au chapitre 6.1.1 page 205.

**L'analyse des options techniques disponibles démontre que ce projet ne dispose pas d'alternative satisfaisante. Seul le renouvellement complet de l'infrastructure associés à quelques travaux connexes permet de répondre simultanément aux exigences de sécurité, de pérennité et de performance attendues pour cette ligne.**



## 3.2.2. Variantes sur la base de Labouheyre

Du fait de sa localisation et de sa surface, l'ancien site ferroviaire de Labouheyre constitue une zone essentielle et stratégique au projet car il assure le stockage des matériaux et des engins et un accès direct à la voie ferrée, permettant d'alimenter rapidement le chantier.

Concernant la base de Labouheyre, quatre variantes ont été étudiées (7) :

- | Utilisation de l'ensemble de la base de Labouheyre (variante 0) - 77 150 m<sup>2</sup> ;
- | Evitement des boisements (variante 1) - 42 404 m<sup>2</sup> ;
- | Evitement de la station d'Agrostide et des arbres à enjeux, réduction des impacts sur le Lotier hispide et grêle (variante 2) - 36 184 m<sup>2</sup> ;
- | Réduction supplémentaire des impacts sur le Lotier hispide et grêle (variante 3 finale) - 22 829 m<sup>2</sup>.

Les variantes 0 et 1 utilisaient le mode routier pour le remplacement des rails, nécessitant ainsi une plus grande zone de stationnement et de bases travaux, à la fois pour la circulation des engins mais aussi pour le stockage des matériaux à installer ou à déposer. Le passage en mode ferroviaire a ainsi permis de réduire les emprises au maximum.

La variante 2 intégrait la mise en place du PC travaux au sein de la base de Labouheyre en évitant une partie des stations de Lotiers et certains secteurs particulièrement sensibles (Agrostide élégante, arbres).

Lors de la recherche de sites compensatoires, l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux a récemment communiqué à SNCF Réseau une parcelle qui pourrait accueillir la zone de PC travaux, réduisant considérablement les impacts. La variante finale (variante 3) supprime donc la plateforme destinée au PC travaux (opération la plus impactante sur la base), qui est reportée sur le site de Solférino, où les enjeux sont fortement réduits. De plus, seules les voies 12 et 14 situées à l'extrémité Est de la plateforme seront remises en état.

**L'emprise travaux finale a ainsi été optimisée pour ne conserver que les zones de stockages et de cheminements absolument nécessaires au bon fonctionnement des travaux. Les secteurs non utilisés seront mis en défens.**

## 3.3. Le maintien dans un état de conservation favorable

Le maintien dans un état de conservation favorable des populations d'espèce visée par la dérogation est analysé au regard des mesures d'atténuation et de compensation mises en place (cf. 6.3 et 6.3.3).





Figure 20 : Variantes du projet de Labouheyre

# 4 . D I A G N O S T I C E C O L O G I Q U E

Pour rappel, les travaux de modernisation de la ligne n° 655 000 entre les communes d'Ychoux et Dax se limitent à des travaux sur les plateformes ferroviaires existantes et circulées (renouvellement des constituants de la voie, c'est-à-dire rails, traverses, ballast ; et pistes associées) ainsi que des aménagements ponctuels (travaux connexes et aménagements des bases travaux).

SNCF Réseau a mandaté le bureau d'études AMONIA pour réaliser un pré-diagnostic écologique au droit des zones de travaux considérés comme pouvant avoir un impact sur l'environnement, à savoir : le curage de fossés, l'aménagement d'accès temporaires et des opérations sur petits ouvrages sous-voie (POSV). Ce sont donc au total 24 secteurs qui ont fait l'objet d'investigation.

Un diagnostic bibliographique de l'intégralité de la section de la ligne a été produit.

Les bases nécessitant des aménagements (Labouheyre, Solférino) ont également été investiguées.

## 4.1. Présentation des auteurs et des méthodologies

AMONIA a été mandaté pour réaliser le diagnostic bibliographique de la section de ligne entre Ychoux et Dax, ainsi que des investigations écologiques ciblées sur les zones sensibles de travaux.

Les inventaires ont été réalisés sur l'ensemble de la ligne 655 par un écologue spécialisé en botanique : Pierre BOUSCARY.

Sur la base de Labouheyre, un premier passage a été réalisé par deux écologues dont une botaniste : Delphine SCIAMA. Les autres enjeux (faune, espèces exotiques envahissantes et habitats) ont été évalués par un chargé d'études environnementales aux compétences naturalistes généralistes : Nicolas MAZET.

Le passage complémentaire flore a été réalisé par Pierre BOUSCARY sur la base de Labouheyre, de Solférino ainsi qu'au niveau des PK 76 et 87.

Le passage complémentaire faune a été réalisé par Théo AMELINE au niveau du PK 82.

**L'ensemble des CV sont présentés en Annexe 2 (cf. § 8.1.3).**



## 4.1.1. Aires d'étude

### 4.1.1.1. Aires d'étude bibliographiques

L'ensemble de la ligne ferroviaire 655 concernée par les travaux a fait l'objet d'une étude bibliographique. Les aires d'études prises en compte sont décrites ci-dessous et localisés sur la Figure 21.

#### | Aire éloignée

L'aire éloignée permet de définir le contexte écologique dans lequel le projet s'inscrit. Les zonages écologiques ont été recherchés jusqu'à 5 kilomètres de distance autour de la ligne ferroviaire.

#### | Aire rapprochée

L'aire rapprochée correspond à l'aire immédiate du projet et sa zone d'influence périphérique sur les espaces naturels et/ou espaces verts. Cette aire correspond à un périmètre de 1 kilomètre de distance autour du projet. Dans le cas présent, l'aire rapprochée est exploitée dans le cadre de l'étude bibliographique des espèces potentiellement présentes.

### 4.1.1.2. Aires d'étude des investigations

#### | Aire immédiate

Pour rappel, le projet prévoit le renouvellement des constituants de la voie entre Ychoux et Dax réalisés au moyen dit de « suite rapide ». Par conséquent, la majorité des opérations sont circonscrites à la plateforme ferroviaire existante. SNCF Réseau a toutefois mandaté AMONIA pour réaliser des investigations au droit des secteurs de travaux débordant sur les milieux naturels ou semi-naturels de bords de voies. SNCF Réseau a donc fait investiguer les emprises extérieures à la plateforme ferroviaire où les opérations suivantes sont prévues : curage/reprofilage, création fossé, création d'accès, remplacement POSV.

Les aires d'étude immédiates correspondent aux abords de voie sur lesquels seront réalisés des aménagement connexes (busage de fossé, aménagement de rampes, escaliers et passerelles). Certains linéaires de voie pour lesquels des enjeux environnementaux ont été suspectés ont également été investigués. Le Tableau 8 présente la synthèse des linéaires concernés et les travaux initialement prévus au moment de la réalisation du diagnostic. Pour des raisons de sécurité ferroviaires, les prospections ont dû être réalisées de manière indépendante entre les abords de la voie 1 (à l'est de la plateforme ferroviaire) et de la voie 2 (à l'ouest). Les voies concernées sont donc détaillées dans le tableau.

Certains travaux ont ainsi fait l'objet d'une annulation suite à l'identification d'enjeux (cf mesures d'évitement). De plus, la réalisation récente des études d'exécution a révélé que certaines opérations connexes non prévues initialement (création d'accès supplémentaire, curage de fossé complémentaire, etc.) sont nécessaires. Ils feront l'objet d'un passage d'écologue avant les travaux (cf mesure page 208).

Les secteurs prospectés sont localisés sur la Figure 22 et disponibles en Annexe 3 page 274.



Pour la base de Labouheyre (Figure 23), l'aire d'étude immédiate inclut la partie ouest de la gare, sur laquelle s'étendent les anciens rails en déprise, ainsi que les espaces en friche jusqu'à la limite boisée du cours d'eau.

Pour la base de Solférino, l'aire d'étude immédiate correspond au site envisagé pour l'installation du poste de commandement des travaux. Les prospections ont également été réalisées sur l'aire d'étude rapprochée identifiée sur la Figure 24.

Tableau 8 : Secteurs prospectés le long des voies (hors bases travaux)

PK début	PK fin	Voie concerné	Travaux initialement prévus	Surface prospectée (m <sup>2</sup> )	Commune	Date(s) de prospection
76+600	76+850	VI	Etudier la pose d'un fossé béton en pied de talus pour endiguer le renversement des murettes existantes. Exutoire au niveau du 76+600	3 640	Ychoux	14/04/2025 26/06/2025
80+480	80+480	VI+V2	Accès existant des deux côtés. Côté VI, prévoir dépose clôture + glissière. Côté V2, prévoir gros débroussaillage	1 130	Ychoux	14/04/2025
82+300	83+000	VI+V2	Travaux de curage de fossé	23 420	Lüe	14/04/2025 23/07/2025
83+450	83+450	V2	Accès piéton existant à débroussailler	290	Lüe	14/04/2025
84+400	84+400	V2	Accès existant à débroussailler	1 230	Lüe	14/04/2025
87+250	87+250	VI+V2	Accès existant. Prévoir débroussaillage des deux côtés + dépose glissière V2	1 080	Labouheyre	14/04/2025
87+650	87+650	VI	Accès existant. Prévoir débroussaillage + dépose glissière	340	Labouheyre	14/04/2025
87+920	87+940	V2	Créer petit fossé terre derrière massif de l'ancien pont pour éviter la venue de fines dans la voie	660	Labouheyre	14/04/2025 26/06/2025
89+600	93+200	VI+V2	Les fossés terre VI et V2 sont prévus en reprofilage en EP. Etudier la poursuite du reprofilage jusqu'au 89+600 en fonction du profil en long général de la ligne	134 980	Labouheyre & Solférino	14/04/2025
92+200	92+200	VI+V2	Accès existant de chaque côté, équipé de portail en bon état. RAS à part débroussaillage	440	Solférino	14/04/2025



101+120	101+120	VI	Accès possible à aménager	770	Solférino	15/04/2025
101+750	102+710	V2	Buse à curer Prévoir curage du fossé terre côté amont sur 50 m	19 890	Solférino	16/04/2025
102+790	102+790	VI+V2	Accès existant avec portail des deux côtés. Prévoir uniquement débroussaillage	1 850	Solférino	15/04/2025
105+559	105+559	VI+V2	Remplacement du POSV à étudier par PRI OA	1 460	Morcenx-la- Nouvelle	15/04/2025
107+220	107+600	V2	Fossé béton à débroussailler / curer	4 170	Morcenx-la- Nouvelle	16/04/2025
110+300	110+400	V2	Fossé béton à curer + pose de caillebotis + Fossé Terre à curer + pose de barrière orange	1 260	Morcenx-la- Nouvelle	15/04/2025
112+290	112+290	VI	Accès existant côté VI, équipé de portail en bon état. RAS à part débroussaillage	350	Morcenx-la- Nouvelle	15/04/2025
113+442	113+442	V2	Accès piéton à créer/aménager	470	Morcenx-la- Nouvelle	16/04/2025
113+700	113+800	V2	Fossé terre à curer + pose de caillebotis	1 620	Morcenx-la- Nouvelle	16/04/2025
113+815	113+815	V2	Accès existant côté V2, pose d'un portail à prévoir + débroussaillage	850	Morcenx-la- Nouvelle	16/04/2025
114+433	114+449	V2	Fossé terre à curer + pose de caillebotis	560	Morcenx-la- Nouvelle	16/04/2025
117+535	117+535	V2	Accès à réaménager	370	Rion-des- Landes	15/04/2025
140+410	140+410	V2	Accès potentiel à créer	650	Saint- Vincent-de- Paul	15/04/2025



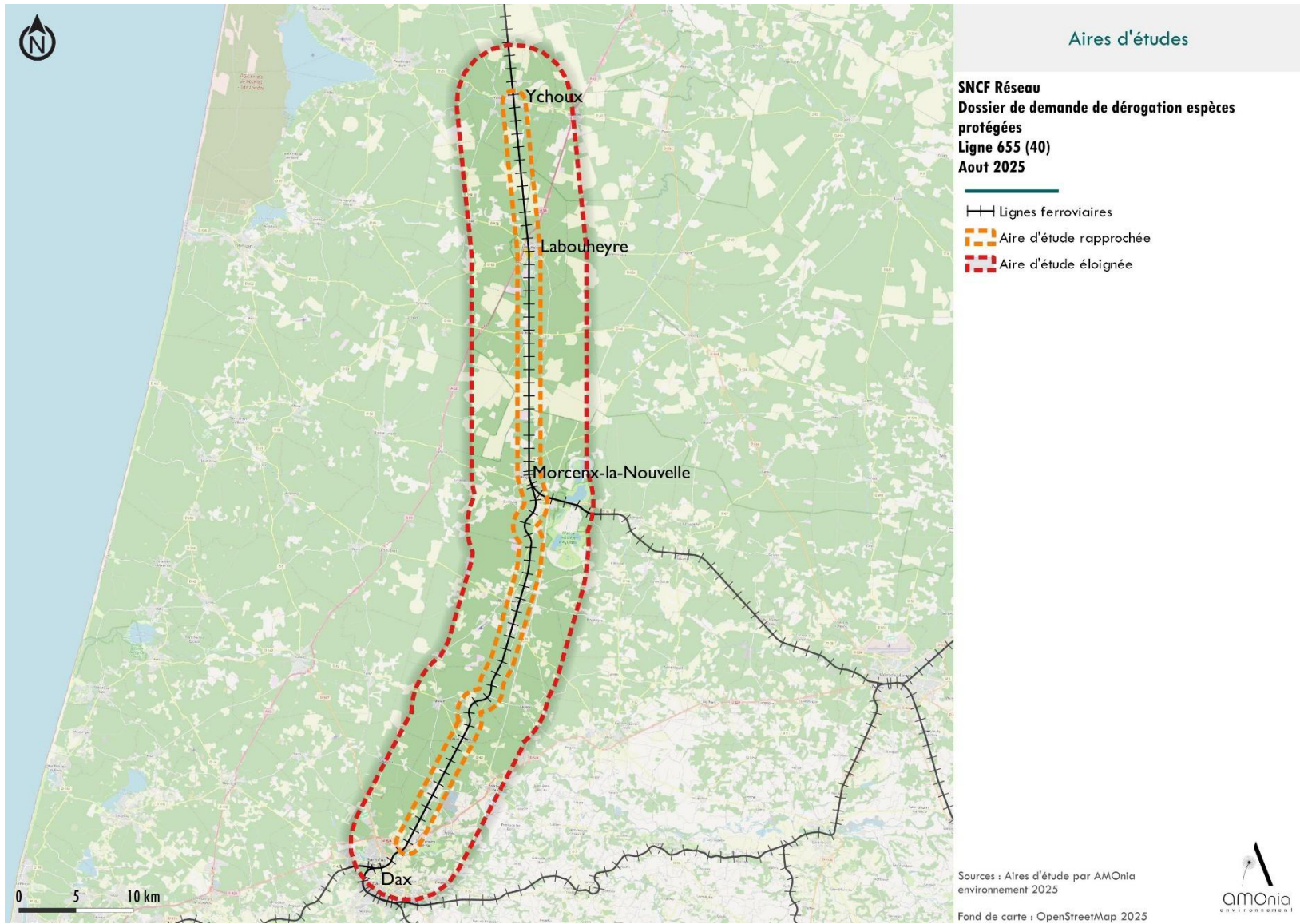
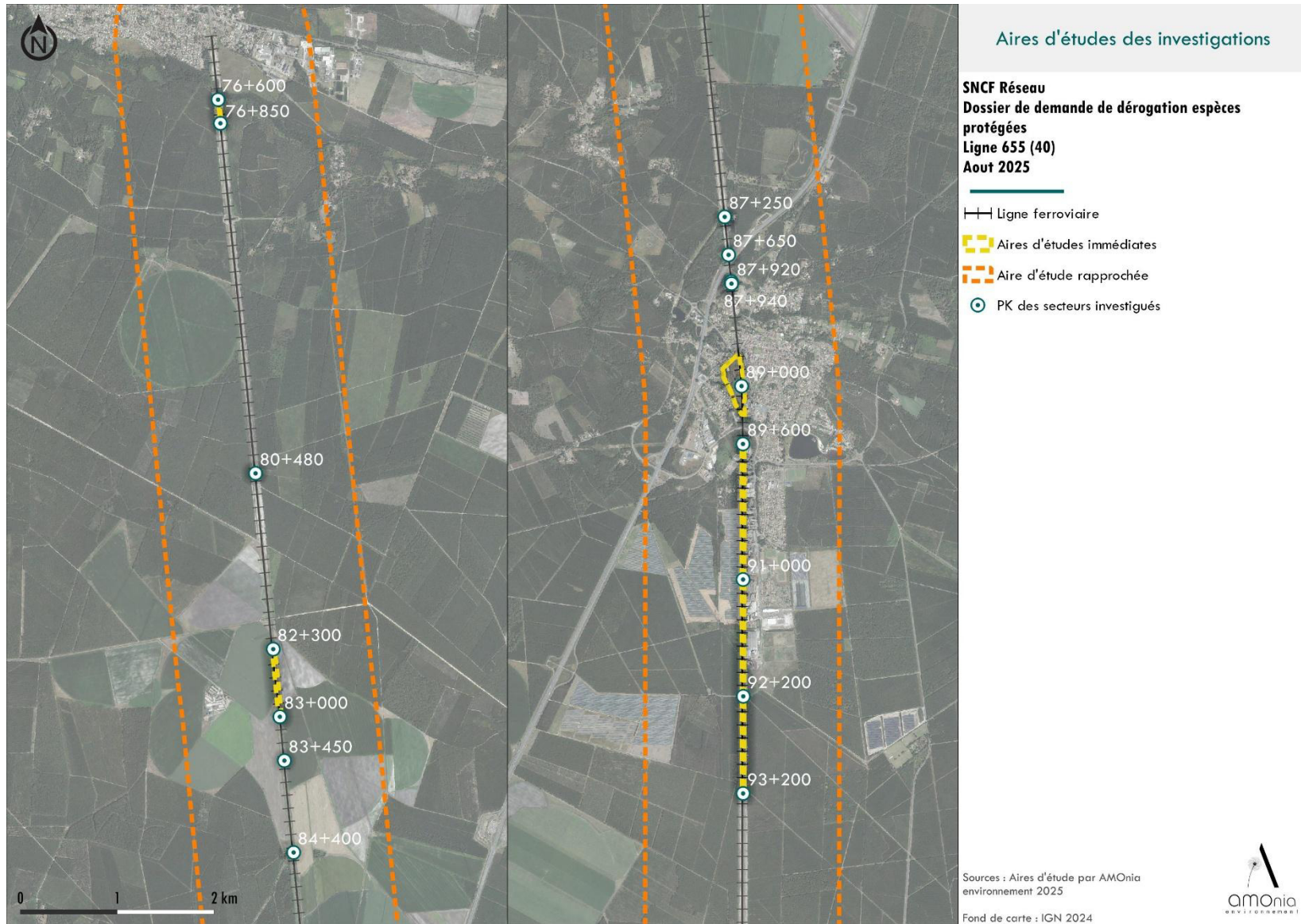
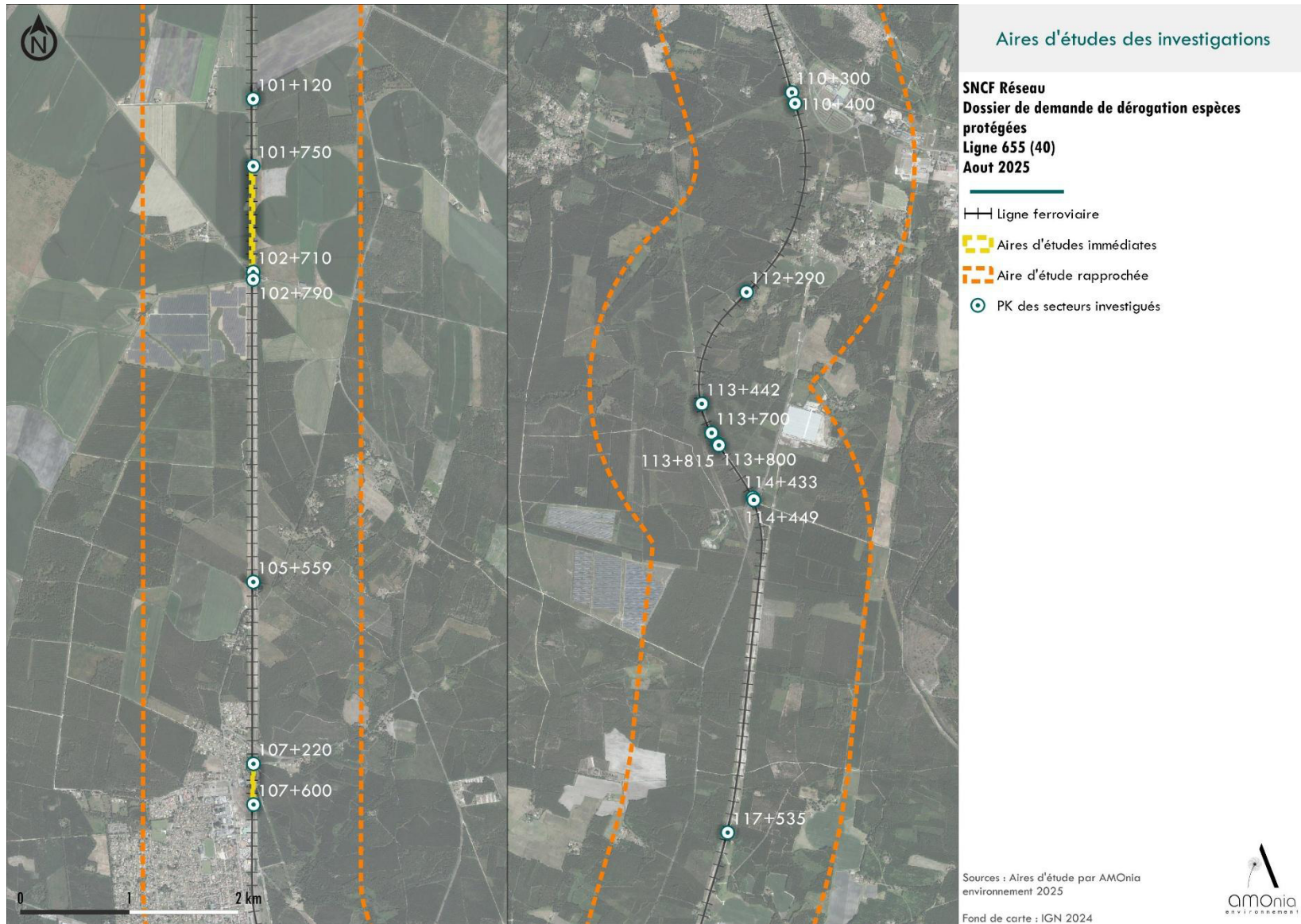


Figure 21 : Localisation des aires d'études bibliographiques de la ligne 655 ©AMOnia environnement, 2025





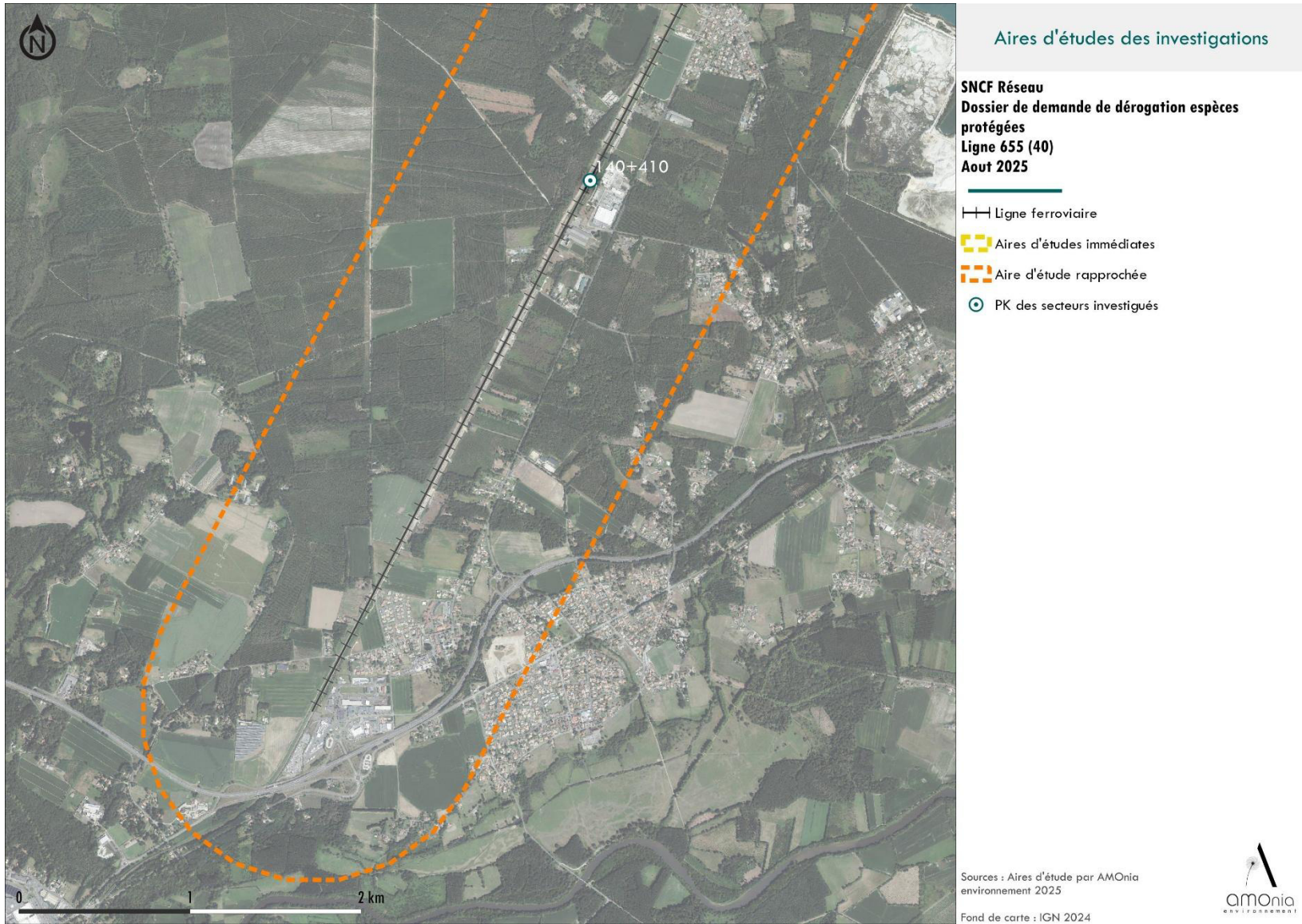


Figure 22 : Localisation des aires d'études immédiates pour les investigations, ©AMOnia environnement, 2025

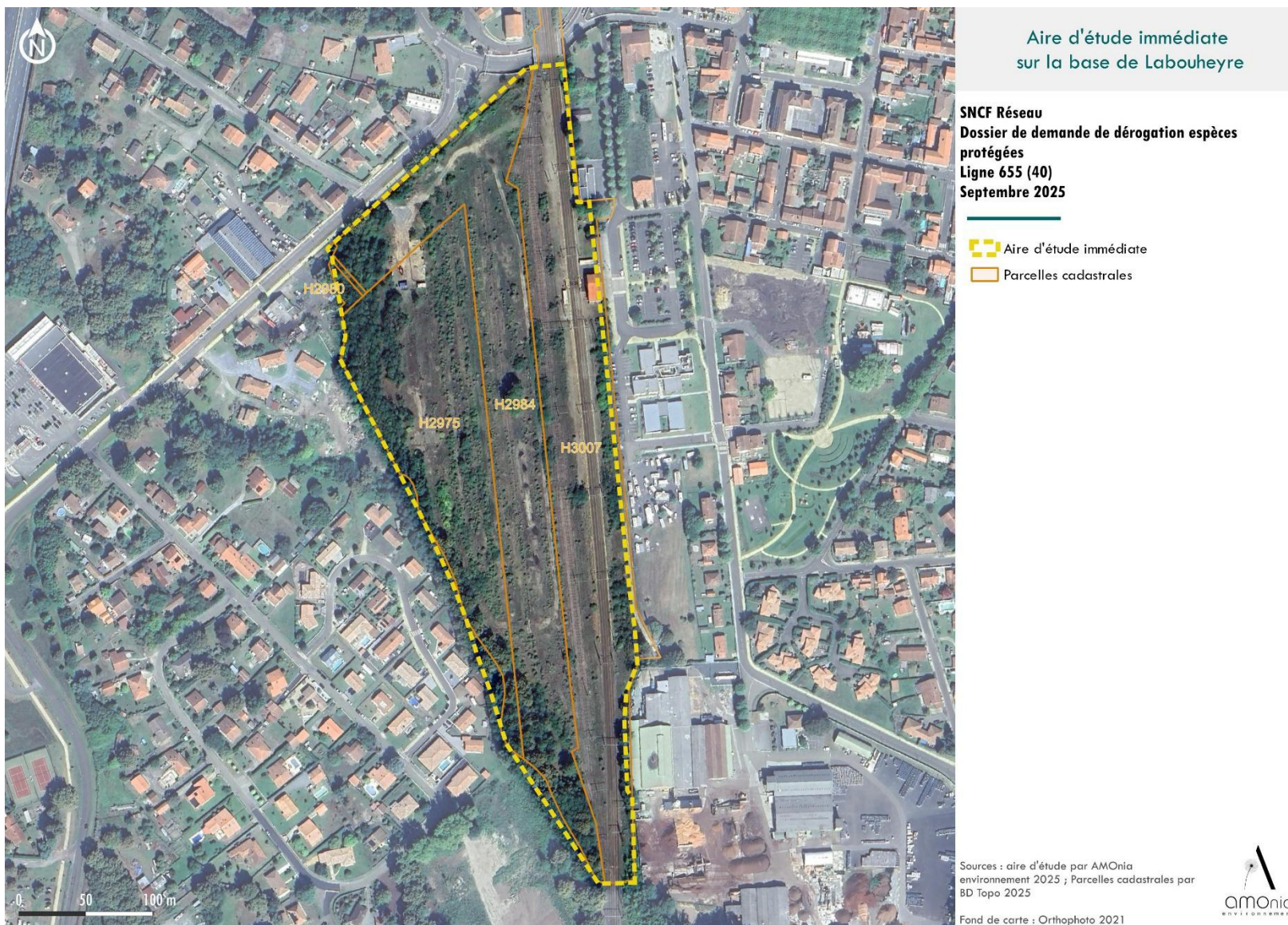


Figure 23 : Localisation de l'aire d'étude immédiate au droit de la base de Labouheyre ©AMONia environnement, 2025

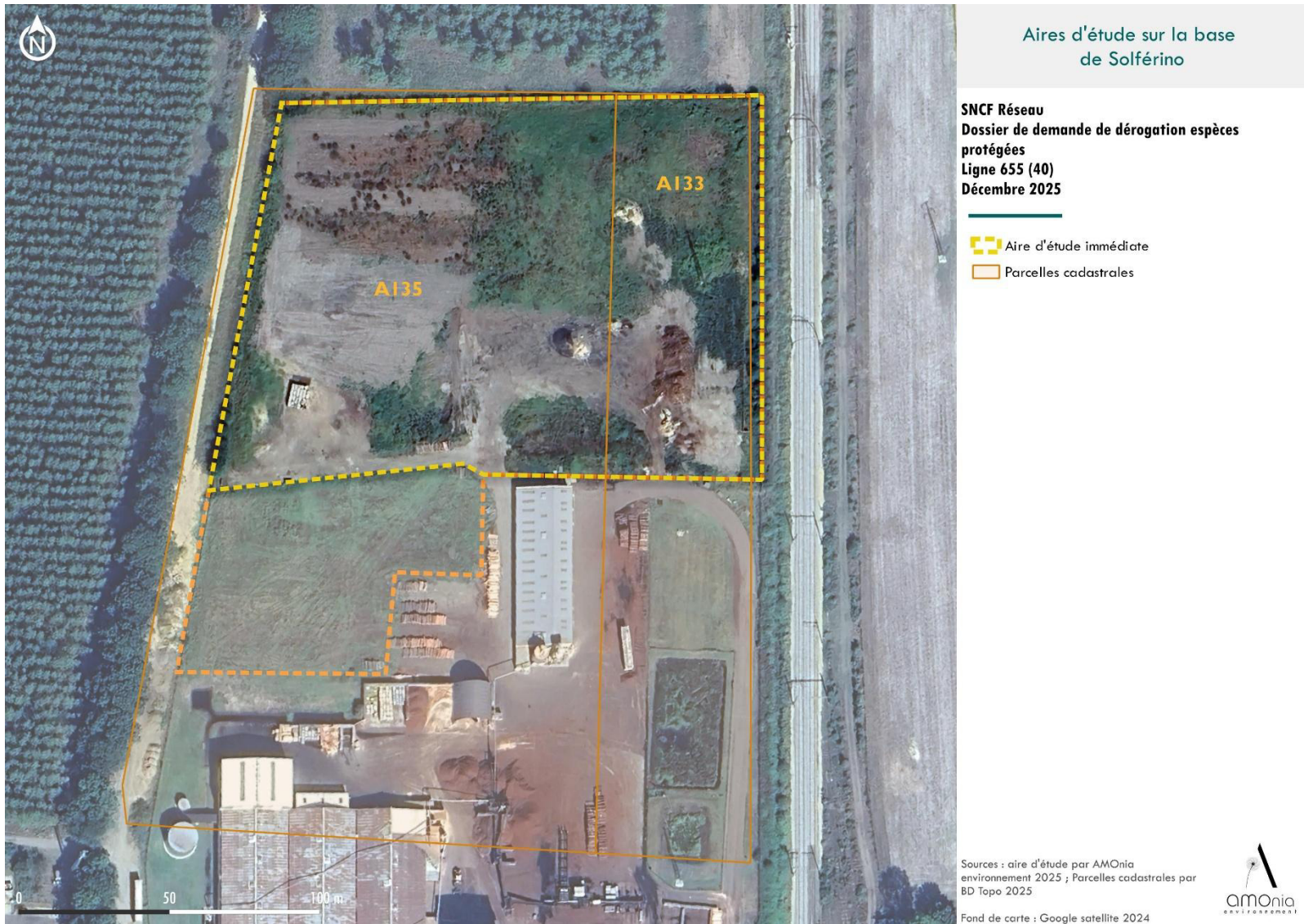


Figure 24 : Aires d'études sur le site de Solférino

## 4.1.2. Méthodologie

### 4.1.2.1. Périodes de prospection

L'observation de la faune et de la flore est étroitement dépendante des conditions météorologiques (pour la faune) mais surtout de la saisonnalité des différentes espèces. Le Tableau 9 ci-dessous illustre les périodes les plus favorables pour observer chaque groupe.

Dans le cadre du projet, seul un pré-diagnostic des zones de travaux identifiés comme pouvant avoir un impact sur l'environnement (curage de fossé, création d'accès, opérations sur petits ouvrages sous-voie) a été réalisé. L'objectif était de déterminer les enjeux naturels de ces secteurs en identifiant la présence d'habitats favorables au développement de flore protégée et/ou à l'accueil de la faune.

Dans cette optique, un passage en avril a été réalisé sur tous les secteurs à prospecter au niveau des abords de voie et de la base de Labouheyre (trait vertical rouge sur le Tableau 9).

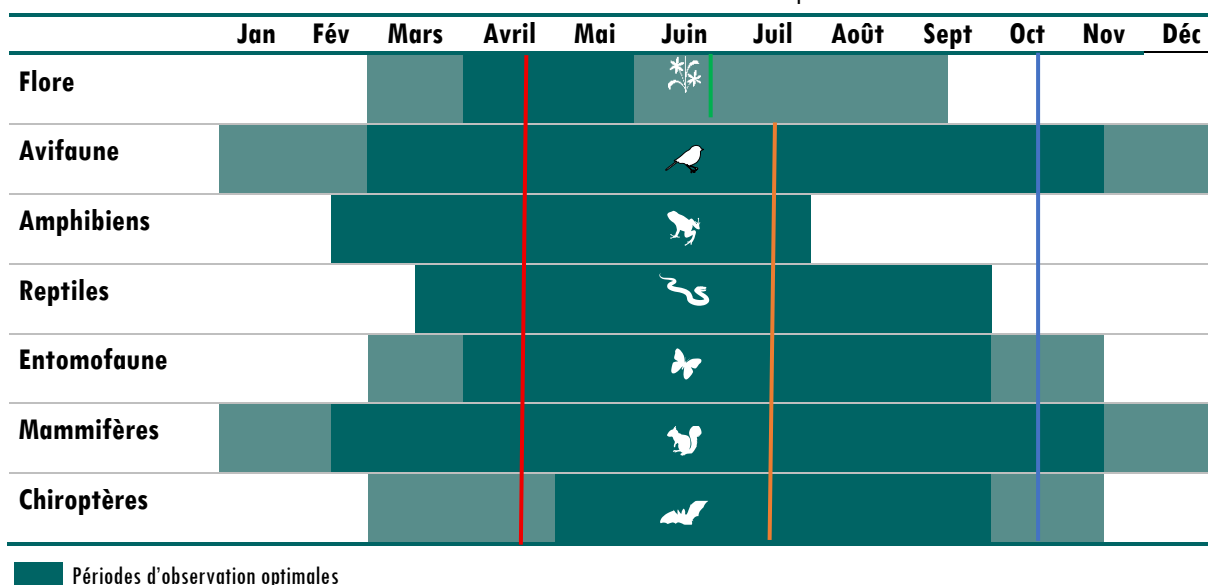
Des inventaires complémentaires flore ont ensuite été réalisés en juin (trait vert) sur les habitats favorables à la flore protégée de milieux ouverts sableux identifiés au droit de la base de Labouheyre et des PK 76+600 et 87+920.

Un passage en juillet (trait orange) a été réalisé sur une zone à Origan, plante hôte de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) localisé au niveau des PK 82+300 à 83+000.

De plus, un pré-diagnostic complémentaire sur le site de Solférino a également été réalisé le 21 octobre 2025 (trait bleu) suite à l'identification du site pour diminuer les impacts sur la base de Labouheyre. Le passage a ainsi été réalisé à une date défavorable à l'ensemble des groupes taxonomiques hormis l'avifaune et la mammalofaune pour lesquels la période s'avère encore propice pour caractériser les habitats et prospecter certaines espèces protégées potentielles. Cependant, l'objectif de ce passage était là encore d'identifier les enjeux potentiels de flore, zones humides et faune.

**A noter que dans tous les cas, la totalité des observations opportunistes ont été notées, même si le taxon ne faisait pas l'objet d'un protocole ciblé au moment de la sortie de terrain.**

Tableau 9 : Périodes favorables aux inventaires de chaque taxon



### ■ Périodes d'observation favorables

Les conditions météorologiques (température, ensoleillement, etc.) relatives aux inventaires d'avril, juin et juillet ont globalement été favorables à l'observation de l'ensemble des taxons hormis les quelques pluies défavorables à l'observation de l'avifaune et des Reptiles (Tableau 10). Elles ont cependant été défavorables sur le passage en octobre au droit du site de Solférino.

Au vu de la saison de prospection et des habitats présents sur site, le pré-diagnostic et le passage complémentaire du mois de juin sont suffisants pour évaluer les enjeux floristiques sur la base de Labouheyre et les différents tronçons ferroviaires étudiés. Concernant le site de Solférino, le pré-diagnostic est évalué comme suffisant pour évaluer les enjeux flore et zones humides malgré la période peu favorable à l'observation de la flore.

Pour les enjeux faunistiques, les inventaires ne sont pas suffisants pour évaluer l'ensemble des enjeux. Les données bibliographiques ont donc été associées aux habitats identifiés.

Tableau 10 : Calendrier des interventions

Calendrier de passage	Météo	Intervenants
14 avril 2025	Ensoleillé, pas de précipitations	Pierre BOUSCARY
15 avril 2025	Nuageux, légères précipitations	Pierre BOUSCARY
16 avril 2025	Ensoleillé et rares précipitations	Pierre BOUSCARY et Nicolas MAZET
17 avril 2025	Ensoleillé et rares précipitations	Nicolas MAZET
18 avril 2025	Ensoleillé, pas de précipitations	Nicolas MAZET et Delphine SCIAMA
26 juin 2025	Ensoleillé et rares précipitations	Pierre BOUSCARY
23 juillet 2025	Nuageux, pas de précipitations	Pierre BOUSCARY et Théo AMELINE
21 octobre 2025	Averses et rafales de vents	Pierre BOUSCARY



## 4.1.2.2. Modalités d'inventaires

### 4.1.2.2.1. Habitats et flore

Les habitats naturels ont été caractérisés et cartographiés selon une approche simplifiée basée sur la typologie de l'habitat et ses essences majoritaires. Les habitats linéaires (haies, cours d'eau, fossés, berges, etc.) ont été distingués des habitats surfaciques et cartographiés sous forme de polygones dans le fichier de base de données géospatiales (SIG).

Les habitats ont ensuite été rattachés aux typologies CORINE Biotopes, au référentiel EUR28 pour les habitats d'intérêt communautaire protégés par la Directive 92/43/CEE Habitats.

Les espèces végétales patrimoniales ont été recherchées au cours des relevés floristiques. En cas de présence, elles ont été cartographiées précisément et leurs populations ont été caractérisées (nombre de spécimens, état de conservation, etc.).

Une attention particulière a également été portée aux espèces exotiques envahissantes signalées dans la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine » (CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022).

Ces inventaires ont ainsi eu vocation à :

- | Identifier les habitats et la flore d'intérêt patrimonial ;
- | Identifier d'éventuelles zones humides sur le périmètre d'étude selon les critères floristiques ;
- | Mettre en évidence d'éventuelles problématiques relatives aux espèces exotiques envahissantes.

### 4.1.2.2.2. Faune

#### 4.1.2.2.2.1. Avifaune

L'inventaire de l'avifaune s'est déroulé selon un mode opératoire basé sur l'observation et l'écoute opportuniste. A chaque observation et/ou écoute, les espèces contactées et leur activité ont été notées (mâle chanteur, couple, parade, nid, alimentation, passage, etc.). Un code relatif au statut de nidification de l'espèce (code atlas) est ensuite renseigné. Les espèces observées sont également regroupées selon leur appartenance aux cortèges désignés : anthropophile, bocager, généraliste, humide et aquatique, ouvert.

La prospection s'attache également à localiser les nids s'ils existent.

### 4.1.2.2.3. Chiroptères

La prospection sur les espèces de Chiroptères consiste à un repérage diurne des éventuels gîtes arboricoles et/ou anthropiques. Les bâtiments abandonnés, les infrastructures en pierre ou les arbres âgés font l'objet d'une inspection dans la mesure de leur accessibilité. Des indices de présence sont aussi recherchés (guano).



Des observations opportunistes peuvent également être réalisées au cours des investigations de terrain.

Dans le cadre du pré-diagnostic effectué, aucun bâtiment n'a été prospecté car le projet ne prévoit pas d'aménagement sur du bâti. L'analyse a donc été ciblée sur la recherche de gîtes au droit des abords de voies SNCF.

#### 4.1.2.2.4. Mammifères terrestre et semi-aquatique

L'étude des Mammifères (hors Chiroptères) repose sur l'observation à vue d'individus et sur l'identification de caractéristiques spécifiques et d'indices indirects tels que les empreintes de pas, les fèces, les reliefs de repas et la recherche des gîtes.

#### 4.1.2.2.5. Reptiles

La recherche de Reptiles s'est effectuée par l'observation directe des animaux ou par l'observation indirecte de mues au cours de leur période d'activité. Les lieux ensoleillés ont tout particulièrement été prospectés (lisières boisées, zones empierrées, tas de pierres, tas de végétaux, etc.). La recherche de gîtes potentiels a également été réalisée.

Aucun reptile n'a pas été manipulé lors des inventaires. Aucune demande de dérogation n'a donc été effectuée au préalable.

#### 4.1.2.2.6. Amphibiens

La recherche des Amphibiens consiste en des écoutes opportunistes afin de localiser les chœurs d'Anoures, ainsi que des recherches à vue d'individus et pontes.

Dans le cadre du pré-diagnostic effectué, les prospections ayant été réalisées en journée, les prospections ont principalement permis d'identifier les habitats potentiels aux amphibiens, notamment les points d'eau et fossés favorables.

Aucun amphibien n'a pas été manipulé lors des inventaires. Aucune demande de dérogation n'a donc été effectuée au préalable.

#### 4.1.2.2.7. Entomofaune

Les insectes suivants ont été recherchés durant les inventaires :

- | Les Lépidoptères, Odonates et Orthoptères dans les milieux ouverts et de lisières ;
- | Les Coléoptères saproxyliques remarquables au niveau des éléments arborés.

De manière générale, l'identification est faite à vue ou à l'aide d'un appareil photographique avec objectif à fort grossissement. Certains individus nécessitent une capture temporaire à l'aide d'un filet à insectes afin de vérifier certains critères morphologiques. Aucun individu n'a été capturé lors les prospections.



### 4.1.2.3. Détermination des enjeux

Les niveaux d'enjeux définis dans ce chapitre vont d'un niveau Très faible à Très fort et sont associés aux codes couleurs suivants :

Enjeu TRÈS FORT
Enjeu FORT
Enjeu MODÉRÉ
Enjeu FAIBLE
Enjeu TRÈS FAIBLE

#### 4.1.2.3.1. Enjeux des habitats naturels et semi-naturels

Les habitats naturels ne font l'objet d'aucune évaluation et hiérarchisation de leurs enjeux sur la région Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, à ce jour, aucune liste rouge des habitats naturels et des végétations n'a été publiée tant à l'échelle nationale que régionale. Une liste rouge européenne des habitats existe néanmoins.

De plus, une méthodologie de caractérisation des habitats naturels déterminants ZNIEFF est disponible en Nouvelle-Aquitaine (LAFON P., BONIFAIT S., CAZE G., CORRIOL G., GUISIER R., HENRY E. et PRUD'HOMME F., 2023 – Les habitats naturels déterminants ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine. Méthode et liste. Audenge : Conservatoire botanique national Sud-Atlantique ; Chavaniac-Lafayette : Conservatoire botanique national Massif central ; Bagnères-de-Bigorre : Conservatoire botanique national Pyrénées-Midi Pyrénées. 33 p. + annexes).

Dans cette méthode, l'enjeu patrimonial biogéographique lié aux habitats (habitats sensu stricto et végétations) repose sur le croisement des 3 paramètres suivants :

- | la rareté territoriale qui correspond à la fréquence des habitats dans la région ;
- | la tendance évolutive territoriale qui traduit l'évolution prévisible de la surface d'occupation d'un habitat ;
- | la responsabilité patrimoniale qui met en évidence la proportion de cet habitat sur un territoire (départemental ou régional) par rapport à sa présence en France métropolitaine.

Dans le cadre du présent diagnostic écologique, le statut de protection d'un habitat a ainsi été cumulé à l'enjeu patrimonial biogéographique tel que défini précédemment.

En pratique, les règles suivantes sont appliquées :

- | un habitat artificiel non végétalisé a un enjeu nul ;
- | un habitat artificiel végétalisé a un enjeu très faible ;
- | un habitat agropastoral ou à forte naturalité, qu'il soit végétalisé ou non, ne peut pas avoir un enjeu spécifique inférieur à « faible » ;
- | un habitat d'intérêt communautaire et/ou déterminant de ZNIEFF ne peut avoir un enjeu inférieur à « modéré ».

**L'ensemble de ces critères permet d'aboutir à la caractérisation de l'enjeu patrimonial de l'habitat.**



Une réévaluation est ensuite appliquée suite aux prospections terrains afin de prendre en compte les éléments suivants :

- | Absence de flore patrimoniale et/ou d'espèces caractéristiques du cortège floristique de l'habitat en bon état (diminution de l'enjeu) ;
- | Présence de flore patrimoniale (augmentation de l'enjeu habitat) ;
- | Présence de zones humides (augmentation de l'enjeu habitat).

Dans le cas des mosaïques d'habitats, l'enjeu est qualifié sur la base de l'enjeu le plus élevé des habitats présents.

#### 4.1.2.3.2. Enjeux des espèces floristiques et faunistiques et de leurs habitats

Pour évaluer les enjeux écologiques liés à une espèce floristique ou faunistique, plusieurs documents sont étudiés ;

- | La consultation des statuts de conservation ;
  - | La liste rouge nationale UICN ;
  - | Les listes rouges régionales UICN ;
- | Le statut réglementaire d'une espèce ;
  - | L'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000,
  - | Les espèces concernées par l'annexe I de la directive Oiseaux font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution,
  - | L'annexe II de la directive Habitats Faune Flore qui désigne toutes les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation,
  - | L'annexe IV de la directive Habitats Faune Flore qui désigne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte,
  - | L'annexe V de la directive Habitats Faune Flore qui désigne les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion,
  - | L'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire,
  - | L'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection,
  - | La liste des espèces végétales protégées au niveau régional.
  - | Les Plans Nationaux d'Actions et leurs déclinaisons régionales.
- | Le document de hiérarchisation des enjeux de conservation de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine,



- | Les listes d'espèces déterminantes des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique), considérées comme des espèces remarquables pour la biodiversité,
- | L'occurrence régionale des espèces, ces informations sont retrouvées sur les sites des associations, du SINP ou encore dans des articles scientifiques.

L'ensemble de ces informations permet de définir l'enjeu patrimonial de l'espèce.

Un enjeu localisé est ensuite défini suite aux observations faites sur le terrain permettant d'identifier :

- | la nature, la fonctionnalité et l'état de conservation des habitats ;
- | l'abondance et la répartition spatiale des espèces ;
- | le comportement des espèces observées (alimentation, reproduction, déplacement, repos) ;
- | le rôle du site dans le cycle de vie des espèces concernées.

L'enjeu local est ainsi caractérisé à dire d'expert en minorant ou majorant l'enjeu patrimonial de l'espèce. Cet enjeu permet également de caractériser l'habitat d'espèce présent sur le site.

#### 4.1.2.4. Caractérisation des impacts

La détermination des impacts des travaux projetés repose sur une analyse croisée entre les caractéristiques écologiques du site, la nature des travaux et la sensibilité des espèces et habitats concernés.

Les impacts sont évalués au regard des paramètres suivants :

- | du niveau d'enjeu localisé (faible, modéré, fort) ;
- | de la nature et de l'intensité de l'impact ;
- | de la capacité de résilience des habitats et des espèces.

L'ensemble des critères pris en compte est présenté sur le Tableau 11.

Tableau 11 : Critères de détermination des impacts bruts sur les milieux naturels

Critère d'évaluation	Modalités	Description
Type d'élément affecté	Habitat / Espèce	Nature de la composante écologique concernée
Niveau biologique touché	Individu / Groupe / Population	Échelle de l'impact
Importance patrimoniale	Très faible / Faible / Modérée / Forte	Statut de protection, rareté, vulnérabilité
Importance locale	Très faible / Faible / Modérée / Forte	Rôle du site à l'échelle locale
Nature de l'impact	Direct / Indirect / Cumulatif	Modalité d'interaction travaux-milieu
Temporalité	Temporaire / Permanent	Durée de l'impact
Réversibilité	Réversible / Partiellement réversible / Non réversible	Capacité de retour à l'état initial



Critère d'évaluation	Modalités	Description
Intensité de l'impact	Très faible / Faible / Modérée / Forte	Ampleur de l'atteinte
Période biologique sensible	Oui / Non	Concerne la reproduction, la migration ou le transit, le repos
Étendue spatiale	Localisée / Étendue	Surface ou périmètre impacté
Capacité de résilience	Faible / Modérée / Forte	Potentiel de récupération écologique

Cette évaluation permet de hiérarchiser les impacts (très faibles à très forts) et d'identifier ceux nécessitant des mesures spécifiques.

Impact TRÈS FORT
Impact FORT
Impact MODÉRÉ
Impact FAIBLE
Impact TRÈS FAIBLE

### 4.1.3. Limites des inventaires

A la demande de SNCF Réseau, seul une visite de pré-diagnostic de certains secteurs préalablement identifiés par le maître d'ouvrage comme pouvant avoir un impact sur l'environnement (curage de fossé, création d'accès, opérations sur petits ouvrages sous-voie) a été réalisé. L'objectif était de déterminer les enjeux naturels de ces secteurs en identifiant la présence d'habitats favorables au développement de flore protégée et/ou à l'accueil de la faune.

Ainsi, aucun relevé phytosociologique de la végétation ou d'investigations complètes sur les taxons faunistiques n'a été mené dans le cadre de cette étude, que ce soit au droit des bases travaux, ou sur les tronçons de voies investigués. Le diagnostic écologique réalisé est donc principalement basé sur la bibliographie et l'analyse des habitats potentiels suite aux visites effectuées.

Cependant, la flore protégée (notamment le cortège d'espèces annuelles comprenant l'Agrostide élégante, le Lotier grêle, la Silène de Porto, la Scabieuse pourpre noir, etc.) a fait l'objet de passages ciblés à des périodes favorables afin d'identifier tout habitat favorable pour ces espèces au droit des secteurs investigués.

Les secteurs non investigués ne sont pas traités dans le chapitre « Résultats des prospections », seule une analyse bibliographique a été menée sur ces tronçons.



## 4.2. Données bibliographiques

### 4.2.1. Zonages écologiques

On recense 4 périmètres environnementaux intersectant directement la ligne ferroviaire 655. Il s'agit de :

- | I Parc naturel régional (PNR) : le Parc naturel régional des Landes de Gascogne ;
- | I site Natura 2000 (zone de protection réglementaire), à savoir le site d'intérêt communautaire « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » ;
- | I ZNIEFF de type 2 : « Zones humides d'arrière-dune du Pays de Born » ;
- | I ZNIEFF de type 2 : « Vallées de la Midouze et de ses affluents, lagunes de la haute lande associées ».

En plus des périmètres cités précédemment, l'aire d'étude éloignée (5 km) recense 8 périmètres concernant le milieu naturel, correspondant à :

- | I ZNIEFF de type 1 : « Anciennes mines de lignite d'Arjuzanx » ;
- | I site Natura 2000 (zone de protection réglementaire), à savoir le site d'intérêt communautaire « Zones humides de l'ancien étang de Lit et Mixe » ;
- | I site Natura 2000 (zone de protection réglementaire), à savoir le site d'intérêt communautaire « Réseau hydrographique des affluents de la Midouze » ;
- | I Réserve naturelles nationales (RNN) : La réserve naturelle nationale d'Arjuzanx ;
- | I Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) : la réserve naturelle nationale d'Arjuzanx ;
- | I site Natura 2000 (zone de protection réglementaire), à savoir le site d'intérêt communautaire « Barthes de l'Adour » ;
- | I Zone d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) : « Barthes de l'Adour » ;
- | I ZNIEFF de type 2 : « L'Adour de la confluence avec la Midouze à la confluence avec la Nive ».

Aucun arrêté de protection de biotope ou espace naturel sensible n'est recensé dans un rayon de 5 kilomètres.

La cartographie de localisation des sites naturels d'intérêt écologique est disponible ci-après.



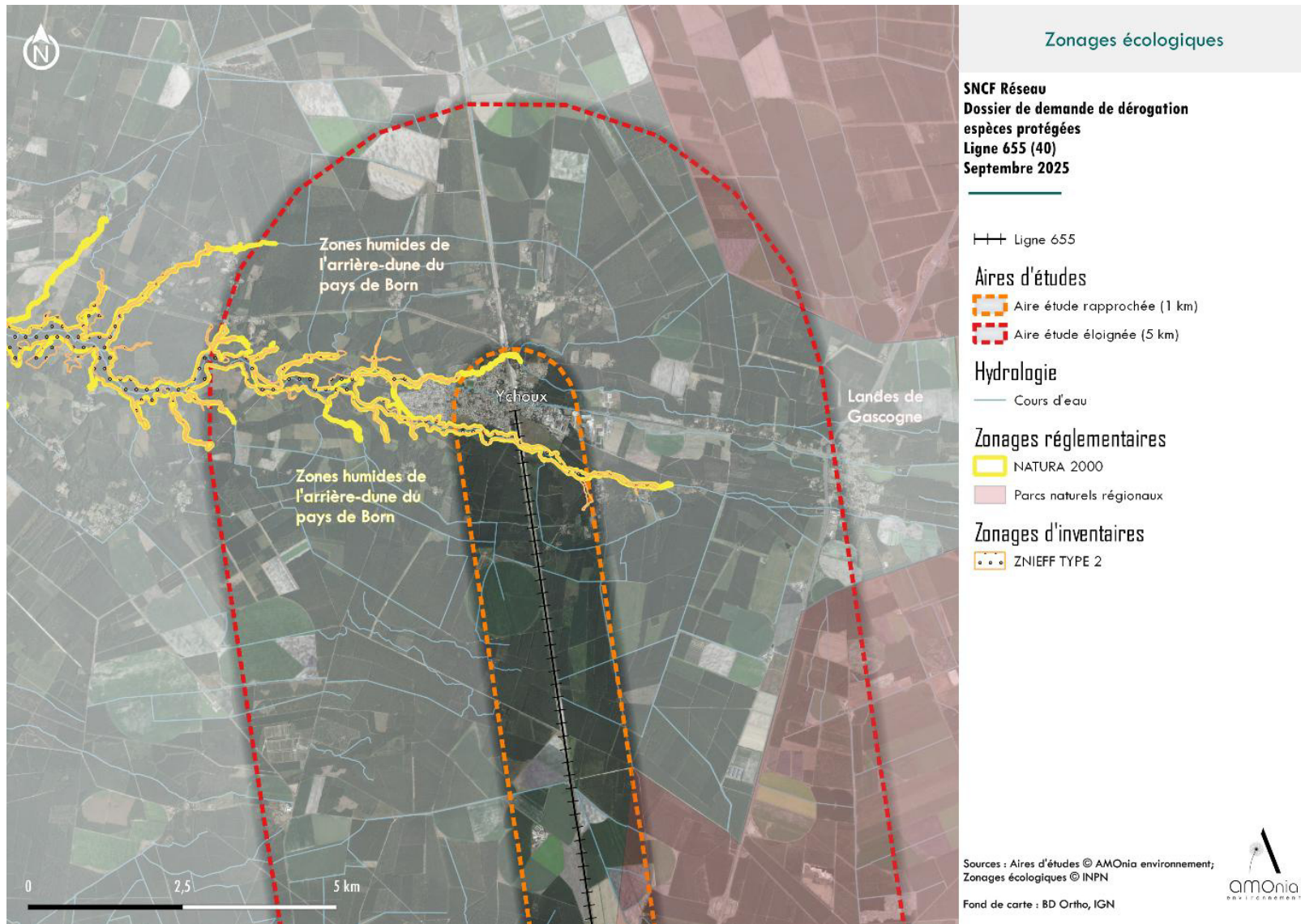


Figure 25 : Zonages écologiques sur la partie d'Ychoux ©AMOnia environnement, 2025

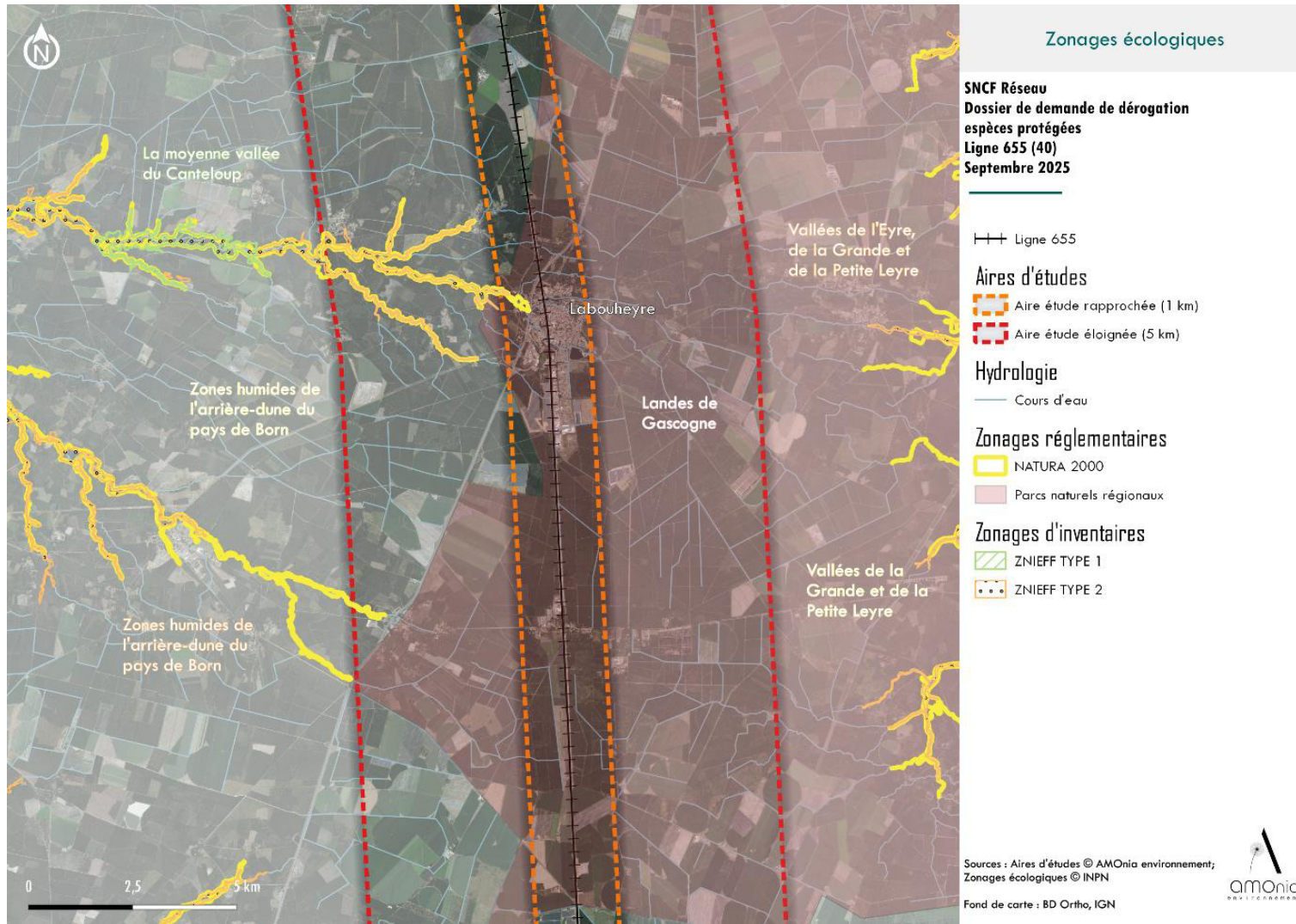


Figure 26 : Zonages écologiques sur la partie de Labouheyre ©AMOnia environnement, 2025

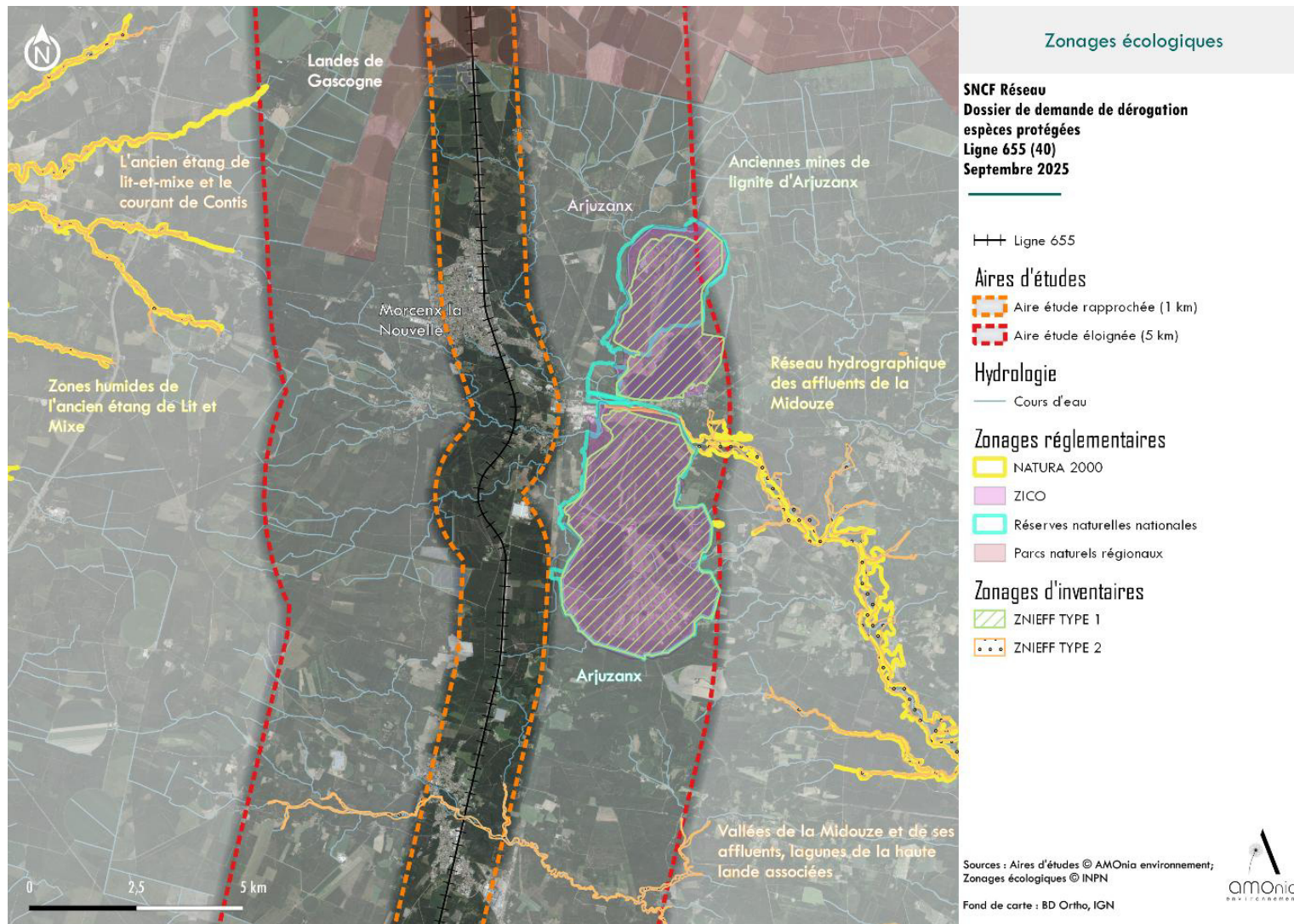


Figure 27 : Zonages écologiques sur la partie de Morcenx-la-Nouvelle ©AMOnia environnement, 2025

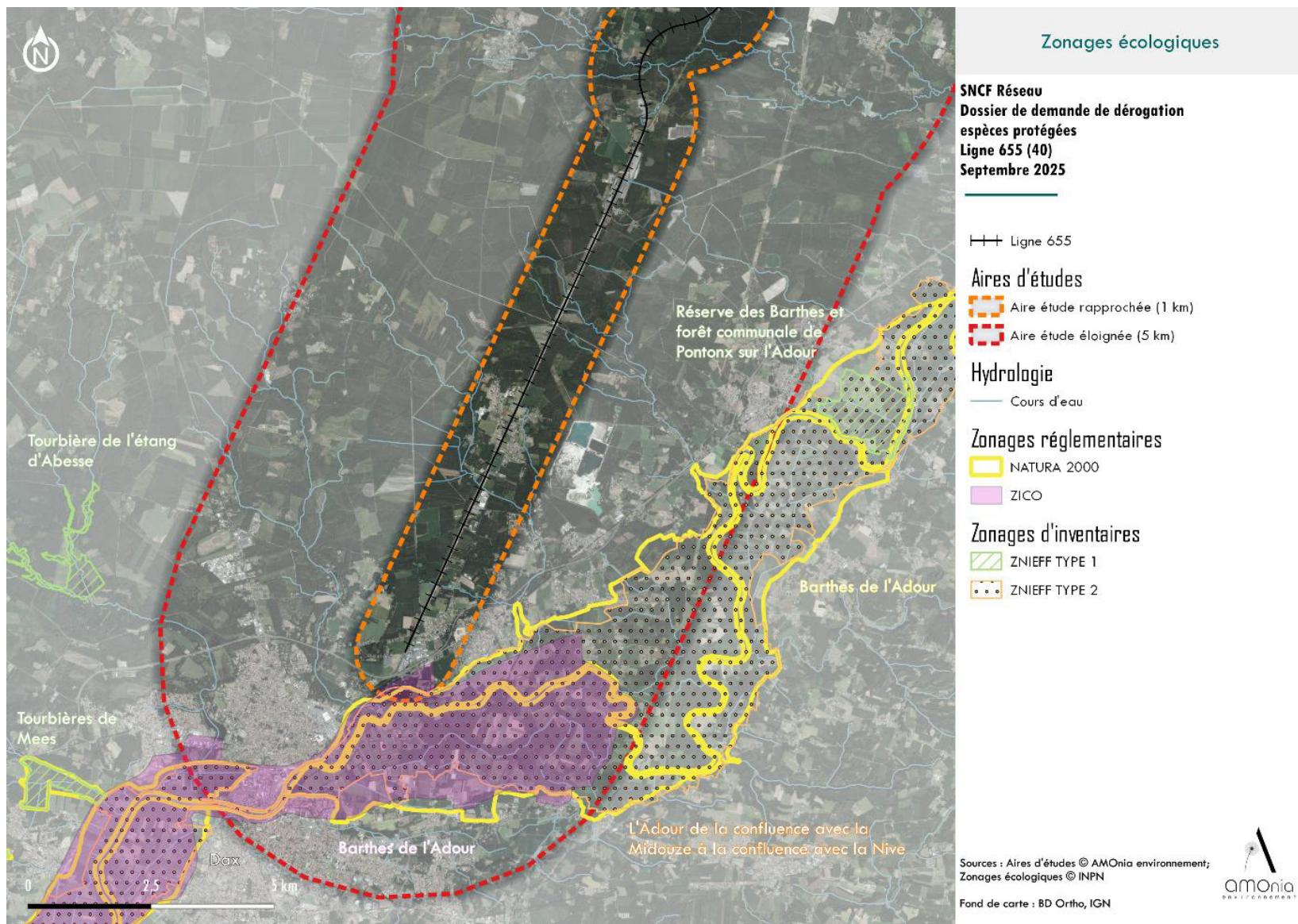


Figure 28 : Zonages écologiques sur la partie de Dax ©AMOnia environnement, 2025

### 4.2.1.1. Parc Naturel régional des Landes de Gascogne

Source : INPN 2025

#### | PNR des Landes de Gascogne

Inclus dans l'emprise d'étude immédiate du site d'étude, le PNR des Landes de Gascogne constitue un des plus gros massifs forestiers de France. Il est un paysage emblématique du sud-ouest, composé d'un long cordon dunaire et d'une importante forêt cultivée de Pins maritimes.

À travers cette vaste continuité de conifères, on trouve également des espaces de feuillus ainsi que des zones humides. Parmi ces milieux remarquables, les vallées de la Leyre s'étendent sur plus de 100 kilomètres, depuis le sud du parc jusqu'au Bassin d'Arcachon, où elles forment un delta et rejoignent la façade littorale du PNR.

**La ligne ferroviaire Ychoux-Dax est ainsi entourée de vastes milieux forestiers, généralement séparée par des pistes de défense contre les incendies.**

**Concernant la base de Labouheyre, le centre urbanisé ne présente pas d'habitat naturels caractéristiques du PNR.**

### 4.2.1.2. Zonages Natura 2000

Source : Résumé non technique des DOCOB Natura 2000 FR7200714, FR7200715, FR7200722 et FR7200724

Des sites Natura 2000 classés comme Site d'Intérêt communautaire (SIC) sont présents dans l'aire d'étude éloignée (et rapprochée). Leur description issue du résumé non technique du DOCOB sont les suivantes :

#### | ZSC FR7200714 – Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born (environ 13 000 ha)

Ce site est situé à 340 m à l'ouest de la gare de Labouheyre.

Ce site Natura 2000 s'étend essentiellement sur le réseau d'étangs de l'arrière-dune littoral du nord des Landes. Il comprend également les cours d'eau du réseau hydrographique amont dont la commune de Labouheyre est située à l'extrémité. Ainsi les principaux affluents des grands lacs sont compris : la Gourgue, le Nasseys et la Pave, le Canteloup, l'Escource et le courant de Mimizan.

On distingue donc deux types de masses d'eau : les cours d'eau et les étangs d'eau stagnante. Bien qu'un marnage naturel soit initialement présent sur cet ensemble lacustre, la fréquentation touristique et les différents aménagements hydrauliques permettent maintenant un maintien des niveaux d'eau.

Ces milieux lacustres et aquatiques recouvrent près de la moitié du site et hébergent une diversité d'espèces remarquables (Isoète de Bory, Faux cresson de Thore, Lobélie de Dortmann, Littorelle à une fleur, Fluteau nageant, etc.). Une autre part importante du site est recouverte par des boisements, essentiellement composés d'Aulnes et de Frênes et milieux marécageux

Concernant les habitats naturels, 29 habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents sur le site dont :

- | 4 HIC halophiles, surtout localisés en rive ouest ;
- | 5 HIC aquatiques liés aux lacs (landes, prairies, gazon) et 2 relatifs aux rivières (plantes aquatiques enracinées ou flottantes. ;



- | 5 HIC de type ouvert ;
- | 5 HIC tourbeux ;
- | 4 boisements.

Le site a une importance pour 18 espèces d'intérêt communautaire dont :

- | des insectes (Leucorrhine à front blanc, Cordulie à corps fin, Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Fadet des Laïches) ;
- | un poisson (Lamproie de Planer) ;
- | un reptile (Cistude d'Europe) ;
- | des mammifères (Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Barbastelle d'Europe, Murin à oreilles échancrées, Grande noctule, Loutre d'Europe)
- | des plantes (Isoète de Bory, Faux cresson de Thore, Fluteau nageant).

**Le caractère non humide et anthropique de la base de Labouheyre le rend peu favorable à l'accueil des espèces caractéristiques du SIC. En revanche sa forte proximité avec un cours d'eau (ruisseau du parc Naou) en fait un corridor potentiel pour certaines espèces aquatiques et boisées.**

**Concernant les abords des voies ferroviaires, l'absence de continuité écologique directe ne permettent pas l'accueil des espèces du site Natura 2000, à l'exception du tronçon PK 90+650 au PK 95+500 présentant des fossés alimentés directement connectés au ruisseau de Lavignolle.**

- | ZSC FR7200715 – Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe (environ 2 254 ha)

Ce site est situé à 4,8 km à l'ouest de la ligne.

Le site Natura 2000 est constitué d'un réseau hydrographique, de zones humides et de milieux naturels associés, situés au centre d'un bassin versant côtier accueillant des activités traditionnelles (chasse et pêche), de loisir de plein air et socio-économiques (tourisme, agriculture, sylviculture). Les deux cours d'eau principaux, le Vignac et le Courlis, donnent naissance au courant de Contis, exutoire du bassin versant remanié au cours de l'Histoire.

Le site est composé de nombreux habitats spécifiques des zones humides du domaine atlantique et des espèces végétales et animales rares à l'échelle européenne. La reconnaissance en tant que site d'importance communautaire (07/12/2004) illustre le rôle particulier de ce territoire quant à la conservation durable des milieux naturels parmi les plus exceptionnels d'Europe.

Concernant les habitats naturels, 19 habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents sur le site dont :

- | 3 HIC aquatiques, avec des herbiers enracinés ou flottants dans les eaux stagnantes ;
- | 5 HIC de milieux ouverts, avec des landes humides et sèches, des prairies humides, des pelouses et mégaphorbiaies ;
- | 4 HIC de végétations palustres et amphibies, avec des herbiers et gazons amphibies ;
- | 4 HIC dunaires, avec des galeries riveraines, des roselières dunaires et des végétations des dunes mobiles ;
- | 3 HIC de boisements, avec des chênaies et des Aulnaies



Le site a une importance pour 10 espèces d'intérêt communautaire dont :

- | des insectes (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Damier de la Succise, Fadet des Laïches) ;
- | des poissons (Lamproie de Planer, Lamproie marine) ;
- | un reptile (Cistude d'Europe) ;
- | des mammifères (Loutre d'Europe, Vison d'Europe) ;
- | une plante (Fluteau nageant).

**La distance et le manque de trame bleue rendent peu favorables l'accueil des espèces caractéristiques du SIC sur la ligne 655.**

| ZSC FR7200722 – Réseau hydrographique des affluents de la Midouze (environ 3 600 ha)

Ce site est situé à 2,2 km à l'est de la ligne.

Le réseau hydrographique des affluents de la Midouze, désigné comme Site d'Importance Communautaire, est situé en grande partie dans le territoire du massif forestier gascon caractérisé par son sol sableux et sa forêt cultivée de pins maritimes. Le site s'étend sur 3 600 hectares et est parcouru par 313 km de cours d'eau : la Midouze et ses affluents principaux en rive droite (le Bez, le Geloux, l'Estrigon), la Douze en aval de Roquefort (avec notamment la Gouaneyre, le Corbleu et le Cros) et la majeure partie de l'Estampon ainsi que ses affluents. Ce site se caractérise par sa forêt-galerie, corridor de feuillus de part et d'autre de la rivière. Ce biotope crée des conditions climatiques particulières de fraîcheur et d'humidité qui permettent le développement d'une faune et d'une flore variées différentes de celles du plateau plus sec et chaud.

Concernant les habitats naturels, 8 habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents sur le site dont :

- | 3 HIC dominés par des chênes ;
- | 2 HIC de zones tourbeuses ;
- | 1 HIC de mégaphorbiaie ;
- | 2 HIC de prairies et landes méridionales.

Le site a une importance pour 18 espèces d'intérêt communautaire dont :

- | des insectes (Leucorrhine à gros thorax, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Lucane cerf-volant) ;
- | des poissons (Lamproie de Planer, Lamproie marine, Chabot) ;
- | un crustacé (Ecrevisse à pieds blancs) ;
- | un Reptile (Cistude d'Europe) ;
- | des Mammifères (Loutre d'Europe, Vison d'Europe, Grand Rhinolophe, Rhinolophe euryale, Barbastelle, Minioptère de Schreibers, Murin à oreilles échancrées, Murin de Bechstein).



**Les cours d'eau du Mouréou et du Bès connectés au site Natura 2000 passent sous la ligne 655 au niveau de deux ponts. Ils sont susceptibles d'accueillir des espèces caractéristiques du site Natura 2000.**

| ZSC FR7200720 – Barthes de l'Adour (environ 3 600 ha)

Le site est situé à 730 m au sud de la ligne concernée par les travaux.

La superficie totale s'élève à 12 000 ha environ.

Le site concerne les plaines alluviales (localement appelées « Barthes de l'Adour »), situées de part et d'autre de l'Adour et de son affluent, le Luy. Sa délimitation correspond au territoire couvert par la crue centenaire de 1952. Ce périmètre touche 40 communes, riveraines de l'Adour : de PONTONX SUR ADOUR à l'embouchure et riveraines du Luy : de SORT EN CHALOSSE à la confluence. Il faut noter que certaines zones inondées en 1952 ne sont pas concernées par ce périmètre : il s'agit de la zone urbaine de DAX.

Concernant les habitats naturels, 7 habitats d'intérêt communautaire (HIC) sont présents sur le site dont :

- | Forêts de l'Europe tempérée (forêts alluviales résiduelles et forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant les grands fleuves)
- | Prairies maigres de fauche de basse altitude
- | Prairies humides semi-naturelles à hautes herbes
- | Landes et fourrés tempérés
- | Tourbières acides à sphaignes
- | Eaux dormantes
- | Eaux courantes

Le site a une importance pour 24 espèces d'intérêt communautaire dont :

- | des insectes (Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin, Lucane cerf-volant) ;
- | des poissons (Lamproie marine, Grande alose, Alose feinte) ;
- | un Reptile (Cistude d'Europe) ;
- | des mammifères (Loutre d'Europe, Vison d'Europe) ;
- | des oiseaux (Bihoreau gris, Aigrette garzette, Cigogne blanche, Milan noir, Pygargue à queue blanche, Circaète Jean-le-blanc, Aigle botté, Balbuzard pêcheur, Grue cendrée, Pie-grièche écorcheur, Elanion blanc) ;
- | Des plantes (Fougère d'eau à quatre feuilles, Flûteau nageant, Angélique à fruits variés).

**La ligne en zone urbaine de Dax n'est pas concernée par ce périmètre mais reste propice aux inondations et donc à l'accueil de certaines espèces de milieux humides.**

### 4.2.1.3. Zonages d'inventaires

Source : INPN



Les documents relatifs aux zonages d'inventaires sont actuellement indisponibles (site hors service).

## 4.2.2. Données floristiques

Les données bibliographiques (Observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine – OBVNA – extraites le 11/06/2025 et mis à jour le 07/01/2026 ; OpenObs – extraites le 28/02/2025) font état de la présence de plusieurs espèces protégées inventoriées au sein des aires d'études et susceptibles de s'exprimer au droit des voies :

- | Adénocarpe plié (*Adenocarpus complicatus* subsp. *parvifolius*) : espèce thermophile, héliophile et acidiphile des coteaux siliceux ; observation optimale de mai à septembre ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- | Amarante de Bouchon (*Amaranthus powellii* subsp. *Bouchonii*) : espèce thermophile et nitrophile appréciant les friches annuelles ; observation optimale de juillet à septembre ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; PEE de Nouvelle-Aquitaine : PEE à impact modéré selon la Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine du CBN, 2022.
- | Millepertuis à feuilles de linaira (*Hypericum linariifolium*) : espèce xérophile des friches siliceuses ; observation optimale de juin à août ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- | Linaira faux-jonc (*Linaria spartea*) ; espèce thermophile à affinité ammophile ; observation optimale de fin mai à mi-juillet ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale.
- | Lotier hispide (*Lotus hispidus*) ; espèce thermophile à affinité ammophile ; observation optimale de juin à mi-juillet ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale.
- | Agrostide élégante (*Neoschischkinia elegans*) ; espèce thermophile à affinité ammophile ; observation optimale de fin mai à mi-juin ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire.
- | Linaira de Pélissier (*Linaria pelisseriana*) : espèce thermophile et acidiphile ; observation optimale de mai à juillet ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- | Scabieuse pourpre (*Scabiosa atropurpurea*) : espèce héliophile ; observation optimale de juin à octobre ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale.
- | Silène de Porto (*Silene portensis*) : espèce thermophile présente sur les sables provenant de l'Océan ; observation optimale de juin à septembre ; espèce protégée par l'article I de l'Arrêté



du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.

Trèfle penché (*Trifolium cernuum*) : espèce thermophile des pâturages ; observation optimale de mai à juillet ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.

Ces espèces se développent généralement sur des pelouses et friches ouvertes, notamment en bords de pistes ou de chemins.

**Les enjeux réglementaires relatifs aux espèces floristiques protégées résident dans la non-destruction des individus et de leurs habitats.**

### 4.2.3. Données faune

L'observatoire de la faune sauvage de Nouvelle-Aquitaine (FAUNA) a été consulté. Les données ont été réceptionnées en mai 2025 et font état de 130 espèces.

Les résultats sont les suivants :

90 espèces protégées sont recensées :

6 Reptiles : Lézard des murailles ; Lézard vert ; Orvet fragile ; Cistude d'Europe ; Couleuvre vipérine ; Couleuvre à collier

10 Amphibiens : Grenouille rieuse ; Pélodyte ponctué ; Rainette ibérique ; Alyte accoucheur ; Rainette verte ; Grenouille agile ; Rainette méridionale ; Crapaud épineux ; Triton palmé ; Triton marbré

11 Insectes : Leucorrhine à front blanc ; Lucane Cerf-volant ; Cordulie à corps fin ; Gomphe de Graslin ; Grand capricorne ; Leucorrhine à gros thorax ; Agrion de Mercure ; Damier de la Succise ; Gomphe semblable ; Aeschne affine ; Fadet des laïches

9 Poissons : Anguille d'Europe ; Toxostome ; Chabot ; Brochet ; Vandoise ; Saumon de l'Atlantique ; Lamproie de Planer ; Truite de mer ; Brochet Aquitain

2 Mollusques : Ecrevisse à pieds blancs ; Mulette perlière

7 Mammifères terrestres : Campagnol amphibie ; Campagnol de Lavernède ; Ecureuil roux ; Genette ; Loutre d'Europe ; Vison d'Europe ; Hérisson d'Europe

11 Mammifères volants : Murin de Daubenton ; Pipistrelle commune ; Pipistrelle de Kuhl ; Grand rhinolophe ; Barbastelle d'Europe ; Murin à oreilles échancrées ; Grande Noctule ; Noctule de Leisler ; Pipistrelle pygmée ; Oreillard roux ; Petit rhinolophe

36 espèces d'Oiseaux : cf. Tableau 12.

2 espèces exotiques envahissantes sont présentes : le Ragondin et la Perche-soleil.



**Aucune donnée ponctuelle n'est présente dans l'emprise de la base de Labouheyre, de la base de Solférino ou à proximité immédiate de la ligne 655. Les enjeux principaux concernent la présence de Reptiles et d'Amphibiens pour lesquels les fossés et emprises des voies peuvent constituer des habitats de repos et/ou de reproduction dans le cas des amphibiens.**

Tableau 12 : Données faunistiques bibliographiques relatives à l'avifaune protégée (Source : Fauna 2025)

Taxon	Nom commun	Nom scientifique	Dernière année d'observation	Directive habitats-faune-flore ou Directive Oiseaux	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Statut de protection
Avifaune	Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	2021	-	LC	-	-	Article 3
	Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	2023	-	VU	-	-	Article 3
	Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	2020	Annexe I	LC	-	-	Article 3
	Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	2023	-	LC	-	-	Article 3
	Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	2020	-	NT	-	-	Article 3
	Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	2020	-	LC	-	DZ Aquitaine	Article 3
	Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	2024	-	LC	-	-	Article 3
	Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	2021	Annexe I	NA	-	DZ Aquitaine	Article 3
	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	2023	-	NT	-	-	Article 3
	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3



Taxon	Nom commun	<i>Nom scientifique</i>	Dernière année d'observation	Directive habitats-faune-flore ou Directive Oiseaux	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Espèce déterminante ZNIEFF	Statut de protection
	Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	2020	Annexe I	VU	-	-	Article 3
	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	2023	-	NT	-	-	Article 3
	Océanite cul-blanc	<i>Hydrobates leucorhous</i>	2025	Annexe I	NA	-	DZ Aquitaine	Article 3
	Pic épeiche	<i>Dendrocopus major</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Pouillot de bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	2021	-	LC	-	-	Article 3
	Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	2021	-	LC	-	-	Article 3
	Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	2021	-	LC	-	-	Article 3
	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	2021	-	VU	-	-	Article 3
	Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	2020	-	LC	-	-	Article 3
	Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	2021	-	NT	-	-	Article 3
	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	2023	-	NT	-	-	Article 3
	Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	2020	-	VU	-	-	Article 3



Liste rouge nationale : liste rouge des espèces menacées en France (UICN)	LC : préoccupation mineure ; NT : quasi-menacée ; VU : vulnérable ; EN : en danger ; CR : en danger critique ; NA : non applicable ; DD : données insuffisantes ; NE : non évaluée
Liste rouge régionale : liste rouge Aquitaine (UICN)	TC : très commun ; C : commun ; PCL : peu commun ou localisé ; R : rare ; TR : très rare
Directive Oiseaux	Annexe I : espèce bénéficiant de mesures de protection spéciales de leur habitat Annexe II : espèces pour lesquelles la chasse n'est pas interdite à condition que cela ne porte pas atteinte à la conservation des espèces Annexe III : espèces d'Oiseaux pour lesquelles la vente, le transport, la détention pour la vente et la mise en vente sont interdits (1ère partie) ou peuvent être autorisés (2ème partie) à condition que les oiseaux aient été licitement tués ou capturés
Directive habitats-faune-flore	Annexe II : Espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation Annexe IV : Espèces animales et végétales présentant un intérêt communautaire et nécessitant une protection stricte
Statut de protection : protection nationale	Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des Insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection)
Espèce déterminante ZNIEFF : au niveau régional (Aquitaine et Nouvelle-Aquitaine)	



## 4.3. Résultats des prospections

### 4.3.1. Diagnostic sur les voies et ses abords directs

#### 4.3.1.1. Habitats et flore

##### 4.3.1.1.1. Habitats

40 habitats naturels et semi-naturels ont été identifiés au droit des voies et abords prospectés et sont présentés au Tableau 13. La majorité de ces habitats présente un mauvais état de conservation ou un enjeu nul dans le cas des habitats artificiels.

Tableau 13 : Habitats naturels et semi-naturels identifiés sur les secteurs de voies prospectés

Intitulé	Code EUNIS	Surface m <sup>2</sup>	Enjeu
Pelouse siliceuse à annuelles naines	E1.91	266	Fort
Prairie atlantique mésophile	E2.21	150	Faible
Pelouse gérée	E2.6	403	Faible
Pelouse gérée x Roncier	E2.6 x F3.131	172	Faible
Prairie atlantique humide x Fossé ouvert	E3.41 x J5.41	101	Modéré
Formation à Pteridium aquilinum	E5.3	531	Faible
Formation à Pteridium aquilinum x Prairie atlantique mésophile	E5.3 x E2.21	7 547	Faible
Formation à Pteridium aquilinum x Roncier	E5.3 x F3.131	9 653	Faible
Roncier	F3.131	6 860	Très faible
Roncier x Formation à Pteridium aquilinum	F3.131 x E5.3	657	Faible
Roncier x Formation à Pteridium aquilinum x Fourré à Cytisus scoparius	F3.131 x E5.3 x F3.14	400	Faible
Roncier x Formation à Pteridium aquilinum x Formation à jeunes Quercus robur	F3.131 x E5.3 x G5.61	3 473	Faible
Roncier x Fourré à Lonicera periclymenum	F3.131 x F3.132	1 118	Faible
Roncier x Fourré à Corylus	F3.131 x F3.17	1 727	Faible
Roncier x Formation à jeunes Quercus robur	F3.131 x G5.61	446	Faible
Roncier x Formation à jeunes Quercus pyrenaica	F3.131 x G5.61	1 491	Faible
Fourré à Arbutus unedo	F3.132	832	Faible
Fourré landicole x Formation à Pteridium aquilinum	F3.132 x E5.3	203	Faible
Fourré à Erica scoparia x Roncier	F3.132 x F3.131	18 795	Faible



Intitulé	Code EUNIS	Surface m <sup>2</sup>	Enjeu
Fourré à Erica scoparia x Roncier x Formation à jeunes Quercus pyrenaica	F3.132 x F3.131 x G5.61	5 353	Faible
Fourré à Erica scoparia x Fourré à Cytisus scoparius	F3.132 x F3.14	8 155	Faible
Fourré à Arbutus unedo x Formation à jeunes Quercus pyrenaica	F3.132 x G5.61	7 272	Faible
Lande sèche à Erica cinerea et Halimium alyssoides x Pelouse siliceuse à annuelles naines	F4.2412 x E1.91	1 699	Fort
Fourré humide à Salix aurita	F9.2	45	Modéré
Alignement à Quercus robur	G5.1	4 828	Faible
Accès routier	J4.2	159	Nul
Chemin	J4.2	189	Nul
Plateforme béton	J4.2	51	Nul
Accès routier x Roncier	J4.2 x F3.131	134	Très faible
Ballast	J4.3	63 653	Nul
Équipement de voie	J4.3	227	Nul
Mur de soutènement	J4.3	730	Nul
Fossé béton	J5.41	61	Nul
Fossé ouvert	J5.41	3 686	Très faible
Fossé ouvert x Roncier	J5.41 x F3.131	161	Très faible
Fossé ouvert x Roncier x Formation à Pteridium aquilinum	J5.41 x F3.131 x E5.3	104	Faible
Fossé ouvert x Fourré à Erica scoparia	J5.41 x F3.132	208	Faible
Fossé ouvert x Lande humide à Molinia caerulea	J5.41 x F4.13	88	Modéré
Empierrement	J6	21	Nul
Empierrement x Roncier	J6 x F3.131	83	Très faible



Seul un Habitat d'Intérêt Communautaire Natura 2000 a été caractérisé :

- 4030-4 - Landes sèches thermo-atlantiques (code CB 31.2412) ; sur une surface de 1 700 m<sup>2</sup> du PK 76+600 au PK 76+850 (voie I) de la ligne 655.



Photo 5 : Lande sèche à *Erica cinerea* et *Halimium alyssoides* (PK 76+800) – 14/04/2025 ©AMOnia environnement

La localisation de l'habitat d'intérêt communautaire Natura 2000 identifié sur l'emprise d'étude est présenté sur la Figure 29.

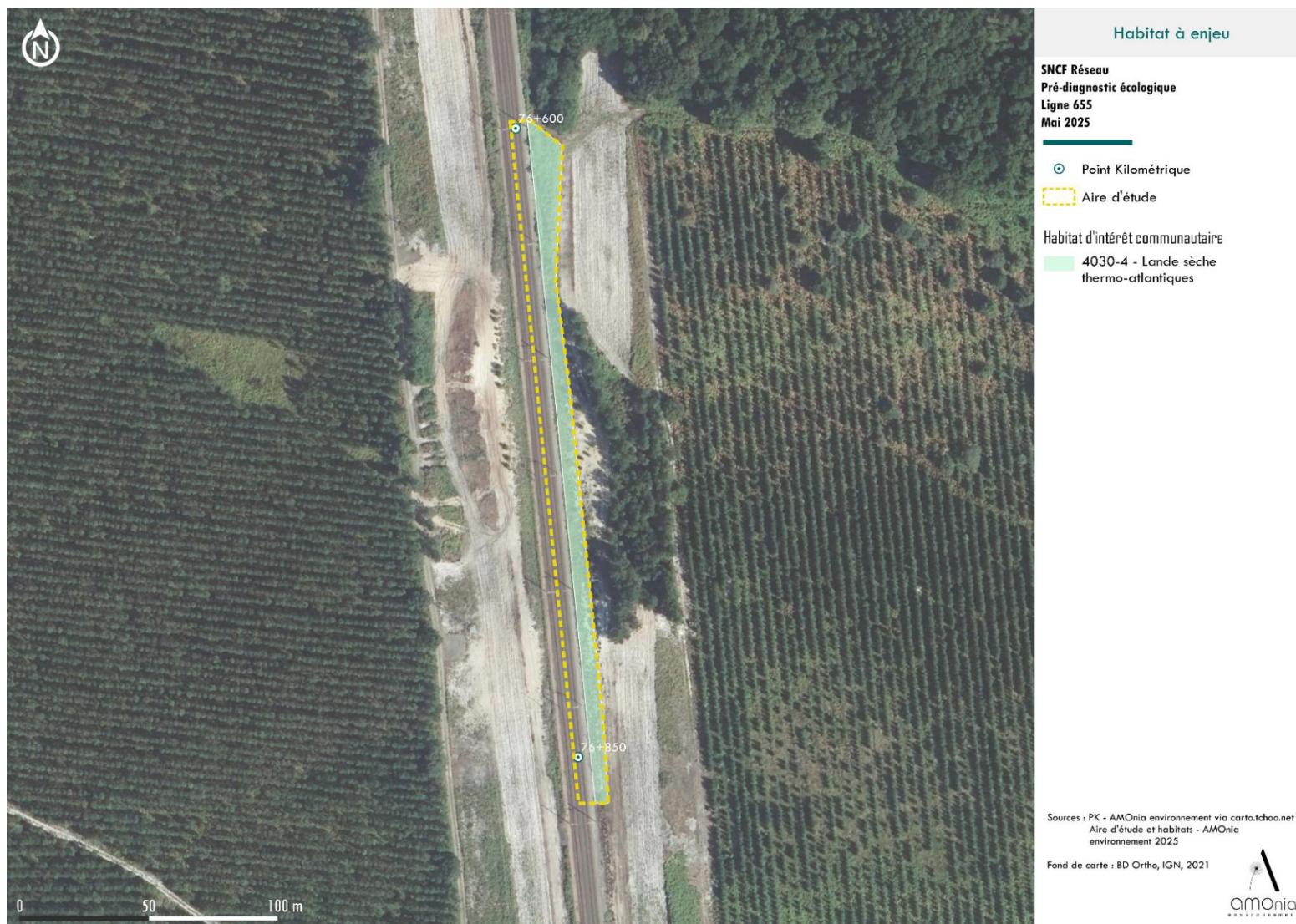


Figure 29 : Habitat d'intérêt communautaire présent sur la ligne 655 du PK 76+600 au 76+850

Des habitats à enjeu fort de par leur richesse en espèces floristiques à enjeux « EI.91 - Pelouse siliceuse à annuelles naines » ont également été identifiés au droit des PK 76+600 au 76+850 (en mosaïque avec la lande sèche HIC), et des PK 87+940.



Photo 6 : Pelouse siliceuse à annuelles naines (PK 87+940) – 14/04/2025 ©AMOnia environnement

Leur localisation est présentée sur les Figure 30 et Figure 31.



Figure 30 : Localisation de l'habitat à enjeu : « Pelouse siliceuse à annuelles naines » du PK 76+600 au 76+850



Figure 31 : Localisation de l'habitat à enjeu : « Pelouse siliceuse à annuelles naines » du PK 87+920 au PK 87+980

Trois habitats humides sur critère végétation classés à enjeu modéré ont également pu être mis en évidence :

- | Lande humide à *Molinia caerulea* en fond de fossé – du PK 80+470 au PK 80+490 (voie 2) ; 89 m<sup>2</sup> (Photo 6; Figure 32).
- | Prairie atlantique humide en fond de fossé – PK 105+559 (voie 1) ; 102 m<sup>2</sup> (Photo 7 ; Figure 33).
- | Fourré *Salix aurita* – du PK 117+500 au PK 117+530 (voie 2) ; 45 m<sup>2</sup> (Photo 8 ; Figure 34).



Photo 6 : Lande humide à *Molinia caerulea* en fond de fossé – du PK 80+470 au PK 80+490 (voie 2) – 14/04/2025 ©AMOnia environnement



Photo 7 : Prairie humide en fond de fossé – PK 105+559 (voie 1) – 15/04/2025 ©AMOnia environnement



Photo 8 : Fourré Salix aurita – du PK 117+500 au PK 117+530 (voie 2) – 15/04/2025 ©AMOnia environnement

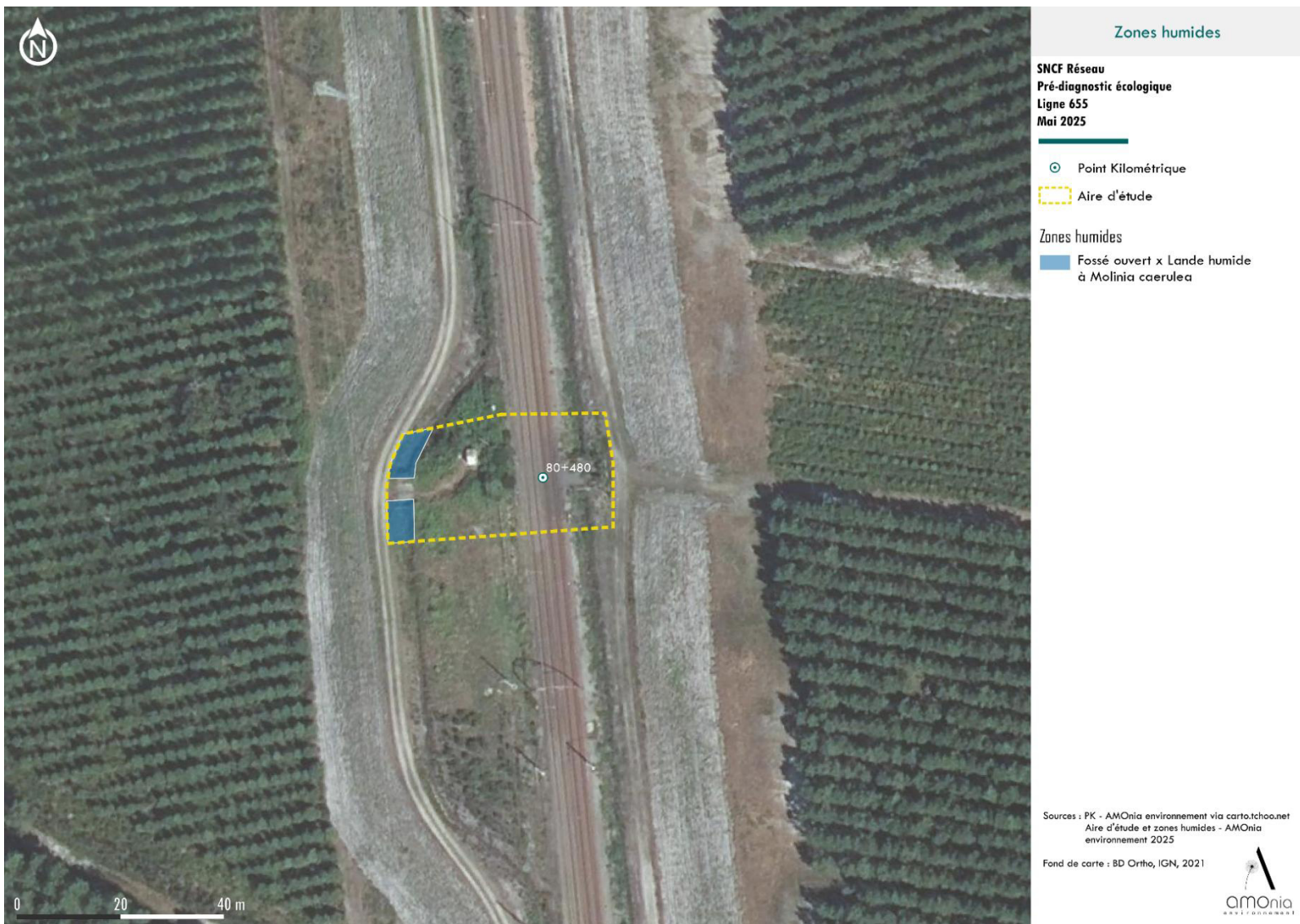


Figure 32 : Localisation des habitats humides sur la ligne 655 du PK 80+470 au PK 80+490



Figure 33 : Localisation des habitats humides sur la ligne 655 au PK 105+559

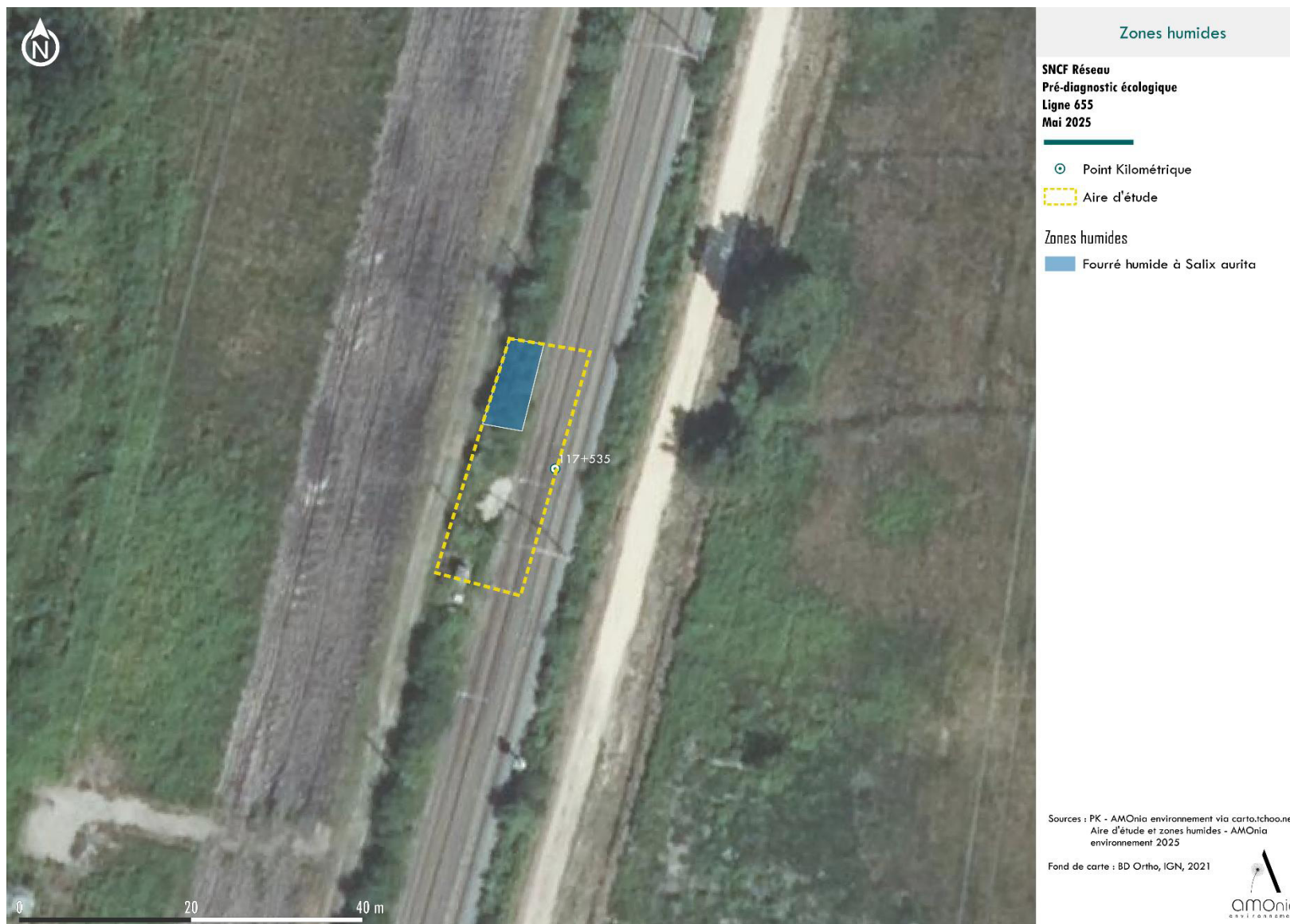


Figure 34 : Localisation des habitats humides sur la ligne 655 du PK 117+500 au PK 117+530

Deux habitats déterminants ZNIEFF ont également été identifiés au droit des voies en mosaïque de fourrés et de ronciers (E2.21 – Prairie atlantique mésophile, F3.14 – Fourré à *Cytisus scoparius*). L'absence d'espèces caractéristiques du cortège floristique des habitats en bon état a entraîné la minoration de l'enjeu sur ces secteurs, ainsi considérés comme à enjeu faible.

L'ensemble des habitats identifiés sur les secteurs investigués sont identifiés sur les cartographies présentes en Annexe 4 page 297.

#### 4.3.1.1.2. Flore

Deux espèces protégées ont été observées sur les tronçons de voies investigués le 14 avril et le 26 juin 2025. Il s'agit des espèces suivantes :

- | Silène de Porto (*Silene portensis*) [enjeu fort] ; 82 individus observés au droit du PK 87+940
- | Agrostide élégante (*Neoschischikinia elegans*) [enjeu fort] ; environ 300 individus observés au droit du PK 87+940 et 140 individus entre les PK 76+600 et 76+850.



Photo 9 : Pied d'Agrostide élégante au PK 76+750 de la L655  
©AMOnia environnement, 14/04/2025



Photo 10 : Pied de *Silene portensis* au PK 87+960 de la L655 ©AMOnia environnement, 14/04/2025

Les stations identifiées se trouvent entre les PK 76+600 et 76+850 et les PK 87+920 et 87+970 au sein de l'habitat « Pelouse siliceuse à annuelles naines ». Elles sont localisées sur les figures ci-dessous.



Figure 35 : Pointage de flore protégée et habitat favorable associé du PK 76+600 au 76+850



Figure 36 : Pointage de flore protégée et habitat favorable associé du PK 87+920 au PK 87+980

Deux habitats sont ainsi concernées par la présence d'espèces végétales protégées :

- | PK 76+600 au 76+850, en voie 1 (à l'est de la plateforme), sur une surface de 2 168 m<sup>2</sup>
- | PK 87+920 au PK 87+980, en voie 2 (à l'ouest de la plateforme), sur une surface de 1 260 m<sup>2</sup>

Ces deux secteurs sont également des habitats favorables à l'ensemble des espèces annuelles identifiées dans la bibliographie et identifiés sur le **Tableau 14**.

Au sein des aires d'étude immédiates investigués, ils constituent les seuls habitats favorables pour ces espèces. Le reste du linéaire ferroviaire non prospecté reste cependant potentiel pour ces espèces en cas de présence d'habitat « pelouses siliceuses à annuelles ».



Photo 11 : Habitat favorable à *Silene portensis*, *Neoschischkinia elegans* et aux espèces bibliographiques de pelouses et friches ouvertes au PK87+960 de la L655 ©AMOnia environnement, 14/04/2025

Tableau 14 : Espèces à enjeu identifiées sur les bords de voies investigués

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection	Déterminante ZNIEFF en NA	Enjeu évalué sur le site	Surface d'habitats favorables (m²)
Espèces protégées avérées					
Agrostide élégante	<i>Neoschischkinia elegans</i>	Protection nationale – Article I		Fort	Pelouses siliceuses favorables sur 3 428 m² + enjeu potentiel sur les secteurs non investigués
Silène de Porto	<i>Silene portensis</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002	X	Fort	
Espèces protégées potentielles					
Adénocarpe plié	<i>Adenocarpus complicatus subsp. parvifolius</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002	X	Fort	Pelouses siliceuses favorables sur 3 428 m² + enjeu potentiel sur les secteurs non investigués
Amarante de Bouchon	<i>Amaranthus powellii subsp. Bouchonii</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002		Modéré	
Millepertuis à feuilles de linnaire	<i>Hypericum linariifolium</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002	X	Fort	
Linnaire faux-jonc	<i>Linaria spartea</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002		Fort	
Linnaire de Pélissier	<i>Linaria pelisseriana</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002	X	Fort	
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002		Faible	
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002		Faible	
Scabieuse pourpre	<i>Scabiosa atropurpurea</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002		Fort	
Trèfle penché	<i>Trifolium cernuum</i>	Protection nationale – Article I		Fort	



### 4.3.1.1.3. Espèces exotiques envahissantes

Douze espèces exotiques envahissantes végétales se développent le long des voies, à proximité immédiate des rails sur l'ensemble des tronçons visités. Seules les espèces présentes sur la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine » (CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022) ont été identifiées :

- Plantes exotiques envahissantes à impact majeur : *Acer negundo* ; *Ailanthus altissima* ; *Buddleja davidii* ; *Cortaderia selloana* ; *Erigeron canadensis* ; *Galega officinalis* ; *Phytolacca americana* ; *Prunus laurocerasus* ; *Reynoutria japonica* ; *Robinia pseudoacacia* ; *Senecio inaequidens*.
- Plante exotique envahissante à impact modéré : *Oenothera biennis*.

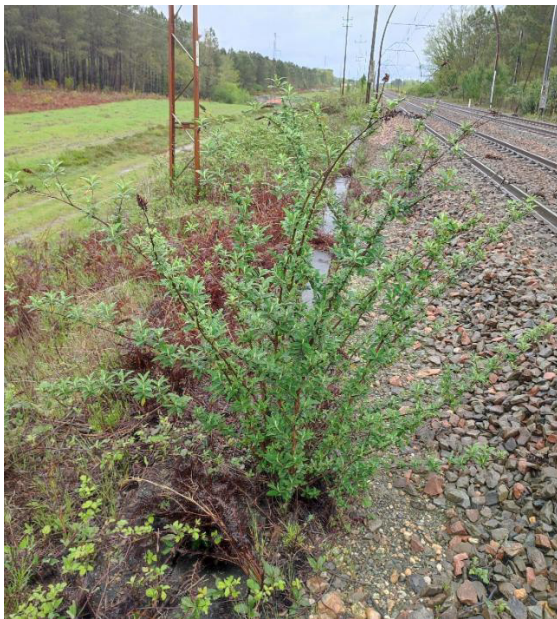


Photo 12 : Photo 13 : Buddleia de David (*Buddleja davidii*) sur la ligne 655 (PK 140+410) - 15/04/2025, © AMOnia environnement



Photo 13 : Photo 13 : Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*) sur la ligne 656 (PK 279+170) - 17/04/2025, © AMOnia environnement

Les tronçons concernés par la présence d'exotiques envahissantes et les espèces concernées sont localisées sur les figures ci-après.

La forte dynamique et le taux de recouvrement de ces espèces sont à surveiller. Pour éviter la propagation de ces espèces lors des phases de travaux, des gestions adaptées à chaque espèce devraient idéalement être mises en place.

**Au regard de leurs effets néfastes sur la biodiversité et le risque de contamination supplémentaire des milieux par les espèces à impact majeur présentes, leur prise en considération est conseillée dans la mise en œuvre du projet.**



### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Lüe (40)**  
**Ligne 655 - PK 82.2**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- ▭ Aire d'étude
- EVEE linéaire
  - Ailante glanduleux
  - Phytolaque d'Amérique

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Labouheyre (40)**  
**Ligne 655 - PK 88**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- ▭ Aire d'étude
- EVEC pointage
- Onagre bisannuelle

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEC © AMONIA environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

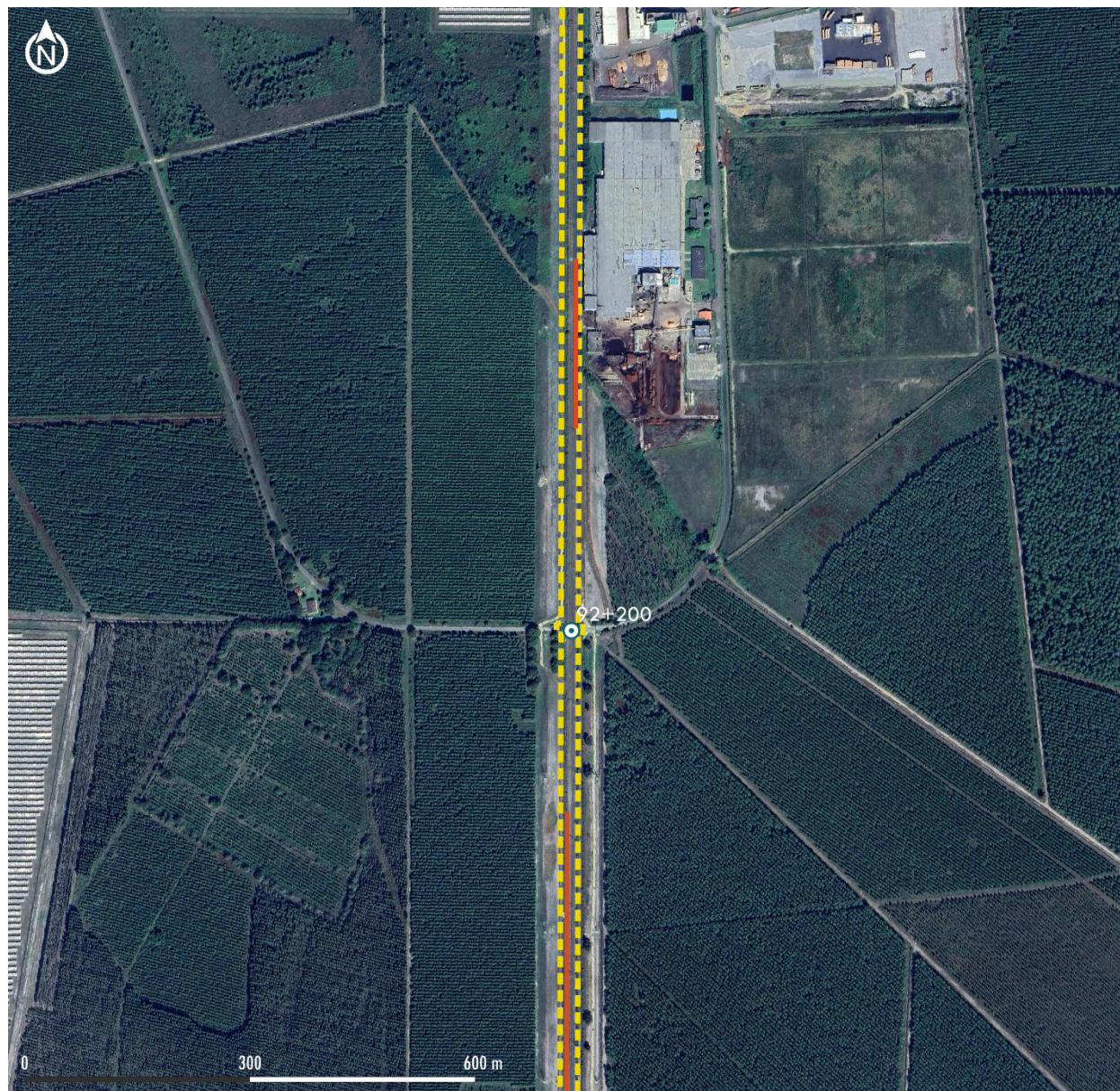
**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Labouheyre (40)**  
**Ligne 655 - PK 89.6**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- ▭ Aire d'étude
- EVEE pointage
  - Ailante glanduleux
- EVEE linéaire
  - Robinier faux-acacia

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

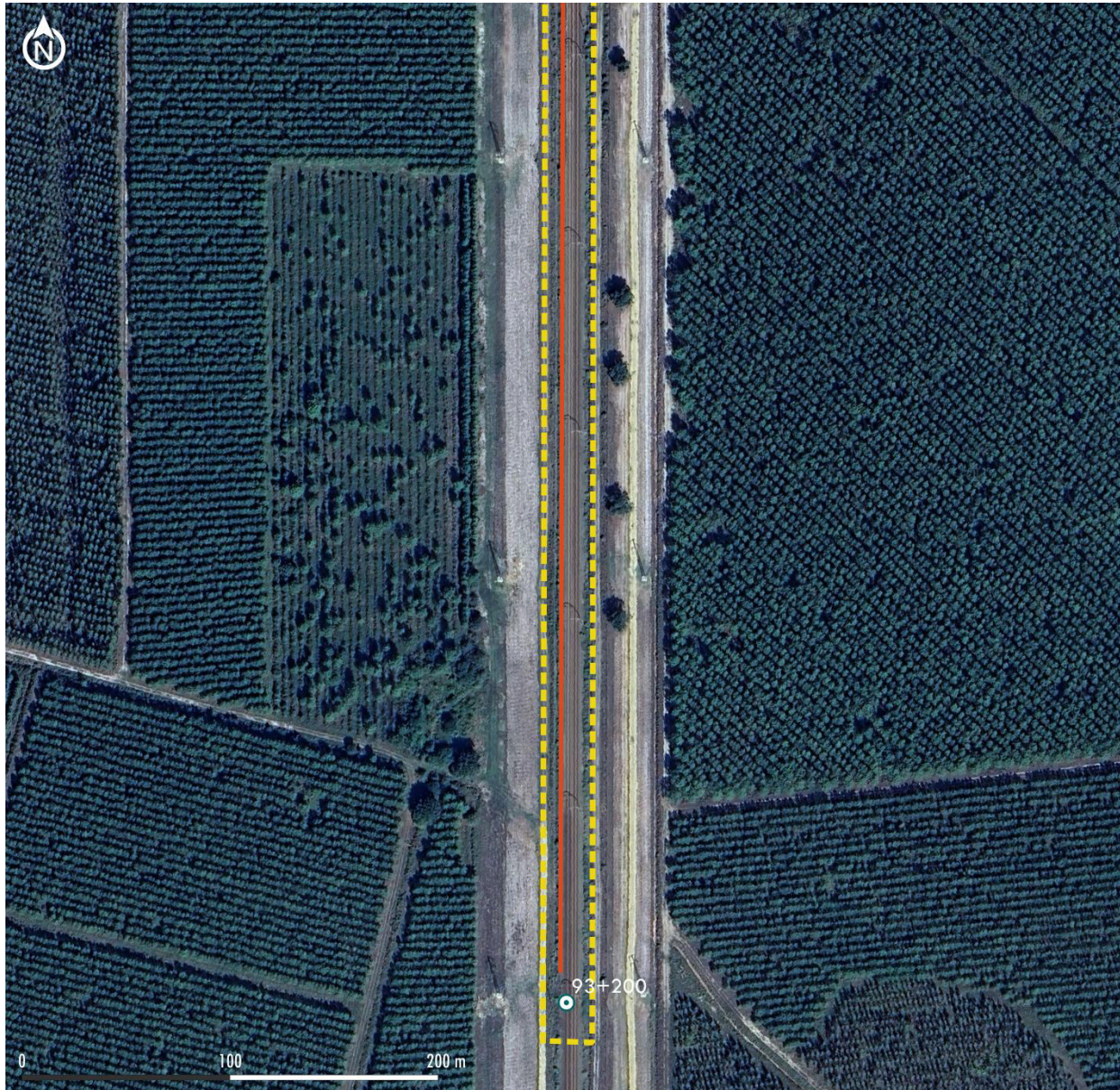
**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 92.2**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- ▨ Aire d'étude
- EVEC linéaire
- Séneçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEC © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 93.2**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- Aire d'étude
- EVEE linéaire**
- Sénéçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 102.6**  
**Janvier 2026**

- ⊙ Point Kilométrique
- ▭ Aire d'étude
- EVEE linéaire
  - Robinier faux-acacia
  - Séneçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





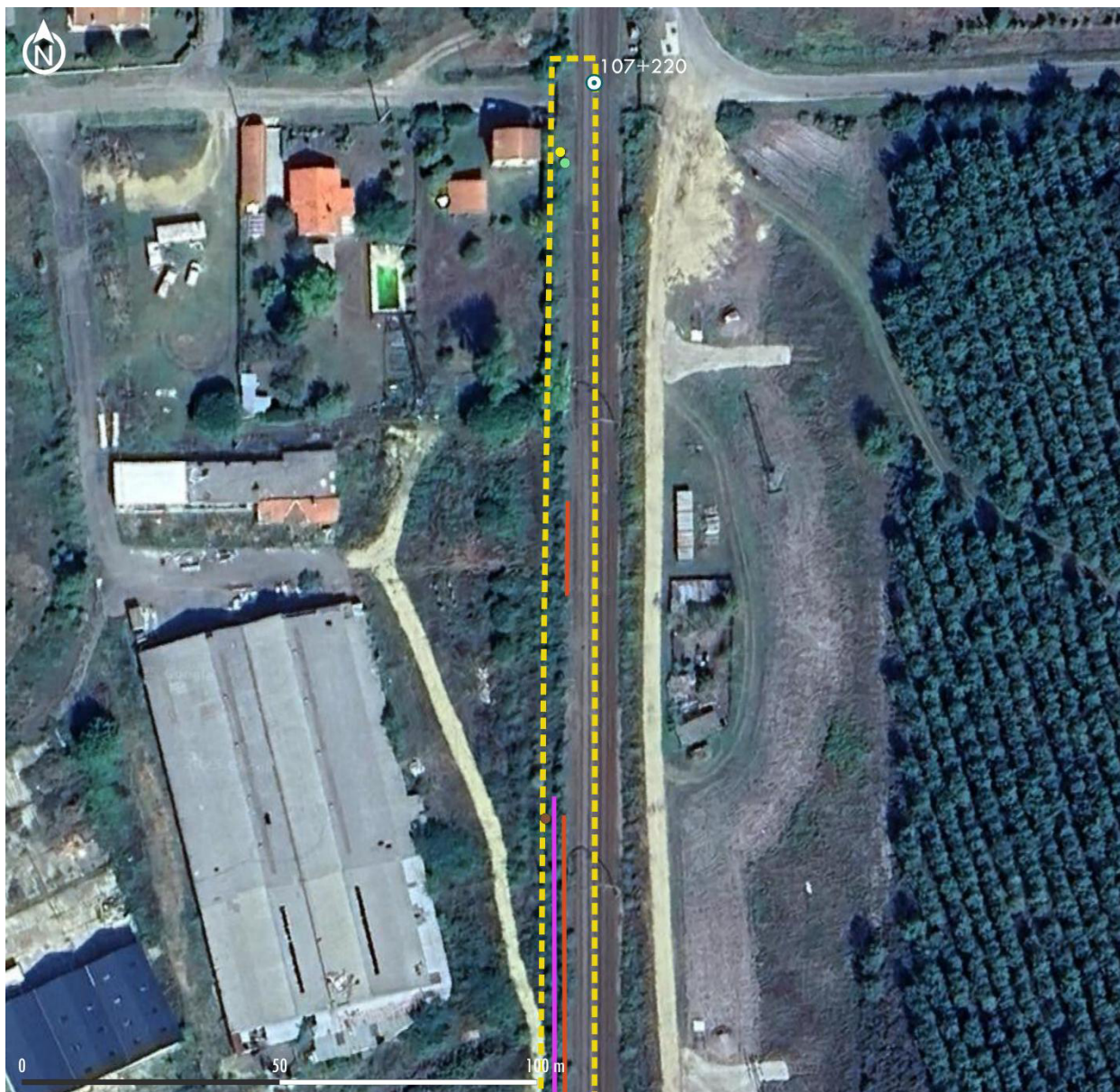
### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 102.8**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- Aire d'étude
- EVEE linéaire
- Séneçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025  
Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

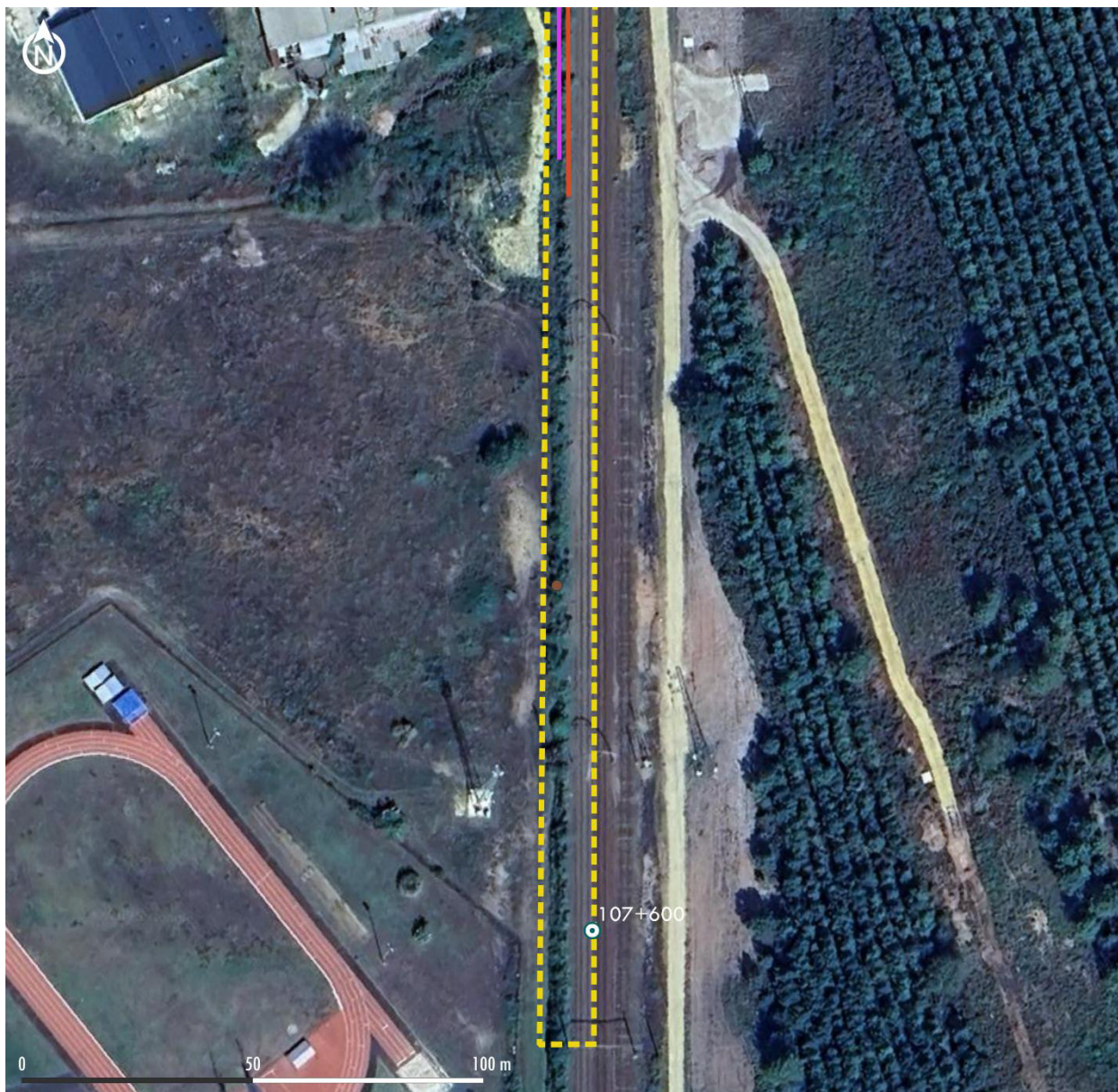
**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcens-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 107.2**  
**Janvier 2026**

-  Point Kilométrique
-  Aire d'étude
- EVEE pointage**
  -  Ailante glanduleux
  -  Herbe de la pampa
  -  Prunier laurier-cerise
- EVEE linéaire**
  -  Robinier faux-acacia
  -  Séneçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025



Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

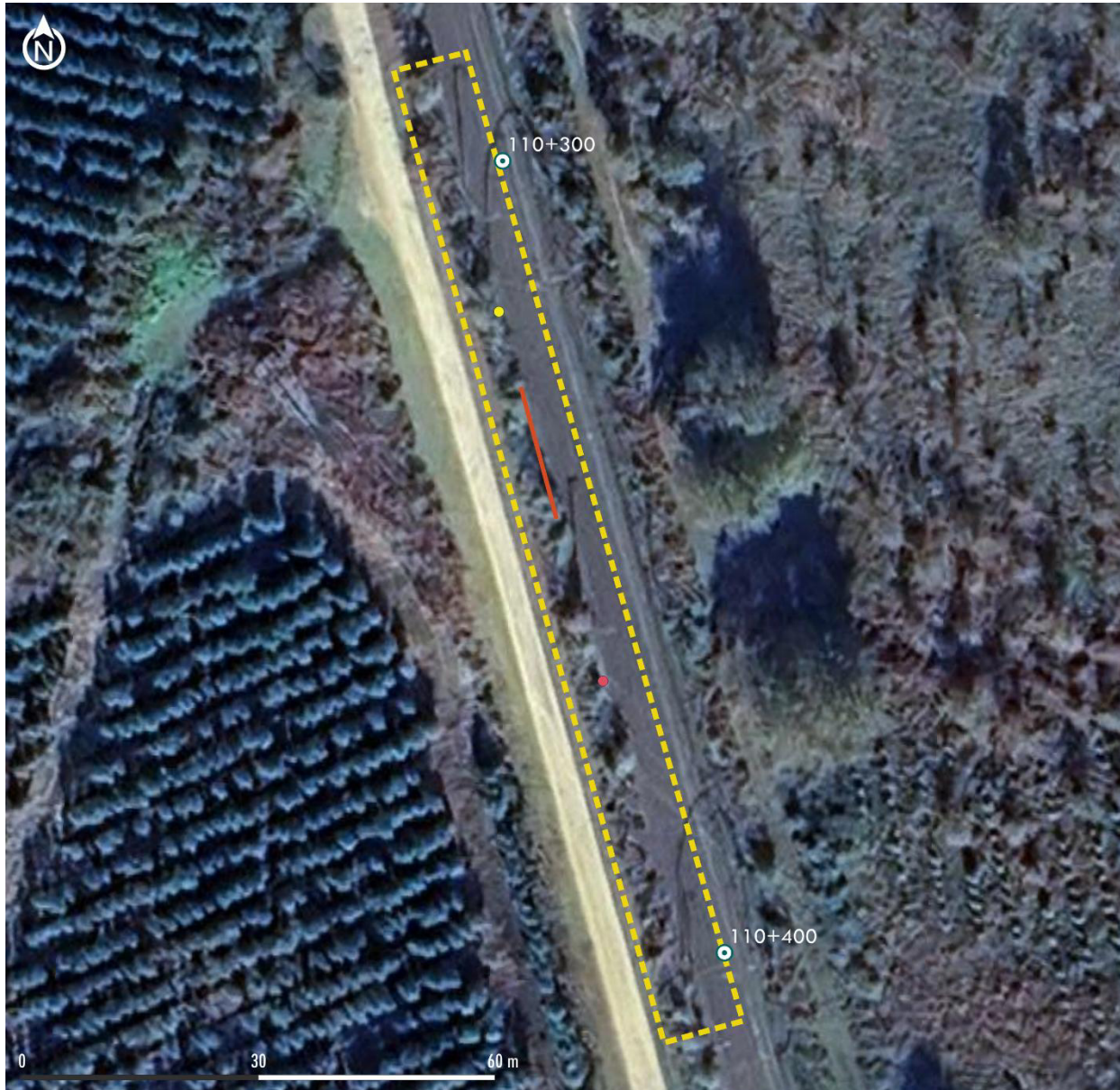
**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 107.6**  
**Janvier 2026**

-  Point Kilométrique
-  Aire d'étude
- EVEE pointage**
  -  Herbe de la pampa
- EVEE linéaire**
  -  Robinier faux-acacia
  -  Séneçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 110.3**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- ▭ Aire d'étude
- EVEE pointage
  - Prunier laurier-cerise
  - Séneçon du Cap
- EVEE linéaire
  - Séneçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

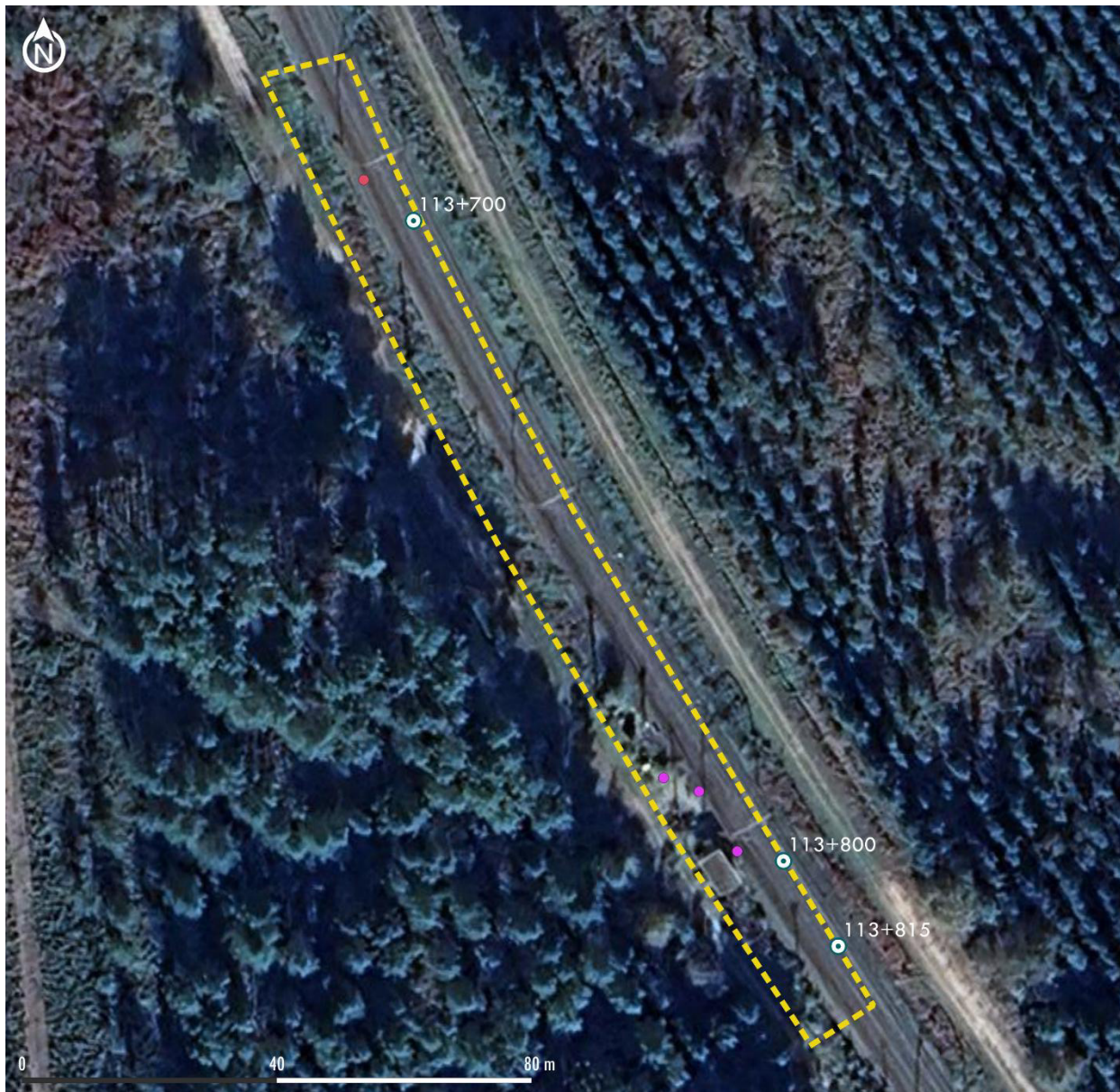
**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 113.4**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- ▭ Aire d'étude
- EVEC pointage
- Séneçon du Cap
- EVEC linéaire
- Galéga officinal

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEC © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcens-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 113.7**  
**Janvier 2026**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

EVEE pointage

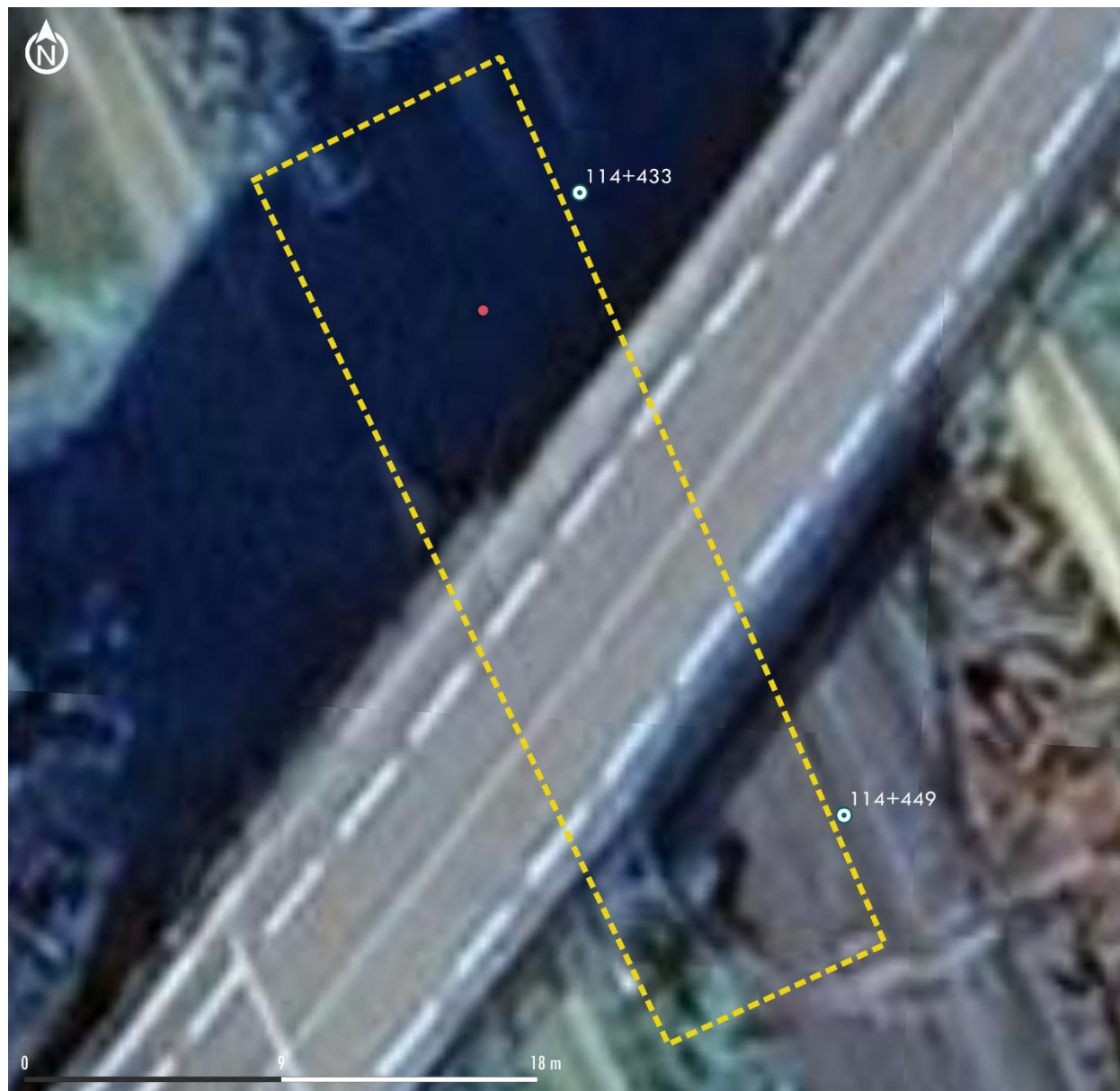
● Robinier faux-acacia

● Sénéçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEE ©AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Espèces végétales exotiques envahissantes

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcens-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 114.4**  
**Janvier 2026**

- Point Kilométrique
- ▭ Aire d'étude
- EVEC pointage
- Séneçon du Cap

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
EVEC © AMONIA environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





Figure 37 : Cartographie de localisation des espèces exotiques envahissantes sur les tronçons investigués concernés par la présence d'une espèce

## 4.3.1.2. Faune

### 4.3.1.2.1. Oiseaux

Aucune espèce avifaunistique n'a été observée en comportement de nidification certaine ou probable. La nidification semble peu probable au regard de la configuration des tronçons visités (végétation rudérale, très faiblement arbustive et/ou arborée, proximité de la voie ferrée).

Seules des espèces en transit au-dessus des voies ont été observées.

**L'emprise de prospection présente toutefois des habitats favorables à l'alimentation d'espèces d'Oiseaux protégées. Les sites ne présentent pas de zones de nidification avérées ou potentielles de ces espèces.**

### 4.3.1.2.2. Chauves-souris

Aucune espèce de chiroptères, indice de présence ou gîte favorable n'a été observée.

**L'emprise de prospection présente toutefois des habitats favorables à l'alimentation d'espèces de Chiroptères. Les sites ne présentent pas de gîtes avérées ou potentiels pour ces espèces.**

### 4.3.1.2.3. Mammifères terrestre et semi-aquatique

Aucune espèce de mammifère terrestre et semi-aquatique à enjeux et/ou protégée n'a été observée. Seuls des terriers de Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*) ont été observés sur certains talus en bord de voie.

**L'emprise de prospection ne présente a priori aucun habitat favorable à la présence d'espèces à enjeux au sein de ce groupe d'espèces.**

### 4.3.1.2.4. Reptiles

Lors des prospections, deux espèces de Reptiles ont été observées :

- | 1 individu de Couleuvre verte et jaune (*Hierophis viridiflavus*), sur la ligne 655 au PK 92+625.
- | 6 individus de Léopard des murailles (*Podarcis muralis*), sur la ligne 655 au PK 90+880 et au PK 102+110 ; sur la ligne 656 au PK 274+815, au PK 274+850, au PK 275+145 et au PK 292+350.

Toutefois, aucun gîte potentiel à Reptile n'a été observé sur les tronçons.

De manière générale, l'ensemble des voies ferrées (ballast ferroviaire) sont favorables à la présence des Reptiles, notamment à la Couleuvre vipérine, et la Couleuvre à collier, autres espèces favorables présentes dans la bibliographie.

L'enjeu Reptile est alors généralisé sur l'ensemble des tronçons concernés par les travaux.

### 4.3.1.2.5. Amphibiens

Un secteur possède des enjeux amphibiens avérés avec observation et écoute de *Pelophylax sp.*

| Fossé en voie 2 de la ligne 655, du PK 90+795 au PK 91+290 (Figure 38).

De plus, la présence d'Amphibiens est potentielle sur l'ensemble des fossés de la ligne ferroviaire, qui constituent des habitats d'espèces potentiels pour la reproduction de ce groupe d'espèces.

L'ensemble des espèces de la bibliographie sont ainsi susceptibles de se reproduire dans les fossés : Grenouille rieuse ; Pélodyte ponctué ; Rainette ibérique ; Alyte accoucheur ; Rainette verte ; Grenouille agile ; Rainette méridionale ; Crapaud épineux.

L'enjeu global pour les amphibiens est donc modéré.

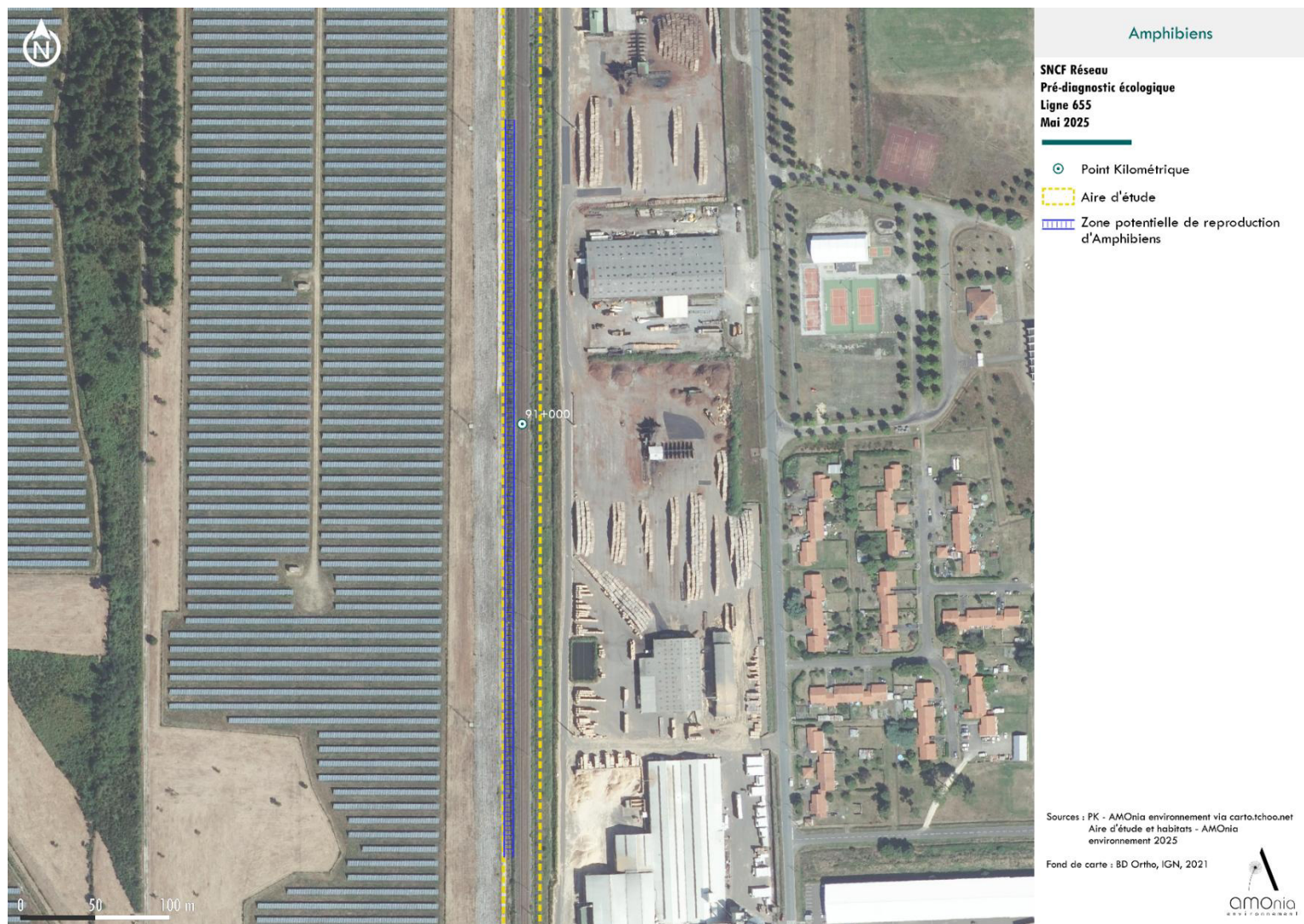


Figure 38 : Localisation zones à enjeux Amphibiens avérées sur la ligne 655 du PK 90+795 au PK 91+290

#### 4.3.1.2.6. Entomofaune

Aucune espèce d'insecte à enjeux n'a été observée. Toutefois, certaines mosaïques d'habitats présents autour des tronçons visités sont propices à l'expression d'espèces d'Entomofaune protégées et/ou patrimoniales :

Des zones à Origan (*Origanum vulgare*), plante hôte de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) ont été identifiées un tronçon de la ligne 655 : du PK 82+300 au PK 83+000 (Photo 14, Figure 39).

Une prospection complémentaire a eu lieu le 23/07/2025 sur le tronçon du PK 82+300 au PK 83+000 (conditions météorologiques favorables). Aucun individu de *Phengaris arion* (œuf, chrysalide, chenille ou adulte) n'a été observé lors du passage. Une fauche réalisée peu de temps avant le passage a toutefois grandement biaisé l'analyse du fait de la destruction des « plantes hôtes » et par extension de la possibilité pour l'espèce de réaliser son cycle (Photo 15).



Photo 14 : Station à Origan (*Origanum vulgare*), « plante hôte » de l'Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) – PK 82+300 au PK 83+000 (voie 2, ligne 655) – 14/04/2025 ©AMOnia environnement



Photo 15 : Station à Origan (*Origanum vulgare*) fauchée – PK 82+300 au PK 83+000 (voie 2, ligne 655) – 23/07/2025 ©AMOnia environnement

Un indice de présence (Chêne mort avec traces de présence) permet de mettre en évidence la présence potentielle du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo* ; article 2 de l'Arrêté du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection). Ce chêne à enjeu de conservation est situé en dehors de l'emprise SNCF au PK 101+877 côté voie 2 (Photo 16, Figure 40). Bien que le chêne concerné soit présent en dehors de l'emprise SNCF Réseau, une attention particulière devra être portée à la non-attente de cet arbre (marquage et balisage) lors des travaux sur le tronçon entre le PK 101+750 et le PK 102+710.



Photo 16 : Chêne mort avec traces de présence du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) – PK 101+877 (voie 2) – 16/04/2025 ©AMOnia environnement

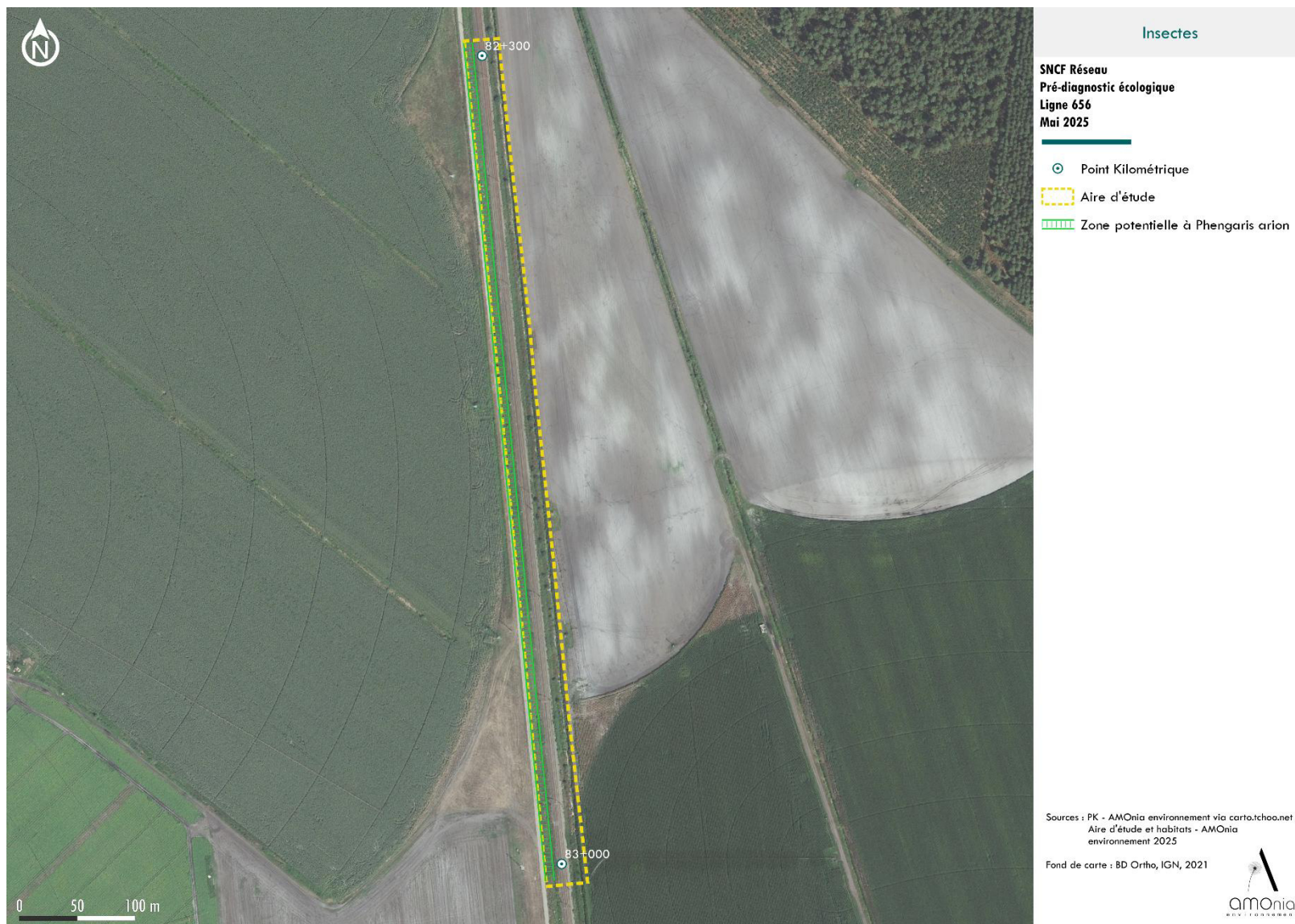


Figure 39 : Zone à enjeux Azuré du serpolet (*Phengaris arion*) sur la ligne 655 du PK 82+300 au PK 83+000



Figure 40 : Localisation de l'enjeu Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) au PK 101+877

## 4.3.2. Diagnostic sur la base de Labouheyre

### 4.3.2.1. Habitats et flore

#### 4.3.2.1.1. Habitats

L'ensemble des habitats naturels et semi-naturels sont représentés sur la Figure 41 et détaillés sur le Tableau 15. Les enjeux liés à chaque habitat sont évalués à dire d'expert à l'aide de leur statut (habitat d'intérêt communautaire), de leur potentiel d'accueil des espèces floristiques rencontrées sur des habitats ayant la même typologie ainsi que de leur caractère humide.

**Aucun habitat patrimonial ou protégé n'a été observé sur le site d'étude de la base de Labouheyre.**

Le critère humide des habitats a été vérifié par une campagne de sondages pédologiques non concluante au vu de l'absence de sol sur la base de Labouheyre.

#### F3.1 - Landes à Genêt

Cet habitat est essentiellement composé de Genêt à balai et se trouve en limite ouest de la base de Labouheyre. Il ne présente pas de végétation caractéristique des zones humides<sup>2</sup> sur plus de 50 % de sa surface.

**Cet habitat est en dehors de l'emprise du projet et son enjeu est considéré faible.**



Photo 17 : Landes à Genêt ©AMOnia environnement, 18/04/2025

#### G5.3 - Petit bois, bosquets

Cet habitat composé de diverses essences de feuillus (saules, chênes, frênes) et de quelques résineux est en bordure du ruisseau du Parc Naou et présente un caractère très anthropique. Il ne présente pas de végétation caractéristique des zones humides<sup>3</sup> sur plus de 50 % de sa surface.

**Il est en dehors de l'emprise du projet et présente un enjeu faible.**



Photo 18 : Petit bois, bosquets ©AMOnia environnement, 18/04/2025

<sup>2</sup> Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

<sup>3</sup> Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement



### G1.C3 - Plantations de Robiniers

Cet habitat représente une partie de la frange boisée en limite ouest de la base de Labouheyre. Composé essentiellement de Robinier faux-acacia, il s'agit d'un habitat peu favorable à l'accueil d'une biodiversité riche et très envahie par de nombreuses autres espèces exotiques envahissantes (Vigne vierge, Erable négundo, etc.).

**Cet habitat est en dehors de l'emprise du projet et présente un enjeu très faible.**



Photo 19 : Plantations de Robiniers ©AMOnia environnement, 18/04/2025

### Renouée du Japon

Cet habitat correspond à une station de Renouée du Japon.

**Il se trouve en dehors de l'emprise du projet et présente un enjeu très faible.**



Photo 20 : Renouée du Japon ©AMOnia environnement, 18/04/2025

### E5.12 - Zones rudérales

Cette zone complètement artificialisée n'est pas végétalisée et possède un enjeu nul.



Photo 21 : Zones rudérales ©AMOnia environnement, 18/04/2025



### J1.1 - Gare

Cet habitat correspond au bâtiment actuel de la gare de Labouheyre et représente un enjeu nul.



Photo 22 : Gare de Labouheyre ©AMOnia environnement, 18/04/2025

### J4 - Quai

Cet habitat est complètement artificialisé et seules quelques espèces (majoritairement des EVEC) se développent dans les interstices de la dalle de béton.

**Cet habitat est en dehors de l'emprise du projet et présente un enjeu nul.**



Photo 23 : Quai ©AMOnia environnement, 18/04/2025

### J4.3 - Rails

Cet habitat correspond au ballast sur lequel se développent ponctuellement des espèces végétales exotiques envahissantes. Il est artificialisé et traité dans le cadre de l'entretien des voies sur lesquelles circulent les trains.

**Cet habitat est en dehors de l'emprise du projet et son enjeu est considéré très faible.**



Photo 24 : Rails ©AMOnia environnement, 18/04/2025

## 11.5 - Terrains en friche

Correspondant à d'anciens rails colonisés par une végétation de friche, le sol y est peu profond et superficiel. Il ne s'agit pas non plus d'un habitat humide au sens de l'arrêté de 2008<sup>4</sup>. L'enjeu attribué est donc faible. Sur cet habitat se trouvent 3 grands Tilleuls (Photo 26).

Remarque : En l'absence de relevés phytosociologiques et du fait de la gestion du site (site fauché en amont des prospections d'avril), les prospections sont insuffisantes pour décrire précisément les micro-habitats présents sur la friche. Cependant, les secteurs favorables aux différentes espèces protégées ont été distinguées dans les chapitres suivants.



Photo 25 : Terrains en friche ©AMOnia environnement, 26/06/2025



Photo 26 : Tilleuls présents sur le terrain en friche ©AMOnia environnement, 18/04/2025

<sup>4</sup> Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement



Tableau 15 : Habitats naturels et semi-naturels du site d'étude

Nom habitat	Appellation EUNIS	Code EUNIS	Appellation Corine BIOTOPE	Code Corine BIOTOPE	Surface (m <sup>2</sup> )	Natura 2000	ZH	Enjeux
Gare	Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes	J1.1	Villes	86.1	211	-	Non humide	Nul
Landes à Genêt	Fourrés tempérés	F3.1	Landes à Genêt	31.84	737	-	Non humide	Faible
Pelouses	Petits jardins ornementaux et domestiques	I2.2	Jardins	85.3	403	-	Non humide	Très faible
Petits bois, bosquets	Petits bois anthropiques	G5.2	Petits bois, bosquets	84.3	7 028	-	Non humide	Faible
Plantations de Robiniers	Plantations de Robinia	G1.C3	Plantations de Robiniers	83.324	7 359	-	Non humide	Très faible
Quai	Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	J4	Quai	86.4	4 916	-	Non humide	Nul
Rails	Végétation colonisant les voies ferrées	J4.3	Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts	86.43	4 726	-	Non humide	Très faible
Renouée du Japon	Renouée du Japon	-	Renouée du Japon	-	305	-	Non humide	Très faible
Terrains en friche	Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles	I1.5	Terrains en friche	87.1	50 976	-	Non humide	Faible
Zones rudérales	Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées	E5.12	Zones rudérales	87.2	1 491	-	Non humide	Nul

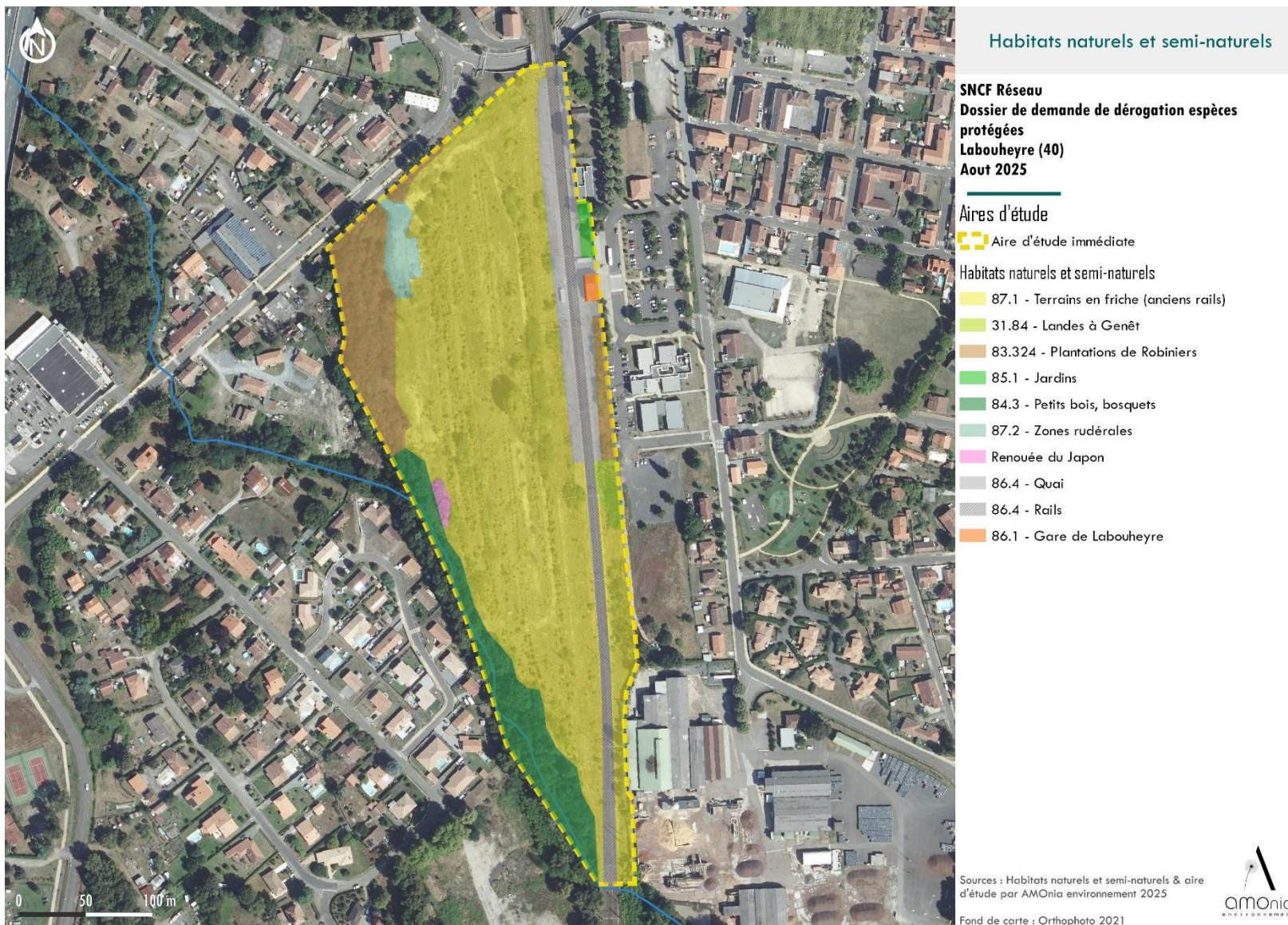


Figure 41 : Habitats naturels et semi-naturels du site d'étude de Labouheyre

### 4.3.2.1.2. Flore

Lors du premier passage en avril 2025, aucune espèce floristique protégée n'a été observée lors des prospections. Sept espèces patrimoniales non protégées (uniquement déterminante ZNIEFF en Nouvelle-Aquitaine) ont été observées de façon ponctuelle sur la base de Labouheyre.

- | La Ciste à feuille de sauge ;
- | Le Corynéphore blanchissant ;
- | La Jasione maritime ;
- | Le Lupin à feuilles étroites ;
- | Le Mibore minime ;
- | L'Ornithope penné ;
- | La Sabline des montagnes.

Aucune station n'a été définie pour ces espèces.

Toutefois, compte tenu de la période d'observation non optimale pour ce taxon [et de la fauche récemment réalisée sur le site](#), l'enjeu flore n'est pas exclu. Des inventaires complémentaires ont été ordonnancés pour lever ce doute. Une visite complémentaire a été réalisée le 26/06/2025, date favorable à l'observation des espèces à enjeu présentes dans la bibliographie.

Elle a permis de mettre en évidence la présence de 3 espèces protégées sur la base de Labouheyre.

- | Agrostide élégante (*Neoschischkinia elegans*) [enjeu fort] : Les stations concernent 238 m<sup>2</sup> au sud-ouest de la base de Labouheyre (environ 500 pieds comptés). [L'habitat favorable pour cette espèce est limitée à cette zone du fait de la nature du site \(base de travaux ayant subies plusieurs remaniements du sol et possédant des substrats différents : ballast, ancienne piste, terre végétale sur gravats, etc.\)](#). Ainsi, l'habitat favorable pour l'Agrostide élégante sur ce site est de 238 m<sup>2</sup>.



Photo 27 : Station à *Neoschischkinia elegans* sur la base de Labouheyre



Photo 28 : Pied de *Neoschischkinia elegans*

Lotier hispide (*Lotus hispidus*) [enjeu faible] : Les stations concernent la quasi-totalité de la base de Labouheyre (environ 1 451 pieds comptés) pour une surface d'habitat favorable de 37 098 m<sup>2</sup>, cette espèce se développant sur tout type de substrat (ballast, piste, gravats).

Lotier grêle (*Lotus angustissimus*) [enjeu faible] : Les stations concernent la quasi-totalité de la base de Labouheyre (162 pieds comptés) pour une surface d'habitat favorable de 37 098 m<sup>2</sup>. L'espèce, avec son écologie similaire à *Lotus hispidus* possède s'exprime cependant de façon plus éparse sur le site.

Ces deux espèces de lotier sont fréquemment rencontrées aux abords des installations SNCF dont l'entretien rend le milieu très favorable. En effet, les débroussaillages et l'anthropisation de certaines bordures de voies permettent un maintien des populations de lotier.



Photo 29 : Habitat favorable à *Lotus hispidus* et *Lotus angustissimus* sur la base de Labouheyre



Photo 30 : Pied de *Lotus hispidus* sur la base de Labouheyre

Tableau 16 : Espèces à enjeu identifiées sur la base de Labouheyre

Nom vernaculaire	<i>Nom latin</i>	Protection	ZNIEFF	Enjeu évalué sur le site	Surfaces stations potentielles (m <sup>2</sup> )
Agrostide élégante	<i>Neoschischkinia elegans</i>	Protection nationale – Article I	-	Fort	238
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	-
Corynephore blanchissant	<i>Corynephorus canescens</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	-
Jasione maritime	<i>Jasione maritima</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	-
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002	-	Faible	37 098
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002	-	Faible	37 098
Lupin à feuille étroite	<i>Lupina angustifolius</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	-
Mibore minime	<i>Mibora minima</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	-
Ornithope penné	<i>Ornithopus pinnatus</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	-
Sablaine des montagnes	<i>Arenaria montana</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	-

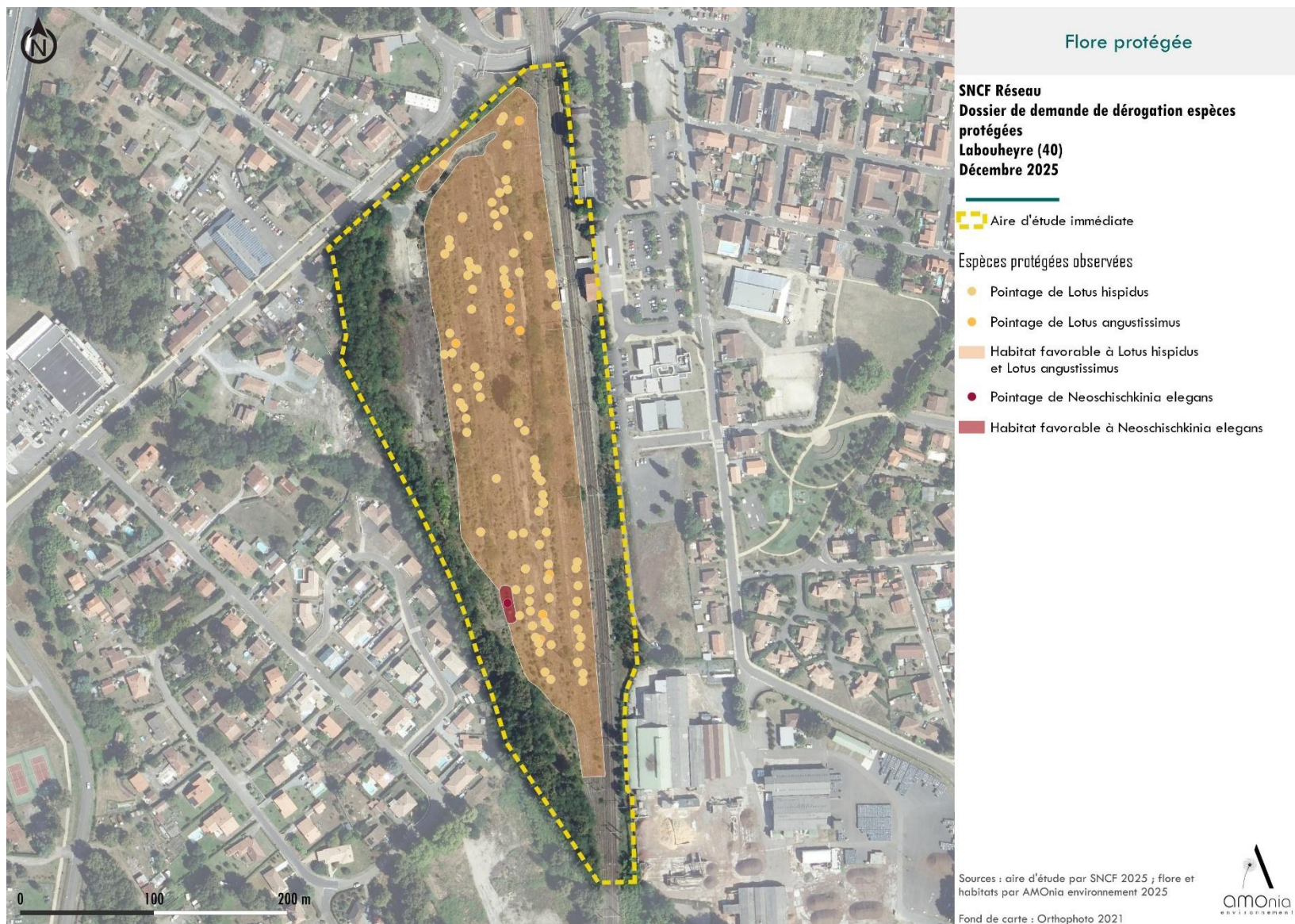


Figure 42 : Localisation des enjeux flore protégée présents sur la base de Labouheyre

### 4.3.2.1.3. Espèces exotiques envahissantes

La base de Labouheyre est recouverte d'une importante diversité d'Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EVEE).

Treize EVEE ont été recensées.

- | 12 espèces à impact majeur :
  - | Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) ;
  - | Renouée du Japon (*Reynoutria japonica*) ;
  - | Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) ;
  - | Buddleia de David (*Buddleia davidii*) ;
  - | Cotonéaster laiteux (*Cotoneaster coriaceus*) ;
  - | Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*) ;
  - | Vigne vierge commune (*Parthenocissus inserta*) ;
  - | Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*) ;
  - | Prunier tardif (*Prunus serotina*) ;
  - | Séneçon du Cap (*Senecio inaequidens*) ;
  - | Erable négundo (*Acer negundo*) ;
  - | Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*).

- | 1 espèce à impact modéré :
  - | Onagre bisannuelle (*Oenothera biennis*).

Elles sont réparties sur toute la base de Labouheyre en très grand effectif. Les individus n'ont pu être spécifiquement pointés lors de inventaires, en dehors des secteurs entièrement colonisées par le Robinier faux-acacia et la Renouée du Japon (identifiés sur la Figure 41). Les multiples patchs des différentes espèces se recoupent ne permettent donc pas la réalisation d'une carte claire.

**Le site d'étude de la base de Labouheyre présente un fort enjeu vis-à-vis de la quantité et de la diversité en EVEE.**

## 4.3.2.2. Faune

### 4.3.2.2.1. Avifaune

Lors des inventaires réalisés le 18/04/2025 et le 26/06/2025, aucune espèce avifaunistique protégée n'a été observée en comportement de nidification certaine ou probable. De plus, l'entretien des espaces ouverts les rend peu favorable à la nidification d'espèces de milieux ouverts. Seules 2 espèces d'oiseaux ont pu être observées (Pigeon ramier, Pie bavarde). Il s'agit d'espèces communes en transit au-dessus de la base et soumise à la directive Oiseaux.

Aucune espèce d'Oiseaux protégées n'a donc été observée au titre de l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009. La base de Labouheyre représente cependant un site d'alimentation et de transit potentiel.

Pour rappel, les données bibliographiques font cependant état de 36 espèces à enjeux au sein de l'aire d'étude rapprochée de 1 km. Ces espèces restent donc potentiellement présentes sur la base de Labouheyre.

Le Tableau 17 présente les espèces identifiées sur la base de la bibliographie. Les espèces considérées comme nicheuses possibles appartiennent, principalement, aux cortèges des milieux boisés, quant au Martin-pêcheur d'Europe c'est une espèce des milieux aquatiques. Cinq espèces du cortège semi-ouvert sont également nicheurs possibles sur le site, notamment l'Engoulevent d'Europe, le Rossignol philomèle et le Tarier pâtre.

Les habitats d'espèces par cortège sont représentés sur la Figure 43.

Tableau 17 : Enjeux des Oiseaux protégés potentiellement présent sur le site d'étude selon la bibliographie.

Nom français	Nom latin	Statut biologique	PN / DO	LRN	LRR	Corlège	Enjeux locaux
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Semi-ouvert	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Nicheur possible	Article 3	VU	-	Boisé et semi-ouvert	Modéré
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Nicheur possible	Article 3 / Annexe I	LC	-	Semi-ouvert	Modéré
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Nicheur possible	Article 3	NT	-	Boisé	Très faible
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Non nicheur	Article 3	LC	-	-	Très faible
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Non nicheur	Article 3	LC	-	-	Très faible
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Non nicheur	Article 3 / Annexe I	NA	-	-	Très faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Non nicheur	Article 3	NT	-	Anthropique	Faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Nicheur possible	Article 3	VU	-	Aquatique	Modéré
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Non nicheur	Article 3	NT	-	Anthropique	Très faible
Océanite cul-blanc	<i>Hydrobates leucorhous</i>	Non présent	Article 3	NA	-	-	Très faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopus major</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Faible
Pouillot de bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Non nicheur	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé et semi-ouvert	Très faible
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Non nicheur	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Non nicheur	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Nicheur possible	Article 3	VU	-	Semi-ouvert	Modéré
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Boisé	Très faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Nicheur possible	Article 3	NT	-	Semi-ouvert	Modéré
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Non nicheur	Article 3	NT	-	Semi-ouvert	Faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Nicheur possible	Article 3	VU	-	Boisé	Modéré



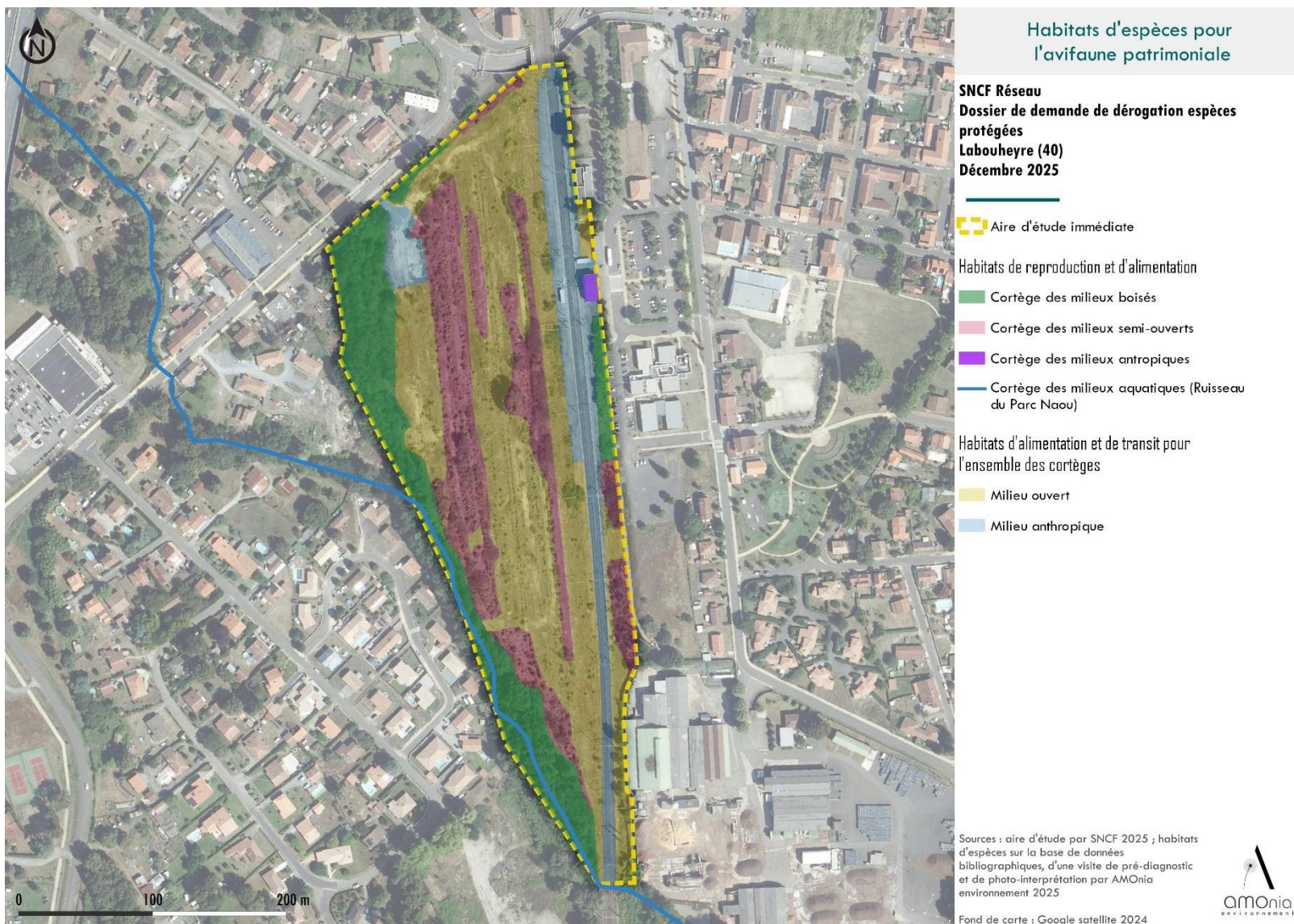


Figure 43 : Habitats d'espèces pour l'avifaune patrimoniale sur la base de Labouheyre

### 4.3.2.2. Chiroptères

Aucune espèce de chiroptères, indice de présence ou gîte favorable n'a été observée sur la base de Labouheyre. Aucune espèce de chiroptère n'est mentionnée parmi les données bibliographiques dans l'aire d'étude élargie de 1 km.

**L'emprise de prospection présente toutefois des habitats favorables à l'alimentation d'espèces de Chiroptères. Les sites ne présentent pas de gîtes avérées ou potentiels pour ces espèces.**

### 4.3.2.3. Mammifères terrestres et semi-aquatiques

Aucune espèce de mammifère terrestre et semi-aquatique à enjeux et/ou protégée n'a été observée sur la base de Labouheyre. Seules deux espèces sont mentionnées dans la bibliographie. Le Campagnol amphibie apprécie les habitats rivulaires et humides très différents de ceux présents sur la base de Labouheyre. L'Écureuil roux quant à lui peut coloniser les boisements et parcs urbains comme ceux présents sur le site d'étude. [Les habitats d'espèces identifiés sont localisés sur la Figure 44.](#)

Tableau 18 : Enjeux des Mammifères protégés potentiellement présents sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Présence	PN / DO	LRN	LRR	Enjeux locaux
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Hors emprise	Article 2	NT	NT	Modéré
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Hors emprise	Article 2	LC	LC	Faible

**L'emprise de prospection présente des habitats potentiels pour l'hivernage, la reproduction et l'alimentation pour les mammifères : au niveau des espaces boisés pour l'Écureuil roux, au niveau du ruisseau du Parc Naou et de sa ripisylve pour le Campagnol amphibie.**

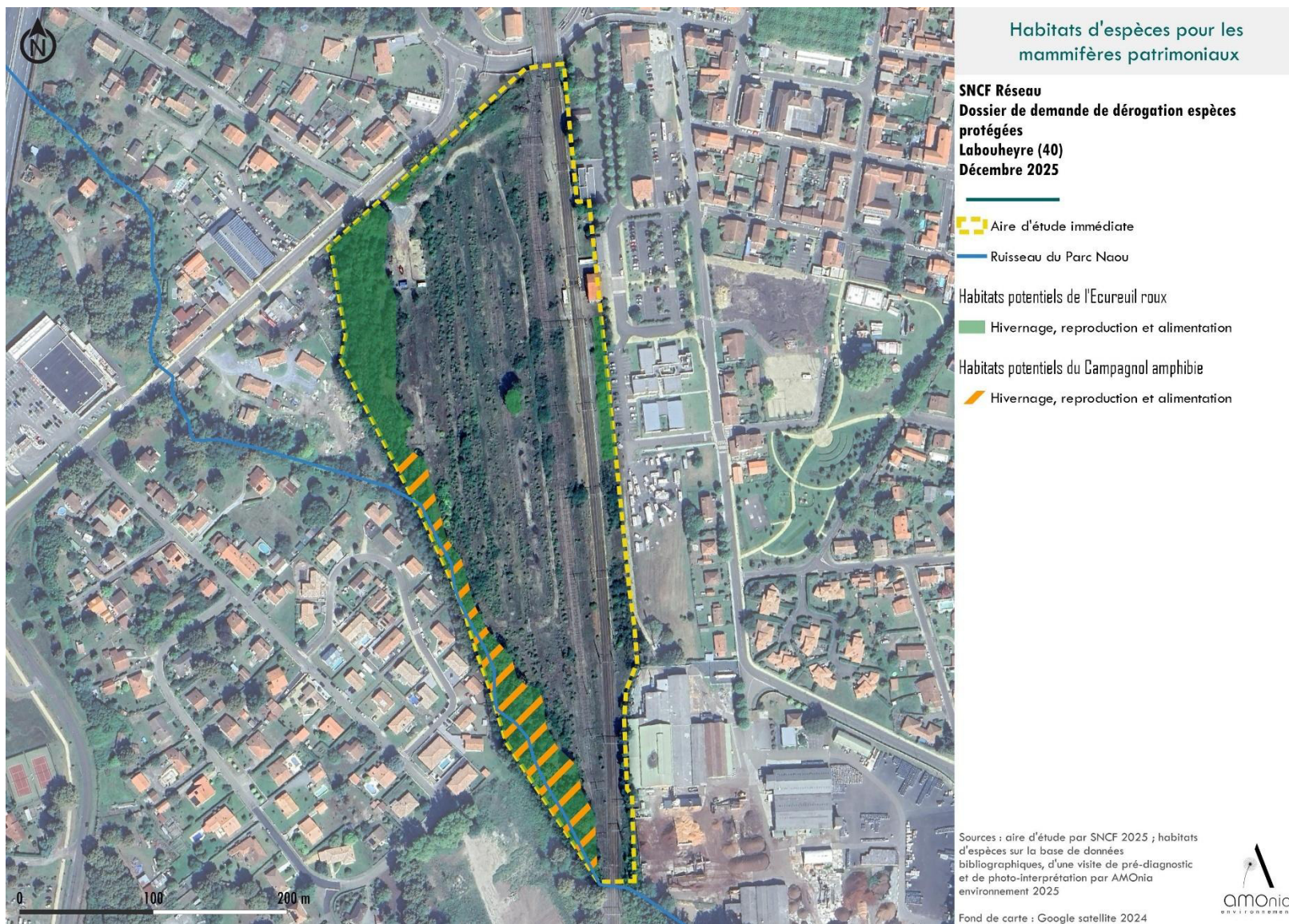


Figure 44 : Habitats d'espèces pour les mammifères patrimoniaux sur la base de Labouheyre

#### 4.3.2.2.4. Reptiles

Malgré la présence de lisières qui sont des zones d'insolation favorable, aucun Reptile n'a été observé sur la base de Labouheyre. Bien que le Lézard des murailles soit présent dans les données bibliographiques, le site d'étude se trouve en plein centre urbain, diminuant la fréquentation des Reptiles et leur source de nourriture.

Tableau 19 : Enjeux du Reptile protégé potentiellement présent sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Présence	PN / DO	LRN	LRR	Enjeux locaux
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Hors emprise	Annexe IV / Article 4	LC	LC	Faible

Les habitats d'espèces associés sont localisés sur la Figure 45.

**L'emprise de prospection présente des milieux boisés susceptibles d'être utilisés en période hivernale et pour la reproduction du Lézard des murailles. Le reste du site est uniquement favorable au repos (thermorégulation) et transit des individus.**

#### 4.3.2.2.5. Amphibiens

Aucun amphibien n'a été observé sur la base de Labouheyre.

Les données bibliographiques font cependant état de 3 espèces protégées (Tableau 20) dans l'aire d'étude rapprochée (1 km), hors du site d'étude :

- La Rainette Ibérique est présente dans la bibliographie mais le site ou ses abords proches ne possèdent pas les habitats de cette dernière. C'est une espèce qu'on retrouve principalement dans les lagunes.
- Le Pélodyte ponctué et la Grenouille rieuse sont des espèces avec des habitats variés, de ce fait il est possible de les retrouver sur la base de Labouheyre.

Les habitats d'espèces associés sont localisés sur la Figure 46.

Tableau 20 : Enjeux des Amphibiens protégés potentiellement présents sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Présence bibliographique	PN / DO	LRN	LRR	Enjeux locaux
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Hors emprise	Annexe V / Article 4	LC	NA	Faible
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Hors emprise	Article 4	LC	VU	Modéré
Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	Hors emprise	Article 4	VU	VU	Faible

**L'emprise de prospection présente des milieux boisés susceptibles d'être utilisés par la Grenouille rieuse et le Pélodyte ponctué. Le reste du site ne présente pas de contexte favorable à la reproduction et à la ponte de ces espèces. Elles peuvent cependant être rencontrées dans le cadre d'un transit hivernal.**

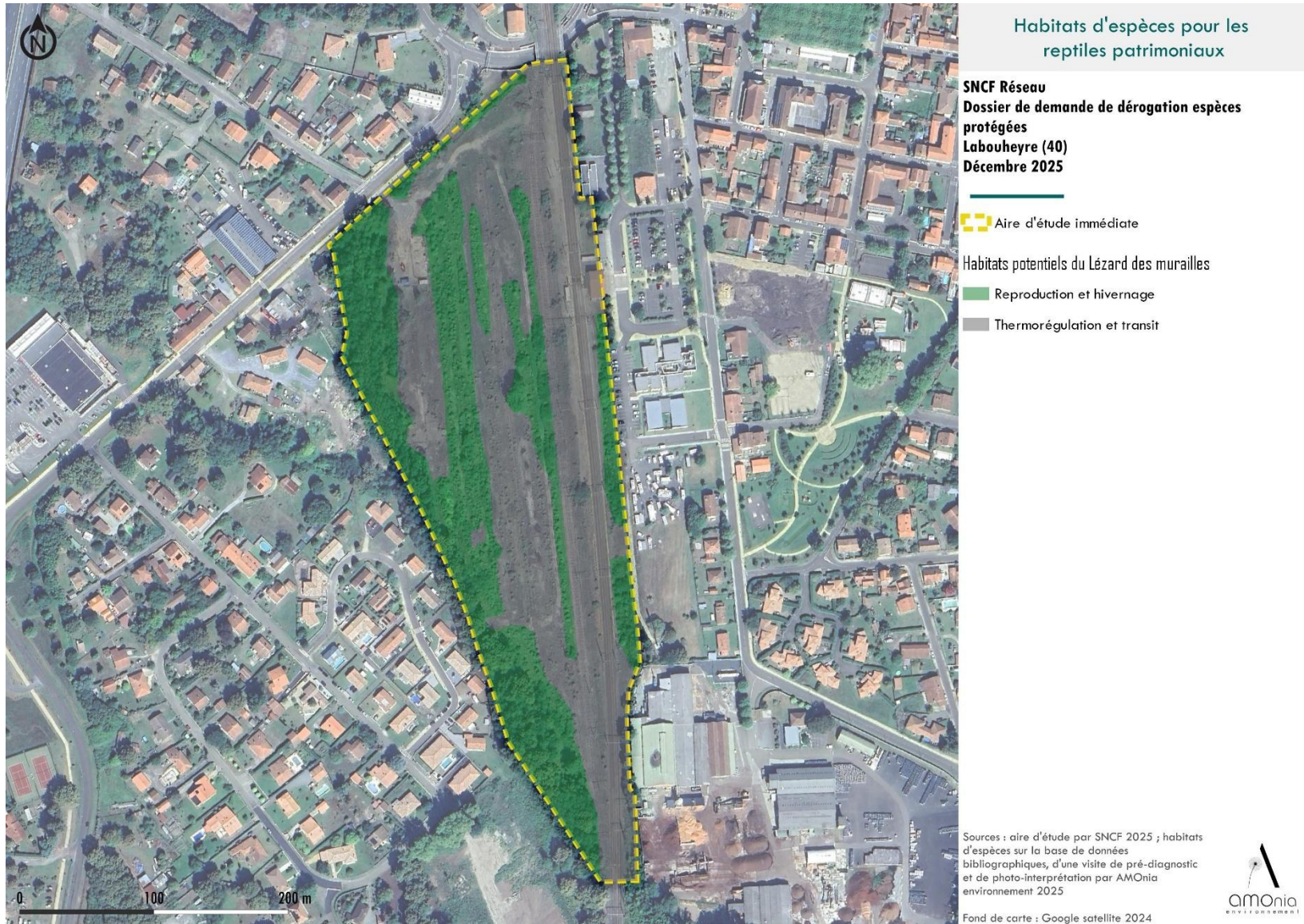
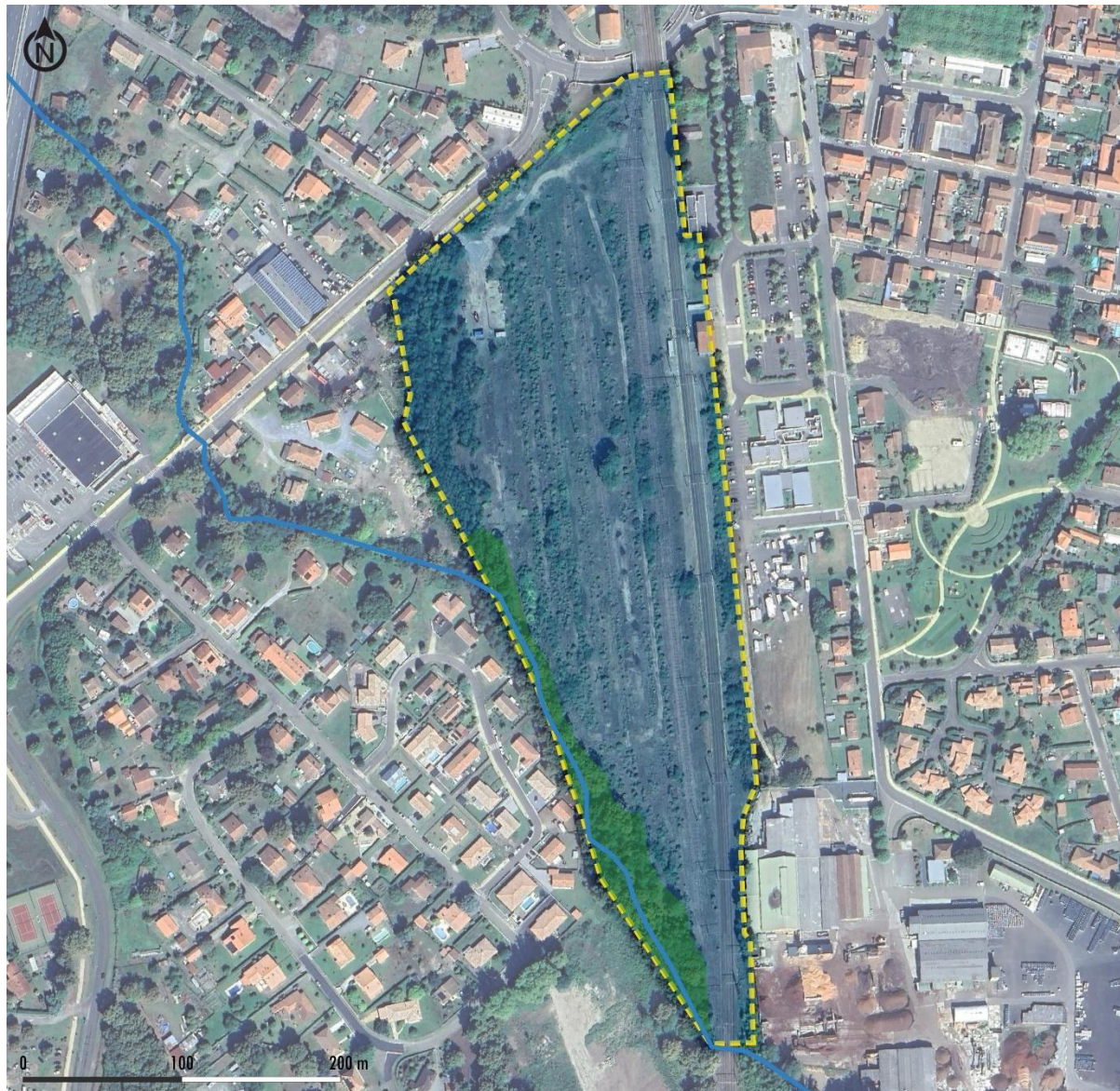


Figure 45 : Habitats d'espèces pour les reptiles patrimoniaux sur la base de Labouheyre



Habitats d'espèces pour les amphibiens patrimoniaux

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Labouheyre (40)**  
**Décembre 2025**

Aire d'étude immédiate

Ruisseau du Parc Naou

Habitats potentiels des amphibiens patrimoniaux

Hivernage et reproduction  
 (Grenouille rieuse, Pélodyte ponctué)

Transit et repos (toutes les espèces bibliographiques)

Sources : aire d'étude par SNCF 2025 ; habitats d'espèces sur la base de données bibliographiques, d'une visite de pré-diagnostic et de photo-interprétation par AMOnia environnement 2025

Fond de carte : Google satellite 2024



Figure 46 : Habitats d'espèces pour les amphibiens patrimoniaux sur la base de Labouheyre



### 4.3.2.2.6. Entomofaune

Aucun insecte n'a été observé sur la base de Labouheyre.

Les données bibliographiques font état de 2 espèces protégées au sein de l'aire d'étude : la Leucorrhine à front blanc et le Lucane Cerf-volant (aussi appelé Cerf-volant).

La Leucorrhine à front blanc est une espèce caractéristique des zones humides des landes et spécifiquement des lagunes, milieux très différents de ceux présents sur le site d'étude.

Le Lucane cerf-volant quant à lui apprécie les arbres matures à sénescents. Il s'agit généralement de chêne et plus rarement d'autres essences telles que le Châtaignier, le Cerisier ou le Frêne. Le Robinier faux-acacia est très peu apprécié par cette espèce.

La cartographie des habitats potentiels des insectes sont présentés sur la Figure 47.

Tableau 21 : Enjeux des Insectes protégés potentiellement présents sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Présence	PN / DO	LRN	LRR	Enjeux locaux
Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Hors emprise	Article 2	NT	NT	Très faible
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Hors emprise	Annexe II	-	-	Faible

**Le site d'étude présente plusieurs zones boisées favorables à la Lucane cerf-volant. Il ne présente pas d'habitats favorables pour la Leucorrhine à front blanc.**

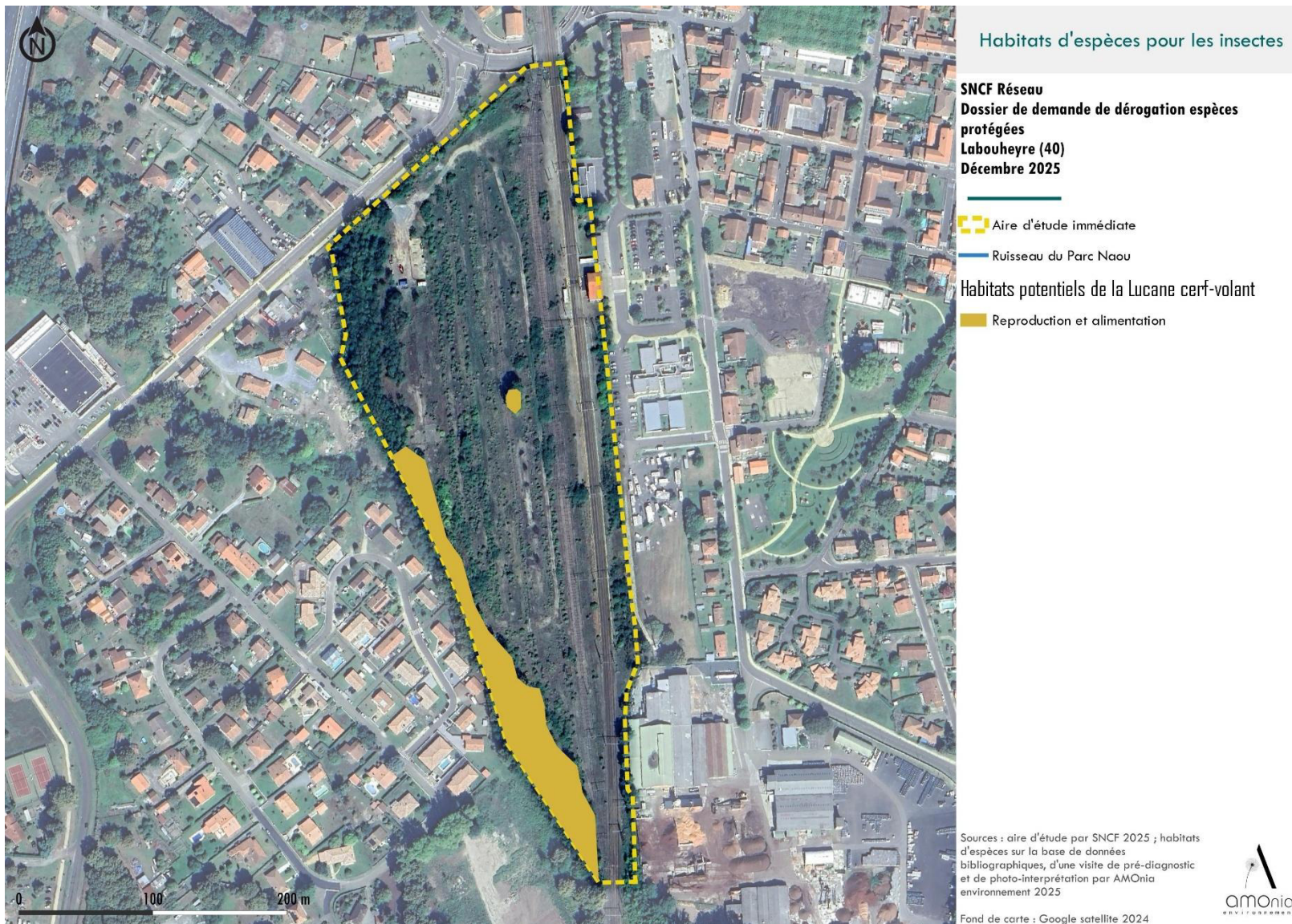


Figure 47 : Habitats d'espèces pour les insectes sur la base de Labouheyre

### 4.3.3. Diagnostic sur le site de Solférino

Le diagnostic sur le site de Solférino a été réalisé au cours de procédure de dérogation et est donc uniquement basé sur une visité réalisée le 21 octobre 2025 et les données bibliographiques disponibles.

De plus, il s'agit d'un site industriel exploité pour le stockage de bois, propriété du groupe THEBAULT, utilisé depuis 2015 d'après les photographies aériennes disponibles (Figure 48).

SNCF Réseau a obtenu un bail précaire (Annexe 7 page 408) afin d'utiliser le site entre mars 2026 et mars 2027 pour l'établissement du Poste de Commandement des travaux.

L'état du site est donc susceptible d'évoluer du fait de l'usage actuel du propriétaire comme zone de stockage de matériaux.



Figure 48 : Historique d'exploitation du site de Solférino

## 4.3.3.1. Habitats et flore

### 4.3.3.1.1. Habitats

Les habitats caractérisés sur l'aire d'étude rapprochée sont les suivants :

#### | Dépôt de déchets industriels (J6.5)

Il s'agit d'une zone de dépôt de matériaux divers : copeaux de bois et résidus d'usinages de la scierie, ainsi que des graviers. Hormis quelques espèces pionnières telles que *Melilotus albus* (espèce exotique envahissante à impact modéré), ces dépôts très récents ne permettent pas encore l'expression d'une végétation.

**L'enjeu de conservation est très faible.**



Photo 31 : Dépôt de déchets industriels – ©AMOnia, 21/10/2025

#### | Friche à espèces rudérales x Dépôt de déchets industriels (I1.53 x J6.5)

Il s'agit de dépôts de matériaux divers (copeaux de bois et graviers) sur lesquels une végétation pionnière et rudérale s'est développée. Cet habitat est largement dominé par *Erigeron canadensis* (espèce exotique envahissante à impact majeur) puis dans une moindre mesure par *Senecio inaequidens* (espèce exotique envahissante à impact majeur) et par *Melilotus albus* (espèce exotique envahissante à impact modéré).

**L'enjeu de conservation est très faible.**



Photo 32 : Friche à espèces rudérales x Dépôt de déchets industriels — ©AMOnia, 21/10/2025

#### | Chemin d'accès en graviers (J4.1)

Ces espaces concernent la circulation des véhicules et ne présentent pas de végétation.

**L'enjeu de conservation est nul.**

#### | Plateforme béton (J1.4)

Il s'agit d'une plateforme sur laquelle est entreposé un véhicule ainsi que des tas de bois. Cet habitat ne présente pas de végétation.

**L'enjeu de conservation est nul.**

#### | Roncier (F3.131)

Ces ronciers à *Rubus ulmifolius* constituent des fourrés pionniers sur sols pauvres. Sur l'aire d'étude immédiate, ils sont associés aux grillages qui délimitent le site.

**L'enjeu de conservation est très faible.**

#### | Friche inondée à espèces rudérales (I1.55)

Cet habitat humide est situé hors de l'aire d'étude immédiate. Il s'agit d'une friche inondée en période de hautes eaux, dominée par des espèces hygrophiles, notamment *Cyperus eragrostis* (espèce exotique envahissante à impact majeur).

**L'enjeu de conservation est modéré.**

Tableau 22 : Habitats naturels et semi-naturels caractérisés sur le site de Solférino

Intitulé	Code CORINE Biotopes	Code EUNIS	Surface	Caractérisation zone humide	Enjeu
Roncier	31.831	F3.131	1 305 m <sup>2</sup>	Non humide	Très faible
Friche à espèces rudérales x Dépôt de déchets industriels	87.1 x 86.42	11.53 x J6.5	15 973 m <sup>2</sup>	Non humide	Très faible
Friche inondée à espèces rudérales	87.1	11.55	5 102 m <sup>2</sup>	Humide	Modéré
Plateforme béton	86.3	J1.4	936 m <sup>2</sup>	Non humide	Nul
Chemin d'accès en graviers	86	J4.1	568 m <sup>2</sup>	Non humide	Nul
Dépôt de déchets industriels	86.42	J6.5	2 843 m <sup>2</sup>	Non humide	Très faible

**L'aire d'étude immédiate est largement occupée par des espèces exotiques envahissantes et des habitats à enjeux allant de Très faible à Nul. De plus, la surface de friches est dépendante de l'activité de dépôts de matériaux / déchets industriels.**

**Toutefois, un habitat humide à enjeu modéré a été caractérisé sur l'aire d'étude rapprochée.**

La cartographie des habitats caractérisés est présentée sur la Figure 29.

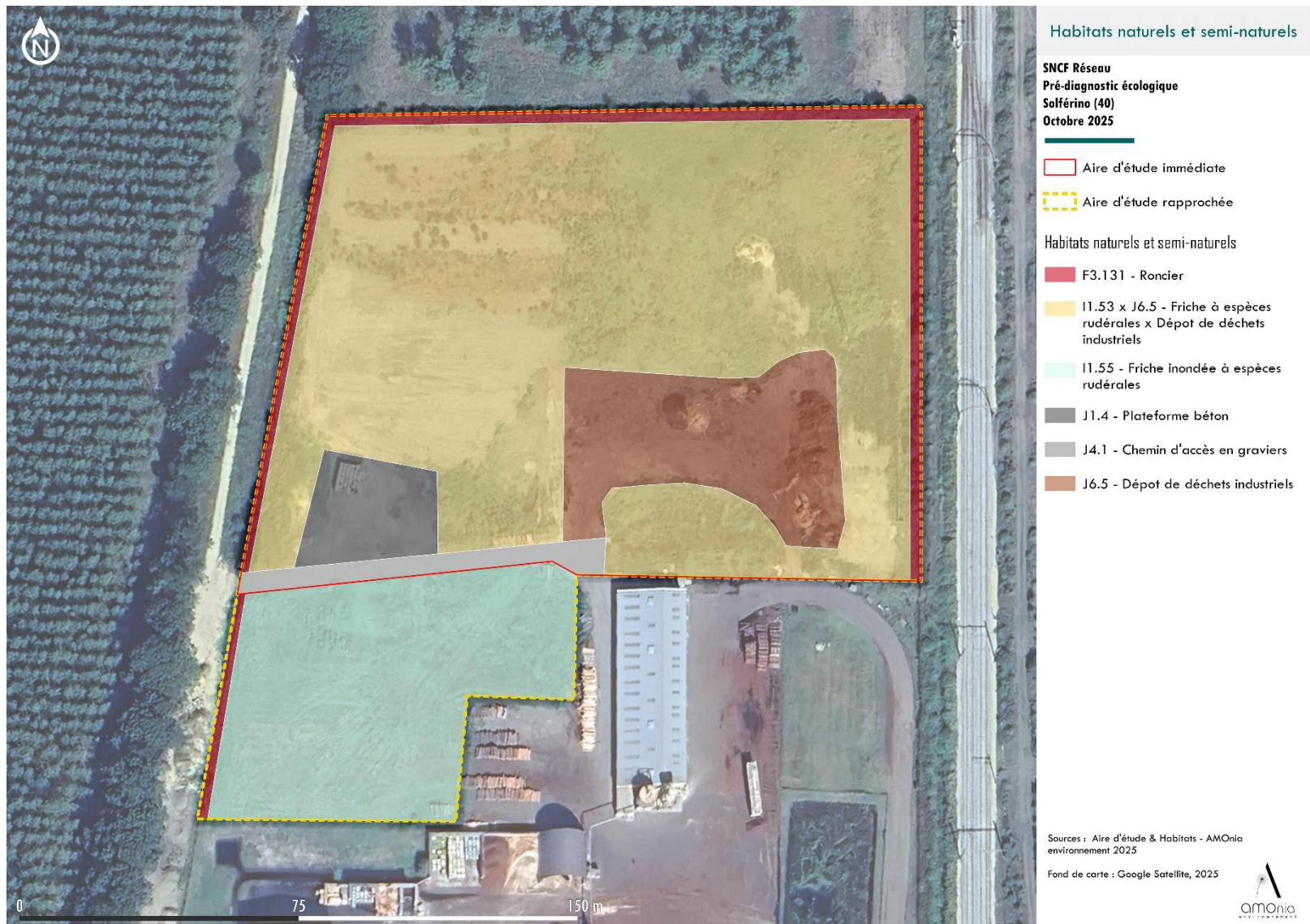


Figure 49 : Habitats naturels et semi-naturels caractérisés sur le site de Solférino

### 4.3.3.1.2. Flore

La visite du 21 octobre 2025 n'a pas permis l'observation d'espèces floristiques protégées.

Compte tenu de la période d'observation non optimale (mi-octobre), l'enjeu flore protégée n'est pas exclu. Toutefois, au regard de la configuration du site d'étude (sols de remblai, présence abondante de plantes exotiques envahissantes), aucune autre espèce protégée n'est attendue sur l'aire d'étude.

### 4.3.3.1.3. Espèces exotiques envahissantes

Quatre espèces exotiques envahissantes végétales se développent sur l'aire d'étude. Seules les espèces présentes sur la « Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine » (CAILLON A. (coord.), BONIFAIT S., CHABROL L., DAO J., LEBLOND N., RAGACHE Q., 2022) sont identifiées :

- | Plantes exotiques envahissantes à impact majeur : Erigeron canadensis ; Senecio inaequidens; Cyperus eragrostis.
- | Plante exotique envahissante à impact modéré : Melilotus albus.

Ces 4 espèces colonisent l'ensemble de l'habitat de « Friche à espèces rudérales » visible sur la Figure 49.

## 4.3.3.2. Faune

### 4.3.3.2.1. Oiseaux

Le pré-diagnostic a été réalisé le 21 octobre 2025, hors période de nidification et sous des conditions météorologiques défavorables. 3 espèces protégées ont été observée lors de ces prospections (Tableau 23). De manière générale, les friches du site d'étude représentent un habitat potentiel d'alimentation pour les cortèges d'espèces d'oiseaux ubiquistes et communs.

De plus, les friches sont également potentielles pour la nidification de certains oiseaux nicheurs au sol dans les friches herbacées ouvertes, notamment la Cisticole des joncs et le Tarier pâtre. Du fait de l'activité industrielle régulière (stockage de matériaux), l'utilisation potentielle du site par ces espèces est soumise à de nombreuses perturbations.

Tableau 23 : Enjeux des Oiseaux protégés sur le site de Solférino

Nom français	Nom latin	Statut biologique	PN / DO	LRN	LRR	Cortège	Enjeux sur le site
Espèces observées							
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Non nicheur	Article 3	NA	-	Boisé	Très faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Non nicheur	Article 3	NA	-	Boisé	Très faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Non nicheur	Article 3	NA	-	Boisé	Très faible
Espèces potentielles							
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Ouvert	Faible
Cisticole des Joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Nicheur possible	Article 3	VU	-	Semi-ouvert	Modéré
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Nicheur possible	Article 3	LC	-	Ouvert	Faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Nicheur possible	Article 3	NT	-	Semi-ouvert	Modéré



De plus, les surfaces de friches étant dépendantes de l'activité industrielle, les habitats d'espèces pour les nicheurs possibles n'ont donc pas été localisés et sont simplement estimés à 8 000 m<sup>2</sup> sur la base des photographies aériennes historiques et de la visite effectuée.

**L'enjeu associé aux Oiseaux sur le site de Solférino est modéré, mais cet enjeu est à mettre en perspective avec l'exploitation industrielle (stockage de matériaux) qui est susceptible de perturber le cycle de vie des espèces et donc leur utilisation du site.**

#### 4.3.3.2.2. Chiroptères

Aucune trace, gîte ou observation directe n'a été effectuée sur ce groupe d'espèces.

**Hormis pour l'alimentation, la capacité d'accueil du site pour les chiroptères est estimée nulle.**

#### 4.3.3.2.3. Mammifères terrestre et semi-aquatique

Aucune espèce de Mammifère terrestre et semi-aquatique à enjeux et/ou protégée n'a été observée. Aucune trace de présence n'a également été identifiée.

De plus, aucune espèce bibliographique ne possède d'habitats potentiels au droit de l'emprise de prospection.

**Au regard de la configuration des habitats sur l'aire d'étude, aucune espèce protégée de ce groupe taxonomique n'est estimée potentielle.**

#### 4.3.3.2.4. Amphibiens

Aucun individu d'Amphibiens n'a été observé ni contacté sur l'aire d'étude.

L'emprise de prospection ne présente pas d'habitats favorables aux amphibiens.

Les espèces bibliographiques (Tableau 24) peuvent cependant se déplacer sur le site lors de périodes de transit.

Tableau 24 : Enjeux des Amphibiens protégés potentiellement présents sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Habitat favorable	PN / DO	LRN	LRR	Enjeux sur le site
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Hors emprise	Article 3	-	LC	Très faible
Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	Hors emprise	Article 4	VU	VU	Très faible
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Hors emprise	Annexe IV / Article 2	LC	LC	Très faible
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Hors emprise	Annexe IV / Article 2	LC	-	Très faible
Rainette méridionale	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Hors emprise	Annexe V / Article 4	LC	NA	Très faible

**Le site d'étude ne présente aucun habitat favorable aux amphibiens, mais ils peuvent potentiellement être présent lors des phases de transit.**

#### 4.3.3.2.5. Reptiles

Aucun individu de Reptiles, ou trace de présence n'a été observé sur l'aire d'étude, mais 4 espèces sont référencées dans la bibliographie (Tableau 25).

Les ronciers présents en bords de parcelle constituent des habitats d'espèces potentiels pour l'hivernage et la reproduction, tandis que le reste du site peut être utilisé pour la thermorégulation.



Tableau 25 : Enjeux des Reptiles protégés potentiellement présent sur le site d'étude

Nom français	Nom latin	Présence	PN / DO	LRN	LRR	Enjeux locaux
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Hors emprise	Annexe IV / Article 2	LC	LC	Faible
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Hors emprise	Article 2	NT	VU	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Hors emprise	Annexe IV / Article 4	LC	LC	Faible
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Hors emprise	Article 2	LC	VU	Faible

**L'enjeu associés aux Reptiles sur le site de Solférino est faible.**

#### 4.3.3.2.6. Entomofaune

Aucune espèce d'insecte protégée ou à enjeu n'a été observée. Aussi, aucune plante hôte d'espèce protégée n'est présente sur l'aire d'étude.

Aucune espèce bibliographique ne possède d'habitats potentiels au droit de l'emprise de prospection.

**L'emprise de prospection ne présente pas d'habitats ni de plantes favorables aux cycles de vie d'insectes protégés ou à enjeu.**

### 4.3.4. Synthèse des enjeux écologiques

#### 4.3.4.1. Enjeux des voies et des abords directs

##### 4.3.4.1.1. Enjeux habitats/flore

##### Secteurs investigués :

Un habitat d'intérêt communautaire et plusieurs habitats à enjeu pour la flore protégée ont été recensés aux abords des voies (Tableau 26).

L'habitat de Landes sèches thermo-atlantiques s'étale sur une surface de 1 700 m<sup>2</sup> du PK 75+850 au PK 76+600. Il présente un bon état de conservation et possède un enjeu fort.

Deux habitats de pelouses siliceuses à annuelles sont présents sur une surface totale de 3 428 m<sup>2</sup>. L'Agrostide élégante et la Silène de Porto sont avérées sur ces habitats. Le reste des espèces floristiques bibliographiques des pelouses et friches ouvertes siliceuses sont également potentielles sur ces zones.

##### Secteurs non investigués :

Les abords de voies non investigués sont susceptibles de présenter les mêmes typologies d'habitats naturels que ceux identifiés sur les secteurs prospectés. Des enjeux potentiels forts pour la flore protégée sont donc par défaut présents.

Tableau 26 : Enjeux habitats/flore des voies et abords directs

Nom vernaculaire	Code Natura 2000 / Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Surfaces d'habitats (m <sup>2</sup> )
<b>Habitats d'intérêt communautaire</b>			
Landes sèches thermo-atlantiques	4030-4	Fort	1 700 m <sup>2</sup> + enjeu potentiel sur les tronçons non investigués
<b>Espèces protégées avérées</b>			
Agrostide élégante	<i>Neoschischkinia elegans</i>	Fort	Pelouses siliceuses favorables sur 3 428 m <sup>2</sup> + enjeu potentiel sur les secteurs non investigués
Silène de Porto	<i>Silene portensis</i>	Fort	
<b>Espèces protégées potentielles</b>			
Adénocarpe plié	<i>Adenocarpus complicatus</i> subsp. <i>parvifolius</i>	Fort	Pelouses siliceuses favorables sur 3 428 m <sup>2</sup>  + enjeu potentiel sur les secteurs non investigués enjeux sur les tronçons non investigués
Amarante de Bouchon	<i>Amaranthus powellii</i> subsp. <i>Bouchonii</i>	Modéré	
Millepertuis à feuilles de linaira	<i>Hypericum linariifolium</i>	Fort	
Linaira faux-jonc	<i>Linaria spartea</i>	Fort	
Linaira de Pélissier	<i>Linaria pelisseriana</i>	Fort	
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Faible	
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	Faible	
Scabieuse pourpre	<i>Scabiosa atropurpurea</i>	Fort	
Trèfle penché	<i>Trifolium cernuum</i>	Fort	

#### 4.3.4.1.2. Enjeu faune

Aucun enjeu faunistique avéré d'Oiseaux, de Reptiles ou de Mammifère n'a été relevé lors des passages d'avril 2025 et de l'inventaire complémentaire du mois de juin.

Seul un enjeu avéré concernant les amphibiens a été relevé dans un fossé en voie 2 au niveau de PK 90+795 au PK 91+290. [L'ensemble des fossés restent cependant potentiels pour tous les amphibiens protégés.](#)

[De plus, l'ensemble des reptiles de la bibliographie peuvent également utiliser les voies et le ballast comme habitat de repos et thermorégulation.](#)

[Deux secteurs potentiels à des insectes patrimoniaux ont également été identifiés.](#)

Tableau 27 : Enjeu faune des voies et abords directs

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats concernés
<b>Reptiles</b>			
Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>	Faible	Voies / ballast (habitat de thermorégulation)
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Faible	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Faible	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Faible	
<b>Amphibiens</b>			
Pelophylax sp. et autres amphibiens protégés	-	Modéré	Fossés en eau (habitat de reproduction)
<b>Insectes</b>			
Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	Faible	Stations à Origan en abords de voies (hors emprise ferroviaire)
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Chêne en bordure de voie (hors emprise ferroviaire)

## 4.3.4.2. Enjeux de la base de Labouheyre

### 4.3.4.2.1. Enjeux habitats/flore

Il a été recensé 10 espèces végétales à enjeu, dont 3 espèces protégées.

Les Lotiers hispide et grêle ont été identifiés sur plusieurs stations du site d'étude, avec des effectifs importants (plus de 1 500 pieds observés). Ces observations ont permis de définir l'habitat d'espèce (identique pour les 2 espèces de Lotier) représentant une surface totale de **37 098 m<sup>2</sup>**. Bien qu'elles soient rencontrées très fréquemment, ces espèces sont protégées à l'échelle régionale et représentent un enjeu faible dans les Landes de Gascogne.

L'agrostide élégante a également été observée en grand effectif (environ 500 pieds) mais concentré sur un habitat favorable plus réduit, notamment du fait de la nature du site (base de travaux ayant subies plusieurs remaniements du sol et possédant des substrats différents : ballast, ancienne piste, terre végétale sur gravats, etc.). Ainsi, l'habitat favorable pour l'Agrostide élégante sur ce site est de 238 m<sup>2</sup>. Cette espèce protégée à l'échelle nationale représente un enjeu fort.

Tableau 28 : Synthèse des enjeux relatifs aux espèces protégées

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Surfaces d'habitats potentiels (m <sup>2</sup> )
Agrostide élégante	<i>Neoschischkinia elegans</i>	Fort	Friches exposées au substrat favorable (238 m <sup>2</sup> )
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Faible	Friches exposées (37 098 m <sup>2</sup> )
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	Faible	Friches exposées (37 098 m <sup>2</sup> )



### 4.3.4.2.2. Enjeux faunistiques

Aucune espèce protégée n'a été observée lors des prospections d'avril et de juin 2025.

Au sein de l'aire d'étude élargie, des espèces sont mentionnées dans la bibliographie et restent potentielles sur le site d'étude.

Tableau 29 : Synthèse des enjeux faunistiques espèces protégées potentielles du site d'étude

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats potentiels
<b>Avifaune</b>			
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Faible	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Modéré	3,2 ha de milieux boisés et semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Modéré	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Très faible	-
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Très faible	-
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Très faible	-
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Faible	Bâtiments (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site



Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats potentiels
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Modéré	323 ml de cours d'eau et ripisylve associée
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Très faible	Bâtiments (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Océanite cul-blanc	<i>Hydrobates leucorhous</i>	Très faible	-
Pic épeiche	<i>Dendrocopus major</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Pouillot de bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Très faible	3,2 ha de milieux boisés et semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Modéré	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Tarier patre	<i>Saxicola rubicola</i>	Modéré	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Faible	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Modéré	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site
<b>Mammifères</b>			
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Modéré	0,7 ha de milieux boisés et/ou aquatiques (hivernage, reproduction, et alimentation)



Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats potentiels
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Faible	1,4 ha de milieux boisés (hivernage, reproduction, et alimentation)
<b>Reptiles</b>			
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Faible	3,2 ha de milieux boisés et semi-ouverts (reproduction et hivernage) 3,4 ha de milieux ouverts et anthropiques (thermorégulation et transit)
<b>Amphibiens</b>			
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Faible	0,7 ha de milieux boisés et/ou aquatiques (hivernage et reproduction) et transit sur l'ensemble du site
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Modéré	0,7 ha de milieux boisés et/ou aquatiques (hivernage et reproduction) et transit sur l'ensemble du site
Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	Faible	Tout le site (transit)
<b>Entomofaune</b>			
Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Très faible	-
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible	0,72 ha de milieux boisés (reproduction et alimentation)

### 4.3.4.3. Enjeux de la base de Solférino

#### 4.3.4.3.1. Enjeux habitats/flore

L'aire d'étude immédiate est largement occupée par des espèces exotiques envahissantes et des habitats à très faible enjeu. Toutefois, un habitat humide à enjeu modéré a été caractérisé sur l'aire d'étude rapprochée.

Aucun enjeu relatif à la flore protégée n'a été identifié au sein des habitats caractérisés.

#### 4.3.4.3.2. Enjeux faunistiques

Des enjeux relatifs à l'avifaune des friches herbacées ouvertes (Cisticole des Joncs, Bruant proyer, Tarier pâtre) ont été identifiés. Cependant, cet enjeu est à mettre en perspective avec l'exploitation industrielle (stockage de matériaux) qui est susceptible de perturber le cycle de vie des espèces et donc leur utilisation du site. De plus, les surfaces de friches, et donc les habitats d'espèces associés,



sont dépendantes de l'activité industrielle. Les habitats d'espèces pour ce taxon n'ont donc pas été localisées et sont simplement estimés sur la base des photographies aériennes historiques.

Les reptiles sont également potentiels au niveau des ronciers bordant l'aire d'étude immédiate, qui constituent des habitats d'hivernage et de reproduction potentiels.

Aucun habitat favorable aux Amphibiens, Mammifères ou Insectes n'a été identifié au droit de l'aire d'étude immédiate.

La période d'investigation (octobre 2026) et les conditions météorologiques n'ont pas permis d'identifier les potentialités d'accueil en dehors du site (notamment pour les Amphibiens). Le transit des espèces identifiées dans la bibliographie sur le secteur et leur installation au sein d'ornières est donc possible.

Tableau 30 : Synthèse des enjeux faunistiques espèces protégées potentielles du site d'étude

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats potentiels
<b>Avifaune nicheuse possible</b>			
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Faible	8 000 m <sup>2</sup> de ronciers et de friche à espèces rudérales
Cisticole des Joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Modéré	
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Faible	
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Modéré	
<b>Amphibiens</b>			
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Très faible	Ornières potentielles + Transit sur le site
Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	Très faible	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Très faible	
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très faible	
Rainette méridionale	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Très faible	
<b>Reptiles</b>			
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Faible	I 305 m <sup>2</sup> de ronciers (habitats de reproduction et d'hivernage)
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Faible	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Faible	
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Faible	

# 5. IMPACTS BRUTS DU PROJET

L'étude des incidences du projet porte sur les aménagements effectués (phase travaux) et leur utilisation future (phase exploitation).

**Le niveau d'impact tient compte des caractéristiques du projet avant mise en place de la séquence ERC (impacts bruts).**

## 5.1. Rappel du projet

Le projet de modernisation de la ligne Ychoux-Dax rassemble les composantes suivantes :

- | Travaux connexes (curage de fossé, réfection des pistes, aménagements des accès) sur des tronçons et emplacements spécifiques ;
- | Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre ;
- | Travaux préparatoires sur le site de Solférino ;
- | Travaux de voies en suite rapide : remplacement des voies ferroviaires (ballast, traverses, rails) sur l'ensemble du linéaire (78 km).

Ces différents travaux sont traités séparément dans l'ensemble du chapitre.

### 5.1.1. Travaux connexes

Les travaux connexes correspondent aux travaux sur les fossés, les pistes de circulation piétonne au sein de la plateforme ferroviaire, la sécurisation des voies (garde-corps, portails, etc.) et les accès directs à la plateforme.

Ces travaux concernent majoritairement des milieux anthropisés, c'est-à-dire les plateformes ferroviaires, les quais et les accès existants en bordure de voies.

Cependant, plusieurs travaux concernent des milieux naturels ou semi-naturels :

- | Débroussaillage ;
- | Création d'accès supplémentaire ;
- | Curage et reprofilage de fossé ;
- | Busage de fossé.

### 5.1.2. Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre

Les travaux préparatoire programmés sur la base de Labouheyre portent sur le renouvellement des infrastructures ferroviaires afin qu'ils puissent être exploités lors des travaux de renouvellement de la ligne.

Ils comprennent le remplacement complet des voies 12 et 14 (ballast, traverses et rails), ainsi que la mise en place des aménagements nécessaires au bon déroulement du chantier, notamment les zones de stockage et les pistes de circulation sur le site.

Un parking et un bungalow seront également mis en place sur la plateforme bétonnée existante à l'entrée du site.

### **5.1.3. Travaux préparatoires sur le site de Solférino**

L'occupation du site par SNCF Réseau est réalisée dans le cadre d'un bail précaire du site industriel en activité du groupe THEBAULT.

Les travaux préparatoires doivent permettre la stabilisation de la zone avant l'installation du Poste de Commandement.

Cette stabilisation sera effectuée en réalisant un nivellement par décapage, avec pose d'un géotextile recouvert d'un dépôt de gravas calcaires.

Tout au long des travaux, le site sera ensuite utilisé pour accueillir les entreprises et personnels du chantier. Le PC travaux sera composé de bungalows préfabriqués (qui seront répartis entre espaces de bureaux, salles de réunion, sanitaires, vestiaires et réfectoires) et de places de parking. Le site sera clôturé et sécurisé.

### **5.1.4. Travaux de voies en suite rapide**

Les travaux de régénération de la voie prévoient le renouvellement des constituants de la voie (c'est-à-dire rails, traverses, ballast) réalisé au moyen de train usines (dit de « Suite Rapide ») permettant la mécanisation de la quasi-totalité du processus de renouvellement et de travailler directement et uniquement sur les voies existantes.

Une circulation piétonne accompagnera le train usine, au bord des voies, sur des pistes SNCF présentes sur la plateforme ferroviaire, déjà entretenues et dépourvues de végétation.

## **5.2. Incidences sur les zonages Natura 2000**

Pour rappel, la ligne 655 présente, dans son aire d'étude éloignée (5km), trois zones spéciales de conservation :

| ZSC FR7200714 – Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born

Il s'étend essentiellement sur le réseau d'étangs de l'arrière-dune littoral du nord des Landes et comprend également les cours d'eau du réseau hydrographique amont. Il s'agit ainsi de milieux lacustres aquatiques ainsi que des boisements d'Aulnes et de Frênes.

| ZSC FR7200715 – Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe :



La zone humide de l'ancien étang de Lit-et-Mixe présente une grande majorité d'habitat d'intérêt communautaire humides ou aquatiques avec des espèces déterminantes associées et ce pour chaque taxon (poissons, libellules, mammifères).

| ZSC FR7200722 – Réseau hydrographique des affluents de la Midouze :

Le réseau hydrographique des affluents de la Midouze présente une biodiversité caractéristique des milieux aquatiques pouvant se retrouver dans les cours d'eau proche de la ligne 655.

| ZSC FR7200720 – Barthes de l'Adour :

Au même titre que les zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe, les Barthes de l'Adour présentent des habitats essentiellement humides ou aquatiques.

## 5.2.1. Travaux connexes

Les travaux de débroussaillage et de création d'accès sans modification de fossés concernent des fourrés, ronciers et pelouses ouvertes, non favorables à l'accueil d'une biodiversité associée aux milieux aquatiques ou boisés.

Concernant les travaux sur les fossés (curage ou busage provisoire pour création d'un accès), les enjeux et impacts associés aux travaux sont détaillés dans le Tableau 31.

Certains secteurs de fossés présentant une continuité écologique via des affluents des cours d'eau présents au sein des Natura 2000 mais ils ne possèdent pas d'habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire identifiées. Les incidences sont donc nulles sur ces tronçons.

Les secteurs sans continuités écologiques ne présentent pas d'incidences sur les zonages Natura 2000.

Tableau 31 : Impacts des travaux connexes sur les zonages Natura 2000

PK concerné	Voie concerné	Type de travaux	Continuité écologique	Enjeux	Type d'impacts	Niveau d'impact
82+300 au 83+000	V2	Curage de fossé sur 700 m	Continuité avec un cours d'eau affluent mais situé à 11 km du zonage Natura 2000 FR7200714 – Aucun habitat favorable aux espèces du Natura 2000 n'a été identifié	Très faible	-	Nul
89+700 au 92+200	VI	Reprofilage du fossé sur 2 500m	Continuité écologique avec le site FR7200714 via le ruisseau de Lavignolle – Aucun habitat favorable aux espèces du Natura 2000 n'a été identifié	Très faible	-	Nul
95+800 au 96+000	VI	Création fossé terre sur 200 m	Absence de continuité écologique avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul
96+130 au 96+270	VI	Création fossé terre sur 140 m	Absence de continuité écologique avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul
96+560	VI	Remplacement d'un accès précaire par une rampe piétonne avec busage provisoire du fossé	Absence de continuité écologique avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul
97+230	VI	Remplacement d'un accès précaire par une rampe	Absence de continuité écologique avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul



		piétonne avec busage provisoire du fossé				
101+850	VI	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant	Absence de continuité écologique avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul
102+640 au 102+710	V2	Curage du fossé terre sur 70 m, dont 20 m en hydrocurage via des moyens routiers	Continuité avec un cours d'eau affluent mais situé à 11 km du zonage Natura 2000 FR7200722 Aucun habitat favorable aux espèces du Natura 2000 n'a été identifié	Très faible	-	Nul
102+710 au 102+750	V2	Curage du fossé terre sur 40 m par hydrocurage via des moyens routiers				
102+660 au 102+750	VI	Curage du fossé sur 90 m, dont 40 m en hydrocurage via des moyens routiers				
102+830 au 102+950	VI	Curage du fossé sur 80 m, dont 30 m en hydrocurage via des moyens routiers				
103+600	VI	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant	Absence de continuité avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul
107+220 au 107+600	V2	Curage fossé béton sur 380 m par méthode ferroviaire	Absence de continuité avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul
110+250 au 110+350	V2	Curage fossé béton sur 50 m par méthode ferroviaire	Absence de continuité avec un zonage Natura 2000	Très faible	-	Nul
136+700 au 137+000	V2	Curage du fossé sur 300 m par méthode ferroviaire	Continuité avec un cours d'eau affluent mais situé à 5 km du zonage Natura 2000 FR7200720 - Aucun habitat favorable aux espèces du Natura 2000 n'a été identifié	Très faible	-	Nul

De plus, un habitat d'intérêt communautaire a été recensé sur la ligne au niveau du PK 76+800 (Figure 29). Il ne sera pas impacté dans la mesure où l'aménagement initialement prévu (mise en place de fossé) est supprimé.

**Les incidences des travaux connexes sur les habitats et espèces associés aux sites Natura 2000 sont considérées comme négligeables.**

## 5.2.2. Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre

Aucune similarité, en termes d'habitats et d'espèces déterminantes, n'est observée entre l'emprise du projet sur la base de Labouheyre et le site Natura 2000, « Zones humides de l'arrière-dune des pays de Born » (ZSC FR7200714), situé à environ 340 m. Ce site présente essentiellement des milieux humides et aquatiques, notamment des boisements humides.



Un boisement entourant le ruisseau du Parc Naou, bien que situé en dehors de l'emprise travaux, est présent sur l'aire d'étude rapprochée. Compte tenu de la proximité immédiate du site Natura 2000, il est possible que des espèces issues de ce site, en transit, soient perturbées par les activités prévues durant la phase de travaux.

**Les incidences du projet sur les habitats d'intérêt communautaire sont considérées négligeables. En revanche, une incidence faible reste potentielle sur des espèces d'intérêt communautaire potentiellement en transit au niveau du cours d'eau.**

## 5.2.3. Travaux préparatoires sur le site de Solférino

Le site des « Zones humides de l'arrière-dune du pays de Born » (FR7200714) se trouve à 4 km à l'ouest du site. Aucun impact n'est attendu au vu de l'éloignement et du manque de continuité écologique entre le PC travaux et le zonage Natura 2000. De plus aucun habitat d'intérêt communautaire permettant l'accueil du cortège d'espèce associé au zonage n'est recensé sur la base.

**Au vu de l'éloignement, de l'absence d'habitats propices sur la base et du manque de continuités écologiques, aucun impact n'est attendu sur ce zonage et son cortège spécifique.**

## 5.2.4. Travaux de voies en suite rapide

Les zonages Natura 2000 recensés présentent des habitats essentiellement humides ou aquatiques. Les plateformes ferroviaires concernés par les travaux de voies rapides ne sont pas favorables à l'accueil d'une biodiversité associée à ces milieux.

De plus, un habitat d'intérêt communautaire a été recensé sur la ligne au niveau du PK 76+800 (Figure 29). Il ne sera pas impacté dans la mesure où les travaux prévus sur la ligne se feront directement avec un train usine et n'impacteront pas les abords des voies.

**Au vu de la nature des travaux et des caractéristiques des habitats présents sur les sites Natura 2000, aucun impact n'est attendu.**

# 5.3. Incidences sur les habitats naturels et la flore protégée

## 5.3.1. Phase chantier

### 5.3.1.1. Travaux connexes

#### 5.3.1.1.1. Débroussaillage

Le débroussaillage est réalisé par broyage mécanique à l'aide d'un gyrobroyeur.

Sur la plupart des habitats référencés au droit des accès (fourrés, ronciers, pelouses gérée, prairie atlantique mésophile), les impacts sur les habitats sont temporaires et considérés comme négligeables du fait de leur caractère rudéral.

Pour les pelouses siliceuses à enjeu fort, habitat favorable d'un cortège floristique de plantes annuelles protégées dont l'Agrostide élégante, le cycle végétatif déterminant (croissance, floraison et production des graines) s'étale généralement d'avril à septembre.

La réalisation de travaux de débroussaillage au cours de cette période, ainsi que les dégradations associées aux interventions (piétinement, circulation et stationnement des engins) est susceptible de porter atteinte au développement des individus, voire d'empêcher la production de graines, compromettant ainsi le renouvellement des populations.

Toutefois, le débroussaillage permet également le maintien des milieux ouverts favorables à ces espèces et la réduction de la concurrence végétale. Ces effets peuvent, à plus long terme, améliorer les conditions de germination et de développement des espèces annuelles patrimoniales présentes ou potentielles sur le site.

### 5.3.1.1.2. Travaux sur milieux naturels

26 tronçons sont concernés par des travaux réalisés sur des habitats naturels ou semi-naturels. Ces opérations (création d'accès, curage, reprofilage et busage de fossé) et les habitats associés sont détaillées dans le **Tableau 32**.

Si 9 tronçons ont été prospectés dans le cadre du pré-diagnostic et considérés comme à enjeu faible, 17 tronçons n'ont pas été prospectés (travaux connexes ajoutés suite à la réalisation récente des études d'exécution) et n'ont donc pas permis de statuer sur la présence avérée de pelouses siliceuses à annuelles. L'ensemble de ces secteurs est donc considéré par défaut comme des habitats potentiels du cortège floristique de plantes annuelles protégées (Agrostide élégante, Linaire-faux-jonc, Scabieuse pourpre, etc.). Ces espèces se développent sur des milieux ouverts non humides sableux à graveleux, notamment en bordure de pistes ou sur des pelouses favorables gérés.

#### | Création d'accès et busage des fossés

Pour les créations d'accès, 10 secteurs sont considérés comme potentiels pour le cortège floristique des espèces annuelles protégées associées aux pelouses siliceuses. Les travaux sont ainsi susceptibles de dégrader ces espèces protégées et d'impacter de manière permanente la surface d'habitats disponibles pour ces espèces.

Les 4 autres tronçons concernés présentent des enjeux faibles. Les impacts vont ainsi de très faible à faible en fonction des caractéristiques des travaux (présence de terrassement, busage nécessaire du fossé, élargissement).

#### | Curage et reprofilage des fossés

Dans le cas des travaux de curage de fossés, les travaux sont réalisés quasi exclusivement depuis des engins circulant sur les rails, à l'exception des secteurs nécessitant un hydrocurage par engin routier. Pour les habitats identifiés à enjeu faible, les impacts liés au curage sont considérés comme très faible du fait de leur végétation rudérale et de leur capacité à se redévelopper sur les fossés à posteriori des travaux.



De plus, les fossés ne sont pas considérés comme habitats favorables pour des espèces protégées floristiques. Les impacts prévisibles concernent ainsi le stationnement et la circulation de ces engins au niveau des PK 102+710 au 102+750 des abords de la voie 2 et des PK 102+660 au 102+750 et 102+830 au 102+950 de la voie 1. Ces travaux pourraient en effet dégrader la flore présente à proximité du fossé, notamment des habitats de pelouses siliceuses annuelles éventuellement présentes sur ces tronçons.

### | Création de fossés

Enfin, deux secteurs de création de fossés sont considérés comme potentiels pour le cortège floristique des espèces annuelles protégées associées aux pelouses siliceuses. Les travaux sont ainsi susceptibles de dégrader ces espèces protégées et d'impacter de manière permanente la surface d'habitats disponibles pour ces espèces.



Tableau 32 : Impacts des opérations connexes sur les habitats naturels et la flore protégée

PK concerné	Voie concerné	Type de travaux	Surfaces approximative	Habitats concernés	Enjeux	Type d'impacts	Niveau d'impact
76+800	V2	Accès à créer dans une zone de transition déblai / remblai avec pose d'une main courante	3 m <sup>2</sup>	Absence de prospections sur le côté concerné (V2) - présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
82+300 au 83+000	V2	Curage de fossé sur 700 m	700 m <sup>2</sup>	E5.3 x E2.21 - Formation à Pteridium aquilinum x Prairie atlantique mésophile	Faible	Temporaire	Très faible
85+400	V2	Création d'une rampe d'enraillement et d'un dispositif de protection	36 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
86+400	V2	Création d'une rampe piétonne sur 4 m de long	4 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
89+700 au 92+200	VI	Reprofilage du fossé sur 2 500m	2 500 m <sup>2</sup>	E5.3 x F3.131 - Formation à Pteridium aquilinum x Roncier	Faible	Temporaire	Très faible
90+100	V2	Accès routier à créer avec busage provisoire du fossé terre	40 m <sup>2</sup>	F3.132 x F3.131 - Fourré à Erica scoparia x Roncier	Faible	Permanent	Faible
91+020	V2	Accès piéton à créer avec rampe d'accès métallique équipée de garde-corps permettant le franchissement du fossé	2 m <sup>2</sup>	F3.132 x F3.131 x G5.61 - Fourré à Erica scoparia x Roncier x Formation à jeunes Quercus pyrenaica	Faible	Permanent	Très faible
93+500	VI	Accès piéton à créer avec rampe d'accès métallique équipée de garde-corps permettant le franchissement du fossé	2 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
95+800 au 96+000	VI	Création fossé terre sur 200 m	400 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
96+130 au 96+270	VI	Création fossé terre sur 140 m	300 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
96+560	VI	Remplacement d'un accès précaire par une rampe piétonne avec busage provisoire du fossé	4 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
97+230	VI	Remplacement d'un accès précaire par une rampe piétonne avec busage provisoire du fossé	4 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
98+910	VI	Mise en place d'un escalier au droit d'un busage existant du fossé en pied de talus.	3 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort



101+850	VI	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant	6 m <sup>2</sup>	Absence de prospections sur le côté concerné (VI) : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
102+640 au 102+710	V2	Curage du fossé terre sur 70 m, dont 20 m en hydrocurage via des moyens routiers	100 m <sup>2</sup>	F3.131 x E5.3 x G5.61 - Roncier x Formation à Pteridium aquilinum x Formation à jeunes Quercus robur	Faible	Temporaire	Très faible
102+710 au 102+750	V2	Curage du fossé terre sur 40 m par hydrocurage via des moyens routiers	500 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Temporaire	Fort
102+660 au 102+750	VI	Curage du fossé sur 90 m, dont 40 m en hydrocurage via des moyens routiers	100 m <sup>2</sup>	Absence de prospections sur le côté concerné (VI) : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Temporaire	Fort
102+830 au 102+950	VI	Curage du fossé sur 80 m, dont 30 m en hydrocurage via des moyens routiers	100 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Temporaire	Fort
103+600	VI	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant	3 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
107+220 au 107+600	V2	Curage fossé béton sur 380 m par méthode ferroviaire	400 m <sup>2</sup>	F3.131 x F3.17 - Roncier x Fourré à Corylus	Faible	Temporaire	Très faible
107+800	VI	Pose d'un escalier à flanc de talus	4 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort
110+250 au 110+350	V2	Curage fossé béton sur 50 m par méthode ferroviaire	50 m <sup>2</sup>	F3.131 x G5.61 - Roncier x Formation à jeunes Quercus robur	Faible	Temporaire	Très faible
113+440	V2	Aménagement d'une rampe piéton sur le talus avec léger terrassement à prévoir	7 m <sup>2</sup>	F3.132 x E5.3 - Fourré landicole x Formation à Pteridium aquilinum	Faible	Permanent	Faible
113+815	V2	Accès engin existant, à remettre en état et élargir	30 m <sup>2</sup>	F3.131 x F3.132 - Roncier x Fourré à Lonicera periclymenum	Faible	Permanent	Faible
136+700 au 137+000	V2	Curage du fossé sur 300 m par méthode ferroviaire	300 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Temporaire	Très faible
142+550	VI	Aménagement d'une rampe piéton sur le talus avec léger terrassement à prévoir	6 m <sup>2</sup>	Absence de prospections : présence potentielle de pelouses siliceuse à annuelles protégées	Fort	Permanent	Fort



### 5.3.1.1.3. Travaux sur milieux artificialisés

Les travaux connexes complémentaires sont principalement des travaux de sécurisation des accès et réfection des pistes localisées sur la plateforme ferroviaire. Ces travaux n'impactent pas directement des habitats naturels mais la réalisation de ces travaux peut entraîner des dégradations liées au stationnement et à la circulation de personnel ou d'engins.

Dans le cas des travaux des pistes ferroviaires, les engins circuleront depuis les rails, seuls des piétons pourront éventuellement circuler et se stationner en dehors de la plateforme.

Concernant les sécurisations d'accès (pose de gardes corps), elles seront réalisées manuellement par des opérateurs au niveau des accès existants identifiés, avec stationnement et circulation prévues à proximité.

Ces impacts sont très ponctuels et limités aux zones d'accès identifiés en Annexe 5 page 324. Aucun remaniement du sol ou destruction de la végétation ne sera occasionnée.

Les impacts associés aux dégradations lors des stationnements et circulation piétonne sont ainsi considérés comme faibles.

**En conclusion, les impacts des travaux connexes sur les habitats naturels et la flore sont considérés comme forts au niveau des secteurs potentiels de présence de pelouses siliceuses annuelles, et très faible à faible au niveau sur les habitats à enjeu faible.**

## 5.3.1.2. Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre

### 5.3.1.2.1. Impact direct

Pour rappel, l'utilisation de la base nécessite le renouvellement de certaines voies ferroviaires (changement des rails, traverses et/ou ballast). De plus, le personnel et des engins pourront circuler sur l'ensemble du site pendant les travaux.

L'ensemble de l'emprise travaux fera donc l'objet de dégradation de la flore, notamment par le piétinement, la coupe ou la destruction de la flore présente sur la zone de chantier.

| Impacts spécifiques aux Lotiers grêle et hispide

Les travaux devant se faire en période de croissance végétative des Lotiers, de nombreux individus en cours de croissance ou de floraison peuvent être détruits par les travaux par piétinement, passage d'engins ou stockage de matériel. Le renouvellement des voies peut également détruire ou déplacer les banques de graines présentes au niveau des habitats favorables.

Ces impacts pourront donc concerner la totalité de l'habitat favorable au Lotier hispide et au Lotier grêle, soit 37 098 m<sup>2</sup> (environ 1 600 pieds).

**Les impacts bruts sur le Lotier hispide et le Lotier grêle sont jugés forts.**



## Impacts spécifiques à l'Agrostide élégante

Étant en dehors de l'emprise des travaux, la station d'Agrostide élégante ne subira pas d'impacts venant du stockage de matériel ou des changements de traverses et rails. Elle pourra cependant faire l'objet de piétinement ou être endommagée par le passage d'engins.

**Les impacts bruts sur l'Agrostide élégante sont modérés.**

Tableau 33 : Impacts sur la flore identifiée sur le site d'étude

Flore	Enjeu	Surface totale	Surface incluse dans l'emprise travaux	Surface hors emprise travaux mais potentiellement sujette à des dégradations	Impacts bruts
Station à Agrostide élégante	Fort	237,7 m <sup>2</sup>	-	238 m <sup>2</sup>	Modérés
Habitat favorable au Lotier hispide et grêle	Faible	37 098 m <sup>2</sup>	19 878 m <sup>2</sup> (environ 870 pieds)	17 220 m <sup>2</sup> (environ 740 pieds)	Forts

## Impacts sur les habitats naturels et semi-naturels

Concernant les habitats, au vu des travaux et du sol très superficiel et peu profond, la végétation présente sur l'emprise travaux sera fortement endommagée voire détruite. Les secteurs en dehors de l'emprise travaux (boisements, lisières) peuvent également faire l'objet de dégradation.

Tableau 34 : Impacts sur les habitats naturels et semi-naturels identifiés sur le site d'étude

Flore	Enjeu	Surface totale (m <sup>2</sup> )	Surface incluse dans l'emprise travaux (m <sup>2</sup> )	Surface hors emprise travaux mais potentiellement sujette à des dégradations (m <sup>2</sup> )	Impacts bruts
Gare	Nul	211	-	-	Nul
Landes à Genêt	Faible	737	-	-	Nul
Pelouses	Très faible	403	-	-	Nul
Petits bois, bosquets	Faible	7 028	-	7 028	Faible
Plantations de Robiniers	Très faible	7 359	-	7 359	Très faible
Quai	Nul	4 916	218	-	Nul
Rails	Très faible	4 726	34	-	Nul
Renouée du Japon	Très faible	305	-	305	Très faible
Terrains en friche	Faible	50 976	21 107	29 869	Modéré
Zones rudérales	Nul	1 491	1 470	-	Nul



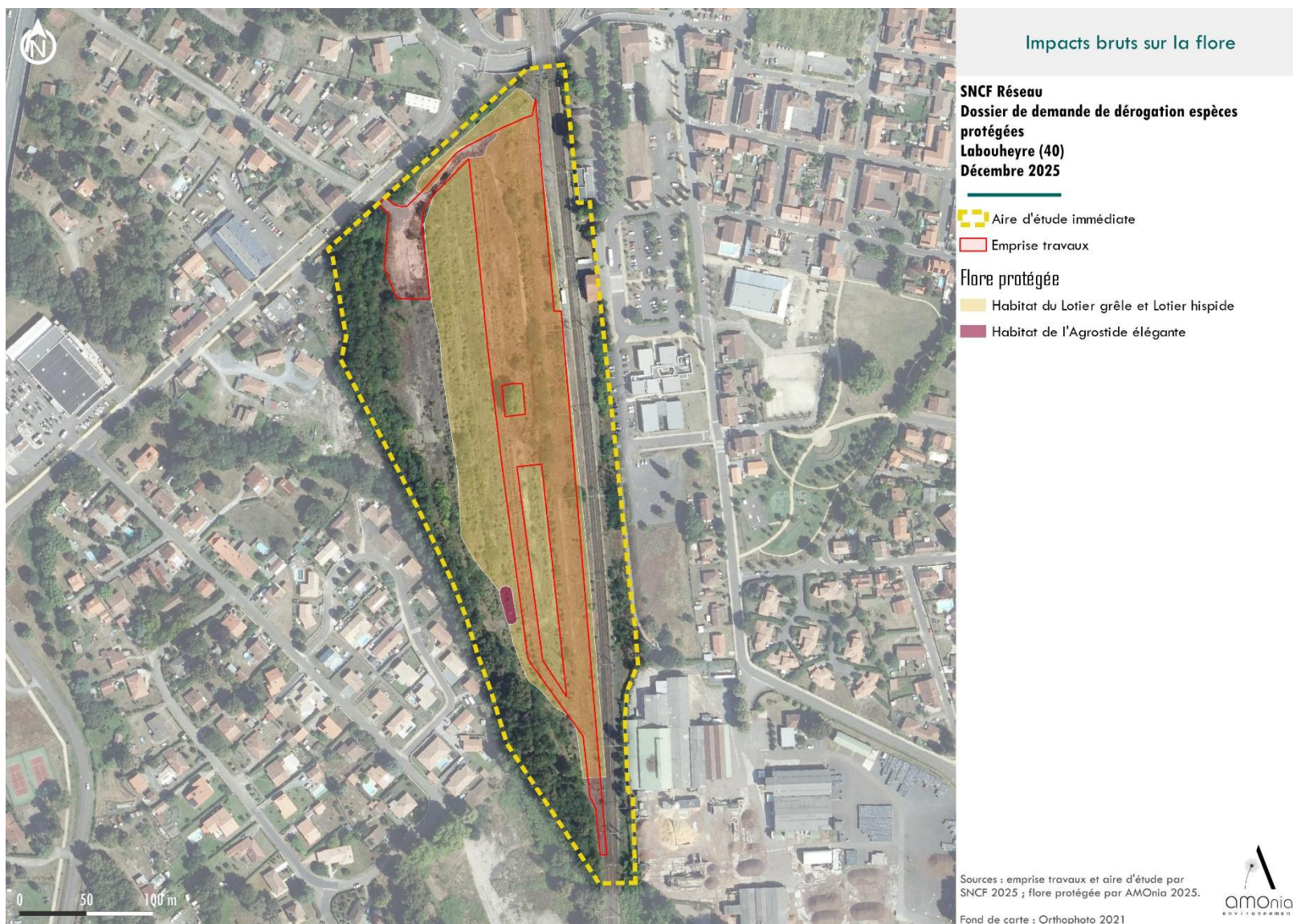


Figure 50 : Impacts directs sur la flore en phase de travaux

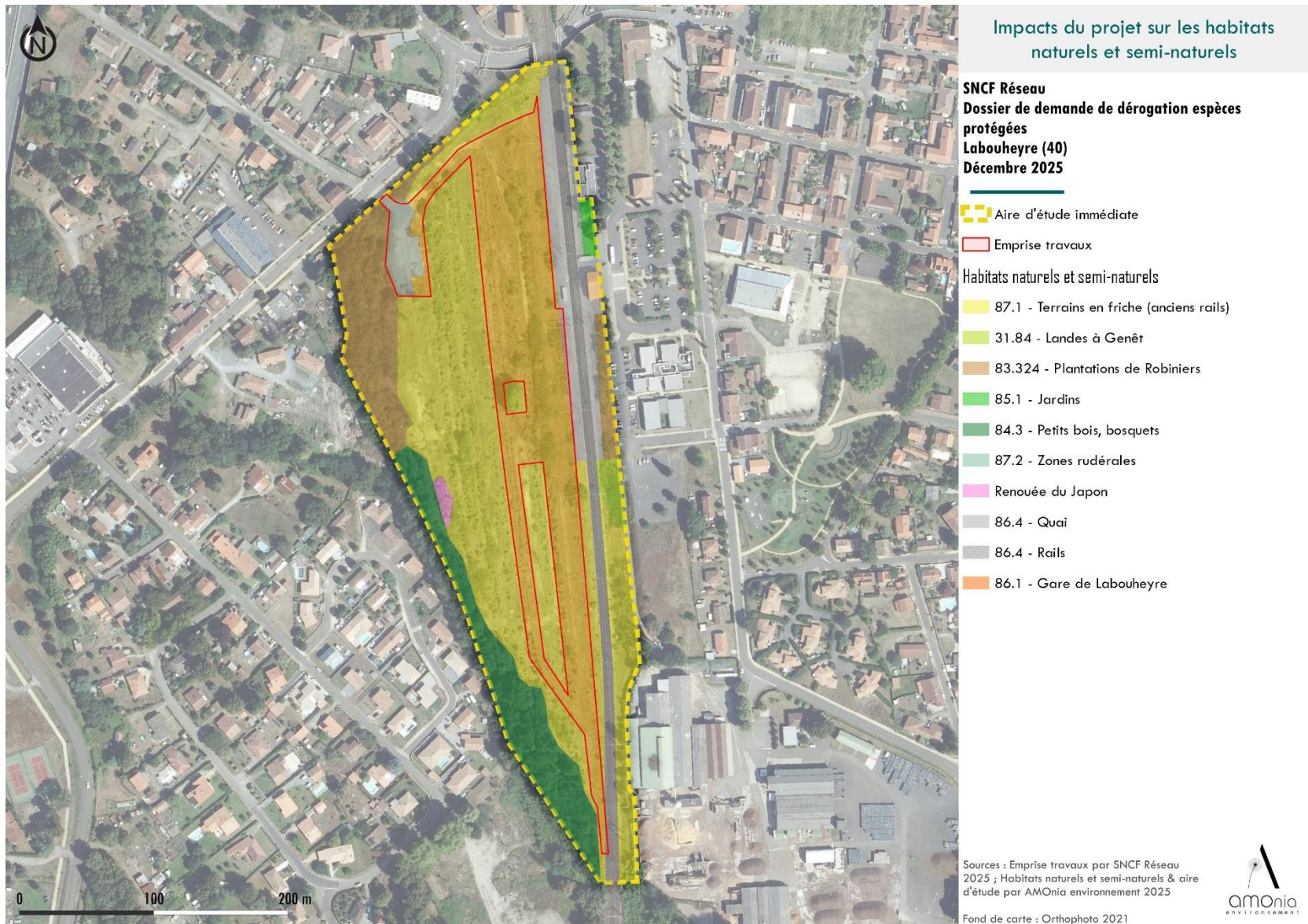


Figure 51 : Impacts directs sur les habitats naturels et semi-naturels en phase de travaux

### 5.3.1.2.2. Impact indirect

Aucune espèce protégée n'a été observée ou référencée à proximité immédiate de la base de Labouheyre.

De plus, la nature des travaux sur la base est peu génératrice de poussière et autres substances générant des impacts sur les habitats naturels et la flore à proximité.

**Au regard de la teneur des travaux, l'impact indirect temporaire des travaux sur la flore ou les habitats naturels en dehors du site est jugé négligeable.**

### 5.3.1.3. Travaux préparatoires sur le site de Solférino

Aucun habitat d'intérêt communautaire n'est recensé sur le site. De plus, le site présente déjà une anthropisation élevée avec des dépôts de déchets réguliers et des friches colonisées par des espèces exotiques envahissantes.

L'aménagement prévu sur le site consiste au dépôt d'un géotextile et de gravats calcaires formant une plateforme de chantier. Les travaux viendront donc entraîner une suppression de la végétation présente sur le site.

Cependant, le site présente déjà un usage régulier impactant la végétation par l'activité industrielle menée par le groupe THEBAULT propriétaire du site. Le mauvais état du site et la présence d'espèces pionnières rudérales témoignent de cet usage.

**L'impact supplémentaire engendré en phase travaux par rapport à l'usage actuel est considéré comme négligeable.**

### 5.3.1.1. Travaux de voies en suite rapide

#### 5.3.1.1.1. Impacts directs

Les travaux étant réalisés directement depuis les voies ferroviaires, sans empiéter sur les abords, aucun impact brut direct n'est attendu pour le renouvellement des composantes de la voie sur la flore protégée ou les habitats naturels.

Cependant, des voitures en stationnement et des piétons peuvent circuler de manière occasionnelle sur les abords des voies ferroviaires. La flore peut ainsi être dégradée et piétinée sur ces secteurs.

Ces impacts sont très ponctuels et limités aux zones d'accès identifiés en Annexe 5 page 324. Aucun remaniement du sol ou destruction de la végétation ne sera occasionnée. Les impacts associés sont ainsi considérés comme faibles.

**L'impact brut direct sur les habitats et la flore protégée aux abords des voies est jugé faible.**

#### 5.3.1.1.2. Impacts indirects

La nature des travaux prévus sur la voie n'est pas génératrice d'impacts indirects sur les habitats et la flore présents aux abords (pas ou peu de poussière émise).

**L'impact brut indirect sur les habitats et la flore aux abords des voies est donc jugé nul.**



## 5.3.2. Phase exploitation

Pour l'ensemble de la ligne 655 et ses abords, comme pour la base de Labouheyre, en phase d'exploitation seul un entretien des nouveaux rails et une maintenance des voies et de ses abords sera réalisé. Cependant, cet entretien est déjà effectué dans le cadre de l'exploitation du réseau ferroviaire.

**Aucun impact supplémentaire sur les voies, les abords et la base de Labouheyre ne sera engendré en phase d'exploitation par rapport à l'existant.**

Concernant le site de Solférino, aucun usage n'est prévu par SNCF Réseau à posteriori des travaux de modernisation et de l'utilisation du poste de commandement.

Les aménagements réalisés viendront rompre la dynamique naturelle de recolonisation par une végétation pionnière et rudérale. Cependant, l'usage du site actuel engendre le même type d'impact, la végétation étant régulièrement détruite par les dépôts réalisés.

**L'impact supplémentaire engendré en phase travaux par rapport à l'usage actuel sur le site de Solférino est considéré comme négligeable.**

## 5.4. Incidences sur les espèces végétales exotiques envahissantes

### 5.4.1. Phase chantier

#### 5.4.1.1. Travaux connexes

Un débroussaillage des accès et portails présents le long des voies est prévu dans le cadre des travaux connexes.

Les aménagements réalisés (créations d'accès, curage des fossés) perturberont également les habitats présents lors des déplacements et de l'utilisation des engins.

Les espèces exotiques envahissantes recolonisent facilement les secteurs perturbés et peuvent ainsi être stimulées à la suite des travaux.

Cependant, la problématique des espèces exotiques envahissantes et leur expansion est un sujet plus global relatif à l'entretien des bords de voies ferroviaires sur le territoire français.

**L'impact supplémentaire des travaux par rapport à la situation actuelle est donc faible. Cependant, la problématique de gestion des espèces exotiques nécessite une prise en compte générale dans le cadre des chantiers et maintenances des voies.**

#### 5.4.1.2. Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre

Le principal risque lié aux travaux est la dissémination des EVEC déjà présentes et l'apport de nouvelles, externes au site, par le transport des graines sur les engins (roues notamment) et le personnel de chantier.



Beaucoup d'espèces sont présentes en très grand effectif au sein de l'emprise des travaux (Séneçon du Cap, Vergerette du Canada, Buddleia de David, Robinier faux-acacia).

**Sans la mise en place de mesures strictes d'évitement et de réduction, les impacts des EVEC en phase de chantier sont jugés forts.**

### 5.4.1.3. Travaux préparatoires sur le site de Solférino

Le principal risque lié aux travaux est la dissémination des EVEC déjà présentes et l'apport de nouvelles, externes au site, par le transport des graines sur les engins (roues notamment) et le personnel de chantier.

Beaucoup d'espèces sont présentes en très grand effectif au sein de l'emprise des travaux (Séneçon du Cap, Vergerette du Canada, Souchet vigoureux, Mélilot blanc).

Sans mesure de gestion spécifique, les espaces non aménagés sont voués à être recolonisés par les EVEC présentes sur site.

**Sans la mise en place de période de fauche adaptées à la phénologie des espèces, les impacts des EVEC en phase de chantier sont jugés forts.**

### 5.4.1.4. Travaux de voies en suite rapide

Des voitures en stationnement et des piétons peuvent circuler de manière occasionnelle sur les abords des voies ferroviaires, perturbant ainsi les milieux et favorisant le développement d'espèces exotiques envahissantes.

Cependant, la problématique des espèces exotiques envahissantes et leur expansion est un sujet plus global relatif à l'entretien des bords de voies ferroviaires sur le territoire français.

**L'impact supplémentaire des travaux par rapport à la situation actuelle est donc faible. Cependant, la problématique de gestion des espèces exotiques nécessite une prise en compte générale dans le cadre des chantiers et maintenances des voies.**

## 5.4.2. Phase exploitation

### 5.4.2.1. Travaux connexes

Sans mesure de gestion spécifique, les espaces non aménagés sont voués à être recolonisés par les EVEC présentes sur site.

**Les impacts des EVEC en phase d'exploitation sont jugés forts.**

### 5.4.2.2. Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre

Sans mesure de gestion spécifique, la base de Labouheyre est vouée à être recolonisée par les EVEC présentes sur site.

**Les impacts des EVEC en phase d'exploitation sont jugés forts.**



### 5.4.2.3. Travaux préparatoires sur le site de Solférino

L'entretien du site actuel réalisé par le propriétaire sera repris en phase d'exploitation.

**Aucun impact supplémentaire ne sera engendré par le projet en phase d'exploitation.**

### 5.4.2.1. Travaux de voies en suite rapide

La plateforme ferroviaire fait l'objet d'un entretien régulier ne permettant pas le développement de végétation, notamment d'espèces exotiques envahissantes.

**Aucun impact ne sera engendré en phase d'exploitation.**

## 5.5. Incidences sur la faune protégée

### 5.5.1. Travaux connexes

#### 5.5.1.1. Phase de chantier

##### 5.5.1.1.1. Impacts sur l'Avifaune

Les travaux connexes concernent uniquement des zones d'alimentation (milieux ouverts) pour les Oiseaux. Seule de la perturbation temporaire d'individus sera occasionnée lors des travaux.

**Les incidences en phase de chantier des travaux annexes sont donc considérées négligeables sur l'Avifaune.**

##### 5.5.1.1.2. Impacts sur les Mammifères

Les travaux connexes ne concernent pas d'habitats potentiels pour les Mammifères.

**Les incidences en phase de chantier sont donc nulles sur les Mammifères.**

##### 5.5.1.1.3. Impacts sur les Reptiles

Les abords des voies sur lesquels sont réalisés les travaux d'accès sont des habitats favorables d'insolation et de repos. Une destruction d'individus est ainsi potentielle.

**Un impact faible sur les Reptiles est présent lors de la réalisation des travaux connexes.**

##### 5.5.1.1.4. Impacts sur les Amphibiens

Les impacts pour les Amphibiens concernent les travaux au droit des fossés existants (busage et curage) détaillés dans le Tableau 35. Ces travaux peuvent directement impacter la reproduction d'amphibiens, notamment en détruisant des œufs et en dérangeant les adultes. Il s'agit cependant d'impacts temporaires.

**Les incidences en phase de chantier des travaux connexes sont donc modérés pour les Amphibiens.**



Tableau 35 : Impacts des travaux connexes sur les Amphibiens

PK concerné	Voie concerné	Type de travaux	Enjeux amphibiens	Enjeux	Type d'impacts	Niveau d'impact
82+300 au 83+000	V2	Curage de fossé sur 700 m	Enjeu potentiel pour le Crapaud épineux	Modéré	Perturbation temporaire d'habitats de reproduction et destruction d'individus (œufs, adultes)	Modéré
89+700 au 92+200	VI	Reprofilage du fossé sur 2 500m	Enjeu avéré, présence potentielle de Grenouille agile, Rainette méridionale, Triton palmé et Pélodytes sp			
96+560	VI	Remplacement d'un accès précaire par une rampe piétonne avec busage provisoire du fossé	Enjeu potentiel pour le Crapaud épineux, la Grenouille agile, la Rainette ibérique, le Triton palmé, le Crapaud calamite et la Rainette méridionale			
97+230	VI	Remplacement d'un accès précaire par une rampe piétonne avec busage provisoire du fossé				
101+850	VI	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant				
102+640 au 102+710	V2	Curage du fossé terre sur 70 m, dont 20 m en hydrocurage via des moyens routiers	Enjeu potentiel pour la Grenouille agile, le Crapaud épineux, le Crapaud calamite et la Rainette ibérique			
102+710 au 102+750	V2	Curage du fossé terre sur 40 m par hydrocurage via des moyens routiers				
102+660 au 102+750	VI	Curage du fossé sur 90 m, dont 40 m en hydrocurage via des moyens routiers				
102+830 au 102+950	VI	Curage du fossé sur 80 m, dont 30 m en hydrocurage via des moyens routiers				
103+600	VI	Accès à créer par la pose d'une rampe piétonne avec busage du fossé terre existant				
107+220 au 107+600	V2	Curage fossé béton sur 380 m par méthode ferroviaire	Enjeu potentiel pour la Rainette ibérique			
110+250 au 110+350	V2	Curage fossé béton sur 50 m par méthode ferroviaire				
136+700 au 137+000	V2	Curage du fossé sur 300 m par méthode ferroviaire	Enjeu potentiel pour le Crapaud épineux, la Rainette ibérique, la Grenouille agile, l'Alyte accoucheur, la Rainette méridionale, la Grenouille rousse, le Triton palmé et le Triton marbré			



### 5.5.1.1.5. Impacts sur les Insectes

Seuls deux secteurs ont été identifiés comme potentiels pour l'Azuré du Serpolet et le Grand Capricorne.

Concernant le secteur potentiel pour l'Azuré du Serpolet, le curage de fossé peut altérer temporairement la végétation. Cependant, l'entretien actuel des abords des voies ne permet déjà pas la réalisation du cycle complet de cet espèce (fauche régulière de la plante hôte). Les travaux n'auront donc pas d'impact supplémentaire sur le secteur.

Le Grand Capricorne est potentiellement présent dans les boisements longeant l'emprise ferroviaire. Aucune opération n'est prévue sur ce linéaire de boisements, aucun impact n'est donc à prévoir sur ce secteur.

**Les incidences en phase de chantier sont donc nulles sur les Insectes.**

PK concerné	Voie concerné	Type de travaux	Enjeux	Enjeux	Type d'impacts	Niveau d'impact
82+300 au 83+000	V2	Curage de fossé sur 700 m	Potentiel enjeu pour l'azuré du serpolet	Faible	-	Nul
102+640 au 102+750	V2	Curage du fossé terre sur 100 m, dont 60 m en hydrocurage via des moyens routiers	Présence d'un arbre avec traces de présence du Grand Capricorne	Faible	-	Nul

### 5.5.1.2. Phase d'exploitation

Aucun impact supplémentaire à ceux existant actuellement n'est attendu suite aux travaux connexes en phase d'exploitation.



## 5.5.2. Travaux préparatoires sur la base de Labouheyre

### 5.5.2.1. Phase chantier

#### 5.5.2.1.1. Impacts sur l'Avifaune

Pour rappel, les travaux sur la base consistent au réaménagement d'anciennes voies (remplacement des constituants et de zones de stockages nécessaires aux travaux de suite rapide. De plus, le personnel et des engins pourront circuler sur l'ensemble du site pendant les travaux.

Les impacts du projet sur les habitats de reproduction de l'avifaune patrimoniale sont présentés sur la Figure 52 et le Tableau 36. Les habitats détruits définitivement par le renouvellement des voies sont uniquement des habitats d'alimentation à faible enjeu. Les habitats détruits temporairement correspondent aux zones de stockage et de cheminement travaux.

Seuls les Oiseaux de milieux semi-ouverts seront directement impactés en phase de reproduction. 5 espèces potentielles sont concernées, notamment l'Engoulevent d'Europe, le Rossignol philomèle et le Tarier pâtre qui peuvent nicher au sol. Les travaux peuvent directement ainsi impacter ces espèces en détruisant les sites de nidification et en perturbant différentes étapes du cycle de vie des espèces utilisant le site (alimentation, repos et/ou reproduction) selon la temporalité des travaux. Cependant, il est pertinent de rappeler que les différents passages sur la base de Labouheyre ont été réalisés en période favorable à la nidification de ces oiseaux et qu'aucun indice de nidification (nids, œufs ou individus en comportement de nicheurs) n'a été observé sur le site. De plus, bien que l'habitat de friche soit favorable, il s'inscrit dans un contexte urbain, peu propice à la quiétude requise pour la nidification de ces oiseaux.

**Des impacts bruts temporaires jugés faibles sont à prévoir sur les espèces protégées potentielles d'Oiseaux de milieux semi-ouverts.**

De plus, l'ensemble des Oiseaux sont susceptibles d'être perturbés en phase d'alimentation et/ou en cas de dégradation de leurs habitats. Les travaux impacteront également la quiétude des espèces alentours par des perturbations sonores.

**Les autres espèces présentent un impact très faible associé à d'éventuelles perturbations lors de leur déplacement sur le site, en dehors de leur habitat favorable.**

Tableau 36 : Impacts des travaux de Labouheyre sur les habitats de reproduction des Oiseaux

Cortège	Enjeu sur le site	Habitat détruit définitivement	Habitat détruit temporairement	Habitat perturbé par les travaux	Impacts bruts
Cortège des milieux boisés	Faible	-	-	1,4 ha	Très faible
Cortège des milieux semi-ouverts	Modéré	-	4 740 m <sup>2</sup>	1,326 ha	Faible
Cortège des milieux anthropiques	Faible	-	-	Bâtiments	Très faible
Cortège des milieux aquatiques	Modéré	-	-	Cours d'eau	Très faible



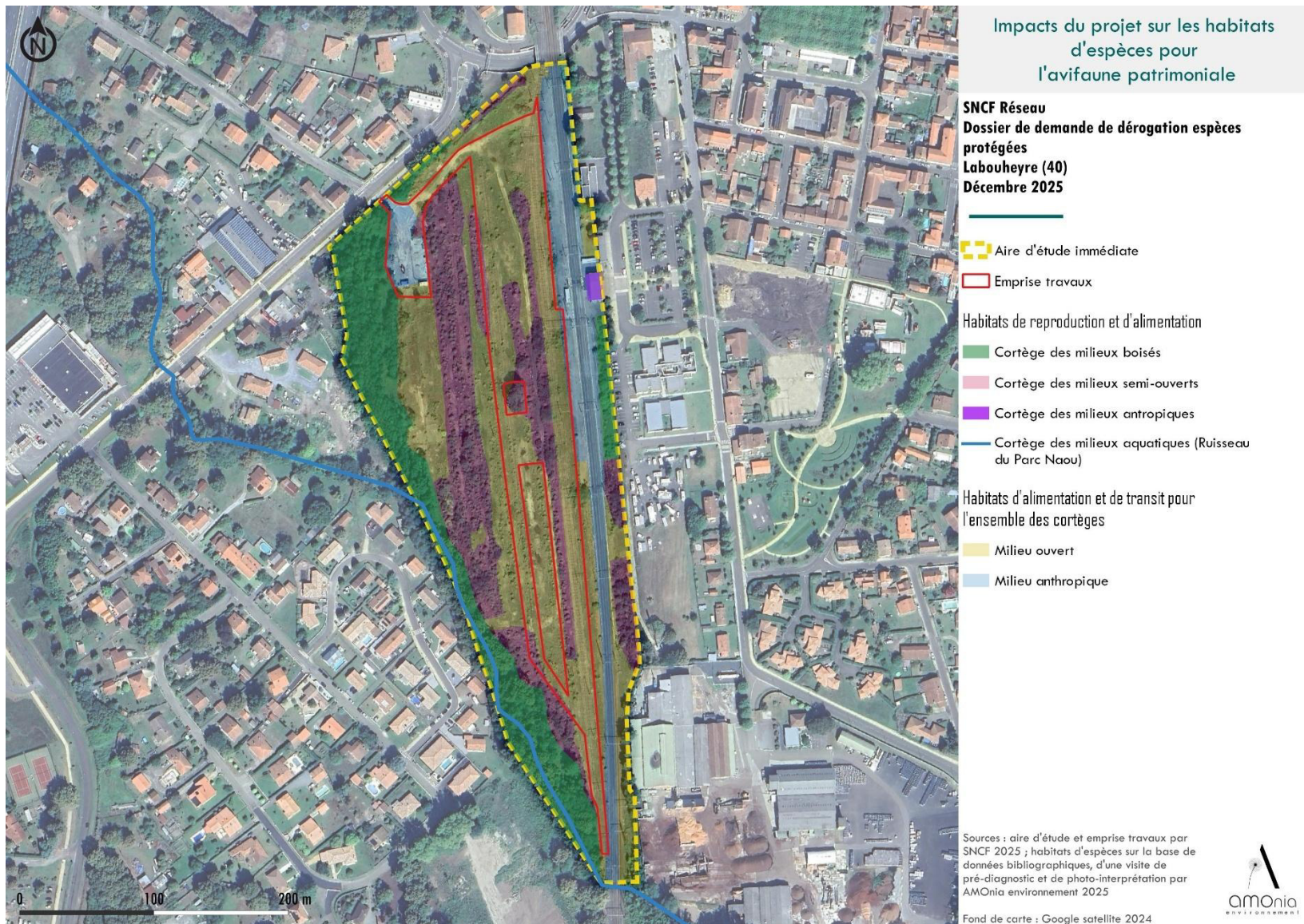


Figure 52 : Impacts des travaux préparatoires de Labouheyre sur les habitats d'espèces pour l'avifaune patrimoniale



### 5.5.2.1.2. Impacts sur les Mammifères

Les deux espèces de Mammifères protégés potentiellement présentes sur le site d'étude sont le Campagnol amphibie et l'Écureuil roux. Les impacts du projet sur les deux espèces sont présentés sur le Tableau 37 et localisés sur la Figure 53.

Tableau 37 : Impacts des travaux de Labouheyre sur les Mammifères patrimoniaux

Espèce	Enjeu sur le site	Habitat détruit définitivement	Habitat détruit temporairement	Habitat perturbé par les travaux	Impacts bruts
Campagnol amphibie	Modéré	-	-	0,7 ha	Nul
Écureuil roux	Faible	-	-	1,4 ha	Faible

Le Campagnol amphibie est associé aux cours d'eau et se déplace le long de la végétation de berge. L'emprise des travaux étant éloignée de 20 m du cours d'eau le plus proche, aucun impact n'est attendu sur cette espèce. D'autant plus que le boisement rivulaire (non touché par les travaux) atténuera les nuisances sonores de la phase de chantier.

**Aucun impact n'est attendu en phase de chantier sur le Campagnol amphibie.**

L'Écureuil colonise potentiellement toute la frange boisée présente à l'ouest du site d'étude. En ce sens les différentes nuisances émises par les travaux seront susceptibles d'avoir un impact sur son cycle biologique (bruit, heurts éventuels). Les boisements étant conservés, cet impact est jugé faible.

**Un impact faible sera présent en phase de travaux sur l'Écureuil roux.**

### 5.5.2.1.1. Impacts sur les Reptiles

Le Lézard des murailles est ici la seule espèce de Reptile potentiellement présente. En milieu très urbanisé comme celui du site d'étude, la pression humaine peut être telle que très peu d'individus sont présents. Son habitat favorable correspond aux zones ouvertes d'insolation telles que la friche mais également les zones plus urbanisées de la gare (quai, jardin, gare, etc.). Les travaux vont donc directement impacter ces zones.

De plus, les fourrés peuvent également être utilisés par le Lézard des murailles en période d'hivernage comme abris. La destruction de ces fourrés et l'utilisation du site sur cette période a donc également un impact sur l'espèce.

Les impacts du projet sur les habitats de cette espèce sont présentés sur le Tableau 38 et localisés sur la Figure 53. Les habitats détruits temporairement correspondent aux zones de stockage et de cheminement travaux.

Tableau 38 : Impacts des travaux de Labouheyre sur les Reptiles patrimoniaux

Espèce	Enjeu sur le site	Habitat détruit définitivement	Habitat détruit temporairement	Habitat perturbé par les travaux	Impacts bruts
Lézard des murailles	Faible	-	4 740 m <sup>2</sup> (reproduction et hivernage)	1,6 ha (thermorégulation)	Modéré

**Un impact brut modéré est attendu sur le Lézard des murailles.**



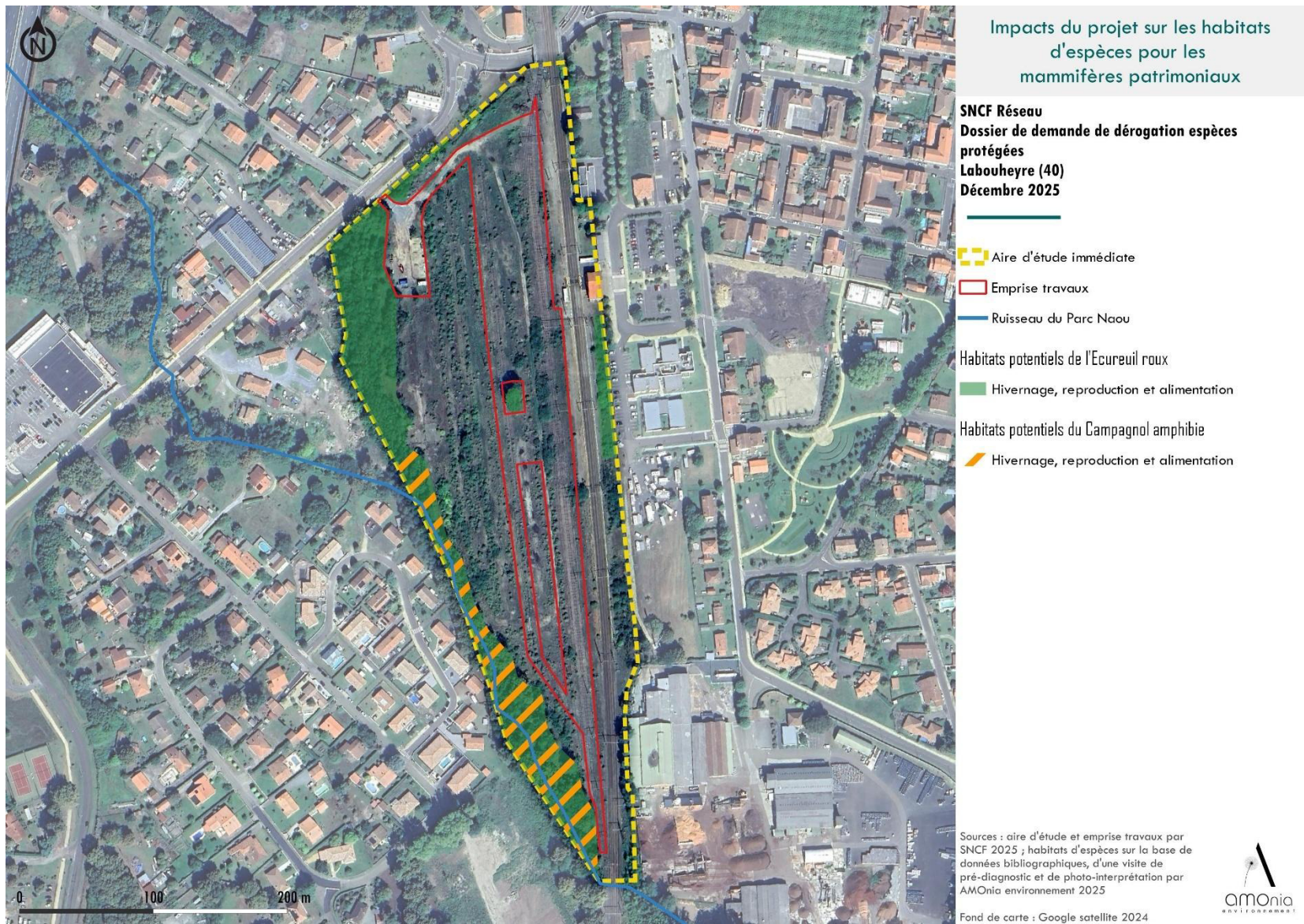


Figure 53 : Impacts des travaux préparatoires de Labouheyre sur les habitats d'espèces pour les mammifères patrimoniaux

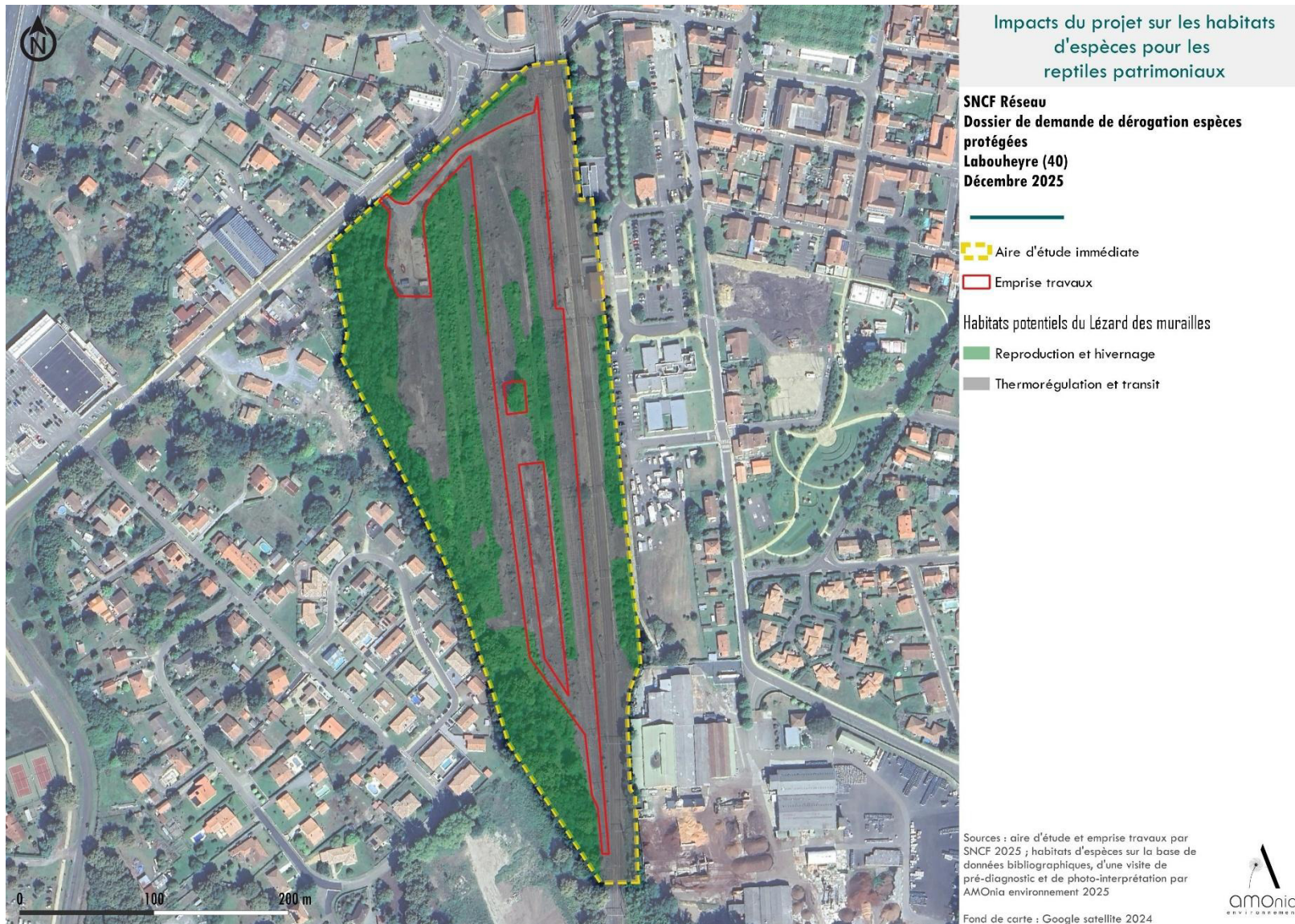


Figure 54 : Impacts des travaux préparatoires de Labouheyre sur les habitats d'espèces pour les reptiles patrimoniaux

### 5.5.2.1.1. Impacts sur les Amphibiens

Trois espèces d'Amphibiens sont potentiellement présentes sur le site d'étude : la Grenouille rieuse, le Pélodyte ponctué et la Rainette ibérique. [Les impacts du projet les Amphibiens sont présentés sur le Tableau 39 et localisés sur la Figure 55.](#)

Tableau 39 : Impacts des travaux de Labouheyre sur les Amphibiens patrimoniaux

Espèce	Enjeu sur le site	Habitat détruit définitivement	Habitat détruit temporairement	Habitat perturbé par les travaux	Impacts bruts
Grenouille rieuse	Faible	-	-	0,7 ha + transit sur tout le site	Modéré
Pélodyte ponctué	Modéré	-	-		Modéré
Rainette ibérique	Faible	-	-	transit sur tout le site	Modéré

Au vu des habitats de l'emprise des travaux peu propices à la réalisation de leur cycle de vie, leur présence se limiterait essentiellement à du transit (déplacement entre la période de reproduction et l'hivernage).

La réalisation des travaux constitue ainsi une perturbation éventuelle de l'espèce. Le passage d'engins et les travaux peuvent également entraîner la mortalité d'individus, notamment par écrasement au printemps et à l'automne, où l'espèce est la plus active.

**Des impacts bruts temporaires (perturbation) modérés sont à prévoir sur la Grenouille rieuse, le Pélodyte ponctué et la Rainette ibérique.**

### 5.5.2.1.1. Impacts sur les Insectes

La Leucorrhine à front blanc et le Lucane cerf-volant sont les deux espèces d'insectes protégés potentiellement présentes sur le site d'étude. La Leucorrhine est caractéristique des zones humides landaises dont l'habitat s'éloigne fortement de ceux présents sur le site d'étude.

Le Lucane Cerf-volant se reproduit et se développe en phase juvénile dans les vieux arbres, essentiellement de chêne. Seul l'habitat de « Petit bois, bosquet » du site d'étude, est donc concerné. Cet habitat hors de l'emprise des travaux sera susceptible de subir des nuisances sonores venant du chantier. Au sein de l'emprise des travaux, seuls les Tilleuls présents sur le terrain en friche, conservés pendant les travaux, sont susceptibles d'accueillir le Lucane cerf-volant.

[Les impacts du projet les Amphibiens sont présentés sur le Tableau 42 et localisés sur la Figure 56.](#)

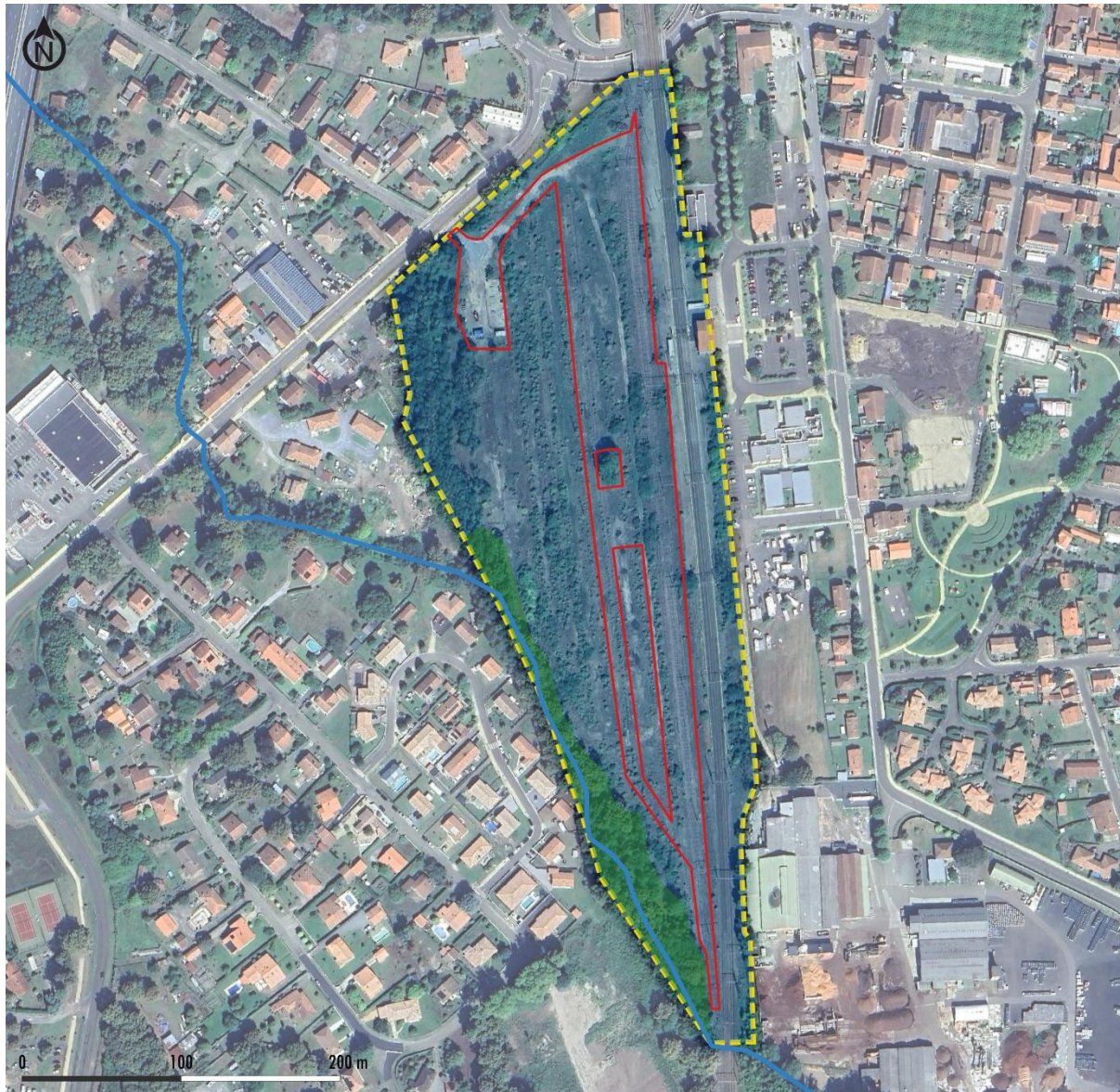
Tableau 40 : Impacts des travaux de Labouheyre sur les Insectes patrimoniaux

Espèce	Enjeu sur le site	Habitat détruit définitivement	Habitat détruit temporairement	Habitat perturbé par les travaux	Impacts bruts
Leucorrhine à front blanc	Très faible	-	-	-	Nul
Lucane Cerf-volant	Faible	-	-	0,72 ha	Faible

**Des impacts bruts temporaires (perturbation) faibles sont à prévoir sur le Lucane Cerf-volant.**

**Aucun impact brut n'est attendu sur la Leucorrhine à front blanc.**





### Impacts du projet sur les habitats d'espèces pour les amphibiens patrimoniaux

SNCF Réseau  
Dossier de demande de dérogation espèces protégées  
Labouheyre (40)  
Décembre 2025

- Aire d'étude immédiate
- Emprise travaux
- Ruisseau du Parc Naou

- Habitats potentiels des amphibiens patrimoniaux
- Hivernage et reproduction (Grenouille rieuse, Pélodyte ponctué)
  - Transit et repos (toutes les espèces bibliographiques)

Sources : aire d'étude et emprise travaux par SNCF 2025 ; habitats d'espèces sur la base de données bibliographiques, d'une visite de pré-diagnostic et de photo-interprétation par AMOnia environnement 2025

Fond de carte : Google satellite 2024



Figure 55 : Impacts des travaux préparatoires de Labouheyre sur les habitats d'espèces pour les amphibiens patrimoniaux



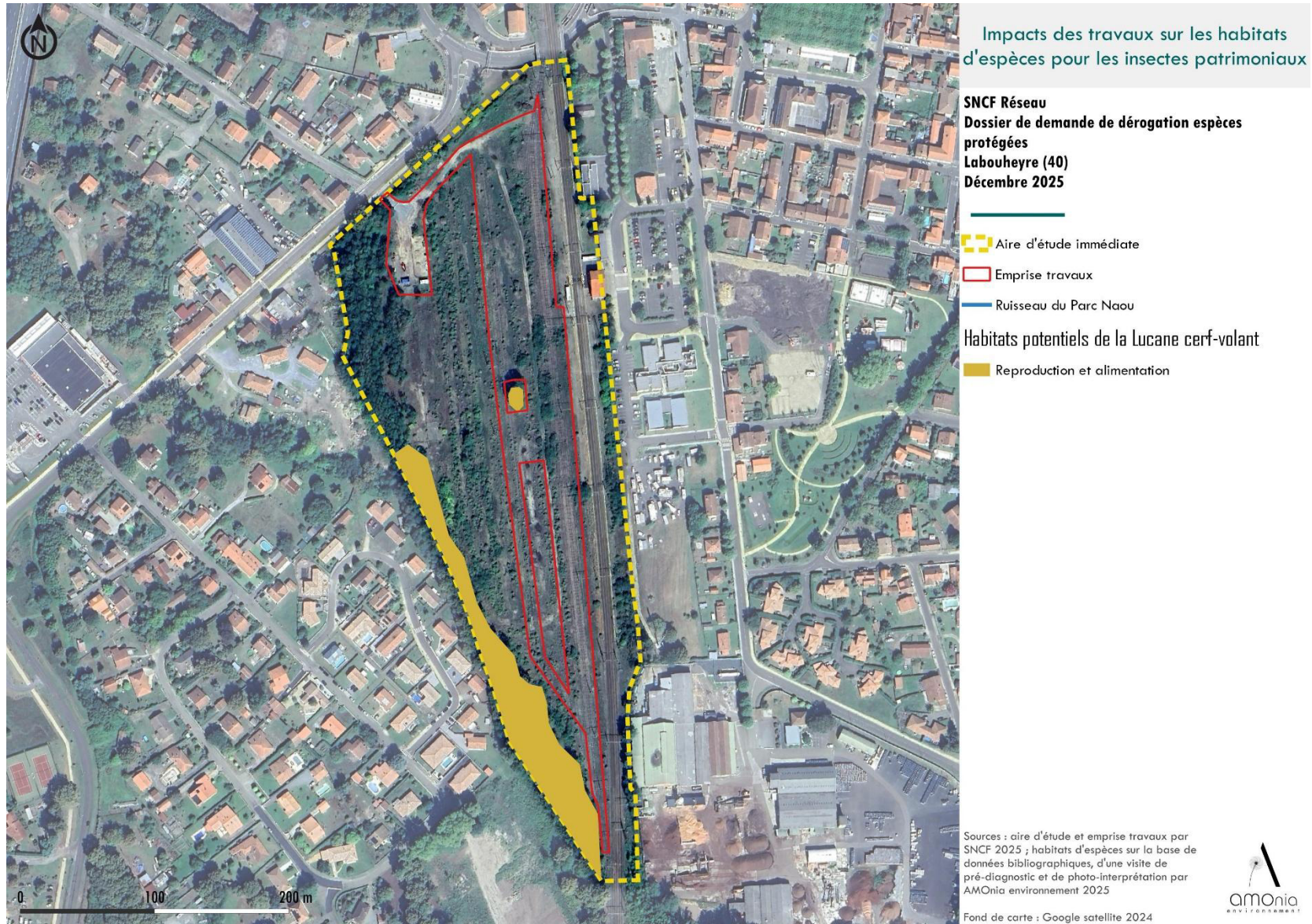


Figure 56 : Impacts des travaux préparatoires de Labouheyre sur les habitats d'espèces pour les insectes patrimoniaux

## 5.5.2.2. Phase exploitation

En phase d'exploitation, la base de Labouheyre fera l'objet d'une activité peu régulière. Les voies entièrement renouvelées, les pistes et les plateformes bétonnées existantes pourront être utilisées dans le cadre de cet usage.

### 5.5.2.2.1. Impacts sur l'Avifaune

La phase d'exploitation présentera des impacts similaires à ceux existants avant les travaux (perturbations sonores par le passage des trains et intervention occasionnelle sur site).

**Les impacts en phase d'exploitation associés à la perturbation des Oiseaux sont jugés nuls.**

### 5.5.2.2.2. Impacts les Mammifères

La phase d'exploitation présentera des impacts similaires à ceux existants avant les travaux (perturbations sonores par le passage des trains et intervention occasionnelle sur site).

**Les impacts bruts en phase d'exploitation du projet sur les mammifères seront nuls.**

### 5.5.2.2.3. Impacts sur les Reptiles

La phase d'exploitation présentera des impacts similaires à ceux existants avant les travaux (perturbations sonores par le passage des trains et intervention occasionnelle sur site), soit des impacts nuls.

**Aucun impact n'est attendu sur les Reptiles en phase d'exploitation.**

### 5.5.2.2.1. Impacts sur les Amphibiens

La phase d'exploitation présentera des impacts similaires à ceux existants avant les travaux (collision ponctuelle d'individus).

**Aucun impact supplémentaire n'est attendu en phase d'exploitation de la gare par rapport à la situation actuelle.**

### 5.5.2.2.1. Impacts sur les Insectes

La phase d'exploitation présentera des impacts similaires à ceux existants avant les travaux (collisions ponctuelles).

**La phase d'exploitation de la base de Labouheyre ne comporte pas d'impact supplémentaire à celui existant.**

## 5.5.3. Travaux préparatoires sur le site de Solférino

### 5.5.3.1. Phase chantier

Pour rappel, le site de Solférino fera l'objet d'aménagement d'une plateforme de chantier avec installation de bungalows de chantier. Le site sera utilisé comme poste de commandement durant toute la durée des travaux de modernisation des voies rapides.

De plus, le personnel et des engins pourront circuler sur l'ensemble du site pendant les travaux.

#### 5.5.3.1.1. Impacts sur l'Avifaune

La phase chantier est susceptible de générer des perturbations (poussières, nuisances sonores) durant toute la durée de l'utilisation de la base, soit de mars 2026 à mars 2027. De plus, l'artificialisation du site empêchera tout maintien de la végétation pendant les travaux.

Ces travaux peuvent ainsi directement impacter l'avifaune nicheuse possible du site et les 8 000 m<sup>2</sup> estimés d'habitats d'espèces. Les travaux sont également susceptibles de détruire des nids et de déranger les individus en période de reproduction. Ces habitats sont cependant régulièrement perturbés et détruits par l'activité industrielle du site.

**Les impacts bruts supplémentaires occasionnés sur le site de Solférino par rapport à l'activité industrielle existante sont jugés faibles pour le cortège potentiellement nicheur.**

Concernant les espèces qui s'alimentent sur le site (Rougegorge familier, Moineau domestique, Pinson des arbres), compte tenu de leur caractère ubiquiste et de la faible qualité du site, les espèces utilisent le site de manière opportuniste. De plus, le site est soumis à un usage régulier impactant la végétation, et donc les potentialités d'alimentation par l'Avifaune. La perte de nourriture associée à la phase chantier est ainsi considérée comme négligeable.

**Les impacts bruts pour le cortège ubiquiste sont négligeables par rapport à l'usage actuel.**

#### 5.5.3.1.2. Impacts sur les Mammifères

Pour rappel, au regard de la configuration des habitats sur l'aire d'étude, aucune espèce protégée de Mammifère terrestre et semi-aquatique n'est estimée potentielle sur le site.

**Aucun impact brut n'est attendu sur les Mammifères.**

#### 5.5.3.1.3. Impacts sur les Reptiles

Seul un habitat favorable potentiel aux reptiles (roncier) est présent au droit du site. Il est susceptible d'être dégradé ou détruit par les travaux.

De plus, des individus sont également susceptibles de se déplacer et d'être heurtés ou perturbés par la phase chantier.

**Les impacts bruts sur les Reptiles sont jugés modérés.**



#### 5.5.3.1.4. Impacts sur les Amphibiens

Aucun habitat favorable pour les Amphibiens n'a été identifié au droit du site (fossé, dépression). Le pré-diagnostic réalisé ayant été effectué dans une période défavorable à l'observation de ces espèces, il est cependant possible que des habitats potentiels soient présents à proximité. Des individus sont donc susceptibles de se déplacer en période de transit et d'être heurtés ou perturbés par la phase chantier. La création d'ornières favorables aux amphibiens est également possible lors de la réalisation des travaux.

**Les impacts bruts sur les Amphibiens sont considérés comme faibles.**

#### 5.5.3.1.5. Impacts sur les Insectes

Le site d'étude ne présente pas d'habitats ni de plantes favorables aux cycles de vie d'insectes protégés ou à enjeu.

**Aucun impact brut n'est attendu sur les Insectes.**

### 5.5.3.2. Phase exploitation

Pour rappel, aucun usage n'est prévu par SNCF Réseau à posteriori des travaux de modernisation et de l'utilisation du poste de commandement.

Les aménagements réalisés viendront rompre la dynamique naturelle de recolonisation par une végétation pionnière et rudérale. Cependant, l'usage du site actuel engendre le même type d'impact, la végétation étant régulièrement détruite par les dépôts réalisés.

#### 5.5.3.2.1. Impacts sur l'Avifaune

Selon le niveau d'artificialisation de la zone, les zones de friches sont susceptibles d'être partiellement ou totalement détruites. Le site est cependant déjà soumis à un usage régulier impactant la végétation, et donc les potentialités d'alimentation et de reproduction par l'Avifaune.

**Les impacts sur l'Avifaune lors de la phase d'exploitation sont considérés faibles par rapport à l'état actuel.**

#### 5.5.3.2.2. Impacts sur les Reptiles

Selon le niveau d'artificialisation de la zone, les ronciers sont susceptibles d'être partiellement ou totalement détruits. Le site est cependant déjà soumis à un usage régulier impactant la végétation, et donc les habitats favorables pour les Reptiles.

**Les impacts sur les Reptiles lors de la phase d'exploitation sont considérés faibles par rapport à l'état actuel.**

#### 5.5.3.2.3. Impacts sur les autres espèces

Les habitats n'étant déjà pas propices avant la phase travaux, les Mammifères, Amphibiens et Insectes ne seront pas impactés.

**Aucun impact n'est attendu en phase d'exploitation pour les Mammifères, Reptiles, Amphibiens et Insectes.**



## 5.5.1. Travaux de voies en suite rapide

### 5.5.1.1. Phase de chantier

#### 5.5.1.1.1. Impacts sur l'Avifaune

Les voies et leurs abords ne représentent pas d'enjeu concernant l'Avifaune.

**Les incidences en phase de chantier sont donc nulles sur l'Avifaune.**

#### 5.5.1.1.2. Impacts sur les Mammifères

Les voies et leurs abords ne représentent pas d'enjeu concernant les Mammifères.

**Les incidences en phase de chantier sont donc nulles sur les Mammifères.**

#### 5.5.1.1.3. Impacts sur les Reptiles

Bien qu'aucun individu n'ait été observé aux abords des voies, elles représentent un site favorable d'insolation. Lors des travaux, un impact potentiel de heurt avec des individus reste potentiel malgré la faible probabilité qu'ils restent sur les voies avec les vibrations du train usine.

**Un impact faible sur les Reptiles est présent lors des travaux de voies en suite rapide.**

#### 5.5.1.1.4. Impacts sur les Amphibiens

Les voies et la plateforme ferroviaire ne sont *a priori* pas favorables à la présence d'Amphibiens, à l'exception d'une proximité directe avec un habitat qui leur est favorable comme c'est le cas entre les PK 90+795 et PK 91+290. Dans ce contexte, des heurts ou écrasement d'individus peuvent avoir lieu en phase de chantier, d'autant plus que les travaux sont prévus de nuit.

**Les incidences en phase de chantier des travaux sur les travaux de voies en suite rapide sont donc modérés pour les Amphibiens.**

#### 5.5.1.1.5. Impacts sur les Insectes

Les voies et leurs abords ne représentent pas d'enjeu concernant les Insectes.

**Les incidences en phase de chantier sont donc nulles sur les Insectes.**

### 5.5.1.2. Phase d'exploitation

Aucun impact supplémentaire à ceux existant actuellement n'est attendu sur la voie ou ses abords en phase d'exploitation.

## 5.6. Incidences sur la biodiversité ordinaire

Au même titre que pour les espèces protégées, les travaux sont susceptibles de perturber les espèces communes au cours de leur transit, alimentation ou reproduction sur site. Les travaux concernent cependant des milieux semi-naturels, ayant été anthropisés et soumis à des usages (passage de trains, activité industrielle).

**Du fait de la faible diversité d'espèces communes présentes et de l'absence d'enjeux cumulatifs significatifs au droit des emprises concernées par le projet, les incidences sur la biodiversité ordinaire sont jugées négligeables.**

## 5.7. Synthèse des impacts sur les espèces protégées et les habitats avant application des mesures

Pour les espèces protégées et les habitats impactés, les impacts ont été évalués au regard du projet sans mise en œuvre de mesures d'atténuation ou de compensation. Chaque habitat et/ou espèce identifiés sur le site présentant un enjeu *a minima* « faible » a fait l'objet d'une évaluation détaillée, permettant d'identifier les incidences négatives.

Les impacts des travaux connexes et de renouvellement des voies (Tableau 41) sont distingués des impacts spécifiques à l'aménagement de la base de Labouheyre (Tableau 42) et de ceux relatifs au site de Solférino (Tableau 43).

Tableau 41 : Impacts bruts sur les espèces protégées potentielles présentes le long de la voie avant application des mesures

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
<b>Flore</b>						
Agrostide élégante	<i>Neoschischkinia elegans</i>	Fort	Pelouses siliceuses favorables sur 3 428 m <sup>2</sup> + enjeu potentiel sur les secteurs non investigués	Destruction d'habitats favorables et d'individus sur les zones de travaux connexes + Dégradation indirecte (piétinement) lors des travaux de suite rapide	Fort	Fort
Silène de porto	<i>Silene portensis</i>	Fort				
Adénocarpe plié	<i>Adenocarpus complicatus</i> subsp. <i>parvifolius</i>	Fort	Pelouses siliceuses favorables sur 3 428 m <sup>2</sup> + enjeu potentiel sur les secteurs non investigués	Destruction d'habitats favorables et d'individus sur les zones de travaux connexes + Dégradation indirecte (piétinement) lors des travaux de suite rapide	Fort	Fort
Amarante de Bouchon	<i>Amaranthus powellii</i> subsp. <i>Bouchonii</i>	Fort				
Millepertuis à feuilles de linaires	<i>Hypericum linariifolium</i>	Fort				
Linaires faux-jonc	<i>Linaria spartea</i>	Fort				
Linaires de Péliissier	<i>Linaria pelisseriana</i>	Fort				
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Faible				
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	Faible				
Scabieuse pourpre	<i>Scabiosa atropurpurea</i>	Fort				
Trèfle penché	<i>Trifolium cernuum</i>	Fort				



Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
<b>Reptiles</b>						
Couleuvre à collier	<i>Natrix helvetica</i>	Faible	Voies / ballast (habitat de thermorégulation)	Perturbation d'individus / heurts ponctuels	Faible	Nul
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Faible				
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Faible				
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Faible				
<b>Amphibiens</b>						
Amphibiens		Modéré	Fossés en eau (habitat de reproduction)	Perturbation temporaire d'habitats de reproduction et destruction d'individus (œufs, adultes)	Modéré	Nul
<b>Insectes</b>						
Azuré du Serpolet	<i>Phengaris arion</i>	Faible	Stations à Origan en abords de voies (hors emprise ferroviaire)	-	Nul	Nul
Grand Capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	Faible	Chêne en bordure de voie (hors emprise ferroviaire)	-	Nul	Nul



Tableau 42 : Impacts bruts sur les espèces protégées potentielles présentes sur la base de Labouheyre avant application des mesures

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
<b>Flore</b>						
Agrostide élégante	<i>Neoschischkinia elegans</i>	Fort	Friches exposées au substrat favorable (238 m <sup>2</sup> )	Dégradation par piétinement	Modéré	Faible
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	Faible	Friches exposées (37 098 m <sup>2</sup> )	Destruction d'habitat Fragmentation d'habitats Destruction d'espèce	Fort	Fort
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Faible	Friches exposées (37 098 m <sup>2</sup> )	Destruction d'habitat Fragmentation d'habitats Destruction d'espèce	Fort	Fort
<b>Oiseaux</b>						
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	Faible	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Modéré	3,2 ha de milieux boisés et semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul



Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Modéré	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Nul
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Faible	Bâtiments (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul



Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Très faible	Nul
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Modéré	323 ml de cours d'eau et ripisylve associée	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Très faible	Bâtiments (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Océanite cul-blanc	<i>Hydrobates leucorhous</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Pic épeiche	<i>Dendrocopus major</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Pouillot de bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et	Perturbation d'individus	Très faible	Nul



Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
			alimentation sur l'ensemble du site			
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Très faible	3,2 ha de milieux boisés et semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Nul
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Modéré	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Très faible	Nul
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Très faible	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
Tarier patre	<i>Saxicola rubicola</i>	Modéré	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Nul
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Faible	1,8 ha de milieux semi-ouverts (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Nul



Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Modéré	1,4 ha de milieux boisés (reproduction) et alimentation sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Très faible	Nul
<b>Mammifères terrestres et semi-aquatiques</b>						
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Modéré	0,7 ha de milieux boisés et/ou aquatiques (hivernage, reproduction, et alimentation)	-	Nul	Nul
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Faible	1,4 ha de milieux boisés (hivernage, reproduction, et alimentation)	Perturbation d'individus	Faible	Nul
<b>Reptiles</b>						
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Faible	3,2 ha de milieux boisés et semi-ouverts (reproduction et hivernage) 3,4 ha de milieux ouverts et anthropiques (thermorégulation et transit)	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Modéré	Nul
<b>Amphibiens</b>						
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Faible	0,7 ha de milieux boisés et/ou aquatiques (hivernage et reproduction) et transit sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Modéré	Nul
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Modéré	0,7 ha de milieux boisés et/ou aquatiques (hivernage et reproduction) et transit sur l'ensemble du site	Perturbation d'individus	Modéré	Nul
Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	Faible	Tout le site (transit)	Perturbation d'individus	Modéré	Nul
<b>Entomofaune</b>						
Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Très faible	-	-	Nul	Nul
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible	0,72 ha de milieux boisés (reproduction et alimentation)	Perturbation d'individus	Faible	Nul



Tableau 43 : Impacts bruts sur les espèces protégées présentes sur le site de Solférino avant application des mesures

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site de Solférino	Habitats favorables potentiels sur le site de Solférino	Impacts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut	
					Phase travaux	Phase exploitation
<b>Avifaune</b>						
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	Faible	8 000 m <sup>2</sup> de ronciers et de friche à espèces rudérales (zone de nidification potentielle)	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Très faible	Très faible
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	Modéré			Faible	Faible
Bruant proyer	<i>Emberiza calandra</i>	Faible			Très faible	Très faible
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	Modéré			Faible	Faible
<b>Reptiles</b>						
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Faible	1 305 m <sup>2</sup> de ronciers (habitats potentiels de reproduction et d'hivernage)	Perturbation d'individus Heurts ponctuels Destruction d'habitats	Modéré	Faible
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>	Faible			Modéré	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Faible			Modéré	Faible
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	Faible			Modéré	Faible
<b>Amphibiens</b>						
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Très faible	Ornières potentielles + Transit sur le site	Perturbation d'individus / heurts ponctuels	Faible	Négligeable
Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	Très faible			Faible	Négligeable
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Très faible			Faible	Négligeable
Crapaud calamite	<i>Epidalea calamita</i>	Très faible			Faible	Négligeable
Rainette méridionale	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Très faible			Faible	Négligeable
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	Très faible			Faible	Négligeable



## 5.8. Étude des effets cumulés avec d'autres projets

Source : projet-environnement.gouv.fr

En conformité avec l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement relatif au contenu des études d'impact, l'analyse des effets cumulés du projet, faisant l'objet du présent DDAE, avec d'autres projets existants ou approuvés a été effectuée.

Les projets à prendre en compte sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- | ont fait l'objet d'une étude d'incidence environnementale au titre de l'article R. 181-14 et d'une enquête publique ;
- | ont fait l'objet d'une évaluation environnementale au titre du Code de l'Environnement et pour lesquels un avis de l'autorité environnementale a été rendu public. En France, l'autorité environnementale peut être :
  - | le ministre en charge de l'environnement, sur proposition du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD) ;
  - | le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD), qui donne des avis, rendus publics, sur les évaluations des impacts des grands projets et programmes sur l'environnement et sur les mesures de gestion visant à éviter, atténuer ou compenser ces impacts ;
  - | le préfet (via les DREAL) ;
  - | les Missions Régionales d'Autorité environnementale (MRAe), qui sont compétentes pour certains types de plans et programmes, tels que les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales, et pour les projets ayant fait l'objet d'une saisine de la commission nationale du débat public.

Sont exclus les projets ayant fait l'objet d'un arrêté mentionnant un délai et devenu caduc, ceux dont la décision d'autorisation est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le maître d'ouvrage.

Il a été considéré que les projets pour lesquels les avis de l'autorité environnementale ont été publiés avant le 1er juin 2019 ont été réalisés et que les sites sont en fonctionnement. Par conséquent, les effets de ces derniers sur l'environnement sont déjà pris en compte dans le scénario de référence (état initial).

**Aucun projet répondant aux critères énumérés ci-dessus n'a été recensé sur l'aire d'étude éloignée (5km).**



# 6. APPLICATION DE LA SEQUENCE ERC

Sources : CEREMA (2018) – Évaluation environnementale : guide d'aide à la définition des mesures ERC // MEDDE, 2013. Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel. Collection « Références » du Service de l'Économie, de l'Évaluation et de l'Intégration du Développement Durable (SEEIDD) du Commissariat Général au Développement Durable (CGDD). 232 p.

La séquence Éviter, Réduire et Compenser, dite « ERC » permet de déployer des mesures « *pour supprimer, réduire et, si possible, compenser les conséquences dommageables pour l'environnement* ». L'objectif est « *d'établir des mesures visant à éviter les atteintes à l'environnement, à réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, à compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits* ». Cette séquence s'applique à l'ensemble des composantes de l'environnement (air, bruit, eau, sol, espèces, habitats d'espèces, etc.) conformément à l'article L.122-3 du Code de l'environnement. Les mesures mises en œuvre doivent tenir compte des espèces, des habitats naturels et des fonctions écologiques affectées.

L'application de la séquence ERC vise à atteindre l'objectif d'absence de perte nette de biodiversité, voire tendre vers un gain de biodiversité. En complément des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, des mesures d'accompagnement peuvent être mise en œuvre. Ces mesures sont facultatives et viennent généralement renforcer l'efficacité des mesures de réduction et de compensation afin d'atteindre les objectifs.

Des fiches présentant les mesures sont classées par catégorie en référence à la séquence ERC :

- | Mesures d'évitement (E) ;
- | Mesures de réduction (R) ;
- | Mesures de compensation (C) ;
- | Mesures d'accompagnement (A).

## 6.1. Mesure d'évitement

Une mesure d'évitement est définie comme une « *mesure qui modifie un projet ou une action d'un document de planification afin de supprimer un impact négatif identifié que ce projet ou cette action engendrerait* ».

Les mesures d'évitement visent un enjeu environnemental spécifique afin que l'impact soit aussi minime que possible. Le terme « évitement » recouvre généralement trois modalités : l'évitement lors du choix d'opportunité, l'évitement géographique et l'évitement technique.



## 6.1.1. ME1 : Évitement des zones à enjeu pour le choix des variantes de travaux connexes

ME1	Évitement des zones à enjeu pour le choix des variantes de travaux connexes			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Habitats d'espèces et espèces		
<b>Description</b>	<p>Lors des pré-diagnostic écologiques, deux zones à enjeu ont été identifiées aux abords des voies ferroviaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PK 76+600 au PK 76+860 : habitat de pelouses siliceuses à annuelles, avec la présence avérée de l'Agrostide élégante (enjeu fort) et habitat potentiel d'autres espèces protégées ;</li> <li>- PK 87+930 au PK 87+960 : habitat d'intérêt communautaire et habitat de pelouses siliceuses à annuelles, avec la présence avérée de l'Agrostide élégante (enjeu fort) et du Silène de Porto (enjeu fort), ainsi que d'autres espèces potentielles protégées.</li> </ul> <p><b>Les travaux connexes prévus sur ces secteurs (création d'un fossé et d'un caniveau drainant) ont donc été supprimés lors de la conception du projet.</b></p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suppression des travaux en phase conception</li> </ul>			
<b>Coût de la mesure</b>	-			
<b>Objectifs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Absence de travaux connexes sur les secteurs identifiés</li> </ul>			





Figure 57 : Habitats à enjeux flore protégée concernés par la mesure d'évitement ME1 au droit du PK 76+850

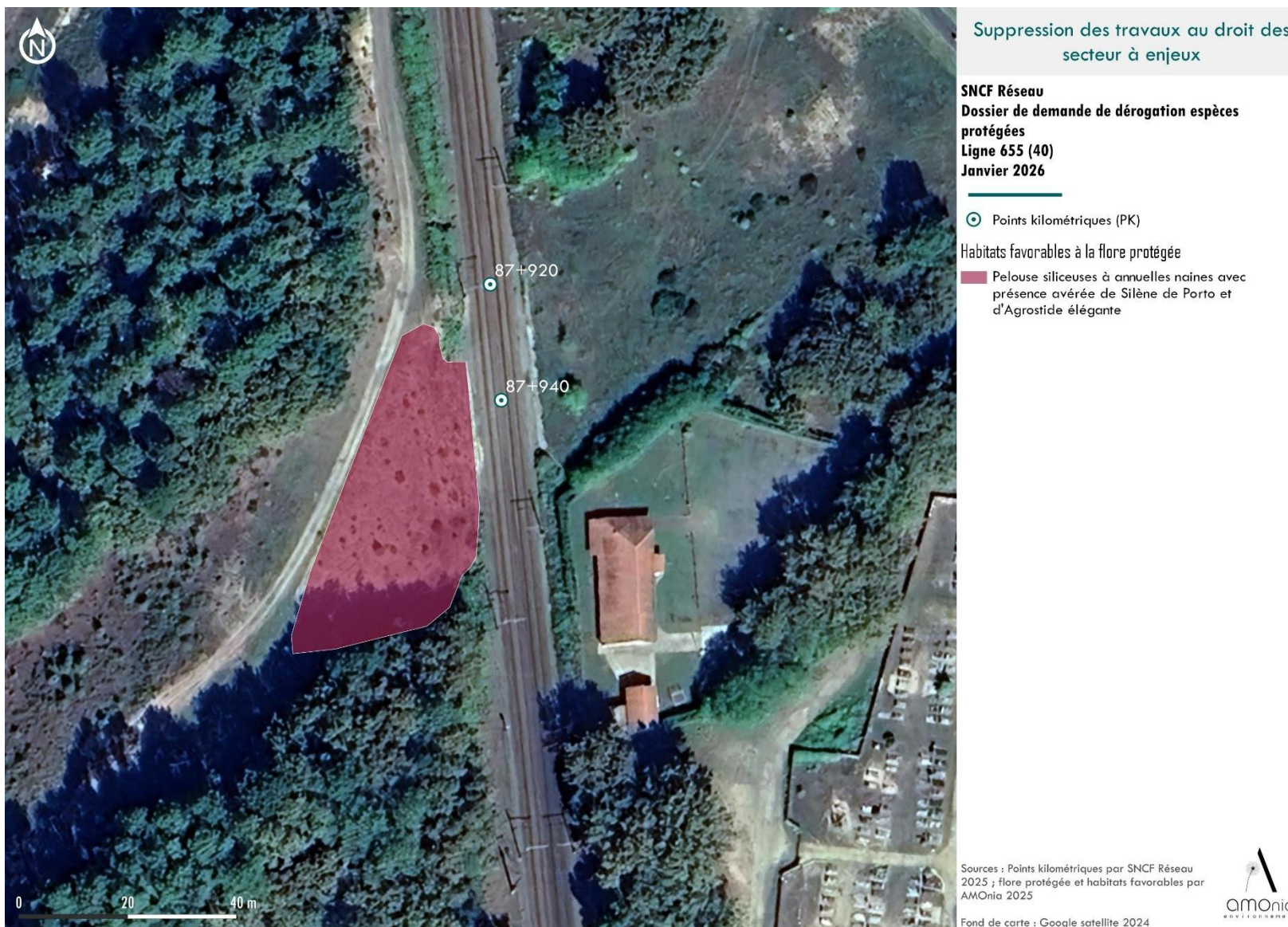


Figure 58 : Habitats à enjeux flore protégée concernés par la mesure d'évitement ME1 au droit du PK 87+940

## 6.2. Mesures de réduction

Certaines mesures d'évitement n'ont pas pu être mises en œuvre pour des raisons techniques ou économiques. Des mesures de réduction sont donc définies. Une mesure de réduction est une mesure définie après évitement « visant à réduire les impacts négatifs permanents ou temporaires d'un projet sur l'environnement, en phase chantier ou en phase exploitation ».

Ces mesures visent à réduire autant que possible la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts d'un projet sur l'environnement qui ne peuvent pas être complètement évités. Ces mesures peuvent porter sur la phase de travaux comme sur les aménagements définitifs. Dans le cadre de ce projet, les mesures de réduction sont des mesures de précaution pendant la phase de travaux (limitation de l'emprise, planification des travaux, etc.).

### 6.2.1. MR1 : Prospections complémentaires sur les secteurs impactés à enjeux et adaptation des travaux

MR1	Prospections complémentaires sur les secteurs impactés à enjeux et adaptation des travaux			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels			
Description	<p>Plusieurs secteurs de travaux connexes possèdent des enjeux potentiels modérés à forts du fait de l'absence d'inventaires suffisants pour caractériser les espèces présentes.</p> <p><b>Aucun travaux ne pourra être réalisé au droit de ces zones sans détermination effective des habitats naturels par un écologue.</b></p> <p>Il s'agit de mettre en évidence la présence de pelouses siliceuses à annuelles (habitat d'espèces floristiques protégées à enjeux) sur les secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PK 76+800 – voie 2 (création d'accès)</li> <li>- PK 85+400 – voie 2 (création d'accès)</li> <li>- PK 86+400 – voie 2 (création d'accès)</li> <li>- PK 93+500 – voie 1 (création d'accès)</li> <li>- PK 95+800 au 96+560 – voie 1 (création fossés et accès)</li> <li>- PK 97+230 – voie 1 (création d'accès)</li> <li>- PK 98+910 – voie 1 (création d'accès)</li> <li>- PK 101+850 – voie 1 (création d'accès)</li> <li>- PK 102+710 au 102+750 – voie 2 (curage de fossé)</li> <li>- PK 102+660 au 102+950 – voie 1 (curage de fossé)</li> </ul>			



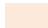


	<ul style="list-style-type: none"> <li>- PK 103+600 – voie 1 (création d'accès)</li> <li>- PK 107+800 – voie 1 (création d'accès)</li> <li>- PK 136+700 au 137+000 – voie 2 (curage de fossé)</li> <li>- PK 142+550 – voie 1 (création d'accès)</li> </ul> <p>Les secteurs ci-dessus doivent faire l'objet d'une prospection au préalable des travaux connexes afin d'identifier la présence de pelouses favorables aux espèces floristiques identifiées.</p> <p><b>Dans le cas où l'enjeu potentiel devient avéré suite aux prospections, aucune opération ne sera réalisée sur le secteur avant analyse des modalités de travaux par un écologue et l'ajout de toutes mesures nécessaires garantissant la non-atteinte des habitats et des espèces identifiées.</b></p>
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires réalisés par un botaniste avant toute intervention pour contrôler l'absence d'enjeux</li> <li>• Annulation ou arrêt des travaux sur le secteur concerné en cas de confirmation de l'enjeu potentiel</li> </ul>
<b>Coût estimatif</b>	<p>0,5 jour de préparation, 2 jours de terrain et 1,5 jour de compte-rendu (incluant les cartes et la caractérisation des habitats au droit des secteurs investigués) Soit environ 3 250 € HT</p>
<b>Objectifs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Non atteinte aux habitats et aux cycles biologiques des espèces protégées identifiées</li> </ul>

## 6.2.2. MR2 : Calendrier d'intervention adapté aux enjeux écologiques

MR2		Calendrier d'intervention adapté aux enjeux écologiques											
Type de mesures	E	R			C			A					
Thématique	Milieux naturels												
<b>Description</b>	<p>Les travaux comportent plusieurs opérations susceptibles d'avoir des impacts dans le cas où ils sont réalisés en période sensible pour certains taxons.</p> <p>Un cadre général sera donc mis en place pour les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations de débroussaillage : ces opérations seront réalisées en période hivernale en dehors des périodes de sensibilité de la faune pouvant ponctuellement se réfugier dans la végétation (Reptiles, Amphibiens, Insectes) → Les travaux sont prévus <b>début février 2026</b> ;</li> <li>- Opérations de curage des fossés : ces opérations seront réalisées en dehors des périodes sensibles pour les Amphibiens, c'est-à-dire lorsque les fossés sont en <b>assec complets</b> → Les travaux sont prévus en période estivale ;</li> <li>- Opérations de remise en état des voies ferroviaires de la base de Labouheyre : les travaux doivent être décalés de manière à permettre la floraison et la formation des graines des Lotiers hispide et grêle ;</li> <li>- Renouvellement des voies : les travaux de suite rapide seront effectués de nuit entre septembre et mars, soit en période non favorable pour les Reptiles. La période est également moins sensible pour les amphibiens (des individus peuvent transiter à l'automne mais le bruit des travaux est suffisant pour les faire fuir). Les risques de collision sont donc négligeables. Concernant la flore protégée, cette période est également favorable afin d'éviter tout piétinement et dégradation d'individus en croissance.</li> </ul>												
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Respecter les périodes de sensibilité pour les opérations définies ci-dessus</li> <li>• Contrôler l'absence d'enjeux (notamment la présence d'eau dans les fossés) avant toute intervention</li> <li>• Communiquer régulièrement le calendrier (et ses mises à jour) auprès des entreprises titulaires et sous-traitantes.</li> </ul>												
<b>Coût estimatif</b>	Intégré au projet.												
<b>Sensibilité</b>	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	
Reptiles													
Amphibiens													
Avifaune nicheuse													
Entomofaune													
Flore protégée													



Légende	 Période de sensibilité forte	 Période de sensibilité moyenne	 Période de sensibilité faible
Objectifs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de porter atteinte aux cycles biologiques des espèces ordinaires, patrimoniales ou protégées.</li> <li>• Veiller au respect des périodes de travaux préconisées.</li> </ul>		

## 6.2.3. MR3 : Débroussaillage préventif des bases travaux de Labouheyre et de Solférino

MR3	Débroussaillage préventif			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels			
Description	<p><u>Base de Labouheyre :</u></p> <p>Bien qu'aucune espèce en nidification n'ait été observée et que le site d'étude se trouve dans un contexte très urbanisé, la friche au centre de l'emprise des travaux reste un habitat potentiel pour les espèces de milieux semi-ouverts (l'Engoulevent d'Europe, le Rossignol philomèle, le Tarier pâtre et le Traquet motteux). Ces espèces nichent au sol à conditions que le site possède une végétation permettant de dissimuler les nids et juvéniles.</p> <p>Concernant la flore, ce débroussaillage préventif n'aura pas d'impact sur la flore protégée dans la mesure où les espèces recensées ne s'expriment, pour les espèces les plus précoces, qu'en avril, et jusqu'à la fin juillet pour les plus tardives. De plus, les opérations de débroussaillage ne prévoient pas de remaniement du sol, les graines en dormance ne seront ainsi pas impactées.</p> <p><u>Site de Solférino :</u></p> <p>Bien que le site ne soit pas favorable de par le mauvais état de conservation du site, l'avifaune des friches herbacées ouvertes, notamment le Bruant proyer, la Cisticole des joncs et le Tarier pâtre peuvent potentiellement utiliser le site pour leur nidification.</p> <p>Afin de réduire les impacts pour l'avifaune potentiellement nicheuse sur les deux sites, un débroussaillage préventif avant le début des travaux et la période de reproduction, soit en février, permettrait de conserver les sites impropres à la nidification des espèces concernées.</p> <p>Ainsi aucune destruction d'espèce protégée ne sera provoquée par les travaux les mois suivants. Ce débroussaillage est le même que celui réalisé pour entretenir le site habituellement.</p>			
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Débroussailler toute la zone de l'emprise des travaux de la base de Labouheyre et du site de Solférino en février.</li> </ul>			
Coût estimatif	Intégré au projet.			
Objectifs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les sites ne possèdent pas de végétation favorable à l'accueil de la nidification des oiseaux nichant au sol.</li> </ul>			



## 6.2.4. MR4 : Mise en défens de la flore protégée et des habitats situés en dehors de l'emprise des travaux sur la base de Labouheyre

MR4		Évitement et balisage des stations de lotiers et des habitats hors emprise des travaux			
Type de mesures	E	R	C	A	
Thématique	Milieux naturels	Habitats d'espèces et espèces			
<b>Description</b>	<p>Sur la base de Labouheyre, plusieurs habitats Lotiers sont présents en dehors de l'emprise travaux. La préservation de ces secteurs est nécessaire en empêchant tout piétinement et destruction en dehors des zones identifiées au projet.</p> <p>De plus, certains habitats, en particulier les boisements et l'habitat favorable à l'Agrostide élégante, ne sont pas directement concernés par les travaux mais ils pourraient être endommagés par le passage d'engins ou le stockage de matériaux. Ils feront l'objet d'une mise en défens.</p> <p>Des enjeux potentiels subsistent pour les amphibiens à proximité du cours d'eau. La lisière du boisement doit devenir infranchissable pour ces espèces.</p>				
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Balisage et matérialisation de la zone d'évitement des stations et des habitats favorables à la flore protégée avant le début de la phase de travaux.</li> <li>• Balisage et matérialisation de la lisière boisée avec barrière petite faune pour empêcher les amphibiens d'accéder à la zone de chantier.</li> <li>• Visites de suivi régulières et mise à jour du balisage au cours des travaux.</li> </ul>				
<b>Coût estimatif</b>	<p>655 m de balisage classique pour empêcher le passage des personnels de chantier ou des engins Pour un filet chantier en polyéthylène à haute densité de 1 m de haut, il faut compter 2 € le ml, ainsi 5 € par piquet en métal tous les 3 m.</p> <p>585 m de barrière petite faune pour les amphibiens est nécessaire. Le prix au ml est d'environ 4 €, ainsi que 10 € par piquet en bois tous les 3 m.</p> <p>Coût total fourniture : 2 430 + 4 300 € HT</p> <p>Pose : 700 € HT</p> <p>Coût total de la mesure : 7 430 € HT</p>				
<b>Objectifs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proscrire le passage d'engins afin d'éviter le tassement ou l'apport de matière sur la zone ciblée.</li> <li>• Empêcher le piétinement pendant la période de floraison.</li> <li>• Éviter de porter atteinte aux individus et aux habitats des espèces présentes sur le site</li> </ul>				

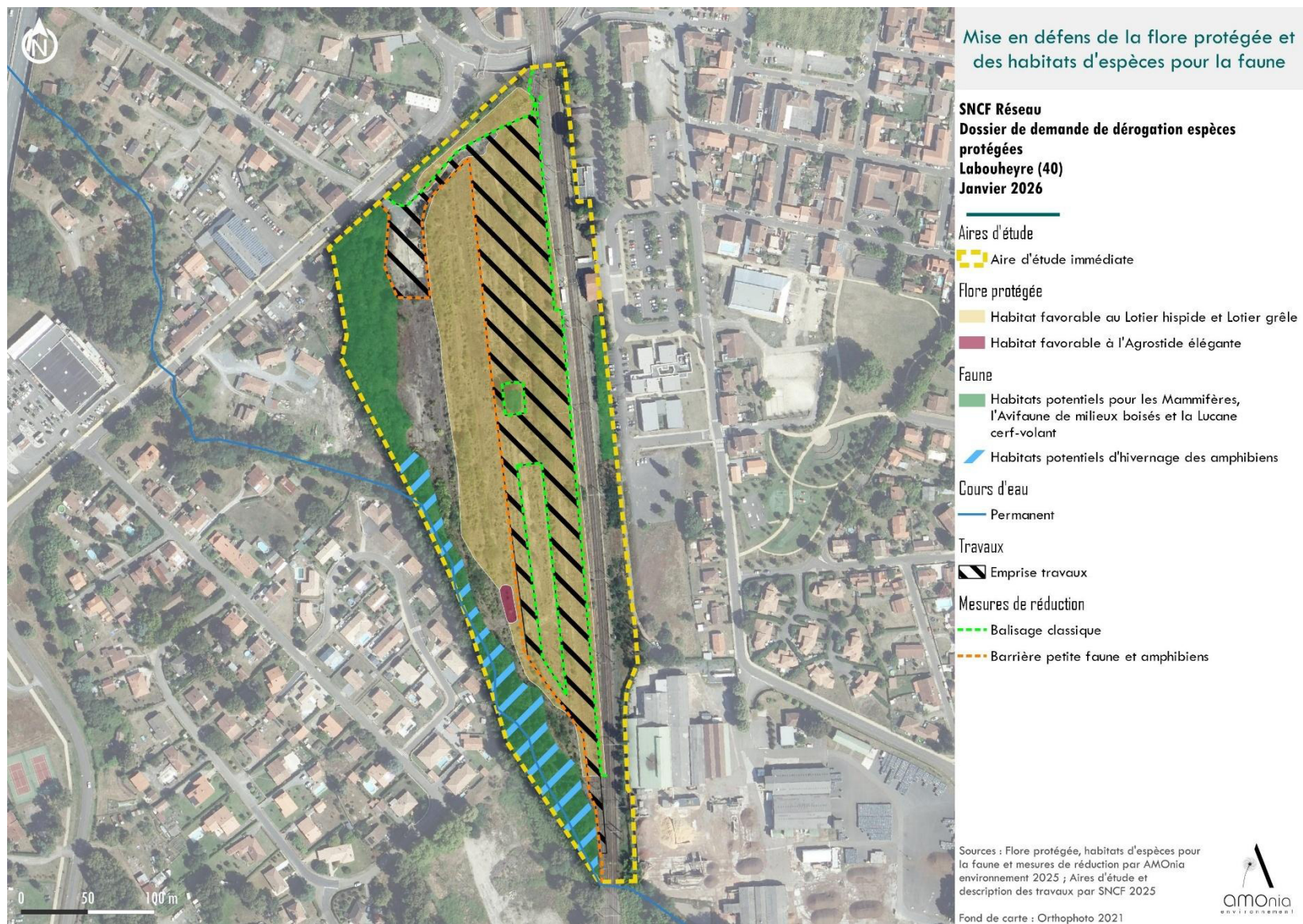



Figure 59 : MR4 - Mise en défens de la flore protégée et des habitats situés en dehors de l'emprise des travaux sur la base de Labouheyre

## 6.2.5. MR5 : Conservation et préservation des arbres existants sur la base de Labouheyre

MR5		Conservation et préservation des arbres existants		
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Habitats d'espèces et espèces		
<b>Description</b>	<p>Cette mesure permet de réduire les impacts sur les habitats d'espèces de l'avifaune renseignée dans la bibliographie.</p> <p>Trois arbres sont présents au centre de l'emprise des travaux au niveau de la zone bleue renseignée sur la Figure 60. Ces arbres seront conservés et mis en défens de manière à ne pas être endommagés pendant les travaux.</p>			
				
	<p>Photo 33 : Tilleuls présents sur le terrain en friche ©AMOnia environnement, 18/04/2025</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p>Afin de garantir la préservation de l'état sanitaire des arbres, une mise en défens des arbres sera faite sur emprise au sol d'au moins ¼ du feuillage.</p> <p>Aucune construction ou installation ne peut être réalisée sous le houppier des arbres maintenus.</p>			
<b>Coût estimatif</b>	<p>50 m de balisage classique pour empêcher le passage des personnels de chantier ou des engins Pour un filet chantier en polyéthylène à haute densité de 1 m de haut, il faut compter entre 2 € HT le ml, ainsi que 5 € HT par piquet tous les 3 m.</p> <p>Possibilité également d'utiliser des barrières Heras, pour un coût estimatif à la location de 800 € HT</p> <p>Mise en œuvre : 100 € HT</p> <p>Coût total de la mesure : 300 à 900 € HT</p>			
<b>Objectifs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conserver les 3 Tilleuls présents au centre de l'emprise des travaux.</li> </ul>			



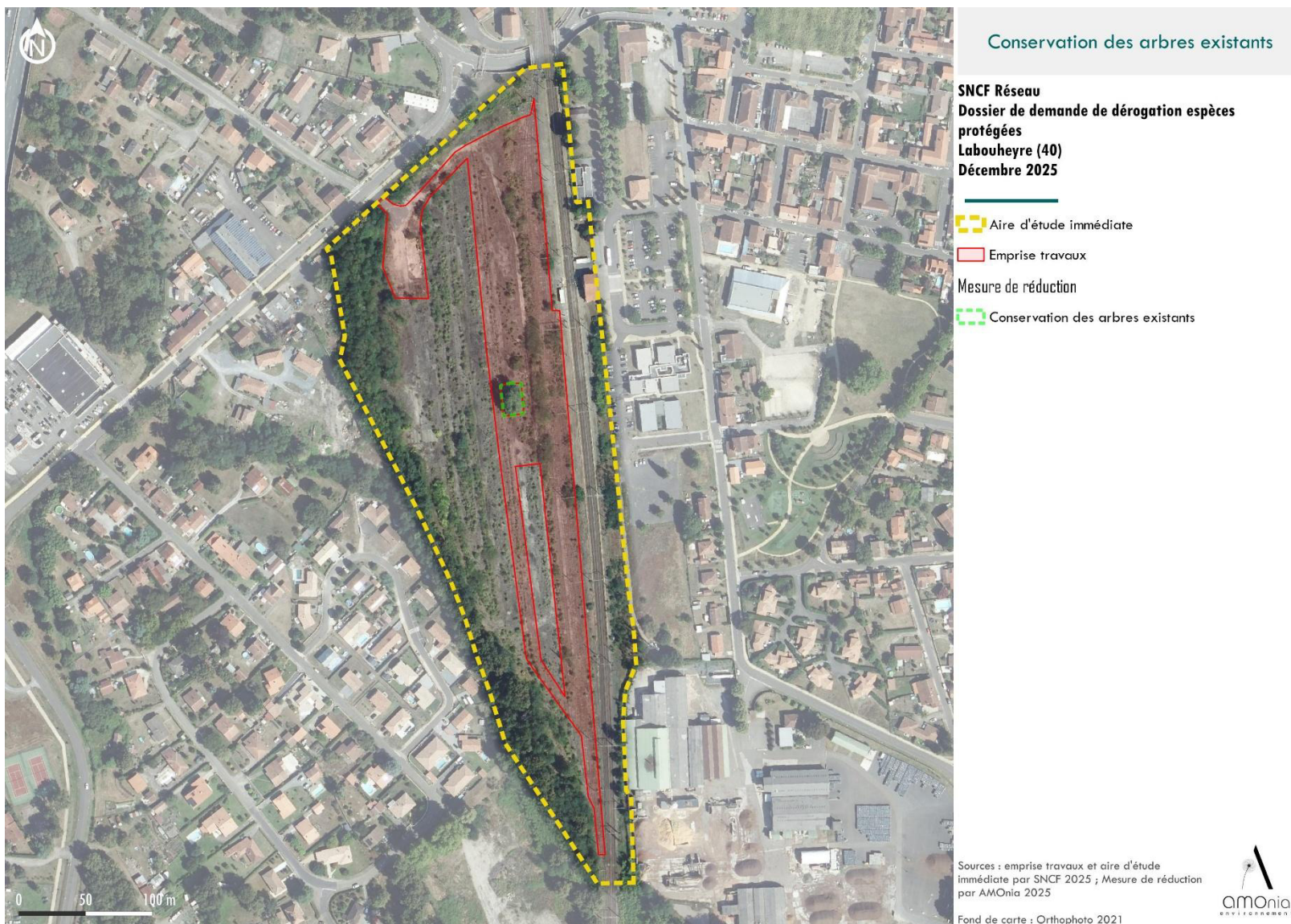


Figure 60 : MR5 - Conservation des arbres existants

## 6.2.6. MR6 : Réduction des impacts faunistiques sur le site de Solférino

MR6		Réduction des impacts faunistiques sur le site de Solférino		
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Espèces faunistiques			
<b>Description</b>	<p>Des linéaires de ronciers sont identifiés sur le tour de l'emprise. Ces derniers sont des habitats potentiels pour les reptiles et peuvent servir d'abri à la petite faune. Ces ronciers seront mis en exclus de la zone du projet par un balisage avant le début des travaux et ce jusqu'à la fin du chantier.</p> <p>De plus, la friche et les ronciers sont également des habitats potentiels pour l'avifaune des milieux semi-ouverts (notamment le Tarier pâtre). Des secteurs de friche seront préservés pour maintenir ces habitats d'espèces.</p> <p>Un filet anti-intrusion devra également être posé pour éviter toute venue d'espèces (micromammifères, herpétofaune) dans l'emprise du site afin de ne pas les heurter.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conservation totale des ronciers et de la friche inondée (zone humide) – illustré sur la Figure 61</li> <li>• Conservation d'une partie de la friche rudérale favorable à l'avifaune (pas de localisation précise établie – en attente du PIC travaux définitif)</li> <li>• Balisage et matérialisation de l'emprise travaux avec barrière petite faune (amphibiens, reptiles, micromammifères) pour empêcher celle-ci d'accéder à la zone de chantier.</li> </ul> <p>Ce balisage sera réalisé avec du géotextile tissé sur une hauteur d'au moins 70 cm apposé sur la clôture de chantier et le portail installé.</p> <p>Les géotextiles non tissés, les brises vues et les filets pare grêle sont à éviter en raison de leur fragilité et de la possibilité d'escalade.</p> <p>La surveillance de l'état de la barrière et sa remise en état le cas échéant se fait tout au long de la durée du chantier par l'entreprise.</p> <p>Le retrait des barrières doit se faire uniquement à la fin des travaux.</p>			
<b>Coût de la mesure</b>	<p>585 m de barrière petite faune pour les amphibiens est nécessaire. Le prix au ml est d'environ 4 €, ainsi que 10 € par piquet en bois tous les 3 m.</p> <p>Coût total fourniture : 2 340 + 1 950 € HT</p> <p>Pose : 700 € HT</p> <p>Coût total de la mesure : 5 000 € HT</p>			
<b>Objectifs de résultat</b>	<p>Réduire les impacts pour la petite faune (destruction d'abri et heurt d'individus) et pour l'avifaune (conservation des ronciers et d'une partie des friches) lors des travaux temporaires</p> <p>Mesure exclusive aux travaux réalisés par SNCF Réseau dans le cadre du bail précaire conclu avec la société THEBAULT</p>			



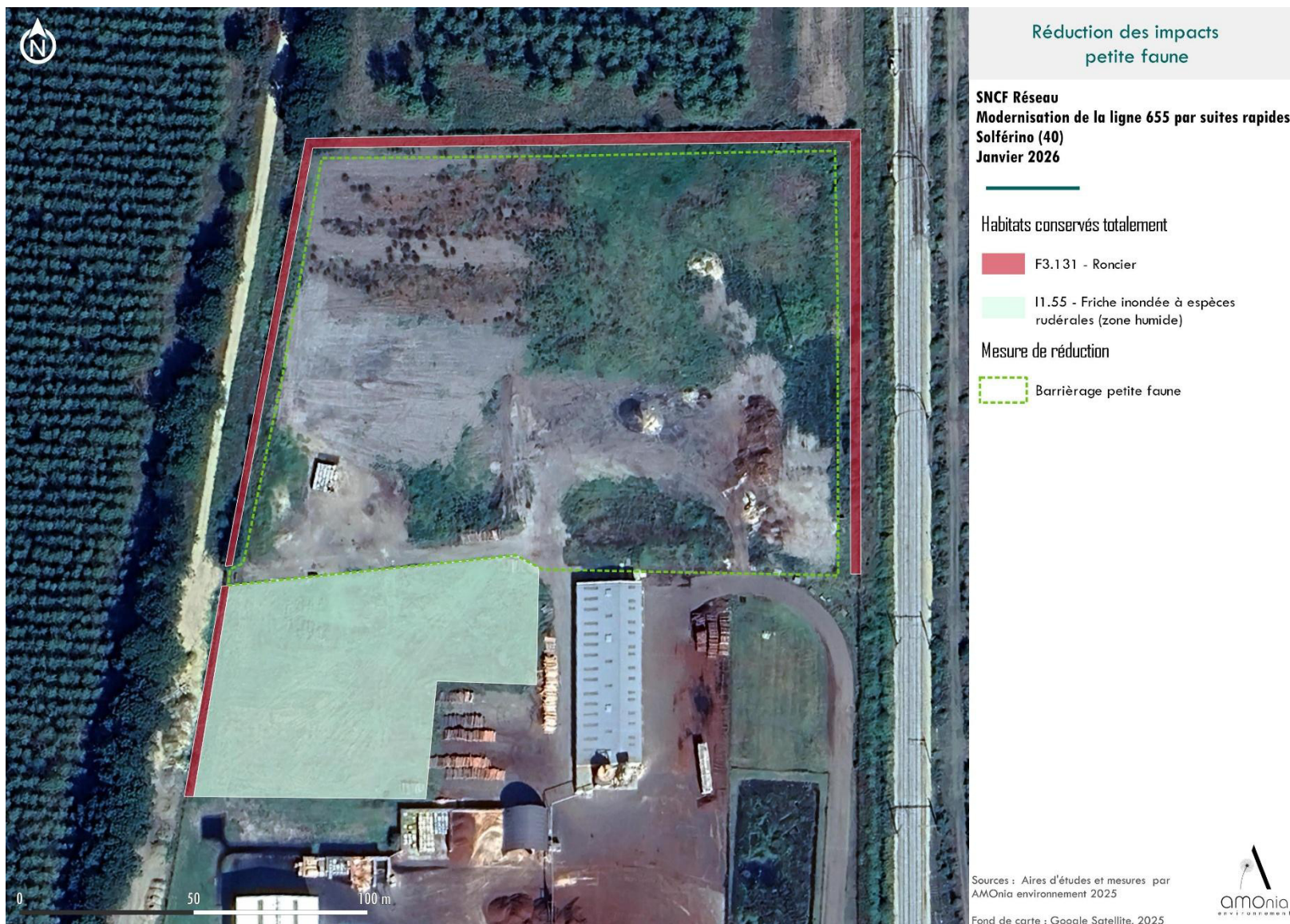


Figure 61 : MR6 - Réduction des impacts sur le site de Solférino

## 6.2.1. MR7 : Passage préalable d'un écologue en amont des travaux

MR7	Passage préalable d'un écologue en amont des travaux			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Espèces faunistiques			
<b>Description</b>	<p>❖ <b>Busage de fossé</b></p> <p>Des busages de fossé sont prévus dans le cadre de la création d'accès entre mars à avril 2026 au droit des secteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PK 96+560 – voie I</li> <li>- PK 97+230 – voie I</li> <li>- PK 101+850 – voie I</li> <li>- PK 103+600 – voie I</li> </ul> <p>A cette période, les fossés sont susceptibles d'être en eau et de servir d'habitat de reproduction aux espèces d'amphibiens identifiées dans la bibliographie (Crapaud épineux, Grenouille agile, Rainette ibérique, Triton palmé, Crapaud calamite, Rainette méridionale). Ces fossés doivent faire l'objet d'un passage préalable d'un écologue.</p> <p>En cas de découverte d'amphibiens au niveau des busages de fossés, les travaux devront être reportés en dehors des périodes favorables de reproduction, soit entre le mois d'août et mi-février.</p> <p>❖ <b>Curage de fossé</b></p> <p>Les travaux sont prévus en juillet et août 2027 et doivent être réalisés en période d'assec afin de ne pas impacter la phase de reproduction des amphibiens, ou la phase de développement des jeunes individus. Ces fossés doivent faire l'objet d'un passage préalable d'un écologue.</p> <p>❖ <b>Travaux préparatoires sur les bases travaux</b></p> <p>Les emprises des bases travaux de Solférino et de Labouheyre devront également faire l'objet d'un passage en amont des travaux préparatoires et de la mise en défens. Les emprises travaux ne présentent pas d'habitats favorables à la reproduction d'amphibiens, cependant des individus peuvent transiter sur le site.</p> <p>En cas de découverte d'individus protégés au niveau des bases travaux, les individus observés pourront faire l'objet du dispositif de capture/relâche immédiat par un écologue habilité lors de la mise en défens des emprises travaux.</p> <p><b>Aucun travaux ne pourra être réalisé au droit de l'ensemble de ces emprises travaux sans vérification par un écologue en amont des travaux.</b></p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><u>Pour les travaux de busage provisoire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaires nocturnes à réaliser par un écologue au maximum 5 jours avant toute intervention pour contrôler l'absence d'individus protégés</li> <li>• Report des travaux entre le mois d'août et mi-février, avec nouvelle vérification par un écologue</li> </ul>			

	<p><u>Pour les travaux de curage de fossé :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Inventaires à réaliser par un écologue au maximum 5 jours avant toute intervention pour contrôler l'absence d'individus protégés</li><li>• Report des travaux si présence d'espèces protégées au droit des fossés</li></ul> <p><u>Pour les travaux sur les bases de Solférino et Labouheyre :</u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Inventaires à réaliser en amont et/ou le jour de l'installation de la mise en défens afin de contrôler l'absence d'individus protégés</li><li>• Réalisation des inventaires par un écologue disposant de l'habilitation capture/relâche d'amphibiens. En cas de découvert d'individus, ce dispositif sera mis en place afin de relâcher les individus en dehors de la zone de travaux mise en défens avec des barrières anti-amphibiens.</li></ul>
<b>Coût de la mesure</b>	<p><u>Coût des inventaires nocturnes au droit des busages de fossés :</u> 0,5 jour de préparation, 1,5 jour de terrain et 1 jour de compte-rendu soit environ 2 200 € HT</p> <p><u>Coût des inventaires au droit des secteurs de curages de fossés :</u> 0,5 jour de préparation, 3 jours de terrain et 1,5 jours de compte-rendu soit environ 3 700 € HT</p> <p><u>Coût des inventaires au droit des bases travaux de Solférino et Labouheyre :</u> 0,5 jour de préparation, 2 jours de terrain et 1 jour de compte-rendu soit environ 2 600 € HT</p> <p><u>Coût total :</u> 8 500 € HT</p>
<b>Objectifs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Non atteinte aux habitats et aux cycles biologiques des espèces protégées identifiées</li></ul>

## 6.2.2. MR8 : Capture et relâche d'espèces protégées dans l'enceinte des périmètres des bases de travaux

MR8		Capture et relâche d'espèces protégées dans l'enceinte des périmètres des travaux		
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Espèces faunistiques			
Description	Durant les travaux, malgré les barriérages mis en place, des amphibiens peuvent être présents et sont susceptibles de pénétrer sur les bases travaux de Labouheyre et Solférino. Des captures et relâches d'espèces protégées doivent être mises en œuvre.			
Modalités de mise en œuvre	<p>Tout au long de la durée des travaux, un écologue respectant les protocoles préconisés par l'OFB sera chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'absence d'espèces protégées sur le site. En cas de présence, les capturer et les relâcher en dehors de la zone de chantier (zone amont des travaux sur les prairies au sud).</li> <li>• Alimenter un journal de bord régulier et rédiger un rapport en cas d'intervention.</li> <li>• Communiquer régulièrement les informations auprès des entreprises titulaires et sous-traitantes.</li> <li>• Affichage des protocoles en cas de découverte ou de suspicion d'espèce dans les bases vie avec contact de l'écologue à prévenir.</li> </ul> <p>Dépôt préalable pour des pièces constituant la demande de dérogation en cas de présence d'espèces protégées : Cerfa 13616*01 de demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées.</p>			
Coût de la mesure	Intégré à la mesure d'accompagnement de coordination environnementale et de suivi de chantier			
Objectifs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter de porter atteinte à des espèces ordinaires, patrimoniales ou protégées.</li> </ul>			

## 6.2.3. MR9 : Prévention et réduction de la contamination par les espèces exotiques envahissantes en phase chantier

MR9		Prévention et réduction de la contamination par les espèces exotiques envahissantes en phase chantier		
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels			
<b>Description</b>	<p>De nombreuses espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) sont présentes sur l'ensemble du linéaire et des bases de travaux (Labouheyre, Solférino).</p> <p>Espèces cibles identifiées avant travaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>  Robinier faux-acacia (<i>Robinia pseudoacacia</i>) ;</li> <li>  Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i>) ;</li> <li>  Ailante glanduleux (<i>Ailanthus altissima</i>) ;</li> <li>  Buddleia de David (<i>Buddleia davidii</i>) ;</li> <li>  Cotonéaster laiteux (<i>Cotoneaster coriaceus</i>) ;</li> <li>  Galéga officinal (<i>Galega officinalis</i>)</li> <li>  Herbe de la pampa (<i>Cortaderia selloana</i>)</li> <li>  Vergerette du Canada (<i>Erigeron canadensis</i>) ;</li> <li>  Vigne vierge commune (<i>Parthenocissus inserta</i>) ;</li> <li>  Peuplier du Canada (<i>Populus x canadensis</i>) ;</li> <li>  Prunier tardif (<i>Prunus serotina</i>) ;</li> <li>  Séneçon du Cap (<i>Senecio inaequidens</i>) ;</li> <li>  Erable négundo (<i>Acer negundo</i>) ;</li> <li>  Raisin d'Amérique (<i>Phytolacca americana</i>) ;</li> <li>  Onagre bisannuelle (<i>Oenothera biennis</i>) ;</li> <li>  Souchet vigoureux (<i>Cyperus eragrostis</i>).</li> </ul> <p>Les abords de voies présentent notamment de forts effectifs de Robinier faux-acacia et de Séneçon du Cap.</p> <p>Du fait des 78 km de ligne, il est techniquement impossible pour SNCF Réseau d'éradiquer l'ensemble des espèces exotiques envahissantes le long et sur les abords de la voie ferrée. Toutefois, SNCF Réseau s'engage à mettre en place cette mesure sur les zones/abords faisant l'objet de travaux, à savoir : bases et travaux connexes.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser et informer le personnel de chantier avec mise à disposition de fiches de gestion pour chacune des espèces recensées avant et pendant les travaux.</li> <li>• Identifier préalablement les secteurs à enjeux au sein des emprises travaux et aux abords immédiats par un spécialiste (écologue désigné par l'entreprise en charge des travaux ou par le contrôle extérieur environnement) avant le début des travaux.</li> </ul>			



	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Export des déchets végétaux produits dans le cadre des travaux vers un espace de compostage industriel, en décharge adaptée (ISDND), avec stockage dans des contenants imperméables afin d'éviter toute dissémination de graines ou de fragments.</li> <li>• Nettoyer le matériel et les engins de chantiers entre chaque zone d'intervention pour les travaux connexes et les travaux préparatoires au droit des bases travaux ; avant entrée sur site et après les travaux.</li> </ul> <p>Suivre les recommandations guides disponibles en la matière, notamment le « Guide d'identification et de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes sur les chantiers de travaux public » réalisé par le MNHN, GRDF, la FNTP et ENGIE Lab CRIGEN – fiches non exhaustives présentées en Annexe 6</p>
Coût estimatif	Intégré au projet.
Objectifs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter l'intrusion de nouvelles espèces exotiques envahissantes.</li> <li>• Éviter la contamination d'autres sites.</li> </ul>

## 6.2.4. MR10 : Gestion des déchets

MR10	Gestion des déchets			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Habitats d'espèces et espèces		
Description	Les déchets produits dans le cadre des travaux devront être collectés, triés et évacués vers les filières d'élimination adaptées selon la nature de chacun d'entre eux.			
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction d'un SOGED (Schéma d'Organisation et de GEstion des Déchets) par l'entreprise dès le stade du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des méthodes de prévention de la production des déchets.</li> <li>- Identification des installations de valorisation, traitement et élimination vers lesquelles seront dirigés les déchets.</li> <li>- Présentation des moyens de contrôle et de traçabilité des déchets (Bordereau de Suivi de Déchets (BSD) par type de déchet et par transport, modalités de transmission de l'information aux assistants du maître d'ouvrage, etc.).</li> <li>- Présentation des moyens humains mis en œuvre pour assurer la réalisation du SOGED (désignation d'un responsable gestion des déchets au sein de chaque entreprise).</li> </ul> </li> <li>• Définir concrètement les modalités de gestion et d'élimination des déchets de chantier dans le respect de la réglementation selon la classification des déchets dangereux (DD), déchets non dangereux (DND), déchets non dangereux inertes (DI).</li> <li>• Rubalise formellement proscrite sur l'ensemble de l'emprise des travaux.</li> <li>• Réalisation de contrôles inopinés sur le chantier pour s'assurer de sa propreté, du bon fonctionnement du système de collecte, de tri et d'élimination des déchets.</li> <li>• Suivre les recommandations du Centre de ressources économie circulaire et déchets de l'ADEME accessible via le site <a href="https://optigede.ademe.fr/outils-entreprises">https://optigede.ademe.fr/outils-entreprises</a>.</li> </ul>			



<b>Coût estimatif</b>	Intégré au coût du projet
<b>Objectifs de résultat</b>	Garantir une gestion efficace des déchets produits lors de la phase de travaux.

## 6.3. Évaluation des impacts résiduels

### 6.3.1. Travaux connexes et travaux de voies en suite rapide

#### 6.3.1.1. Impacts résiduels sur la flore protégée

Concernant l'habitat d'intérêt communautaire et les pelouses siliceuses favorables aux espèces protégées identifiées, la variante du projet choisi permet d'éviter tout impact résiduel (suppression des travaux).

Cependant, certains travaux connexes identifiés au chapitre 5.3.1.1 nécessitent des prospections supplémentaires afin de conclure sur la présence ou non d'habitat favorable aux espèces protégées annuelles des pelouses siliceuses. La mesure MR1 prévoit également l'abandon des travaux et le report éventuel sous contrôle d'un écologue afin de garantir de l'absence d'impact résiduel sur ces espèces de bords de voies.

Concernant les impacts de dégradation indirecte lors des travaux de suite rapide, la réalisation des travaux de septembre à mars, en dehors des périodes de croissance végétative et de floraison de ces espèces, limitent également les impacts de dégradation de la flore protégée.

Tableau 44 : Évaluation des impacts sur la flore protégée de la voie et des abords directs

Espèces	Enjeu évalué sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Évaluation des effets avant application des mesures	Surfaces concernées	Mesure d'évitement	Évaluation des impacts après l'évitement	Mesure de réduction	Évaluation des impacts après la réduction
Espèces protégées des pelouses siliceuses (Agrostide élégante, Silène de Porto, Adénocarpe plié, Linaire faux-jonc etc.)	Fort	Destruction d'habitats favorables et d'individus sur les zones de travaux connexes + Dégradation indirecte (piétinement) lors des travaux de suite rapide	Fort	Pelouses siliceuses favorables sur 3 428 m <sup>2</sup> + enjeu potentiel sur les secteurs non investigués	MEI	Fort	MR1 MR2	Nul

#### 6.3.1.2. Impacts résiduels sur la faune protégée

L'adaptation du calendrier d'intervention (MR2) permet de limiter fortement les impacts sur les reptiles susceptibles d'utiliser les voies et ses abords comme site de repos et de thermorégulation.

Concernant les amphibiens, l'adaptation du calendrier d'intervention (MR2) et le passage préalable d'un écologue au maximum 5 jours avant les travaux sur les fossés (MR7) doivent permettre de réduire significativement les impacts sur ce taxon. En cas d'enjeux identifiés, des reports de travaux devront être effectués, notamment pour les busages de fossés au niveau des créations d'accès.



Aucun impact brut n'a été identifié pour les insectes, il n'y a donc pas eu de mesures spécifiques pour ce taxon.

Tableau 45 : Évaluation des impacts résiduels des travaux connexes et de suite rapide sur la faune protégée

Taxon	Enjeu évalué sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Évaluation des effets avant application des mesures	Habitats concernés	Mesure d'évitement	Évaluation des impacts après l'évitement	Mesure de réduction	Évaluation des impacts après la réduction
Reptiles	Faible	Heurt d'individu	Faible	Voies et abords	-	Faible	MR2	Négligeable
Amphibiens	Modéré	Heurt d'individu	Modéré	Fossés en eau	-	Modéré	MR2, MR7	Négligeable
Insectes	Faible	-	Nul	-	-	Nul	-	Nul

## 6.3.2. Base de Labouheyre

### 6.3.2.1. Impacts résiduels sur la flore protégée

La mise en œuvre des mesures permettra le maintien total de l'Agrostide élégante sur la base par la mise en défens des habitats favorables (MR4).

Concernant les deux espèces de Lotier, les mesures d'évitement et de réduction permettront de conserver un bon état des stations présentes en dehors de l'emprise des travaux : 17 220 m<sup>2</sup> sont concernés soit environ 740 pieds qui ne seront pas endommagés (MR4).

De plus, les travaux d'aménagement seront réalisés après la floraison des individus présents sur l'emprise travaux (MR2). L'opération de débroussaillage de la base, réalisée en période hivernale et donc en dehors de la période de croissance végétative, permet également de ne pas impacter la flore protégée en amont des travaux.

La gestion des exotiques envahissantes *a posteriori* des travaux (MR9) doit également permettre le maintien d'un milieu ouvert favorable à l'expression de ces espèces. Une mesure de maintien des habitats à long-terme par fauche régulière (MC4) est également mutualisée avec les mesures compensatoires *in situ* pour les deux espèces.

Les impacts résiduels sur le Lotier hispide et le Lotier grêle portent ainsi sur 19 878 m<sup>2</sup> d'habitats favorables et concernent après mesures d'atténuation environ 870 pieds. Cet impact est qualifié de modéré au vu de l'enjeu des espèces très répandues dans le secteur des Landes de Gascogne et de la réduction d'impact effectuée (54 % de la surface totale mise en défens).



Tableau 46 : Évaluation des impacts sur la flore protégée pour la base de Labouheyre

Espèces	Enjeu évalué sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Évaluation des effets avant application des mesures	Surfaces concernées	Mesure d'évitement	Évaluation des impacts après l'évitement	Mesure de réduction	Évaluation des impacts après la réduction
Agrostide élégante <i>Neoschischkinia elegans</i>	Fort	Dégradation par piétinement	Modéré	Friches exposées au substrat favorable (238 m <sup>2</sup> )	-	Modéré	MR4 MR9	Nul
Lotier grêle <i>Lotus angustissimus</i>	Faible	Destruction d'individus Destruction d'habitat	Fort	Friches exposées (37 098 m <sup>2</sup> )	-	Fort	MR2 MR4 MR9	Modéré (19 878 m <sup>2</sup> d'impacts résiduels)
Lotier hispide <i>Lotus hispidus</i>	Faible	Destruction d'habitat Destruction d'habitat	Fort		-	Fort	MR2 MR4 MR9	Modéré (19 878 m <sup>2</sup> d'impacts résiduels)

**Les mesures d'évitement et de réduction permettent d'éviter tout impact sur la station d'Agrostide élégante.**

**Elles permettent également d'éviter des impacts résiduels sur les 17 220 m<sup>2</sup> d'habitats de Lotier grêle et Lotier hispide présents en dehors de l'emprise des travaux.**

**Les impacts résiduels restants sur les habitats favorables aux deux espèces de Lotier sont modérés avec 19 878 m<sup>2</sup> d'habitats favorables et 870 pieds directement impactés par les travaux.**

### 6.3.2.1. Impacts résiduels sur la faune protégée

Le débroussaillage préventif de la base (MR3), le passage en amont des travaux par un écologue (MR7), la mise en défens des habitats à enjeux dont la mise en place d'une barrière amphibiens (MR4), le maintien des tilleuls (MR5) et la gestion des déchets sur site (MR10) permettent d'éviter tout impact résiduel sur la faune présente sur la base de Labouheyre. La procédure de capture et relâche d'individus (MR8) permettra également de s'assurer de l'absence d'amphibiens sur l'emprise travaux.

Les impacts résiduels sur la faune protégée potentielle sont présentés dans le Tableau 47. Suite à l'application des mesures d'atténuation (évitement et réduction), les impacts résiduels sont considérés nuls ou négligeables sur les Mammifères terrestres et semi-aquatiques, les Reptiles, les Amphibiens et l'Entomofaune.

Concernant l'Avifaune, les impacts sont considérés négligeables pour les 36 espèces, y compris celles nichant au sol. Cette finalité est rendue possible grâce au débroussaillage préventif rendant le site impropre à la nidification sur l'habitat de friche, et la mise en défens d'une partie de la base.

**Aucun impact résiduel n'est présent sur les espèces potentielles recensées sur la base de Labouheyre.**



Tableau 47 : Évaluation des impacts résiduels sur la faune protégée potentielle pour la base de Labouheyre

Taxon	Enjeu évalué sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Évaluation des effets avant application des mesures	Habitats impactés	Mesure d'évitement	Évaluation des impacts après l'évitement	Mesure de réduction	Évaluation des impacts après la réduction
Avifaune des milieux boisés	Faible	Perturbation d'individus	Très faible	1,4 ha de milieux boisés	-	Très faible	MR4, MR7, MR10	Nul
Avifaune des milieux semi-ouverts	Modéré	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	1,8 ha de milieux semi-ouverts	-	Faible	MR3, MR4, MR7, MR10	Négligeable
Avifaune des milieux anthropiques	Faible	Perturbation d'individus	Très faible	Bâtiments	-	Très faible	MR4, MR7, MR10	Nul
Avifaune des milieux aquatiques	Modéré	Perturbation d'individus	Très faible	Cours d'eau	-	Très faible	MR4, MR7, MR10	Nul
Mammifères	Modéré à faible	Perturbation d'individus	Faible	1,4 ha de milieux boisés	-	Faible	MR4, MR7, MR10	Nul
Reptiles (Lézard des murailles)	Faible	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	4 740 m <sup>2</sup> de milieux semi-ouverts + 1,6 ha de milieux ouverts	-	Faible	MR4, MR7, MR8, MR10	Nul
Amphibiens	Modéré	Perturbation d'individus	Modéré	0,7 ha de milieux boisés et transit sur l'ensemble du site	-	Modéré	MR4MR7, MR8, MR10	Nul
Insectes (Lucane cerf-volant)	Faible	Perturbation d'individus	Faible	0,72 ha de milieux boisés	-	Faible	MR4, MR5, MR7, MR10	Nul



## 6.3.3. Site de Solférino

### 6.3.3.1. Impacts résiduels sur la flore protégée

Aucun impact brut et donc aucun impact résiduel n'a été identifié sur la flore protégée.

### 6.3.3.2. Impacts résiduels sur la faune protégée

Le débroussaillage préventif (MR3), la mise en place d'une barrière petite faune, la conservation des ronciers et d'une partie de la friche à espèces rudérales (MR6) et le passage préalable d'un écologue (MR7) permettent d'éviter tout impact résiduel sur la faune présente sur la base de Solférino. La procédure de capture et relâche d'individus (MR8) permettra également de s'assurer de l'absence d'amphibiens sur l'emprise travaux.

Les impacts résiduels sur la faune protégée potentielle sont présentés dans le Tableau 48.

Suite à l'application des mesures d'atténuation (évitement et réduction), les impacts résiduels sont considérés nuls ou négligeables sur les mammifères terrestres et semi-aquatiques, les reptiles, les amphibiens et l'entomofaune.

Concernant l'avifaune, les impacts sont considérés négligeables, y compris pour les espèces nichant au sol. Cette finalité est rendue possible grâce au débroussaillage préventif rendant le site impropre à la nidification sur l'habitat de friche et à la conservation des ronciers et d'une partie de la friche sur le site.

**Aucun impact résiduel n'est présent sur les espèces potentielles recensées.**

Tableau 48 : Évaluation des impacts résiduels des travaux préparatoires du site de Solférino sur la faune protégée

Taxon	Enjeu évalué sur le site	Impacts attendus sur l'espèce	Évaluation des effets avant application des mesures	Habitats concernés	Mesure d'évitement	Évaluation des impacts après l'évitement	Mesure de réduction	Évaluation des impacts après la réduction
Avifaune des milieux semi-ouverts	Modéré	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	8 000 m <sup>2</sup> de ronciers et de friche à espèces rudérales		Faible	MR3, MR6, MR7	Négligeable
Reptiles	Faible	Perturbation d'individus Heurts ponctuels Destruction d'habitats	Modéré	1 305 m <sup>2</sup> de ronciers	-	Modéré	MR6, MR7	Négligeable
Amphibiens	Modéré	Perturbation d'individus / heurts ponctuels	Faible	-	-	Faible	MR6, MR7, MR8	Négligeable



## 6.4. Mesures d'accompagnement

### 6.4.1. MA1 : Veille générale et coordination environnementale avant, pendant et après travaux

MA1		Veille générale du site en phase travaux		
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Espèces protégées		
Description	<p>Vérification de la viabilité des stations mises en défens et des dispositifs en place (barrière en bon état, bien installées, etc.).</p> <p>Vérification de l'absence d'espèces protégées sur les emprises travaux</p> <p>Mise en place d'une coordination environnementale avant, pendant et après travaux par un coordinateur environnement (garant de la démarche environnementale engagée par le porteur de projet).</p>			
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>Effectuer des visites de chantier régulières par un écologue avec émission d'un compte-rendu à chaque visite.</li> <li>AMO pour l'organisation de chantier (circulation des engins de chantier, choix des emplacements de la base de vie).</li> <li>Sensibilisation du personnel intervenant sur le chantier.</li> <li>Rédaction et communication d'au moins un document de planification environnementale des travaux : Notice de respect de l'environnement (NRE), Schéma d'Organisation de la Protection et du Respect de l'Environnement (SOPRE), Plan de Respect de l'Environnement (PRE) ou Plan d'Assurance Environnement (PAE).</li> </ul>			
Coût estimatif	<p>Environ 2 000 € pour la rédaction des documents de planification environnementale</p> <p>Suivi des travaux tous les 15 jours sur les 6 mois de travaux préparatoires (mars à août 2026), soit 12 visites à 1 000 € HT</p> <p>Suivi des travaux de renouvellement toutes les 3 semaines de septembre 2026 à mars 2027, soit 10 visites à 1 000 € HT</p> <p>Coordination, gestion de projet et des aléas : 1 jour par mois, soit 800 € HT journalier</p> <p><u>Coût total de la mesure : 33 600 € HT</u></p>			
Objectifs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>Veiller au respect des périodes de travaux préconisées.</li> <li>Veiller au bon déroulement des travaux au regard des enjeux.</li> <li>Veiller au strict respect des préconisations ERC.</li> <li>S'assurer de l'absence d'espèce protégée sur le site pendant les travaux.</li> <li>Garantir le maintien des stations d'espèces évitées par les travaux</li> </ul>			



## 6.5. Mesures compensatoires

Après mise en œuvre des mesures d'évitement et de réduction, des impacts résiduels persistent vis-à-vis des deux espèces de Lotiers. Afin de préserver la pérennité de ces populations et de favoriser leur développement, il est nécessaire de compenser ces impacts résiduels. Ces deux espèces étant très proches d'un point de vue écologique, elles possèdent les mêmes habitats dans l'aire d'étude. Leurs mesures de compensation respectives sont donc combinées.

La compensation prendra place au sein d'un habitat favorable à proximité de stations existantes de Lotier hispide et de Lotier grêle.

Cette compensation sera effective sur une durée de 30 ans, avec la mise en place de suivi des populations tous les ans après la fin des travaux (N+1, N+2, N+3, N+4, N+5) puis tous les 5 ans.

Afin de définir un nombre d'implantations compensatoires, un ratio de compensation est fixé. Pour les deux espèces de Lotiers, le choix du ratio est de 1 pour 1. Ce ratio s'appuie notamment sur les recommandations du CBNSA vis-à-vis de ces espèces (elles présentent notamment un enjeu faible dans les Landes de Gascogne) et sur les retours d'expérience de ce type de compensation. En effet, le ratio de 1 pour 1 est couramment utilisé pour ces espèces.

Les mesures de compensation pour les deux espèces de Lotiers proposées ci-après visent à restaurer ou créer des habitats ouverts ensoleillés et régulièrement fauchés. Ces mesures prennent en compte les recommandations publiés par le CBNSA sur les Lotier grêle et Lotier hispide.

### 6.5.1. Compensation *in situ*

Les secteurs ferroviaires comportent de nombreux habitats favorables aux Lotiers hispide et grêle. En effet, le substrat des abords de voies pauvre en nutriment, additionné au maintien d'un milieu ouvert très ensoleillé, permettent aux deux espèces de se développer lorsqu'une fauche régulière est effectuée.

La base de Labouheyre en est l'exemple type : ces deux espèces ont pu se développer en grand nombre sur les ballasts des voies ferroviaires non utilisées.

Si une partie du site de Labouheyre implique la remise en état totale de deux voies ferroviaires (ballast, rails et traverses totalement renouvelés), une grande partie du site ne sera pas exploitée après les travaux. Des secteurs restaurables (Figure 62) ont ainsi été mis en évidence sur l'emprise travaux. Il s'agit notamment de zones de stockage et de cheminements sur lesquels les Lotiers peuvent se redévelopper en adoptant une gestion spécifique post-travaux.

Une zone ouverte non favorable aux lotiers est également présente entre la lisière et l'habitat d'espèces identifié. Le sol actuel apparait en effet trop humifère au développement des Lotiers. Cependant, l'adaptation du substrat peut permettre le développement des Lotiers sur cette zone.

De plus, une partie des lisières de boisements à l'ouest est recouverte d'espèces exotiques envahissantes (Robinier faux-acacia, Erable négundo, Vigne vierge et Renouée du Japon). Cet habitat peut ainsi être débroussaillé afin d'élargir l'habitat favorable à créer pour les deux espèces de Lotier.

Remarque : Une plateforme bétonnée et un poteau électrique sont présents sur la zone ouverte et ont été exclus de la zone d'habitat favorable à créer. En effet, leur déconstruction n'est pas prévue dans le cadre des mesures compensatoires pour limiter les interventions lourdes sur ce secteur.



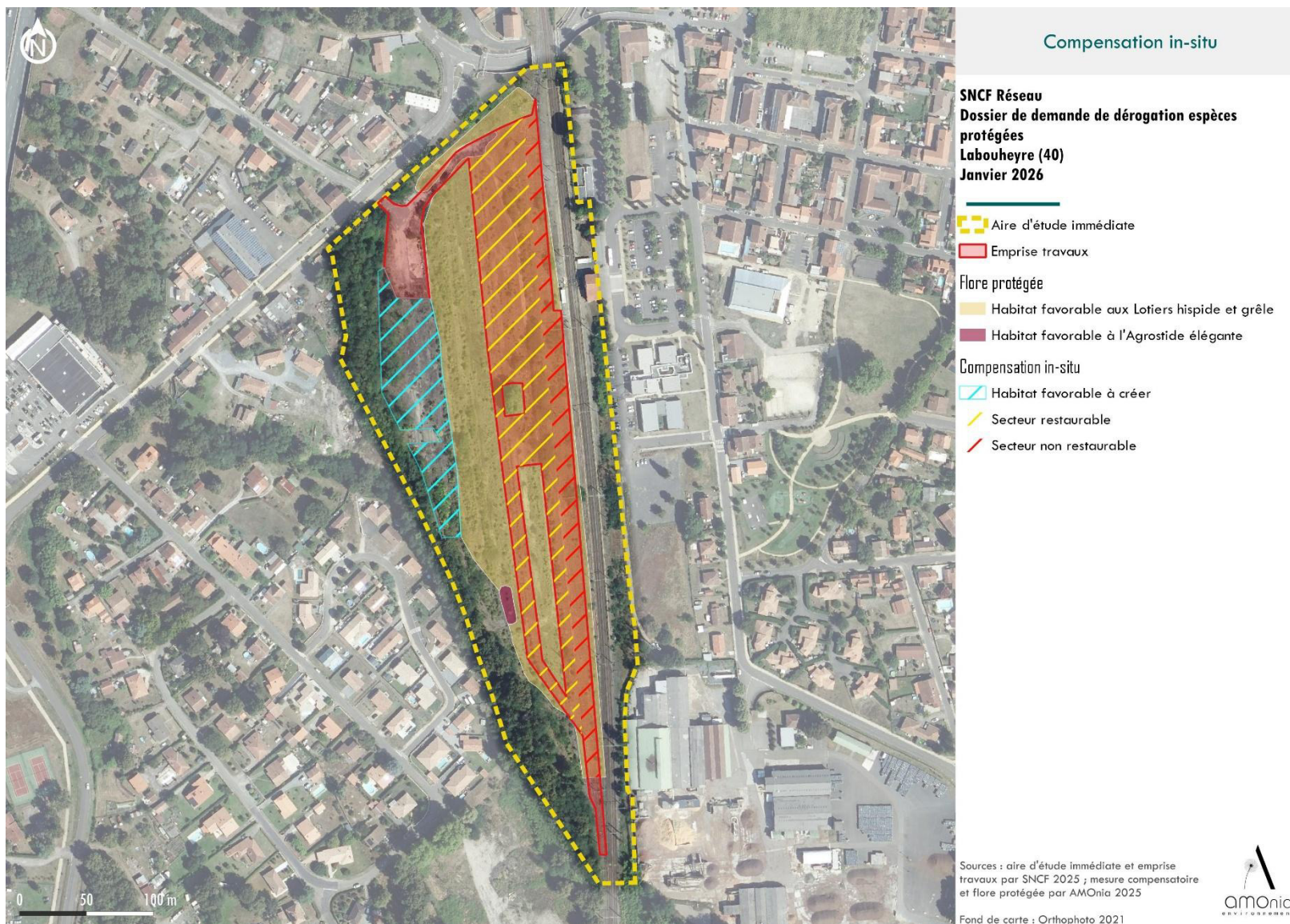


Figure 62 : Potentiel de compensation in situ sur la base de Labouheyre

### 6.5.1.1. MC1 : Récolte de graines

Au regard de la nature des travaux, une récolte des graines de Lotiers hispide et grêle est envisageable sur les 5 769 m<sup>2</sup> localisés sur la Figure 63. En effet, les rails et le ballast seront totalement remis en état sur cette zone, détruisant ainsi de manière permanente les pieds de lotiers. De plus, les travaux de remise en état des voies sur cette partie ont été décalés sur la période juillet/août pour permettre la floraison et la formation des graines. Les graines seront ainsi récoltées fin juin.

En cas de retard de floraison, une adaptation du planning de travaux sera nécessaire afin de garantir une collecte optimale.

Si besoin, des compléments de graines pourront également être collectés sur le reste du site afin d'obtenir un stock suffisant de graines.

MC1	Récolte de graines et ensemencement			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Espèces protégées		
<b>Description</b>	<p>Comme évoqué précédemment dans ce rapport, le sol du site d'étude et pour la majorité de sa surface très superficiel et peu profond. Le transfert de banque de graines par la récupération d'une banquette de sol est donc impossible. De plus, cette banque de graines est également chargée en graines d'EVEE, qu'il est préférable de ne pas déplacer.</p> <p>D'après les inventaires de juin 2025, de très nombreux pieds sont présents sur le site d'étude et pourraient faire l'objet d'une récolte de graines.</p> <p>Ces graines pourront être semées sur le site compensatoire afin de conserver une population importante.</p> <p>La récolte de graines doit se faire en période favorable, c'est-à-dire à une période de maturité optimale des graines et par temps sec (meilleure conservation des graines). Il est donc préconisé de réaliser la récolte de juin à août. Dans le cas où elles ne seraient pas semées immédiatement, il est impératif de les conserver dans un endroit sec et aéré à température ambiante dans un conditionnement non hermétique.</p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Récolte préférentielle sur les 5 769 m<sup>2</sup> localisés sur la Figure 63 et en complément éventuel sur le reste du site (selon la pousse de l'année en cours).</li> <li>• La récolte doit se faire fin juin, avant le début des travaux</li> </ul>			
<b>Objectifs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sauvegarder une partie des graines de Lotier grêle et Lotier hispide.</li> <li>• Veiller au bon déroulement des travaux au regard des enjeux.</li> </ul>			
<b>Coût estimatif</b>	2 journées de récolte par un écologue soit 1 600 € HT avec frais de déplacement inclus.			



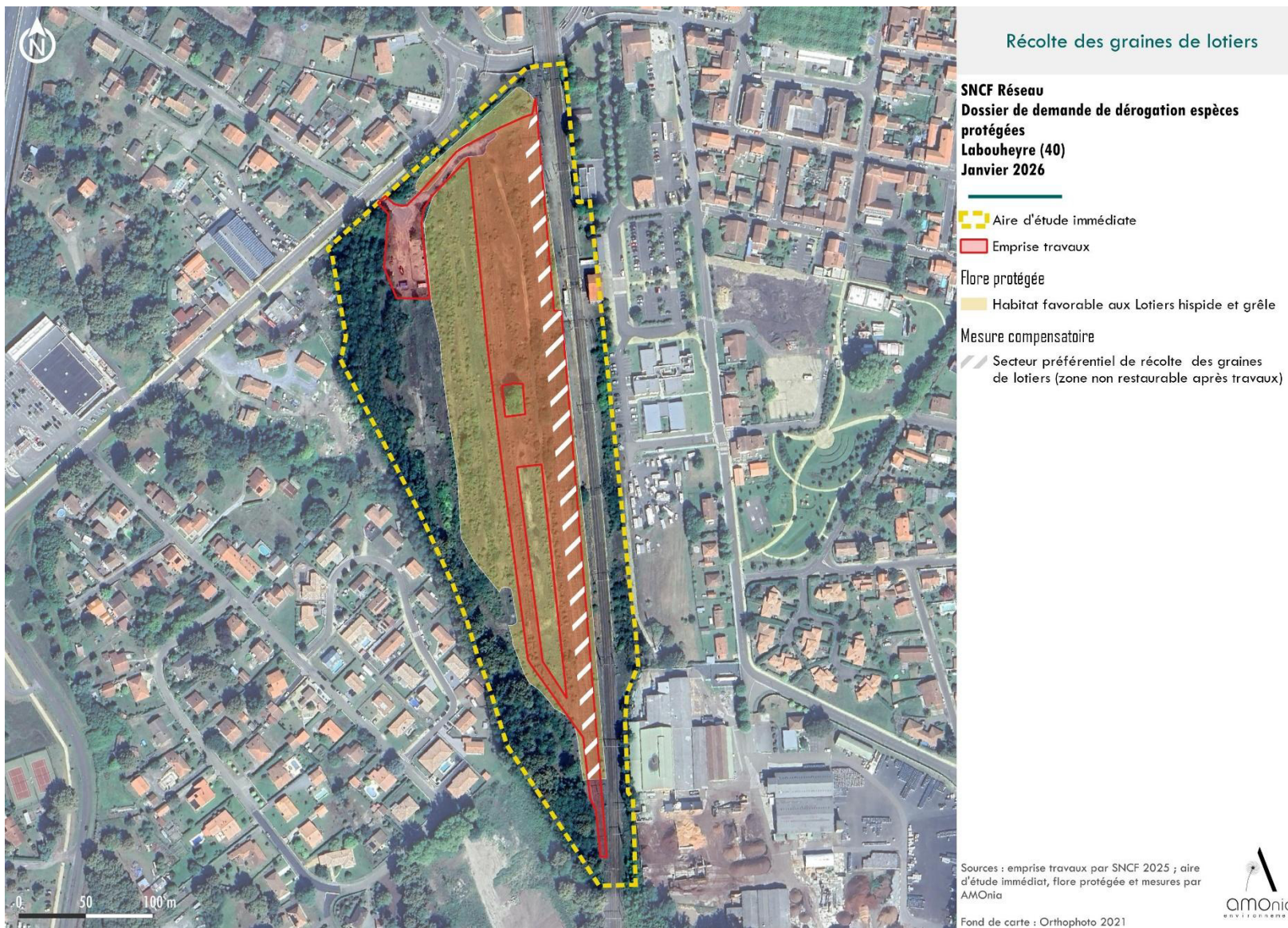


Figure 63 : MCI - Récolte des graines

## 6.5.1.1. MC2 : Création d'habitats favorables aux lotiers

MC2		Création d'habitats favorables aux lotiers		
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Espèces protégées		
Description	<p>Cette mesure distingue la gestion de la végétation (notamment envahissante) par l'ouverture de la lisière et les actions de génie écologique à mettre en place pour obtenir un substrat favorable aux deux espèces de lotiers.</p> <p>Cette mesure prend en compte les recommandations du CBNSA, organisme consulté dans le cadre du projet.</p> <p><b>MC2.A – Ouverture de la lisière</b></p> <p>La lisière à l'ouest de l'emprise des travaux est clairsemée et principalement constituée d'espèces exotiques envahissantes : Robinier faux-acacia, Erable négundo, Vigne vierge, Renouée du Japon.</p>			
	 <p>Figure 64 : Photographie de la lisière concernée par la mesure ©AMOnia environnement, 18/04/2025</p> <p>Tout en conservant la frange boisée dense en limite ouest, la partie clairsemée de la lisière peut être défrichée afin d'ouvrir le milieu et ainsi le rendre favorable aux deux espèces de lotiers. Cela permet d'agrandir les surfaces d'habitat favorable aux deux espèces de lotiers tout en éliminant des espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Bien qu'il ne s'agisse pas d'un habitat favorable aux oiseaux de milieux boisés, certaines espèces potentielles peuvent ponctuellement l'utiliser, en ce sens, ce défrichage doit être réalisée en période de moindre sensibilité (octobre à février).</p> <p>Des mesures de gestion adaptée aux espèces exotiques envahissantes présentes seront mises en place, en dessouchant notamment les robiniers faux-acacia et les érables négundo.</p> <p><b>MC2.B – Mise en place d'un substrat sablonneux favorable aux lotiers</b></p> <p>L'absence de développement de lotiers sur la zone concernée par la mesure peut également être expliquée par les caractéristiques du sol.</p>			



Les sondages manuels réalisés sur la zone ont identifié la présence de 10 à 20 cm de matière organique reposant sur un remblai n'ayant pas pu être creusé ou analysé (refus de tarière). Ce remblai est très certainement issu de l'historique d'utilisation de la base ferroviaire.



Figure 65 : Photographie de la zone ouverte concernée par la mesure ©AMOnia environnement, 18/04/2025

La mesure compensatoire devra permettre la modification de l'horizon superficiel du sol afin de le rendre favorable aux lotiers.

L'adaptation du substrat sera effectuée sur l'ensemble de la zone identifiée sur la Figure 62, soit 6 227 m<sup>2</sup>.

#### Modalités de mise en œuvre

- Mettre à nu la lisière clairsemée avec gestion des exotiques envahissantes selon les recommandations des instituts techniques :
  - Robinier faux-acacia et Érable negundo : coupe, dessouchage et arrachage des rejets ;
  - Renouée du Japon, Vigne vierge : arrachage manuel
- Exporter le matériel végétal, principalement composé d'espèces végétales exotiques envahissantes vers un centre agréé de compostage.
- Décaper l'horizon organique superficiel (10 cm prélevé en moyenne) par pelleteuse ;
- Apport de sable acide, préférentiellement d'une carrière locale
- Mélange du sable (50 %) et d'une partie de la terre végétale décapée (50 %) sur 10 cm ;
- Régalage de la zone ;
- Export et traitement des terres excavées chargées en graines d'espèces exotiques envahissantes non utilisées.

#### Coût estimatif

Traitement de la végétation incluant main d'œuvre, matériel et évacuation des déchets verts : environ 4 000 € HT

Décapage, dépôt et régaling de la zone incluant la location d'une pelleteuse et 2 jours de travail d'un ouvrier : 2 400 € HT

Coût pour 300 m<sup>3</sup> de sable avec transport par camion benne : 8 000 € HT

Export et traitement des terres excavées (environ 300 m<sup>3</sup> soit 420 tonnes) : 30 000 € HT

Coût total de la mesure : 44 400 € HT

#### Objectifs de résultat

- Créer un nouvel habitat favorable aux Lotiers grêle et hispide.
- Veiller au bon déroulement des travaux au regard des enjeux.

## 6.5.1.2. MC3 : Ensemencement du site

MC3	Ensemencement du site			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Espèces protégées		
Description	<p>Les habitats favorables créés (6 227 m<sup>2</sup>) feront l'objet d'un ensemencement de graines des deux lotiers.</p> <p>L'ensemencement pourra être effectué début de printemps 2027, soit à la fin des travaux.</p> <p>Au moment du semis, il est important de vérifier l'état sanitaire des graines et donc de les sortir des gousses.</p> <p>Le sol devra être griffé et les graines jetées à la volée au droit de la zone de compensation puis légèrement ratissées.</p>			
Modalités de mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ensemencer les secteurs favorables créés (6 227 m<sup>2</sup>)</li> </ul>			
Objectifs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'espèce sur l'ensemble du site</li> <li>• Obtenir le maintien des effectifs des Lotiers sur la base de Labouheyre.</li> </ul>			
Coût estimatif	<p>½ journée pour le semis et griffage, soit 350 € HT avec frais de déplacement inclus.</p>			

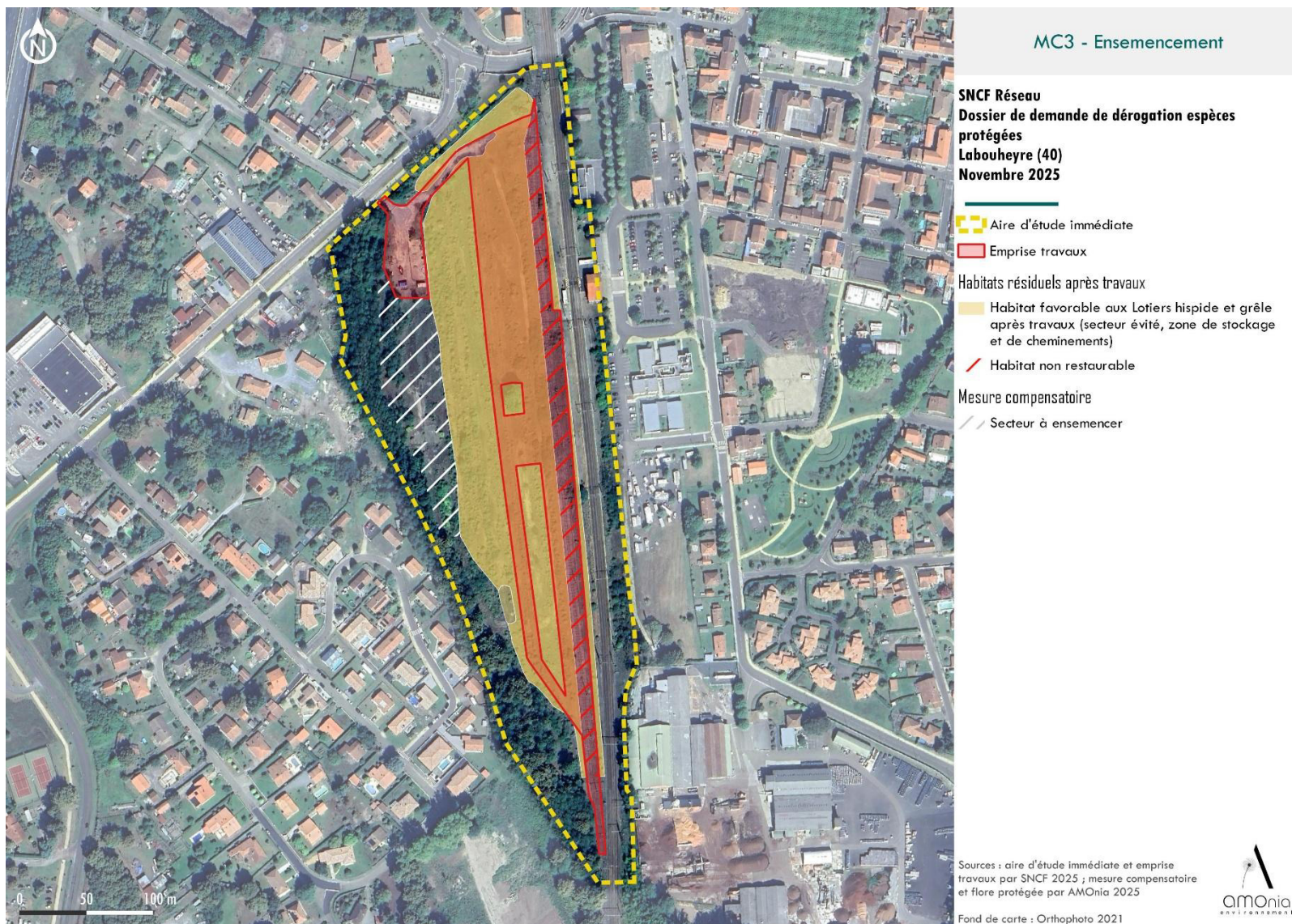


Figure 66 : MC3 – Secteur d'ensemencement avec les graines de Lotier hispide et grêle



### 6.5.1.3. MC4 : Maintien de l'habitat des Lotiers

MC4	Maintien de l'habitat des lotiers			
Type de mesures	E	R	C	A
Thématique	Milieux naturels	Espèces protégées		
<b>Description</b>	<p>Après travaux et mise en place des mesures de compensation précédentes, les secteurs favorables aux Lotiers s'étendent sur une surface de <b>37 358 m<sup>2</sup></b>. Cette surface, au même titre que l'ensemble du site, est soumise à une forte pression de différentes espèces exotiques envahissantes citées dans la MR9.</p> <p>L'intérêt de la présente mesure est de conserver un habitat favorable aux Lotiers en le maintenant ouvert et en luttant contre les espèces végétales exotiques envahissantes.</p> <p>L'emprise concernée par cette mesure comprend les zones non impactées par le projet et les zones rendues favorables ou restaurées.</p> <p><b>Des patchs de ronciers et d'arbustes devront être conservés sur le site afin de maintenir des habitats favorables pour l'avifaune de milieux semi-ouverts.</b></p>			
<b>Modalités de mise en œuvre</b>	<p><u>Gestion des exotiques envahissantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Arrachage des repousses de Robinier faux-acacia, de Buddleia de David, d'Érable négundo et de Renouée du Japon</li> <li>• Arrachage manuel des herbacées et sujets ligneux</li> <li>• <b>Fréquence d'intervention : minimum une fois par an, voire plus selon la reprise (préférentiellement en avril/mai et/ou septembre/octobre)</b></li> <li>• Durée de la mesure : 2 ans minimum + intervention supplémentaire déclenchée selon les suivis floristiques</li> </ul> <p><u>Fauche régulière :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fauche ou tonte régulière avec export des résidus, a <i>minima</i> une fois par an (préférentiellement en avril)</li> <li>• Scarification du sol tous les 3 ans après disparition des exotiques envahissantes sur site</li> </ul>			
<b>Objectifs de résultat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir l'habitat favorable aux Lotiers.</li> <li>• Lutter contre les EVEC.</li> </ul>			
<b>Coût estimatif</b>	<p><u>Gestion des EEE :</u> Environ 4 000 € HT par session incluant la main d'œuvre, le matériel et l'évacuation des déchets verts</p> <p>Soit 44 000 € HT pour 12 sessions sur 30 ans (dont 6 sur les deux premières années après les travaux)</p> <p><u>Fauche et entretien du site :</u> Environ 1 200 € HT par session incluant la main d'œuvre, le matériel et l'évacuation des déchets verts</p> <p>Soit 36 000 € HT pour une session par an sur 30 ans</p> <p><u>Coût total de la mesure : 80 000 € HT</u></p>			





Figure 67 : MC4 - Maintien de l'habitat des lotiers

## 6.5.1.4. Justification foncière

La base de Labouheyre appartient en totalité à SNCF Réseau. Les mesures compensatoires concernent les parcelles cadastrales suivantes :

- | H3007 – 25 355 m<sup>2</sup> ;
- | H2984 – 27 351 m<sup>2</sup> ;
- | H2975 – 21 591 m<sup>2</sup> ;
- | H2983 – 133 m<sup>2</sup> ;
- | H2980 – 386 m<sup>2</sup>.

**SNCF Réseau possède donc la propriété foncière permettant la gestion et le suivi du site sur 30 ans.**

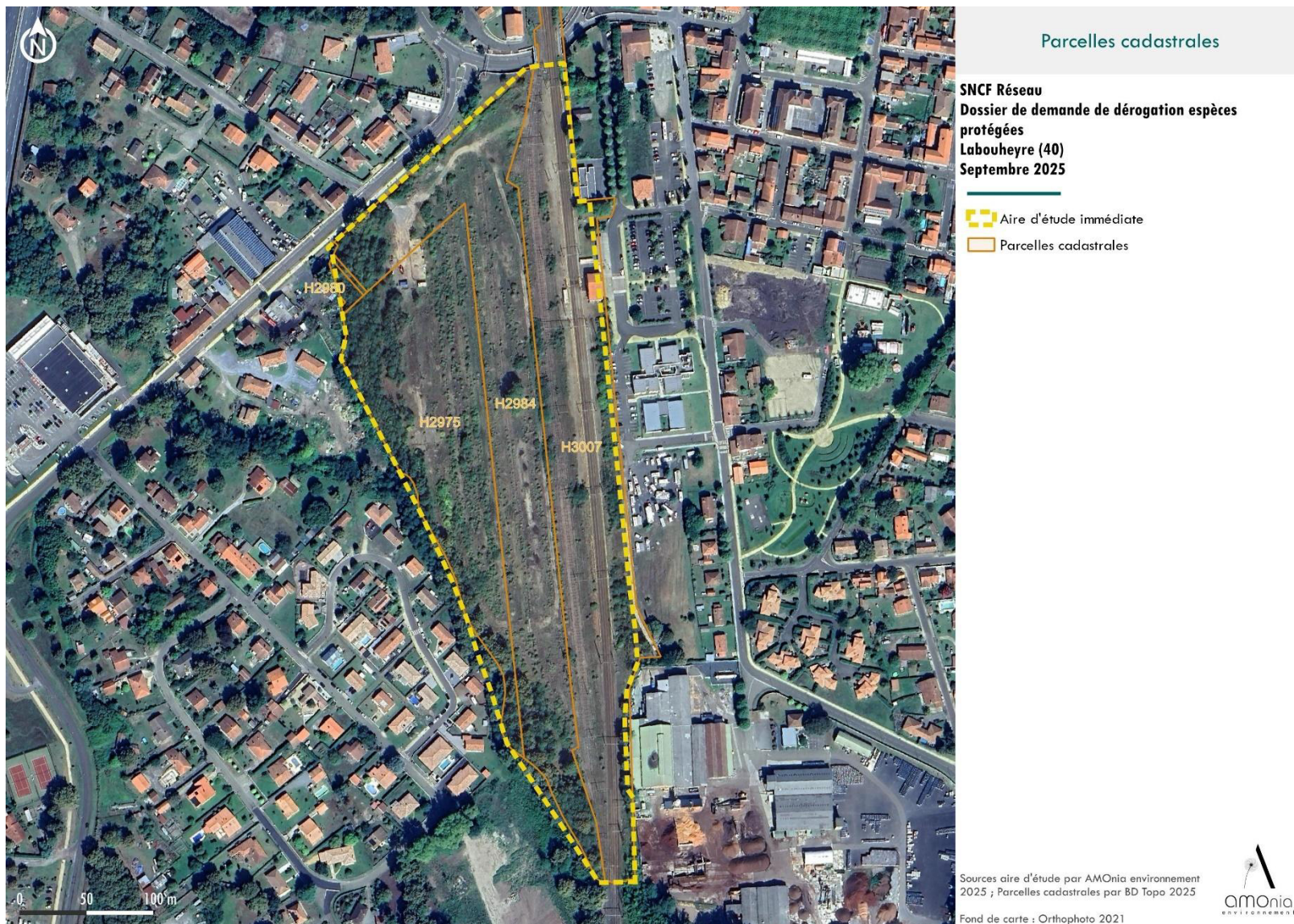


Figure 68 : Parcelles cadastrales de la base travaux de Labouheyre

## 6.5.1.5. Suivi des mesures de compensation

Des mesures de suivi sont nécessaires pour suivre et mesurer l'efficacité des mesures compensatoire, et ce durant toute la durée effective de la compensation, soit 30 ans. Ces suivis devront être intégrés au coût de gestion du site.

Du fait du maintien d'une activité sur site, ces mesures permettront d'ajuster et de compléter les mesures de gestion définies (notamment MC4) selon les besoins évalués.

<b>MSI</b>	<b>Suivi de la flore et des espèces exotiques envahissantes</b>											
	Suivre l'efficacité des mesures sur 30 ans.											
<b>Objectif</b>	Mesurer l'évolution du Lotier hispide et du Lotier grêle sur les habitats favorables Évaluer la présence d'espèces exotiques envahissantes											
<b>Modalité de mise en œuvre</b>	<p>Le suivi de la flore protégée sera effectué afin de mesurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le maintien des stations évitées de Lotier hispide et Lotier grêle ;</li> <li>- sa reprise sur les zones dégradées non artificialisées de l'emprise des travaux ;</li> <li>- sa prise sur la zone de création d'habitat favorable dans le cadre de la MC2.</li> </ul> <p>La présence d'espèces végétales envahissantes sera également relevée, avec une évaluation de leur dynamique d'évolution. Les stations observées seront géolocalisées et une estimation de la superficie de chaque station et/ou du nombre de pieds sera faite, selon le cas.</p>											
<b>Période d'intervention</b>	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
<b>Indicateurs</b>	<p>Les suivis flore/habitat auront lieu entre les mois de mai et juillet selon les conditions météorologiques afin de cibler la période optimale pour détecter les pieds de Lotier. L'ensemble des relevés seront géolocalisés.</p> <p>Suivi avec relevés annuels les 5 premières années (N+1 à N+5) puis tous les 5 ans (N+10, N+15, N+20, N+25, N+30) soit 10 relevés.</p>											
<b>Coût estimé</b>	Relevés floristiques avec rapport de suivi : 2 000 € HT soit 20 000 € HT											



### 6.5.1.6. Effets des mesures compensatoires *in situ*

Le projet de modernisation de la ligne Ychoux-Dax, et notamment les travaux préparatoires qui seront réalisés sur la base de Labouheyre, ont mis en évidence des impacts résiduels pour le Lotier hispide et le Lotier grêle de 19 878 m<sup>2</sup>.

La mise en œuvre de mesures compensatoires *in situ* permet de compenser 20 193 m<sup>2</sup> au droit de la base de Labouheyre (Tableau 49), décomposés de la manière suivante :

- | Création d'habitats favorables : 6 227 m<sup>2</sup> créés par l'ouverture d'une lisière à enjeu très faible et l'apport d'un substrat sablonneux sur la zone ;
- | Restauration d'habitats favorables par gestion adaptée : 13 966 m<sup>2</sup> au droit des zones de stockage et de cheminements.

Ces mesures permettent de garantir le maintien des Lotiers hispide et grêle au droit même des impacts occasionnés par les travaux.

**La mise en œuvre des mesures compensatoires *in situ* permet de retrouver 37 328 m<sup>2</sup> d'habitats favorables aux lotiers sur les 37 098 m<sup>2</sup> d'habitats favorables initialement déterminés.**

Tableau 49 : Évaluation des mesures compensatoires sur les deux espèces concernées

Espèces nom vernaculaire	Espèces nom latin	Enjeu évalué sur le site	Évaluation des effets après application des mesures d'atténuation	Surface d'habitat initial	Impact résiduel	Mesure compensatoire	Surface compensée <i>in situ</i>
Lotier grêle	<i>Passer domesticus</i>	Faible	Fort	37 098 m <sup>2</sup>	19 878 m <sup>2</sup>	MC1 MC2 MC3 MC4	20 193 m <sup>2</sup>
Lotier hispide	<i>Phoenicurus ochruros</i>	Faible	Fort	37 098 m <sup>2</sup>	19 878 m <sup>2</sup>	MC1 MC2 MC3 MC4	20 193 m <sup>2</sup>

### 6.5.2. Compensation *ex situ*

Aucune dette compensatoire ne subsiste après application de mesures compensatoires *in situ*. Il n'est donc pas nécessaire de mettre en œuvre des mesures compensatoires *ex situ*.



## 6.6. Synthèse des mesures environnementales

Le tableau ci-dessous reprend la synthèse et les coûts des actions de gestion des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, jusqu'au terme des engagements du maître d'ouvrage, fixé sur 30 ans pour la mesure compensatoire et le suivi associé.

Tableau 50 : Synthèse des mesures environnementales

Code de la mesure	Nom de la mesure	Durée	Coût de la mesure (€ HT)
<i>Mesures d'évitement</i>			
ME1	Évitement des zones à enjeu pour le choix des variantes de travaux connexes	Avant travaux	Intégré au coût du projet
<i>Mesures de réduction</i>			
MR1	Prospections complémentaires sur les secteurs impactés à enjeux et adaptation des travaux	Avant travaux	3 000 €
MR2	Calendrier d'intervention adapté aux enjeux écologiques	Pendant les travaux	Intégré au coût du projet
MR3	Débroussaillage préventif des bases travaux de Labouheyre et de Solférino	Avant les travaux	Intégré au coût du projet
MR4	Mise en défens des stations de lotiers et des boisements hors emprise des travaux	Pendant les travaux	7 430 €
MR5	Conservation et préservation des arbres existants	Pendant les travaux	300 à 900 €
MR6	Réduction des impacts faunistiques sur le site de Solférino	Pendant les travaux	5 000 €
MR7	Passage préalable d'un écologue en amont des travaux	Avant les travaux	8 500 €
MR8	Capture et relâche d'espèces protégées dans l'enceinte des périmètres des bases de travaux	Pendant les travaux	Intégré au coût de la mesure MAI
MR9	Prévention et réduction de la contamination par les espèces exotiques envahissantes en phase chantier	Pendant les travaux	Intégré au coût du projet
MR10	Gestion des déchets	Avant et pendant les travaux	Intégré au coût du projet
<i>Mesure d'accompagnement</i>			



Code de la mesure	Nom de la mesure	Durée	Coût de la mesure (€ HT)
MAI	Veille générale et coordination environnementale	Avant, pendant et après travaux	33 600 €
<i>Mesures de compensation in situ</i>			
MCI	Récolte de graines	Avant les travaux	1 600 €
MC2	Création d'habitats favorables aux lotiers	Pendant les travaux	44 400 €
MC3	Ensemencement du site	Après les travaux	350 €
MC4	Maintien de l'habitat des lotiers	30 ans	80 000 €
<i>Mesures de suivi</i>			
MSI	Suivi de la flore protégée et des espèces exotiques envahissantes	30 ans	20 000 €
<b>TOTAL (HT)</b>			<b>184 780 € pour 30 ans</b>

## 7. SYNTHÈSE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION

Deux espèces protégées se développant sur la friche ferroviaire, le Lotier hispide et le Lotier grêle, vont être impactées lors des travaux de modernisation de la ligne Ychoux-Dax.

Malgré des solutions d'évitement et de réduction, des impacts résiduels de 19 878 m<sup>2</sup> subsistent sur les deux espèces de Lotiers du fait des travaux préparatoires prévus sur la base de Labouheyre. Le projet nécessite ainsi la mise en œuvre de mesures compensatoires *in situ* au droit de la base :

- | MC1 : Récolte des graines ;
- | MC2 : Création d'habitats favorables ;
- | MC2 : Ensemencement du site ;
- | MC4 : Maintien de l'habitat des Lotiers sur le site.

La mise en place des mesures compensatoires *in situ* permet de compenser 20 193 m<sup>2</sup> en compléments des secteurs préservés, soit 37 328 m<sup>2</sup> d'habitats favorables aux lotiers au total sur la base de Labouheyre sur les 37 098 m<sup>2</sup> d'habitats favorables initialement déterminés. Le ratio de compensation de 1 pour 1 est donc respecté.

Une gestion adaptée et un suivi des deux espèces seront mis en œuvre afin de garantir le maintien des deux espèces.



Une demande de dérogation pour la capture temporaire d'amphibiens sur les emprises travaux avec relâche des individus est également intégrée au dossier afin de ne pas porter atteinte à des individus en transit.

## 8 . A N N E X E S

### 8.1. Annexe 1 - CERFAS

#### 8.1.1. Annexe 1.1 - CERFA N°13617\*01: Demande de dérogation pour la coupe, l'arrachage, ou l'enlèvement de spécimens d'espèces végétales protégées (2 pages)



**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  **LA COUPE\***  **L'ARRACHAGE\***  
 **LA CUEILLETTE\***  **L'ENLÈVEMENT\***

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : Gaëlle JACQUEMIN (Maîtrise d'ouvrage)

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SNCF Réseau Pôle Projets - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 17 Rue Cabanac Immeuble le Spinnaker - CS61926

Commune Bordeaux CEDEX

Code postal 33081

Nature des activités : gestionnaire d'infrastructures du réseau ferré national

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 Lotus hispidus Lotier hispide	777 pieds	19 878 m² d'habitats favorables aux deux espèces impactées après mesures d'atténuation
B2 Lotus angustissimus Lotier grêle	93 pieds	19 878 m² d'habitats favorables aux deux espèces impactées après mesures d'atténuation
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens  
 (2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Ychoux-Dax pour maintenir son opérabilité ; les travaux associés à la demande de dérogation concernent des travaux connexes indispensables sur la base travaux de Labouheyre

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION**

Préciser la période : mars 2026 à mars 2027

ou la date : .....

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE L'OPÉRATION \***

Arrachage ou enlèvement définitif  Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés : .....

..Pas d'export des individus détruits par piétinement et/ou par passage d'engins.....

Arrachage ou enlèvement temporaire  avec réimplantation sur place

avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation : .....

..Réimplantation par semis de graines : les graines seront récoltées en période optimale (temps sec, maturité suffisante) et conserver à température ambiante dans un lieu sec et aéré.....

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation : .....

..Semis des graines sur les sites compensatoires *in situ* à posteriori des travaux, avec griffage du sol et gestion des espèces végétales exotiques envahissantes.....

Suite sur papier libre

**EI. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLÈVEMENT**

Préciser les techniques : .. Coupe et destruction d'individus lors des travaux suivants : .....

- Cheminements sur site (piétons et engins).....

- Stockage de matériaux (traverses, rails, etc.).....

- Remplacement des constituants des voies ferroviaires (traverses, voies et ballast).....

Suite sur papier libre

**F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION \***

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : .....

Formation continue en biologie végétale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : personnel de chantier.....

**G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION**

Régions administratives : ..Nouvelle-Aquitaine.....

Départements : ..Landes.....

Cantons : .....

Communes : ..Labouheyre.....

**H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION. QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \***

Réimplantation des spécimens enlevés  Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : .....

..Semis et gestion favorable aux deux espèces sur le site compensatoire (cf dossier complet).....

Suite sur papier libre

**I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION**

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : .....

..Des suivis de chantier seront réalisés pendant les travaux dans le cadre de la coordination environnementale.....

..Des suivis floristiques sont prévus pendant 30 ans sur les sites compensatoires.....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bordeaux

le 26/01/2026

Votre signature J. Jacquemin

## **8.1.2. Annexe 1.2 - CERFA N°11633\*02: Demande de dérogation pour la récolte, l'utilisation et le transport des spécimens d'espèces végétales protégées (2 pages)**



**DEMANDE DE DÉROGATION**

POUR  **LA RECOLTE\***  **L'UTILISATION\***  
 **LE TRANSPORT\***  **LA CESSION\***

**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : Gaëlle JACQUEMIN (Maîtrise d'ouvrage)

ou Dénomination (pour les personnes morales) : SNCF Réseau.Pôle Projets - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....

Adresse : N° 17..... Rue Cabanac..... Immeuble le Spinnaker - CS61926.....  
 Commune BORDEAUX...CEDEX..... Code 33081

Nature des activités : Gestionnaire d'infrastructures du réseau ferré national.....

Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité(1)	Description (2)
B1 <i>Lotus hispidus</i> Lotier hispide	426 pieds	Récolte préférentielle sur les secteurs de travaux à impact permanent (renouvellement de voies ferroviaires)
B2 <i>Lotus angustissimus</i> Lotier grêle	40 pieds	Récolte préférentielle sur les secteurs de travaux à impact permanent (renouvellement de voies ferroviaires)
B3		
B4		
B5		

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \* : RECOLTE  , UTILISATION  , TRANSPORT  , CESSION  ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles**

Préciser l'activité générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : La récolte des graines est destinée à être semencée sur le site compensatoire in situ de Labouheyre.....

.....

Suite sur papier libre

**D. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION \* : RECOLTE  , UTILISATION  , TRANSPORT  , CESSION  ; s'il y a plusieurs opérations successives préciser pour chacune d'entre elles**

Préciser la période : Récolte des graines de juin à juillet 2026, utilisation (semis) au droit du site compensatoire entre novembre 2026 et mars 2027.....

ou la date : .....

**E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DE LA RECOLTE**

**E1. QUELS SONT LES LIEUX DE RECOLTE**

Préciser les régions administratives : Nouvelle-Aquitaine.....

les départements : Landes.....

les cantons : .....

les communes : Labouheyre.....

## E2. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE RECOLTE

Préciser les techniques : La récolte de graines doit se faire à une période de maturité optimale et par temps sec (meilleure conservation des graines) soit de juin à août.....  
Il est impératif de les conserver dans un endroit sec et aéré à température ambiante dans un conditionnement non hermétique.....  
Suite sur papier libre

## E3. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE LA RECOLTE \*

Formation initiale en biologie végétale  Préciser : Botaniste phytosociologue.....

Formation continue en biologie végétale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : .....

## F. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE RÉALISATION DU TRANSPORT

### F1. QUEL EST LE LIEU DE DESTINATION

Nom et Prénom : .....  
ou Dénomination (pour les personnes morales) : .....  
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) : .....  
Adresse : ..... N° ..... Rue .....  
Commune ..... Code postal .....  
Nature des activités : .....  
Qualification : .....

### F2. QUELS SONT LE MODE ET LES CONDITIONS DU TRANSPORT \*

Durée prévue du transport : .....  
Véhicule automobile ou camion , Train , Avion , Bateau   
Conditionnement des végétaux dans le véhicule : Précisez le type d'emballage, les conditions de température, etc.. ;  
.....  
.....  
.....

Suite sur papier libre

## G. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte rendu *a posteriori* de la récolte sera effectué.  
Un suivi des graines sera également réalisé pendant le stockage des graines et au moment du semis afin de vérifier l'état sanitaire des graines.....  
.....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Bordeaux

le 29/01/2026

Votre signature



### **8.1.3. Annexe 1.3 – CERFA N°13616\*01 : Demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégée (2 pages)**



**DEMANDE DE DÉROGATION**  
**POUR**  **LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT \***  
 **LA DESTRUCTION \***  
 **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE \***  
**DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

\* cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement  
 Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations  
 définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

**A. VOTRE IDENTITÉ**

Nom et Prénom : Gaëlle JACQUEMIN (Maîtrise d'ouvrage)  
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : SNCF Réseau...Pôle Projets - Direction Régionale Nouvelle-Aquitaine  
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :  
 Adresse : N° .17..... Rue Cabanac...Immeuble le Spinnaker - CS61926  
 Commune BORDEAUX.CEDEX.....  
 Code postal 33081.....  
 Nature des activités : Gestionnaire d'infrastructures du réseau ferré national .....  
 Qualification : .....

**B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION**

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B1 Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibundus</i>	À définir	En cas de transit sur site
B2 Pélodyte ponctué <i>Pelodytes punctatus</i>	À définir	En cas de transit sur site
B3 Rainette ibérique <i>Hyla molleri</i>	À définir	En cas de transit sur site
B4 Crapaud épineux <i>Bufo spinosus</i>	À définir	En cas de transit sur site
B5 Grenouille agile ; Crapaud calamite ; Rainette méridionale <i>Rana dalmatina ; Epidalea calamita ; Pelophylax ridibundus</i>	À définir	En cas de transit sur site

(1) nature des spécimens, sexe, signes particuliers

**C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION \***

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Étude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Étude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Étude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux de modernisation de la ligne ferroviaire Ychoux-Dax pour maintenir son opérabilité ; les travaux associés à la demande de dérogation concernent  
 Suite sur papier libre des travaux préparatoires indispensables sur la base travaux de Labouheyre.....

**D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION**  
 (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)

**D1. CAPTURE OU ENLÈVEMENT \***

Capture définitive  Préciser la destination des animaux capturés : .....  
 Capture temporaire  avec relâcher sur place  avec relâcher différé   
 S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : .....

S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher : Relâcher en dehors de l'emprise travaux et des barrières amphibiens

- Capture manuelle  Capture au filet   
Capture avec époussette  Pièges  Préciser : .....  
Autres moyens de capture  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
Modalités de marquage des animaux (description et justification) : .....

Suite sur papier libre

### D2. DESTRUCTION \*

- Destruction des nids  Préciser : .....  
Destruction des œufs  Préciser : .....  
Destruction des animaux  Par animaux prédateurs  Préciser : .....  
Par pièges létaux  Préciser : .....  
Par capture et euthanasie  Préciser : .....  
Par armes de chasse  Préciser : .....  
Autres moyens de destruction  Préciser : .....

Suite sur papier libre

### D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE \*

- Utilisation d'animaux sauvages prédateurs  Préciser : .....  
Utilisation d'animaux domestiques  Préciser : .....  
Utilisation de sources lumineuses  Préciser : .....  
Utilisation d'émissions sonores  Préciser : .....  
Utilisation de moyens pyrotechniques  Préciser : .....  
Utilisation d'armes de tir  Préciser : .....  
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle  Préciser : .....

Suite sur papier libre

### E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION ?

- Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....  
Formation continue en biologie animale  Préciser : Écologue avec habilitation  
Autre formation  Préciser : .....

### F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : Toute la durée des travaux de mars 2026 à mars 2027.....  
ou la date : .....

### G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : Nouvelle-Aquitaine.....  
Départements : Landes.....  
Cantons : .....  
Communes : .....

### H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

- Relâcher des animaux capturés  Mesures de protection réglementaires   
Renforcement des populations de l'espèce  Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en défens de l'emprise travaux avec barrières amphibiens

Suite sur papier libre

### I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Durant le chantier, un écologue sera garant de la survie des espèces présentes et réalisera un compte rendu de l'opération.....

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à ...Bordeaux.....

le 26/01/2026.....

Votre signature

*J. Jacquemin*

## 8.2. Annexe 2 - CV des intervenants



**Julie MORVAN**  
**Responsable du bureau d'études**



### Compétences

- | Procédures réglementaires
  - | Cadrage et veille réglementaires
  - | Dossiers déclaratifs et d'autorisation environnementale
- | Diagnostics écologiques généralistes
  - | Relevés floristique et faunistique généralistes
  - | Détermination des zones humides (critères pédologique et floristique)
  - | Problématique espèces exotiques envahissantes
- | Etats qualitatif et quantitatif des milieux
  - | Analyse hydrologique
  - | Plan de gestion
- | Gestion d'entreprise
  - | Management d'équipe
  - | Développement de projets
- | Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO)
  - | Management environnemental
  - | Suivi de chantier écologique et développement durable
- | Développement de projets de recherche
  - | Biodiversité en sites exploités
- | Formations et Conférences
  - | Enseignements universitaires, juré d'examen
  - | Animation de conférences
- | Démarches commerciales
  - | Propositions techniques et financières
  - | Réponse aux appels d'offres
  - | Prospection et suivi clients
  - | Constitution d'un réseau de partenaires

### Formation initiale

- | Doctorat ès Environnement (géologie et écologie) (Université d'Angers, 49 - 2006)

### Expériences professionnelles

- | Depuis juillet 2015 : Chef d'entreprise et Responsable du bureau d'études AMOnia environnement (Villenave d'Ornon, 33)

### Références

- | **Élaboration d'un inventaire et la caractérisation des Zones Humides** sur les versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière (33) - Syndicat de Gestion des Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière (SGBV) – Mars 2021 – En cours

[En savoir plus sur Julie](#)

Bureau d'études **environnementaliste**

06 60 23 16 53

[julie.morvan@amonia.fr](mailto:julie.morvan@amonia.fr) | [www.amonia.fr](http://www.amonia.fr)

10 rue Roger Lapébie, Bât A - 33140 Villenave d'Ornon



## Emilia POIRIER

### Cheffe de projet Environnement



#### Compétences

##### Elaboration d'études réglementaires

- | Cas par cas / Etude d'impact
- | Dossier Loi sur l'Eau
- | Dossier d'incidence Natura 2000
- | Dossier de demande de dérogation « Espèces protégées »

##### Zones humides

- | Préalocalisation de zones humides
- | Inventaires pédologiques pour identification de zones humides
- | Analyse des fonctionnalités de zones humides (méthode ONEMA)
- | Mise en œuvre de la séquence « éviter – réduire- compenser »

##### Agronomie

- | Pré-diagnostic agro-pédologique
- | Connaissance des exploitations agricoles (pratiques, impacts, filières)

##### Cartographie / SIG

- | Création, exploitation, manipulation, structuration et analyse de données géographiques
- | Restitution et mise en forme de données géographiques
- | Réalisation d'atlas cartographique
- | Formalisation des données SIG selon les formats réglementaire (GWERN, SINP)

##### Géomatique

- | Calcul d'indice et notions de classification
- | Manipulation et exploitation d'images satellites ou aériennes, et de MNT (modèle numérique de terrain)

##### Gestion de base de données

- | Conception de schémas relationnels
- | Manipulation de systèmes de gestion de base de données (PostgreSQL, Access)

#### Formation initiale

| Diplôme d'ingénieur agronome – Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse (ENSAT)  
2018 - 2022

avec spécialisation AgroTIC « Technologies de l'Information et la Communication appliquées aux problématiques agricoles et environnementales » effectué au sein de l'Institut Agro Montpellier (34) et Bordeaux Sciences Agro (33)

#### Formation continue

| Formation « SECUFER » par ApprenSur – Avril 2024

| Formation « Bases de la pédologie appliquée aux zones humides » par Solenvie – Mars 2024

| Formation « Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux (AIPR) » par Sogelink – Septembre 2023

Bureau d'études **environmentaliste**

07 49 40 52 79

[emilia.poirier@amonia.fr](mailto:emilia.poirier@amonia.fr) | [www.amonia.fr](http://www.amonia.fr)

10 rue Roger Lapébie, Bât A - 33140 Villenave d'Ornon





Formation APTE'VA « Autorisation Pour Travailler Ensemble sur le réseau Vinci Autoroutes » par Caroline MALLO - Juillet 2021

## Expériences professionnelles

**Ingénieure Environnement** au bureau d'études AMOnia environnement (Villenave d'Ornon, 33)

Depuis juillet 2025 : cheffe de projet

Mars à juin 2025 : chargée d'études

**Ingénieure Environnement & SIG** au bureau d'études Améten - (Cestas, 33)

2022-2025 : chargée d'études

2021-2022 : alternance

**Chargée d'études en agronomie** au bureau d'études Oréade-Brèche - (Labège, 31)

2020 : stage de 6 mois

## Références Bureau d'études

Dossiers réglementaires :

Réalisation d'étude d'impact dans le cadre de projets agrivoltaïques pour TSE, Q Energy et Boralex – 2022-2025

Réalisation d'étude d'impact dans le cadre de projets de centrales photovoltaïques au sol pour AEDES Energies et TOTAL Energies – 2022-2024

Réalisation de dossiers Loi sur l'Eau et d'un dossier de demande de dérogation « Espèces protégées » dans le cadre de projets d'aménagements de cours d'eau – EPIDOR et SMDMCA – 2022-2024

Réalisation d'un dossier Loi sur l'Eau dans le cadre de la rubrique 3.3.1.0 (imperméabilisation de zones humides) avec recherche de compensation in-situ – TOTAL Energies – 2022

Analyses territoriales :

Prélocalisation de zones humides dans le cadre d'un inventaire pour le Syndicat du Moron – 2021-2025

Mise à jour de l'atlas de sensibilité du littoral aux pollutions marines (POLMAR-Terre) sur la région Nouvelle-Aquitaine – DREAL – 2023-2024

Valorisation écologique et environnementale du parcellaire de SNCF Réseau Nouvelle-Aquitaine – 2023

Analyse territoriale des besoins en compensation de zones humides pour le projet SNC « Barthes du Moulin de Lamothe » – réseau ASF de VINCI AUTOROUTE – 2022

## Références AMOnia

Dossiers réglementaires

**Dossier de demande de dérogation « Espèces protégées » pour la rénovation de la ligne ferroviaire n°655** dans les Landes (40) pour SNCF Réseau (depuis août 2025)

**Dossier de demande de dérogation « Espèces protégées » pour un projet de réhabilitation à Talence (33)** pour DOMOFrance (depuis juin 2025)

**Etude d'impact pour un projet agrivoltaïque** à Etauliers (33) pour Q ENERGY (depuis avril 2025)





## Diagnostics pédologiques

- | **Pré-diagnostic agro-pédologique** pour un projet agrivoltaïque à Port-D'Envaux (17) pour Q ENERGY – Mai 2025
- | **Inventaires pédologiques** dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles (depuis avril 2025)

## Analyses territoriales

- | **Constitution d'une base de données et rédaction de carnets biodiversité** pour Bordeaux Métropole (depuis mars 2025)





**Pierre BOUSCARY**  
**Ingénieur environnement & géomatique**  
**Référent technique Zones humides**



## Compétences

### Investigations zones humides et botanique

- | Inventaires pédologiques et identification de zones humides sur critère sol
- | Description et délimitation des habitats naturels EUNIS / CORINE Biotope, identification de zones humides sur critère botanique
- | Inventaires de la flore d'Aquitaine et Atlantique (espèces protégées, espèces exotiques envahissantes)

### Cartographie

- | Production de cartes
- | Production d'atlas cartographiques
- | Sémiologie graphique

### S.I.G.

- | Maîtrise de logiciels et outils : QGIS, ArcGIS, GRASS, OTB, SAGA, FME
- | Formation, accompagnement et appui technique
- | Prélocalisation de zones humides
- | Prélocalisation d'habitats naturels

### Production de documents

- | Pré-diagnostic écologiques
- | Diagnostic zone humide
- | Fiche de préconisation de gestion
- | Documents de vulgarisation

## Formation initiale

- | **Master en Gestion Territoriale du Développement Durable** - 2018-2020 – Université Bordeaux Montaigne
- | **Licence en Géographie de l'Aménagement Environnement et de la Gestion des Ressources** - 2015-2018 – Université Bordeaux Montaigne

## Formation continue

- | **Formation « SECUFER »** par ApprenSur – Mars 2024
- | **Formation « Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux (AIPR) »** par Sogelink – Septembre 2023
- | **Formation « Critères de détermination des plantes caractéristiques de zones humides »** par Jean-Marie DUPONT – Mai 2023
- | **Formation « Prévention et secours civiques de niveau I (PSCI) – Agréée par le ministère de l'intérieur »** par CRFP Nouvelle-Aquitaine - Mars 2023

Bureau d'études **environnementaliste**

07 69 87 72 23

[pierre.bouscary@amonia.fr](mailto:pierre.bouscary@amonia.fr) | [www.amonia.fr](http://www.amonia.fr)

10 rue Roger Lapébie, Bât A - 33140 Villenave d'Ornon





| **Formation « Le sol : sous nos pieds un monde méconnu ; comment apprendre à le connaître »**  
par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Brenne-Berry – Octobre 2022

## Expériences professionnelles

| **Chargé d'Études SIG** au bureau d'études AMONia Environnement- (Villenave d'Ornon, 33), depuis novembre 2021

| **Chargé d'Études Géomatique et Zones Humides** à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, septembre 2020 – octobre 2021

## Stages

| Chargé d'Études à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, mars 2020 – septembre 2020 (stage 6 mois)

| Chargé de Mission Géomaticien au Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, mars 2019 – septembre 2019 (stage 6 mois)

| Stage d'initiation à l'Institut National de l'Information Géographique et Forestière (IGN) de Saint-Médard-en-Jalles - mai 2017 (stage 1 mois)

## Références AMONia

| Diagnostics zones humides

| **Délimitation et caractérisation des zones humides sur critère floristique et pédologique** dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles (Sud Gironde Dax) pour SNCF Réseau – Depuis avril 2025

| **Diagnostic zone humide (critère pédologique) et détermination des lers enjeux presentis pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol** pour Q ENERGY à Etauliers (33) – Octobre 2024 à avril 2025

| **Diagnostic zones humides** pour l'extension d'un bâtiment à Bordeaux – Amaury GIRARDEAU – Février 2025

| **Diagnostic zones humides** pour la construction d'un bâtiment à Mérignac - DEAL PRO AUTOMOBILES – Janvier 2025

| **Diagnostic zones humides** projet RAMAGE - Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement de la Garonne – Juin 2024

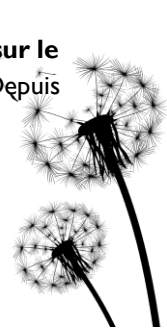
| **Inventaire flore et cartographie zone humide** pour le projet Hydrogène - RAINETTE Environnement – Juin 2024

| **Délimitation et caractérisation des zones humides sur critère pédologique** dans d'un atlas zone humide sur l'Agglomération de Pau – Depuis mai 2024

| **Diagnostic zones humides sur critère « pédologique » dans le cadre de l'élaboration d'une étude d'impact pour une centrale agrivoltaïque au sol** à Salsigne (11) pour ENGIE Green – Juin à septembre 2024

| **Délimitation et caractérisation des zones humides sur critère pédologique** dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles (Bordeaux – Toulouse) pour SNCF Réseau – Depuis juillet 2023

| **Pré-localisation et réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des zones humides sur le bassin versant de la rivière Maronne** pour la Communauté de Communes du Pays de Salers – Depuis juillet 2023





- | **État initial avant travaux avec diagnostics zones humides et biodiversité** pour le foyer occupationnel de Jenny Lepreux – Septembre 2023 à janvier 2024
- | **Diagnostic zones humides** dans le cadre de l'aménagement d'un foyer occupationnel à Mérignac (33) – ADGESSA – Janvier 2024
- | **Diagnostic zones humides** dans le cadre de l'aménagement d'une parcelle pour la création de 40 logements à Boé (47) – Domofrance – Novembre 2023
- | **Réalisation d'un inventaire pédologique** dans le cadre d'un suivi de zone humide sur une parcelle compensatoire pour SNCF Réseau – Mars 2023
- | **Diagnostic zones humides** dans le cadre d'un projet d'agrandissement de pisciculture à Soumeras (17) – SCEA STURGEON – Février 2023
- | **Suivi de zones humides de compensation (flore et sol) et recherche de zones humides de compensation** – SNCF Réseaux – Base logistique et de maintenance – Lannemezan (65) – depuis juillet 2022
- | **Recherche de zones humides de compensation** – Aménagement d'un site industriel et de recherche et développement - Thales – Cholet (49) – Décembre 2021
- | **Pré-localisation et caractérisation des zones humides** – Syndicat de Gestion des Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière – Avril 2021 à décembre 2024

#### | Pré-diagnostics

- | **Pré-diagnostic écologique** : Suites rapides Ychoux-Morcenx-Dax et Puyoô-Dax pour SNCF Réseau – Avril à mai 2025
- | **Pré-diagnostic écologique** – Lignes 640 et 590 – SNCF Réseau – 2023-2024
- | **Diagnostics écologiques** sur 5 projets dans le cadre de travaux de confortement et de régénération d'OA/OT sur les lignes 655 000 – 650 000 – 640 000 – 500 000 (Départements 47, 40, 33 et 64) pour SNCF Réseau – Août 2023
- | **Diagnostic écologique ciblé sur *Tulipa sylvestris*** dans le cadre d'un projet d'irrigation de 100 ha de culture à Monflanquin (47) – IES Ingénieurs Conseil – Mars 2023
- | **Pré-diagnostic écologique et atlas cartographique des enjeux** pour l'entretien des végétations de la ligne 590 – SNCF Réseaux – 2022
- | **Diagnostic écologique pour application de mesures compensatoires** - pour la construction d'un site industriel de 20 ha à Cholet (49) pour Thalès – 2022-2023
- | **Pré-diagnostic écologique** – Volets zone humide – Fabae – Aiguillon (47) - Juin 2022
- | **Pré-diagnostic écologique** – Volets zone humide et biodiversité – Val de Garonne Agglomération – Marmande (47) - Mars 2022
- | **Dossier de compensation zone humide** – Bruilhois - Agglomération d'Agen – 2021-2023

#### | États qualitatifs et quantitatifs des milieux

- | **Application de la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides – état initial** – dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles pour SNCF Réseau – de juillet 2023 à novembre 2024
- | **Réalisation d'une étude complémentaire sur la gestion des têtes de bassins versants** du territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle – 2023-2024





- | **Suivi de plan de gestion** – SNCF Réseaux – Base logistique et de maintenance – Lannemezan (65) – Juillet 2022
- | **Suivi de plan de gestion** – Castillon Pujols Communauté de Communes – Juillet 2022
- | **Application de la Méthode Nationale d'Evaluation des Fonctions des Zones Humides** – pour la construction d'un site industriel de 20 ha – Thalès – Cholet (49) – Depuis novembre 2022
- | **Plan de gestion des mesures écologique de la séquence Éviter, réduire, compenser » (ERC)** - Aménagement d'un site industriel et de recherche et développement – Thales – Cholet (49) – depuis novembre 2022
- | **Fiches habitats de l'inventaire et de la caractérisation des zones humides sur le territoire du Moron** – Syndicat de Gestion des Versants du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière (33) – Novembre 2022
- | **Réalisation d'une étude d'identification des zones à enjeu environnemental** sur le périmètre du SAGE Charente – Établissement Public Territorial de Bassin Charente - Décembre 2022

#### | Dossiers réglementaires

- | **Dossier de demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées** pour la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (65) - Avril 2021 à mai 2024
- | **Complétude demande d'examen au cas par cas** dans le cadre de la construction d'un lotissement de vacances sur un site N2000 à Ecuras (16) pour SARL Résidence CHADORLI – Octobre 2023 à janvier 2024
- | **Dossier de déclaration loi sur l'eau et Notice d'incidence NATURA 2000** simplifiée dans le cadre de l'aménagement d'un lotissement de 13 lots à Saint-Julien-en-Born (40) – Société d'Aménagement des Territoires et d'Équipement des Landes - Depuis mars 2023
- | **Étude d'impact du DDAE** pour la régularisation et le projet d'agrandissement d'une pisciculture d'esturgeons sur la commune de Soumèras (17) pour STURGEON - Depuis janvier 2023
- | **Dossier Loi sur l'eau, Notice d'incidence Natura 2000 et DEP pour la construction du centre d'incendie et de secours de Bazas (33)** pour le SDIS 33 – Juin 2021 à août 2023
- | **Rédaction du DDAE volets hydrologique et biodiversité**, pour la construction d'un site industriel de 20 ha – Thalès – Cholet (49) – 2021-2023
- | **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale** pour l'installation de dispositifs pare-congères aux abords des Routes Nationales (RN) 22 et 320, dans le département des Pyrénées-Orientales (66), en vue de réduire les phénomènes de formation de congères sur les chaussées concernées pour la Direction Interdépart. Routes Sud-Ouest – Depuis décembre 2020

#### | Base de données SIG

- | **Réalisation d'une base de données SIG** pour la préfiguration d'un observatoire de la qualité des sédiments marins – Gironde (33) – OFB – 2021 à 2023
- | **Appui à la réalisation des bases SIG** dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles (Sud Gironde Dax et Bordeaux-Toulouse) pour SNCF Réseau depuis juillet 2023





## Références personnelles

**CHAMBAUD F., BOUSCARY P. 2022.** L'espace humide de référence : un nouveau référentiel en appui à la gestion des zones humides. Concept, méthode, résultats, utilisation. Collection Eau & Connaissance. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. 63p + annexes.





Nicolas MAZET

Chargé d'études

Ingénieur agronome et environnement



## Compétences

### Élaboration d'études réglementaires

- Examen au cas par cas / Étude d'impact
- Dossier Loi sur l'Eau
- Dossier d'incidences Natura 2000
- Dossier de demande de dérogation « Espèces protégées »
- Plan de gestion

### Diagnostiques écologiques

- Détermination des zones humides (critères pédologique et floristique)
- Relevés floristiques et faunistiques généralistes

### Agronomie

- Pré-diagnostic agro-pédologique
- Connaissances du monde agricole : méthodes d'élevage et de culture

### Cartographie / SIG

- Création, exploitation, manipulation, structuration et analyse de données géographiques
- Restitution et mise en forme de données géographiques
- Réalisation d'atlas cartographique

### Outils de communication

- Conception graphique manuelle : schématisation paysagère et illustrations naturalistes

## Formation initiale

### Ingénieur agronome – Spécialisation Gestion des ressources et de l'environnement

2022-2023 – Bordeaux Sciences Agro (33)

### DUT Génie Biologique option Génie de l'Environnement

2017-2019 – IUT de Perpignan (66)

Bureau d'études **environnementaliste**

07 49 40 52 79

[nicolas.mazet@amonia.fr](mailto:nicolas.mazet@amonia.fr) | [www.amonia.fr](http://www.amonia.fr)

10 rue Roger Lapébie, Bât A - 33140 Villenave d'Ornon





## Formation continue

| **Formation « SECUFER »** – Centre de formation ApprenSur – Avril 2024

| **MOOC : Marine Protected Area** – Programme aires protégées d’Afrique et conservation, de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN PAPACO) - 2023

## Expériences professionnelles

| **Chargé d’études Environnement** au bureau d’études AMONia Environnement - (Villenave d’Ornon, 33), depuis novembre 2023

| **Assistant Chargé de missions** à MIFENEC (64)

| 2021 – 2022 : Rédaction d’un dossier d’incidence Natura2000 sur le site de « La Joyeuse » (64), inventaire de la Cistude d’Europe sur le bassin versant de la Nivelle

## Stages

| **Chargé de projet Biodiversité** à la CDC Biodiversité (33)

| 2023 : création d’un outil de sélection de sites compensatoires dans l’objectif de gain écologique.

| **AJVDEC Togo** (Association sociale de développement), Kpomé-Apeyeme / Lomé (Togo, Afrique)

| 2022 : Initiation aux systèmes de polyculture-élevage tropicaux (manioc/céréales et porcins) et animation de soutien scolaire du primaire au lycée.

| **Chargé de missions environnementales** à la MIFENEC (64)

| 2021 : Inventaires naturalistes et impact de 12 bassins de récupération des eaux autoroutières de l’A64 dans le cadre d’un dossier CNPN.

| **Exploitant agricole** à Baigts-de-Béarn (64)

| 2020 : Cultures de plantes aromatiques et médicinales à valeur santé.

| **Recherche fondamentale** au laboratoire BAE-LBBM de Perpignan (66)

| 2019 : État de l’art des contamination biologiques et chimiques des sédiments et de la colonne d’eau de la lagune de Salses-Leucate.

## Références

| **Projet professionnel**

| **Valorisation des matrices environnementales du campus Universitaire Talence-Pessac-Gradignan** – Université de Bordeaux – 2022/2023





## Références AMOnia

### Diagnostic zones humides

- | **Délimitation et caractérisation des zones humides** sur critère **pédologique** dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles pour SNCF Réseau – Depuis avril 2025
- | **Délimitation et caractérisation des zones humides** dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles pour SNCF Réseau – Depuis janvier 2024
- | **Réalisation d'un inventaire et d'une caractérisation des zones humides sur le bassin versant de la rivière Maronne** pour la Communauté de Communes du Pays de Salers – Depuis janvier 2024
- | **État initial avant travaux avec diagnostics zones humides et biodiversité** pour le foyer occupationnel de Jenny Lepreux – Septembre 2023 à janvier 2024
- | **Diagnostic Zone Humide** dans le cadre de l'aménagement d'une parcelle pour la création de 40 logements à Boé (47) – Domofrance – Novembre 2023

### Dossiers réglementaires

- | **Volets milieux physique et humain d'une étude d'impact pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol** pour Q ENERGY à Etauliers (33) – Depuis janvier 2025
- | **Volet milieu naturel d'une étude d'impact pour un projet de centrale agrivoltaïque au sol** à Salsigne (11) pour ENGIE Green – Depuis juin 2024
- | **Plan de gestion de 3 sites de compensations alluviaux** pour l'Agglomération d'Agen (47) – Mai à août 2024
- | **Dossier de demande de dérogation pour la capture, l'enlèvement, la destruction, la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées** pour la Communauté de communes du Plateau de Lannemezan (65) - Avril 2021 à mai 2024
- | **Complétude demande d'examen au cas par cas** dans le cadre de la construction d'un lotissement de vacances sur un site N2000 à Ecuras (16) pour SARL Résidence CHADORLI – Octobre 2023 à janvier 2024
- | **Étude d'impact du DDAE** pour la régularisation et le projet d'agrandissement d'une pisciculture d'esturgeons sur la commune de Soumèras (17) pour STURGEON - Depuis janvier 2023
- | **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale** pour l'installation de dispositifs pare-congères aux abords des Routes Nationales (RN) 22 et 320, dans le département des Pyrénées-Orientales (66), en vue de réduire les phénomènes de formation de congères sur les chaussées concernées pour la Direction Interdépart. Routes Sud-Ouest – Depuis décembre 2020

### Pré-diagnostics

- | **Pré-diagnostic écologique : remise à niveau de la végétation aux abords de deux passages à niveau**, communes de Saint-Pardoux-Soutiers et Le Tallud (79) pour SNCF Réseau – Juin 2025
- | **Pré-diagnostic écologique : remise à niveau de la végétation aux abords des voies**, commune de Chabanais (16) pour SNCF Réseau – Mai 2025
- | **Pré-diagnostic écologique : remise à niveau de la végétation aux abords des voies**, commune des Terres-de-Haute-Charente (16) pour SNCF Réseau – Mai 2025





| **Pré-diagnostic agro-pédologique** pour un projet agrivoltaïque à Port-D'Envaux (17) pour Q ENERGY – Mai 2025

| **Pré-diagnostic écologique** : Suites rapides Ychoux-Morcenx-Dax et Puyoô-Dax pour SNCF Réseau – Avril à mai 2025

| Documents de communication

| **Constitution d'une base de données et rédaction de carnets biodiversité** pour Bordeaux Métropole (depuis mars 2025)

| **Réalisation de documents de communication** sur les plans de gestion des sites du Conservatoire du littoral et sur d'autres thématiques – Août 2023 à janvier 2025



# Delphine SCIAMA

## Chargée d'études Environnement



### Compétences

#### Outils d'analyse et de communication

- | Traitement et réalisation d'analyses spatiales de données géographiques, restitution et mise en forme (QGIS)
- | Utilisation de logiciels statistiques (Programmation SAS)

#### Recherche

- | Identification des successions végétales de terrains en déprise agricole
- | Caractérisation floristiques et pédologiques des forêts anciennes et récentes. Prise en compte de l'histoire agricole du site
- | Différences dendrochronologiques de deux essences de Chênes
- | Analyses statistiques de traitements pharmaceutiques en laboratoire de recherche

#### Pédagogie

- | Enseignement en école et en faculté de sciences

#### Production de documents

- | Notes méthodologiques
- | Rédaction de documents de vulgarisation et de synthèse
- | Rédaction d'articles scientifiques
- | Production de métadonnées

#### Investigations de terrain

- | Inventaires pédologiques et d'identification de zones humides
- | Description et délimitation des habitats naturels
- | Inventaires floristiques (exhaustifs, espèces protégées, espèces exotiques envahissantes). Détermination des enjeux

### Formation initiale

#### Doctorat en Sciences forestières

1999 – ENGREF - Nancy

#### DEA en Sciences forestières

1995 – ENGREF - Nancy

#### Maitrise en Dynamique des populations et Ecologie

1990 - 1994 – Université Pierre et Marie Curie (Paris VI)

Bureau d'études **environnementaliste**

07 49 40 52 79

[delphine.sciama@amonia.fr](mailto:delphine.sciama@amonia.fr) | [www.amonia.fr](http://www.amonia.fr)

10 rue Roger Lapébie, Bât A - 33140 Villenave d'Ornon





## Formation continue

- | Rédaction d'Etudes d'Impact (TAUW , 2024)
- | Formation « Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux (AIPR) » par AC2F – Octobre 2023
- | Formation « Santé et Sécurité au Travail (SST) » par AC2F – Novembre 2023
- | Territoire et biodiversité, la gestion des sites Natura 2000 (MOOC EVED)
- | QGIS (MOOC OFB)
- | Trame verte et bleue (MOOC Tela Botanica)

## Expériences professionnelles

- | **Chargée d'études Environnement** au bureau d'études AMOnia - Environnement (Villenave d'Ornon, 33)  
Depuis 2025
- | **Chargée d'études Environnement - Botaniste** au bureau d'études TAUW - (Bordeaux, 33)  
2023-2024 :
- | **Enseignante et Direction d'école** (Education Nationale)  
2004 – 2023 :
- | **Statisticienne** en Recherche médicale - (Paris, 75 ; Suresnes, 92)  
2001-2004
- | **Enseignante vacataire en botanique à la faculté de Besançon**  
2001
- | **Chargée d'études** – Suivi floristique du réseau RENECOFOR - (Inra- Nancy)  
1995-2001
- | **Chargée d'études** – Végétation des forêts anciennes dans les Vosges - (Inra- Nancy)  
1995-2001

## Références Bureau d'études

- | **Réalisation des parties Habitats / Flore / Zones Humides des VNEI de projets photovoltaïques** (Samsolar / ENI-Plénitude / Valorem / Boralex / TSE / Valeco) – 2023-2024
- | **Détermination des habitats et des Zones humides dans un examen au cas par cas** (Samsolar / Boralex / TSE)
- | **Suivi de mortalité de l'avifaune et des chiroptères** dans le cadre d'un suivi de projet éolien





## Références AMOnia

| **Délimitation et caractérisation des zones humides** dans le cadre du projet GPSO Lignes nouvelles – depuis février 2025



## Théo AMELINE

Chargé d'études en environnement & SIG

Alternant



### Compétences

#### Organisation & Communication

- Compétences oratoires et d'animations
- Analyses et suivis des résultats
- Gestion des outils de travail collaboratif : Trello, Notion, Google Agenda
- Capacités accrues d'analyse de marchés et de ses acteurs

#### Réglementaire

- Plan de gestion
- Dossier de demande de dérogation « Espèces protégées »

#### Environnement & SIG

- Cartographie : gestion de données géographiques (QGIS)
- Production de carte

#### Production de documents

- Qualités rédactionnelles
- Notes méthodologiques
- Pré-diagnostic écologique
- Capacité à rechercher, sélectionner et organiser des informations pertinentes
- Création de supports visuels : graphiques, tableaux, intégration d'image
- Capacité d'utilisation des outils bureautiques : Word, Excel, Powerpoint, Canva, Drive
- Production de visuel : InDesign, Illustrator

#### Investigations de terrain

- Inventaires pédologiques et d'identification de zones humides
- Compétences naturalistes : Ornithologie, Entomologie
- Photographie animalière

### Formation initiale

#### BTS Gestion et Protection de la Nature

2024-2026 – EGPN Bordeaux (33)

#### Bachelor Marketing & Développement de Produit

2023-2024 – INSEEC Bordeaux (33)

#### Commerce International

2021-2023 – BBA INSEEC Bordeaux (33)

Bureau d'études **e n v i r o n n e m e n t a l i s t e**

07 49 40 52 79

[theo.ameline@amonia.fr](mailto:theo.ameline@amonia.fr) | [www.amonia.fr](http://www.amonia.fr)

10 rue Roger Lapébie, Bât A - 33140 Villenave d'Ornon



## Formation continue

- | **Formation « SECUFER »** par ApprenSur – Février 2025
- | **Formation « Autorisation d'Intervention à proximité des Réseaux (AIPR) »** par Sogelink – Mai 2025

## Expérience professionnelle

- | **Chargé d'études environnement** en alternance

Depuis septembre 2024 – AMONia environnement, Villenave d'Ornon (33)

## Références AMONia

- | **Dossier de compensation zone humide, élaboration d'un plan de gestion et suivi de chantier** – Bruilhois - Agglomération d'Agen  
Depuis septembre 2024 – AMONia (33)
- | **Dossier de demande de dérogation « Espèces protégées »** – DOMOFrance  
Depuis juillet 2025 – AMONia (33)
- | **Délimitation et caractérisation des zones humides** - GPSO Lignes nouvelles  
Depuis septembre 2024 – AMONia (33)
- | **Analyse de plan de gestion espèces protégées, zones humides, défrichements** - Thales Mérignac  
Depuis septembre 2024 – AMONia (33)

## Projet dans l'environnement

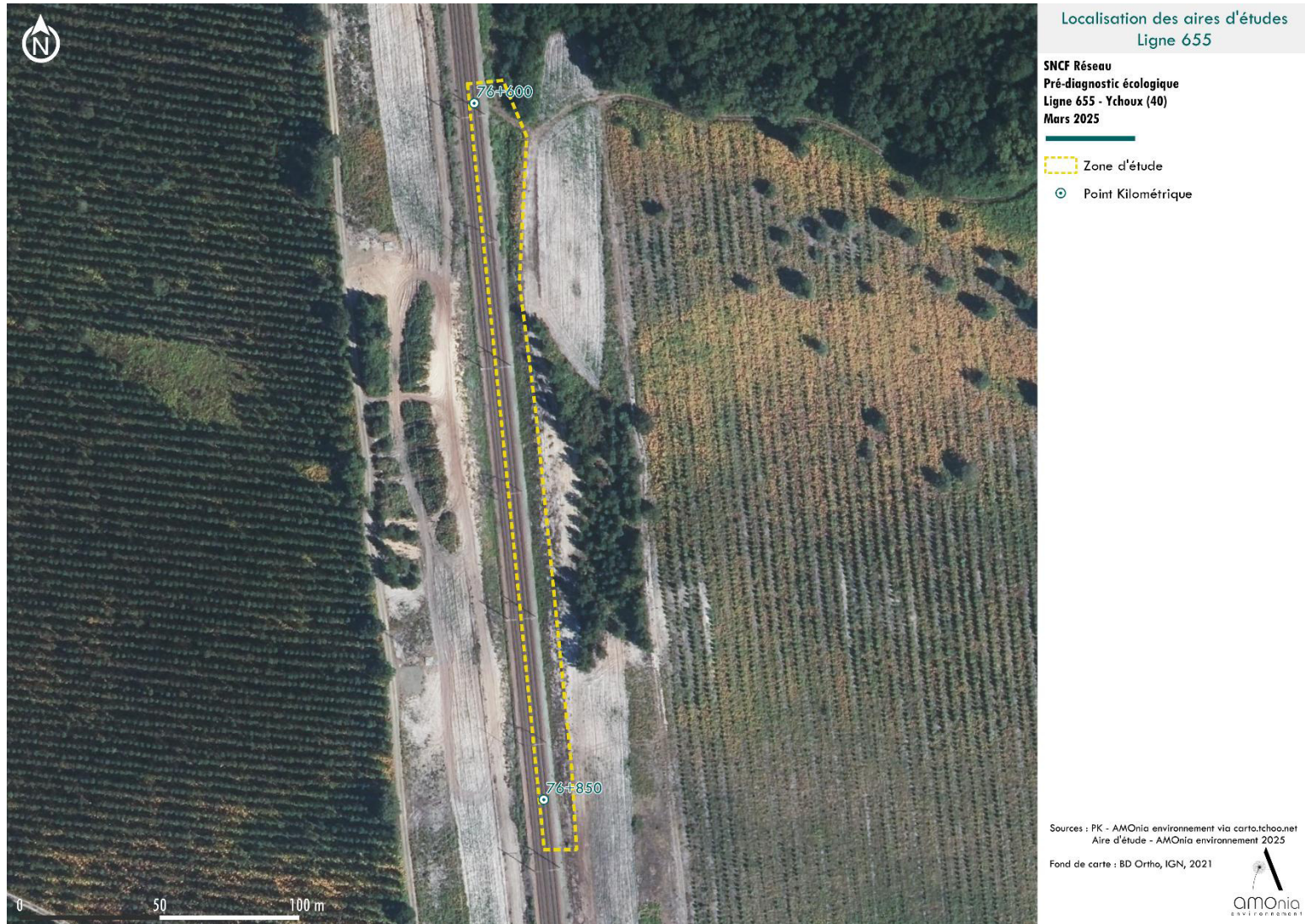
- | Auteur d'un podcast animalier « La Vie Sauvage »  
Depuis 2023 – Vulgarisation d'études et de reportages animaliers -> [Mon Podcast](#)
- | Création d'une entreprise fictive proposant une pâte à modeler éco-responsable à base d'algues  
2021 – Défi création d'entreprise (Vainqueur de la compétition), BBA INSEEC Bordeaux (33)

## Association

- | Membre du groupe jeune Gironde de la LPO  
Depuis avril 2024



## 8.3. Annexe 3 – Tronçons investigués lors du pré-diagnostic écologique





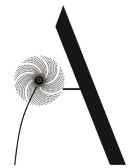
Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Ychoux (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025

Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





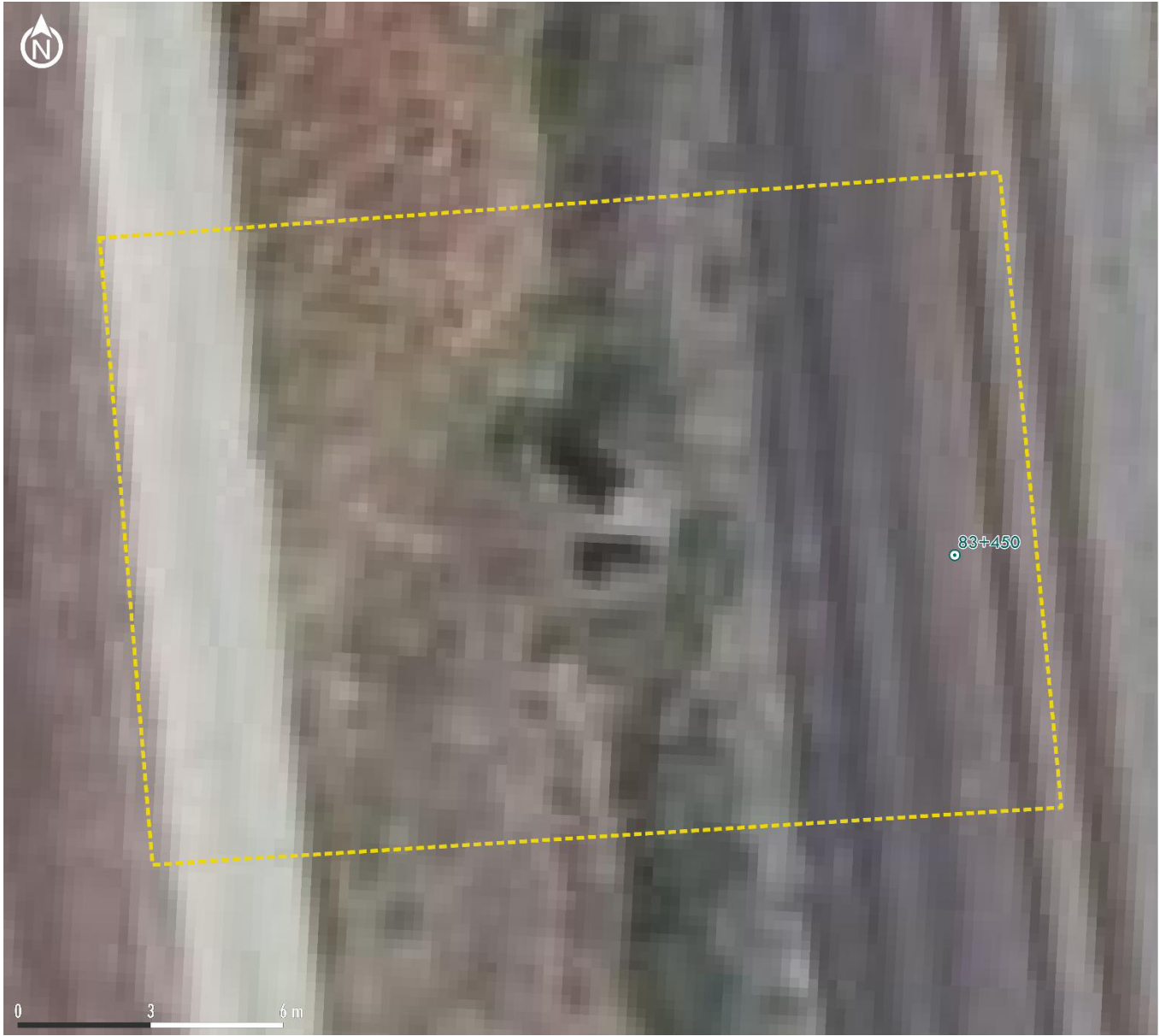
Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Lûe (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Lûe (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Lûe (40)  
Mars 2025

 Zone d'étude

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.jchoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





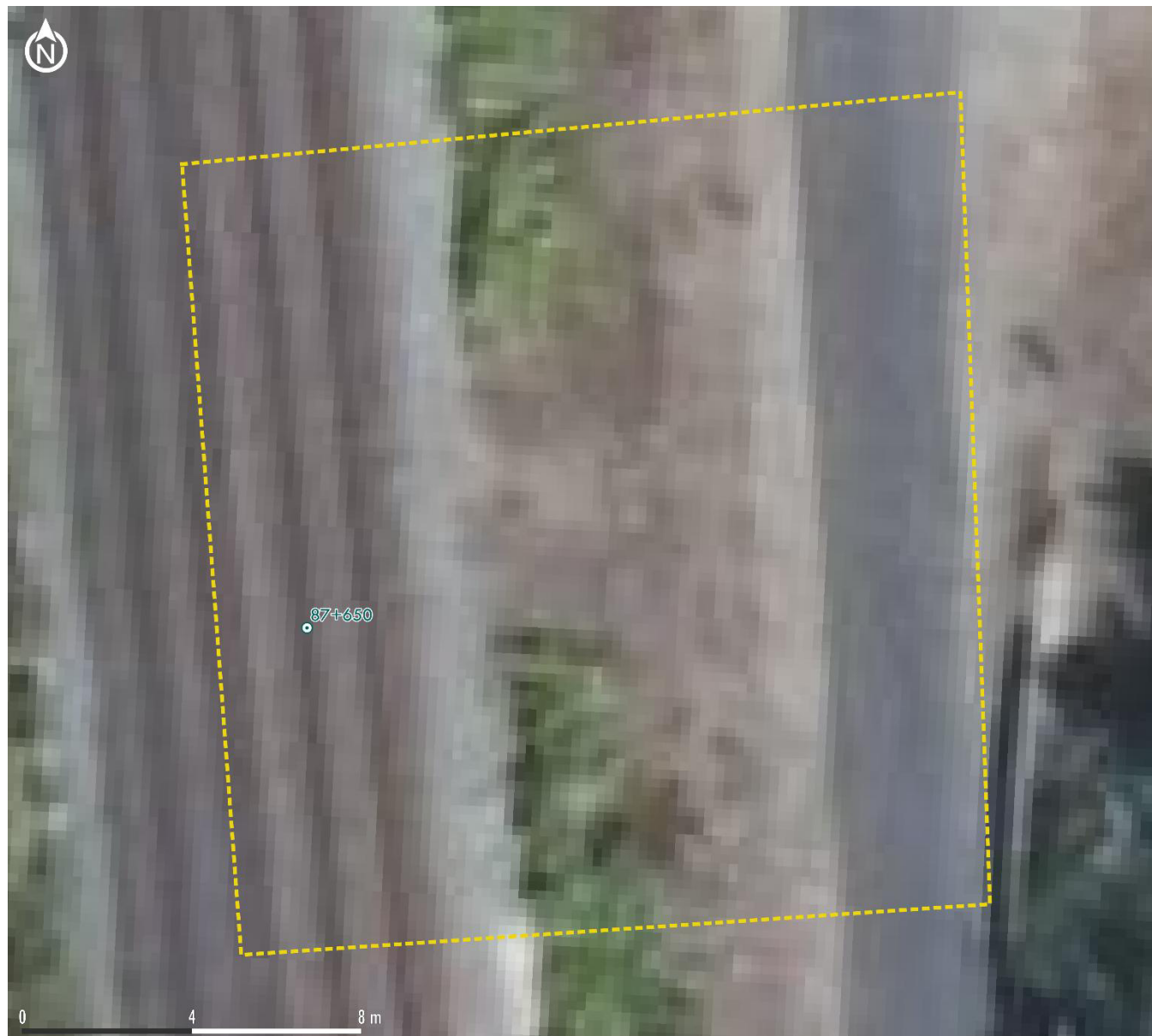
Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Labouheyre (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique



Sources : PK - AMOnia environnement via carto.jchou.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Labouheyre (40)  
Mars 2025

-  Zone d'étude
-  Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.jchoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Labouheyre (40)  
Mars 2025

 Zone d'étude

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Labouheyre & Solférino (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Solférino (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





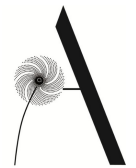
Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Solférino (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025



Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Solférino (40)  
Mars 2025

-  Zone d'étude
-  Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Solférino (40)  
Mars 2025

 Zone d'étude

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025

Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique



Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

-  Zone d'étude
-  Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.icho.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025

Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

 Zone d'étude


Sources : PK - AMOnia environnement via carto.jchou.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





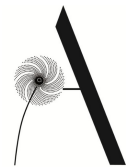
Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

 Zone d'étude

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.jchoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025



Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

-  Zone d'étude
-  Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.jchoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021



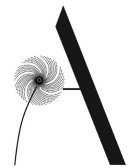


Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoos.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





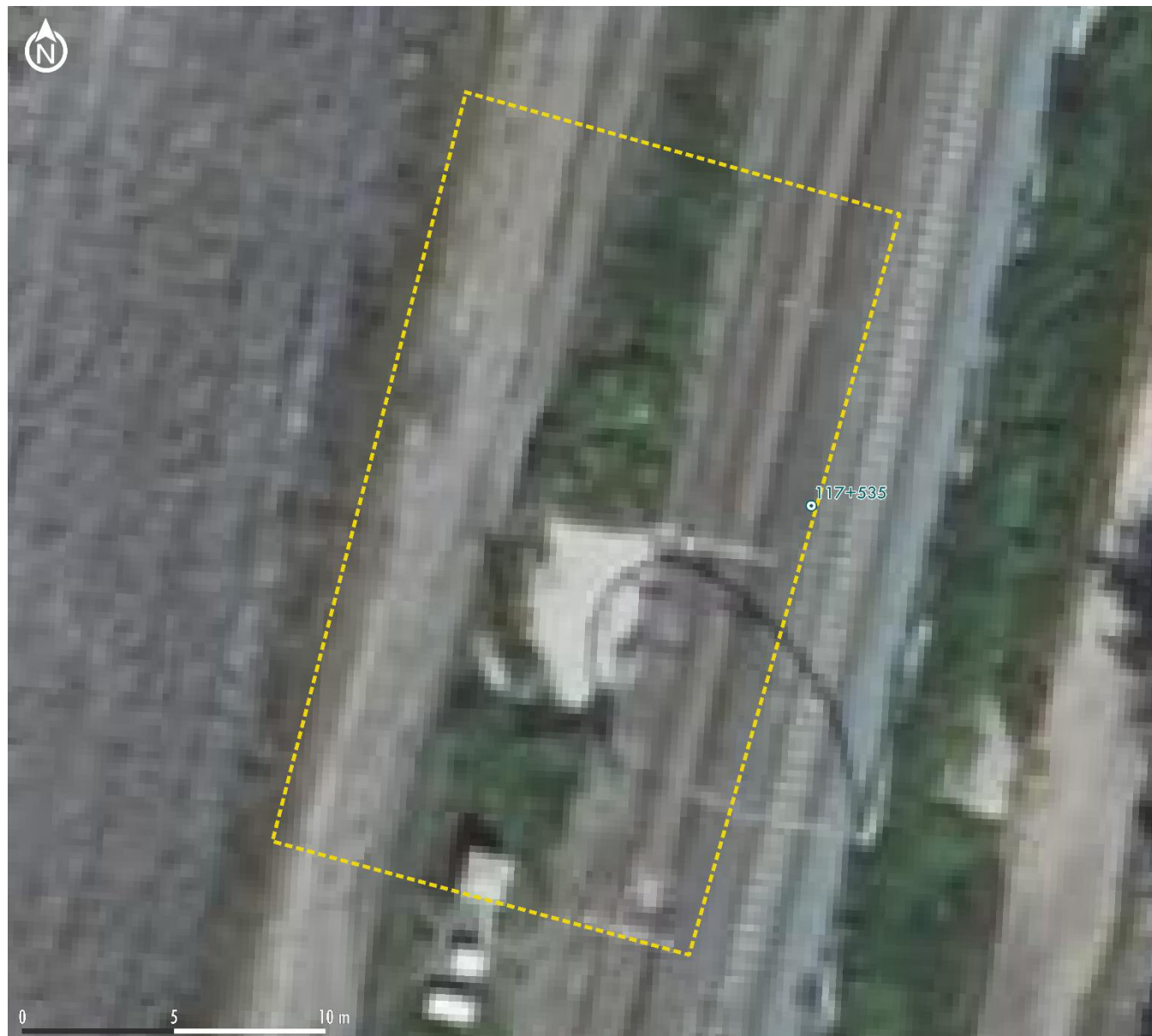
Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Morcenx-la-Nouvelle (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Rion-des-Landes (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.ichoo.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021





Localisation des aires d'études  
Ligne 655

SNCF Réseau  
Pré-diagnostic écologique  
Ligne 655 - Saint-Vincent-de-Paul (40)  
Mars 2025

- Zone d'étude
- Point Kilométrique

Sources : PK - AMOnia environnement via carto.jchou.net  
Aire d'étude - AMOnia environnement 2025  
Fond de carte : BD Ortho, IGN, 2021



## 8.4. Annexe 4 - Cartographie des habitats naturels et semi-naturels des abords de voies





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Ychoux (40)**  
**Ligne 655 - PK 76.7**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

#### Habitats EUNIS

■ F4.2412 x E1.91 - Lande sèche à *Erica cinerea* et *Halimium alyssoides* x Pelouse siliceuse à annuelles naines

■ J4.3 - Ballast

■ J4.3 - Mur de soutènement

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite







### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Lüe (40)**  
**Ligne 655 - PK 82.2**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

#### Habitats EUNIS

■ E5.3 x E2.21 - Formation à *Pteridium aquilinum* x Prairie atlantique mésophile

■ F3.131 - Roncier

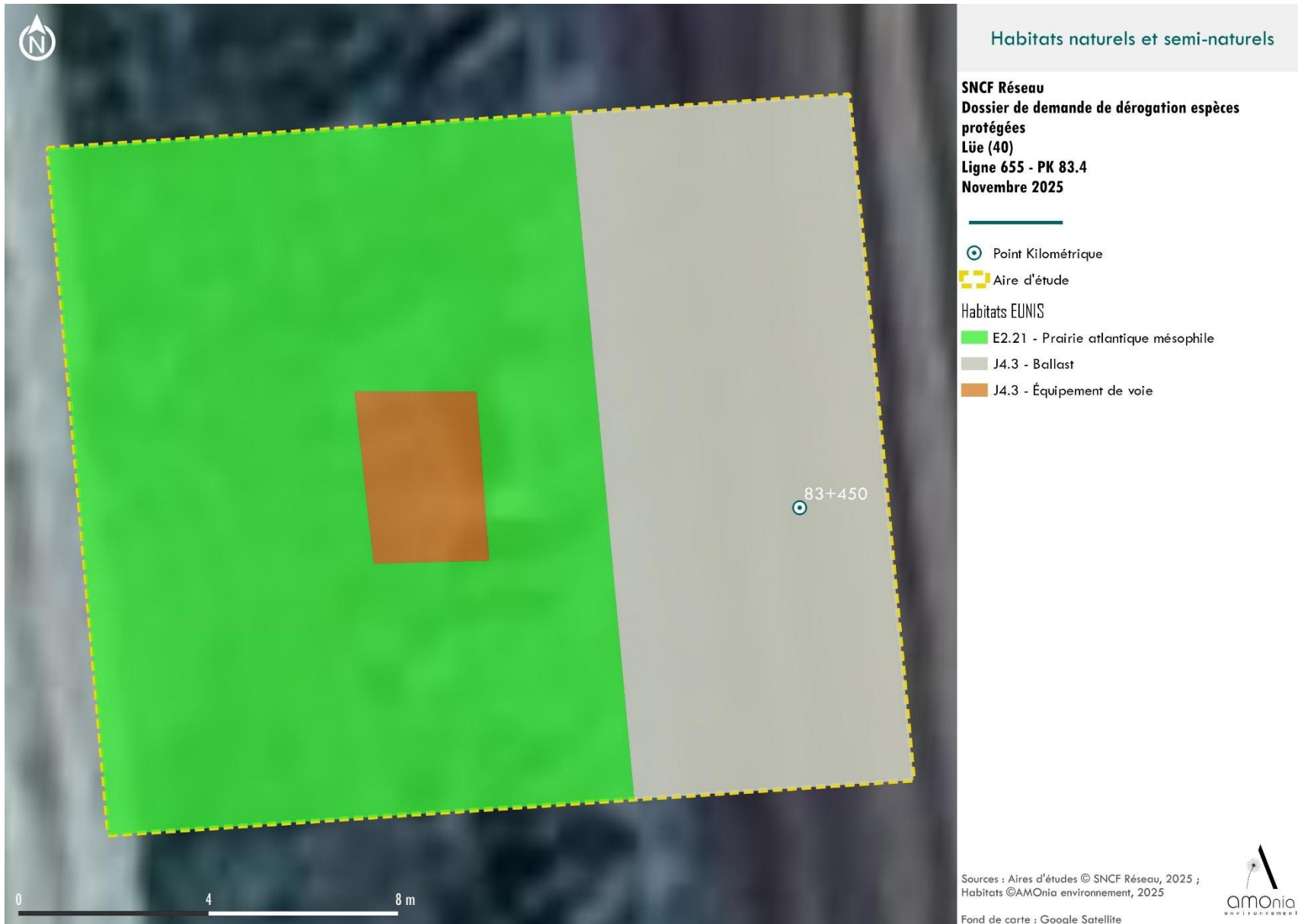
■ J4.3 - Ballast

■ J5.41 - Fossé ouvert

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

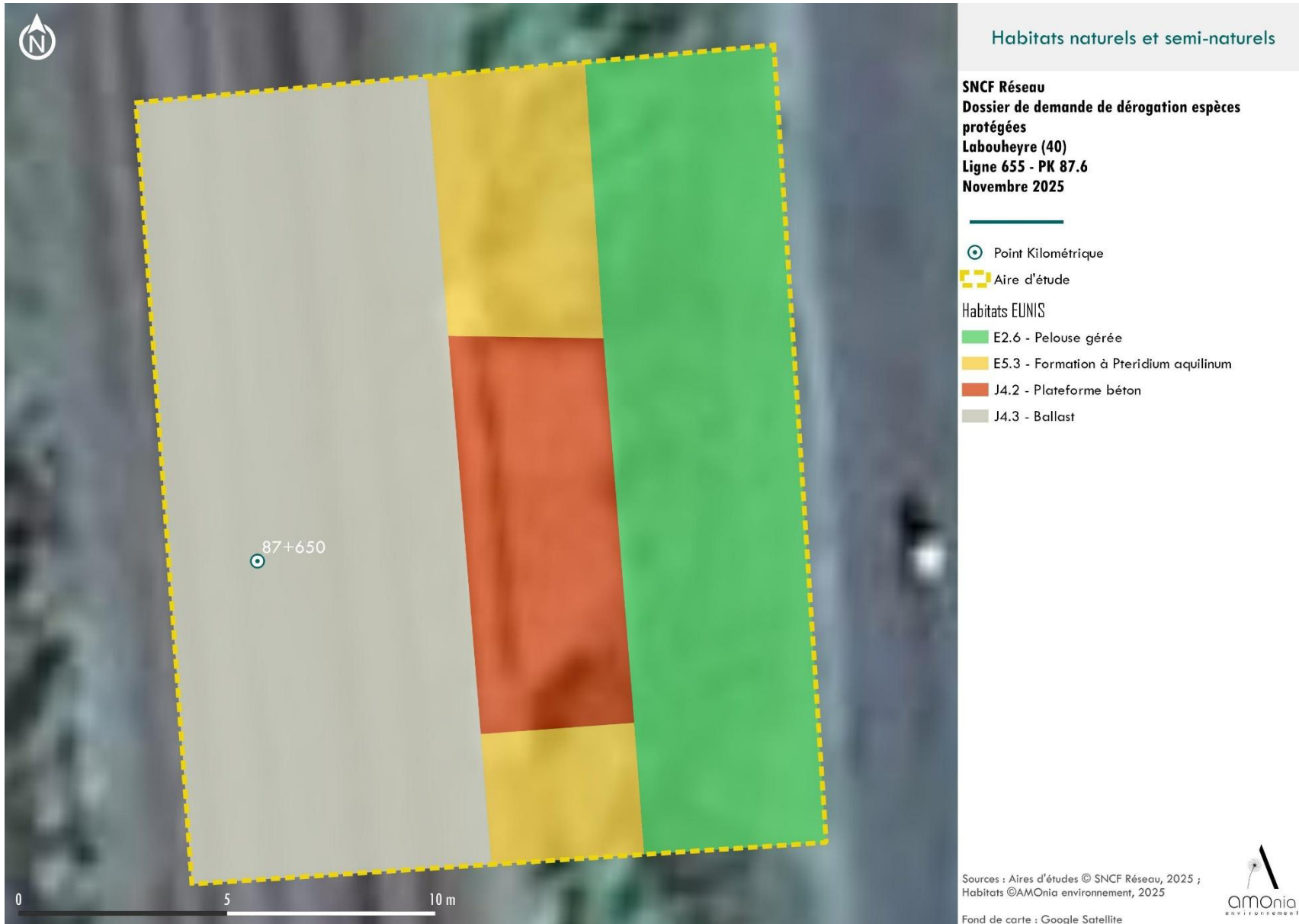
Fond de carte : Google Satellite













### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Labouheyre (40)**  
**Ligne 655 - PK 88**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

Habitats EUNIS

■ E1.91 - Pelouse siliceuse à annuelles naines

■ E5.3 - Formation à Pteridium aquilinum

■ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats ©AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Labouheyre (40)**  
**Ligne 655 - PK 89.6**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

#### Habitats EUNIS

■ E5.3 x F3.131 - Formation à *Pteridium aquilinum* x Roncier

■ F3.132 x F3.131 - Fourré à *Erica scoparia* x Roncier

■ F3.132 x F3.14 - Fourré à *Erica scoparia* x Fourré à *Cytisus scoparius*

■ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ; Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Labouheyre (40)**  
**Ligne 655 - PK 91**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

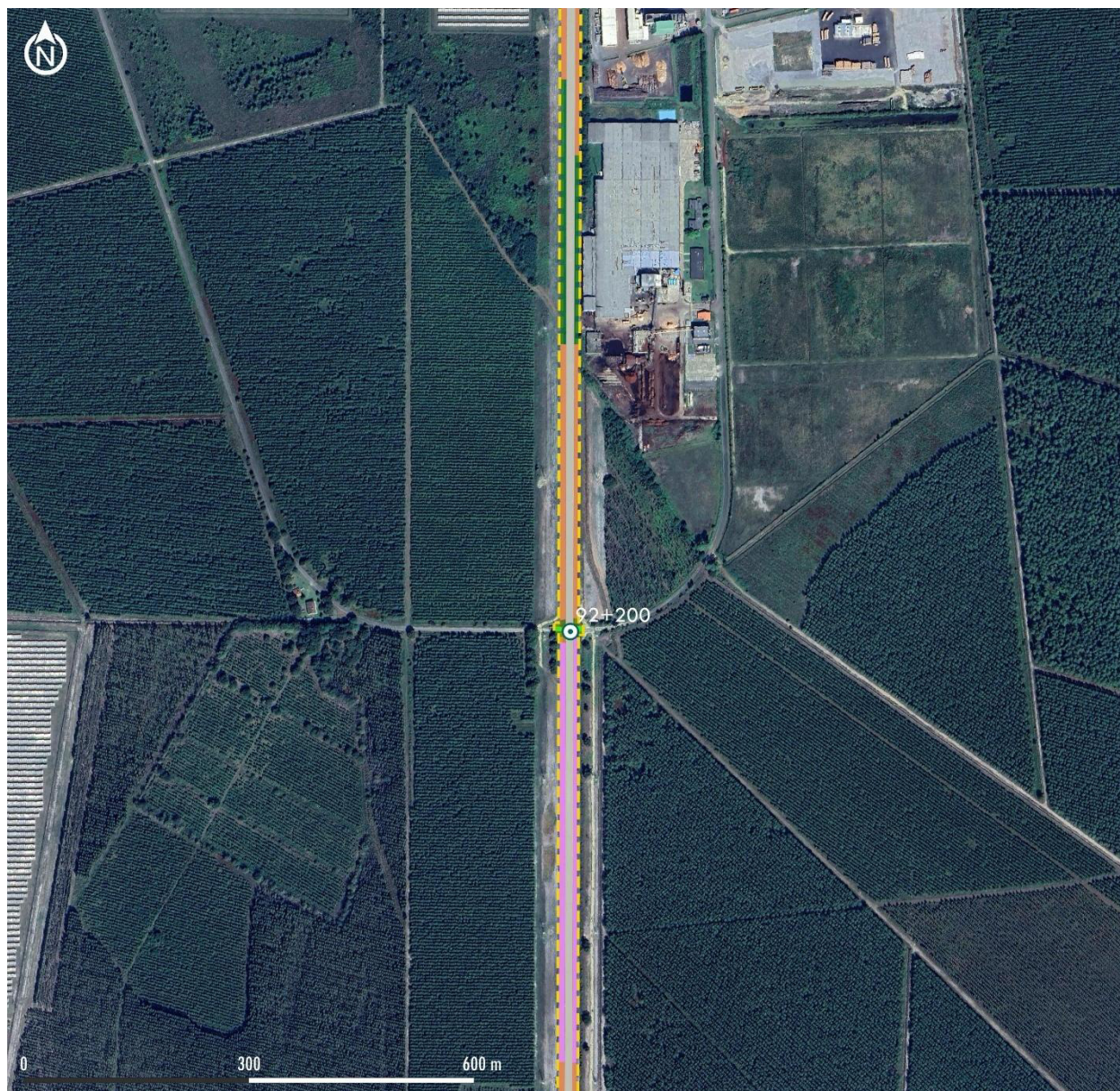
#### Habitats EUNIS

- E5.3 x F3.131 - Formation à *Pteridium aquilinum* x Roncier
- F3.131 x G5.61 - Roncier x Formation à jeunes *Quercus pyrenaica*
- F3.132 - Fourré à *Arbutus unedo*
- F3.132 x F3.131 - Fourré à *Erica scoparia* x Roncier
- F3.132 x F3.131 x G5.61 - Fourré à *Erica scoparia* x Roncier x Formation à jeunes *Quercus pyrenaica*
- F3.132 x F3.14 - Fourré à *Erica scoparia* x Fourré à *Cytisus scoparius*
- J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ; Habitats © AMONIA environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





## Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 92.2**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

### Habitats EUNIS

■ E5.3 x F3.131 - Formation à *Pteridium aquilinum* x Roncier

■ F3.131 - Roncier

■ F3.132 x F3.131 - Fourré à *Erica scoparia* x Roncier

■ F3.132 x G5.61 - Fourré à *Arbutus unedo* x Formation à jeunes *Quercus pyrenaica*

■ J4.2 x F3.131 - Accès routier x Roncier

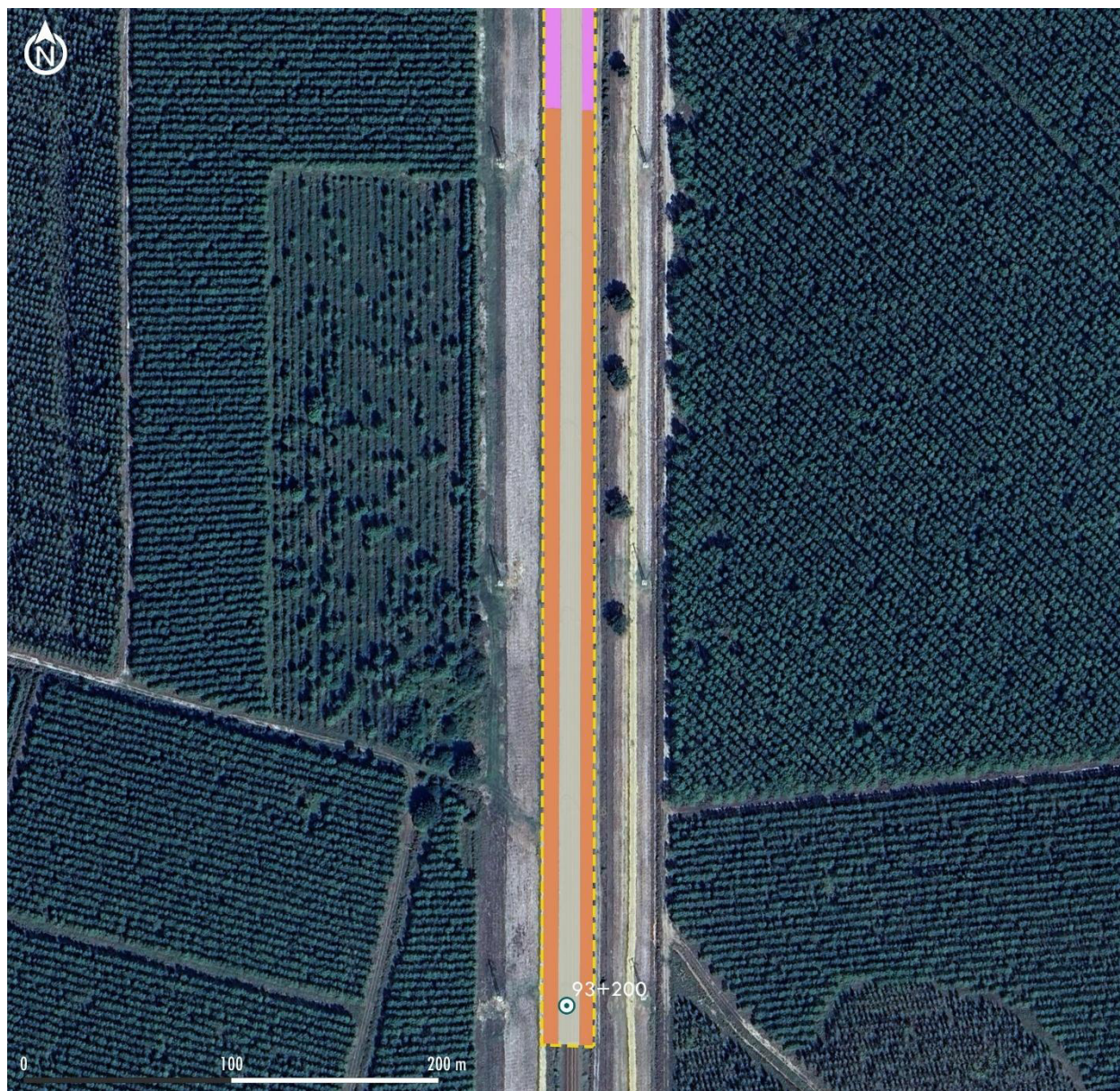
■ J4.3 - Ballast

■ J4.3 - Équipement de voie

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

SNCF Réseau  
Dossier de demande de dérogation espèces  
protégées  
Solférino (40)  
Ligne 655 - PK 93.2  
Novembre 2025

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

Habitats EUNIS

▭ F3.132 x F3.131 - Fourré à *Erica scoparia*  
x *Rondier*

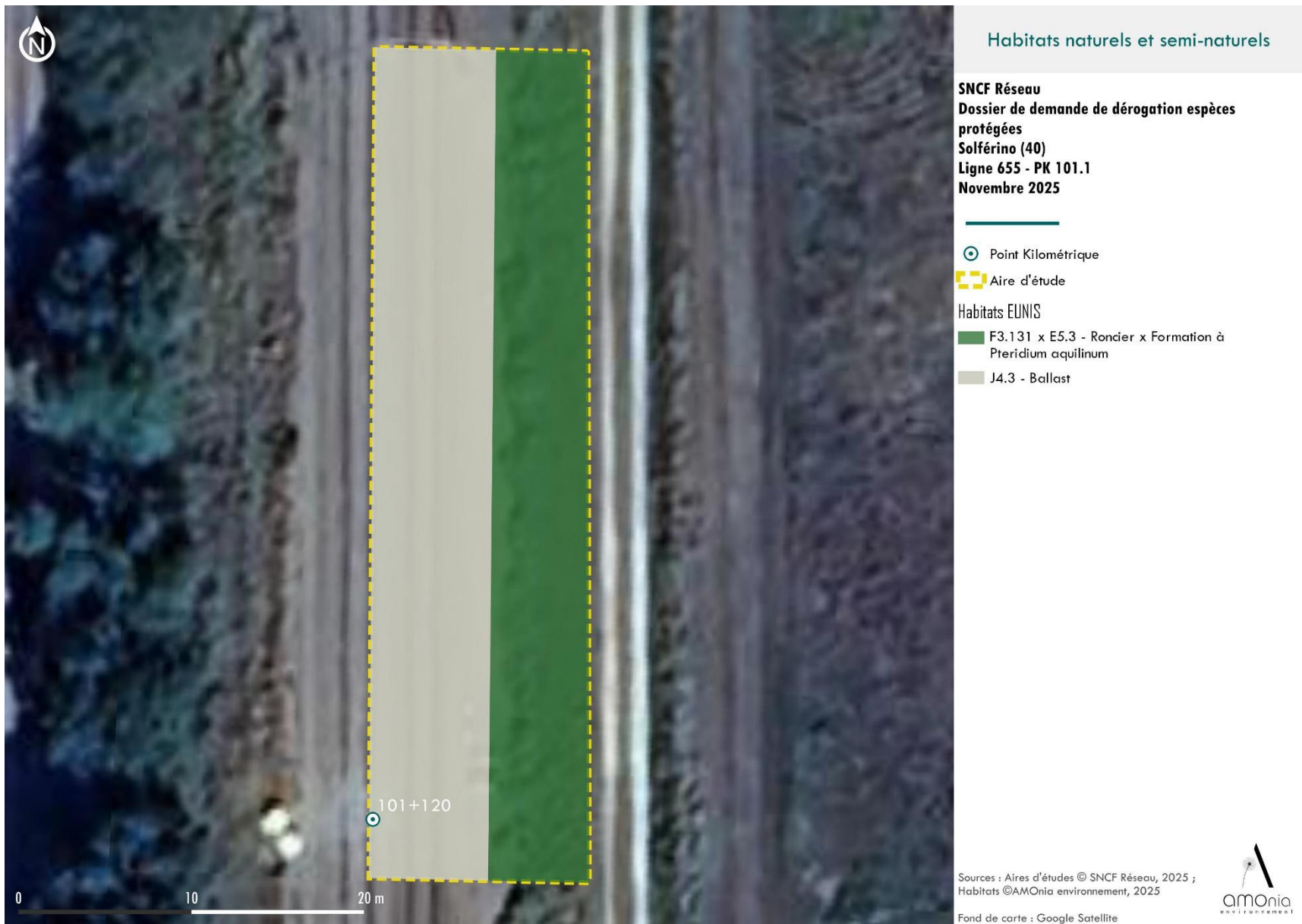
▭ F3.132 x G5.61 - Fourré à *Arbutus unedo* x  
Formation à jeunes *Quercus pyrenaica*

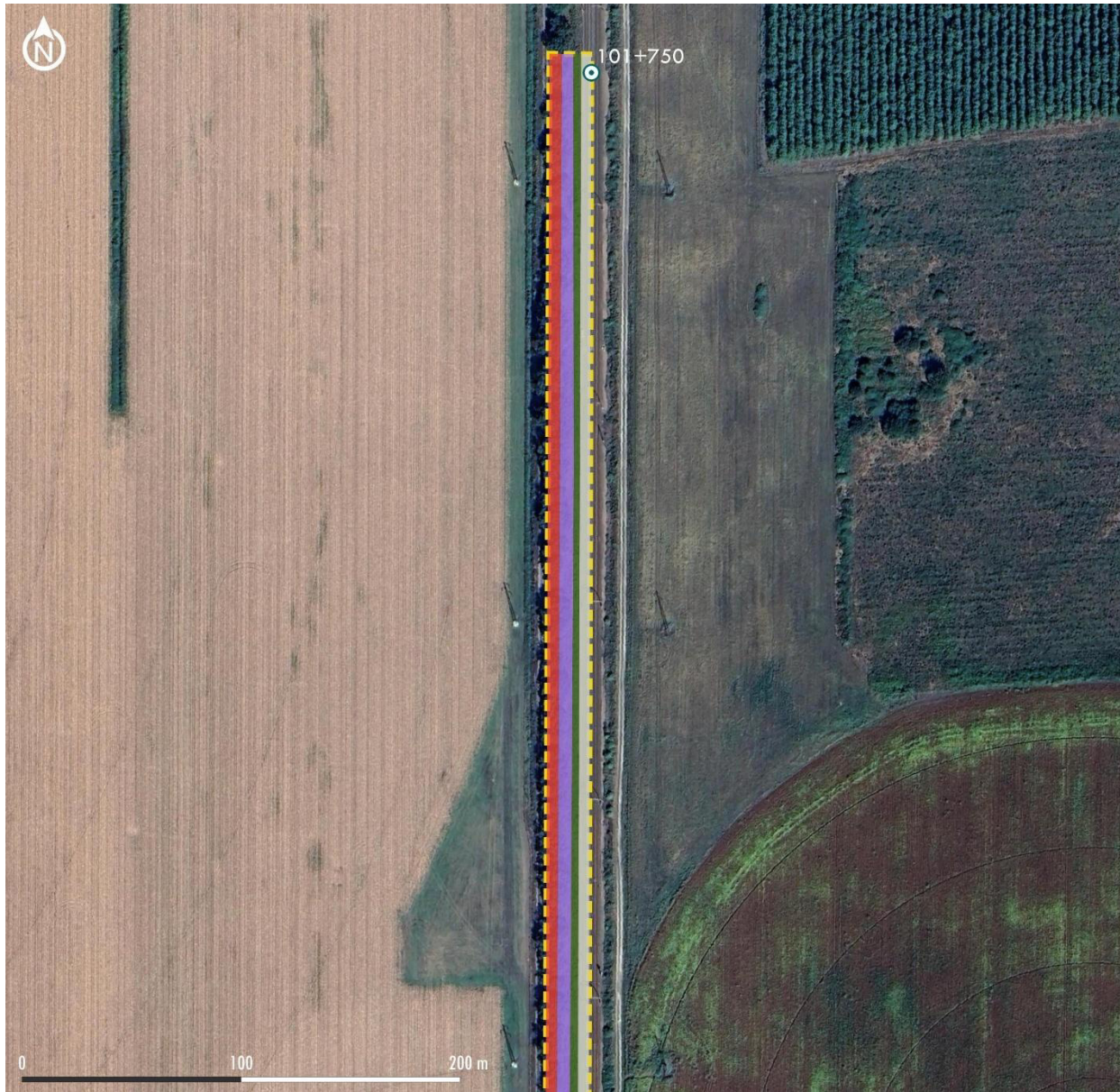
▭ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite







### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 101.8**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

#### Habitats EUNIS

■ F3.131 x E5.3 x G1.81 - Roncier x Formation à Pteridium aquilinum x Formation à jeunes Quercus robur

■ F3.132 x F3.14 - Fourré à Erica scoparia x Fourré à Cytisus scoparius

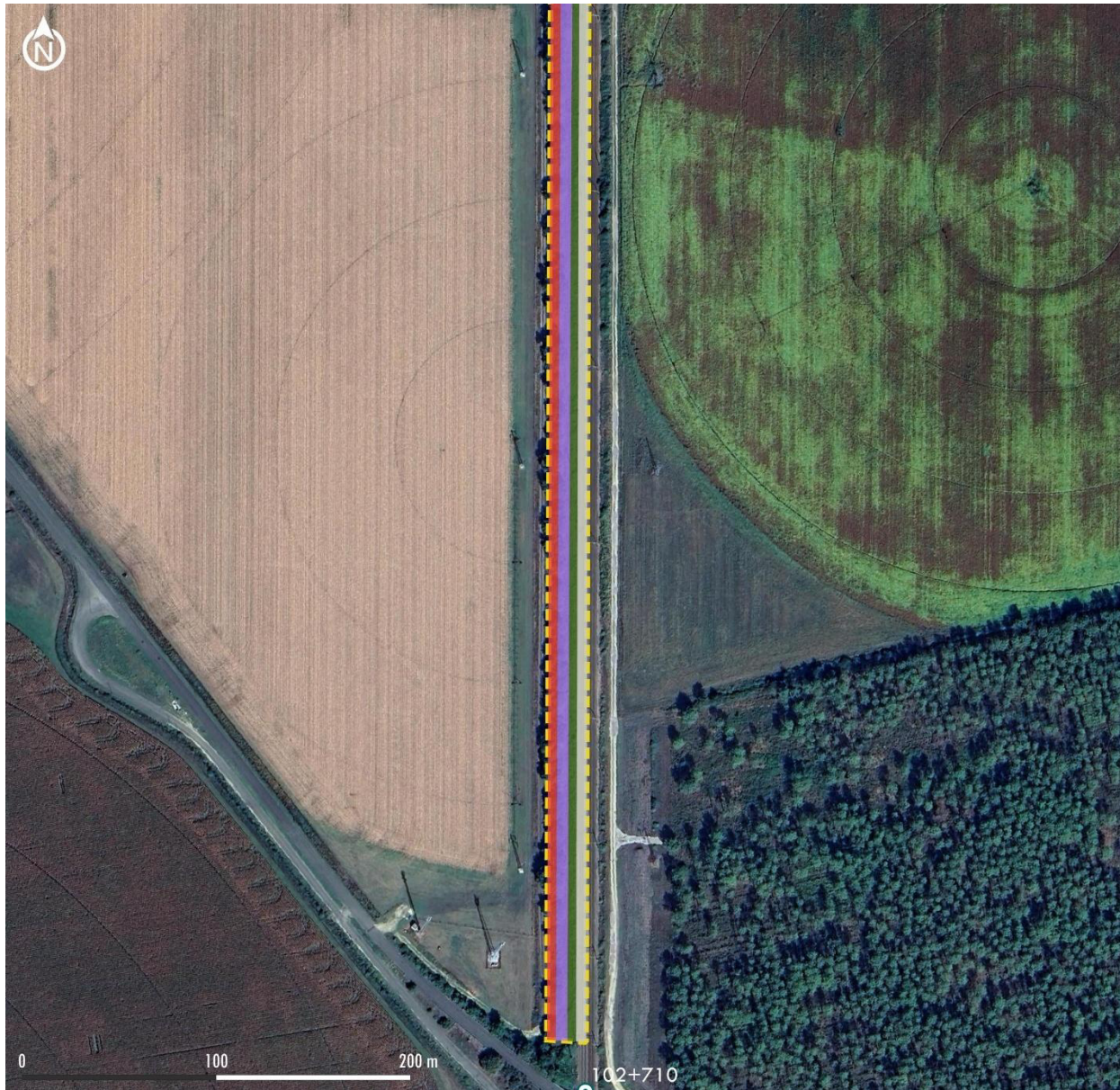
■ G5.1 - Alignement à Quercus robur

■ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ; Habitats ©AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 102.6**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

#### Habitats EUNIS

F3.131 - Roncier

F3.132 x F3.14 - Fourré à *Erica scoparia* x Fourré à *Cytisus scoparius*

G5.1 - Alignement à *Quercus robur*

J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ; Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Solférino (40)**  
**Ligne 655 - PK 102.8**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

#### Habitats EUNIS

■ E2.6 x F3.131 - Pelouse gérée x Roncier

■ E5.3 - Formation à Pteridium aquilinum

■ F3.131 - Roncier

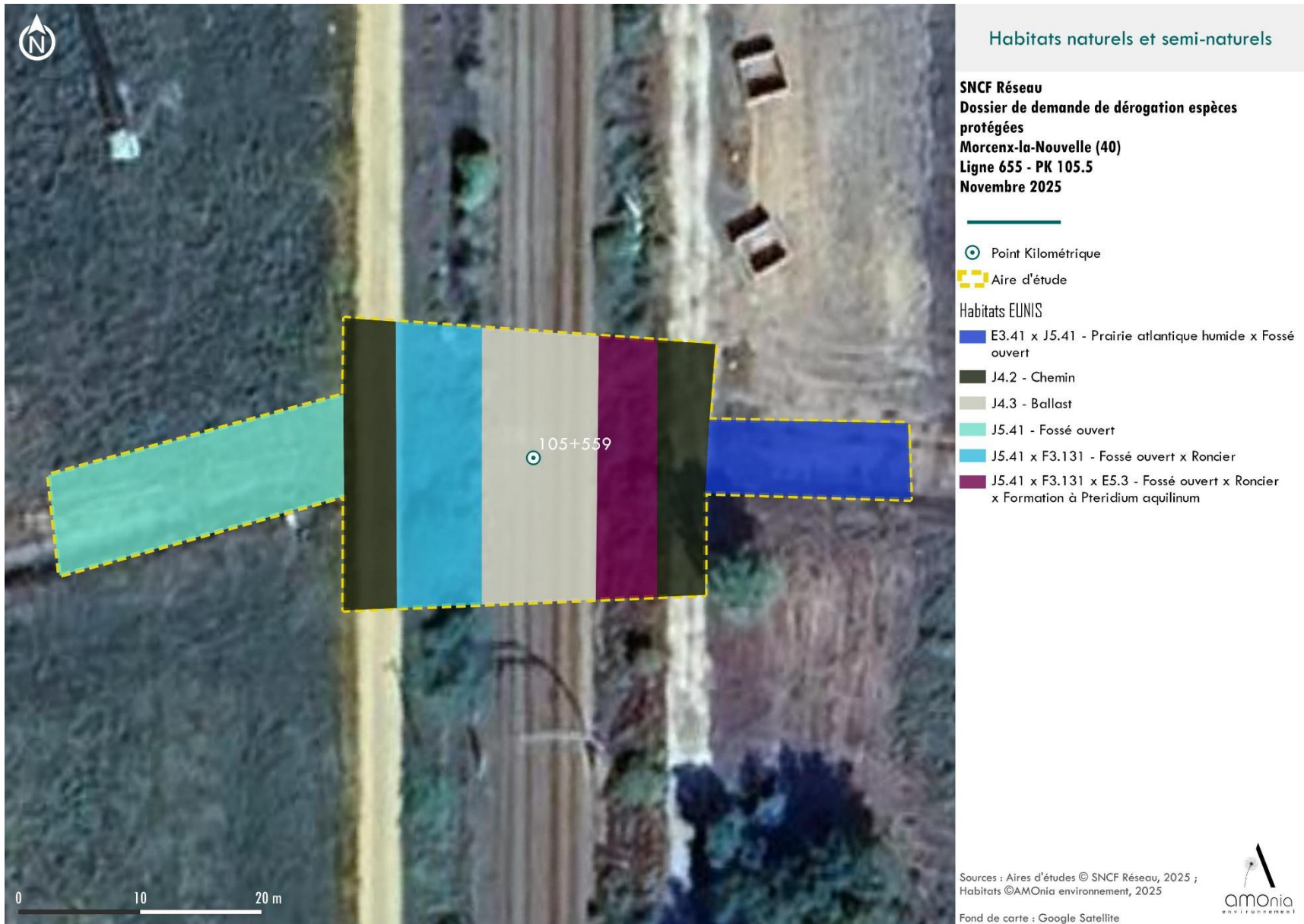
■ J4.1 x E5.1 - Ballast non fonctionnel x Végétations herbacées anthropiques

■ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite







### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 107.2**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

Habitats EUNIS

■ F3.131 - Roncier

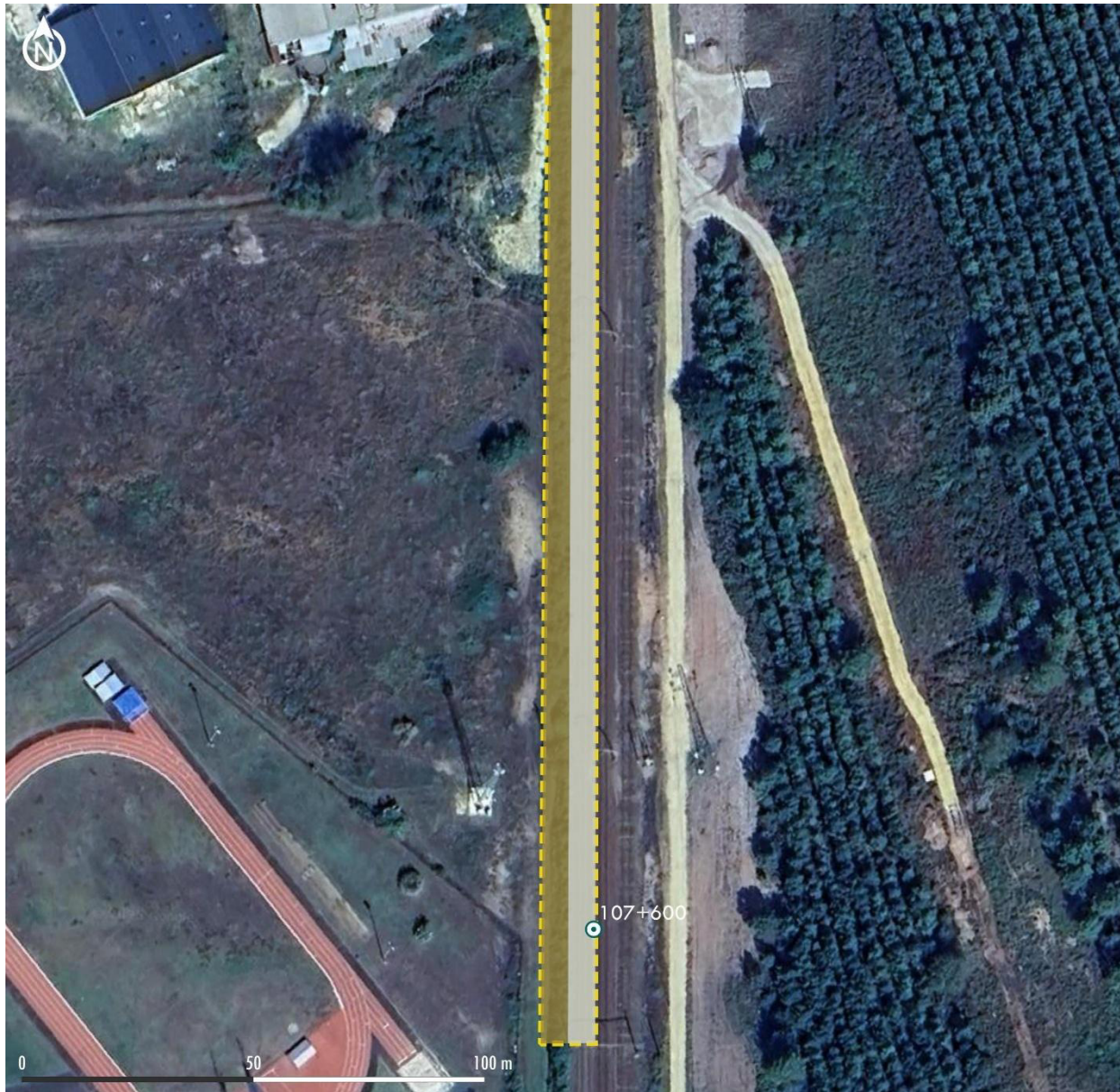
■ F3.131 x F3.17 - Roncier x Fourré à Corylus

■ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 107.6**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

Habitats EUNIS

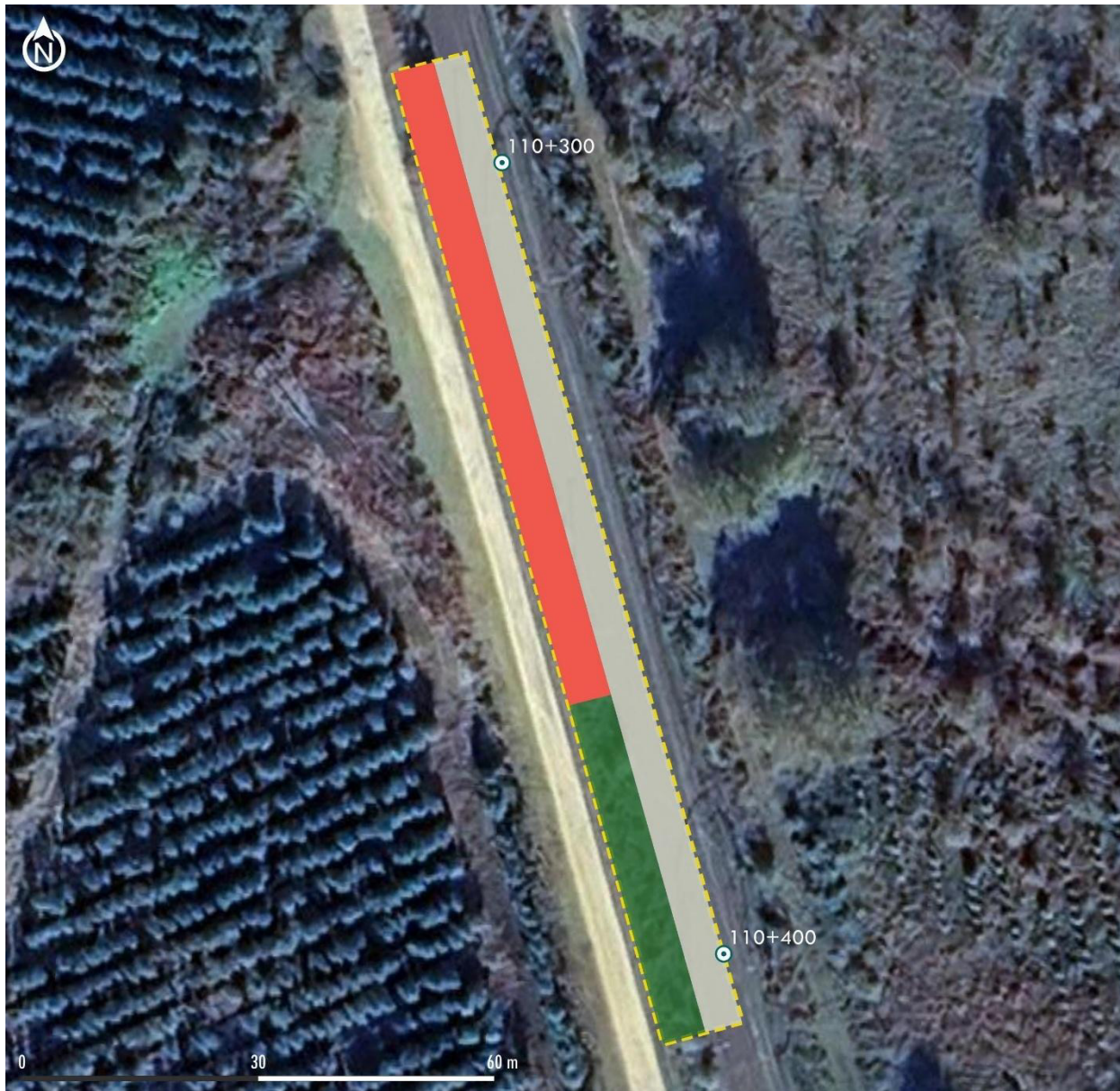
■ F3.131 x F3.17 - Roncier x Fourré à Corylus

■ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 110.3**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

#### Habitats EUNIS

■ F3.131 x E5.3 - Roncier x Formation à Pteridium aquilinum

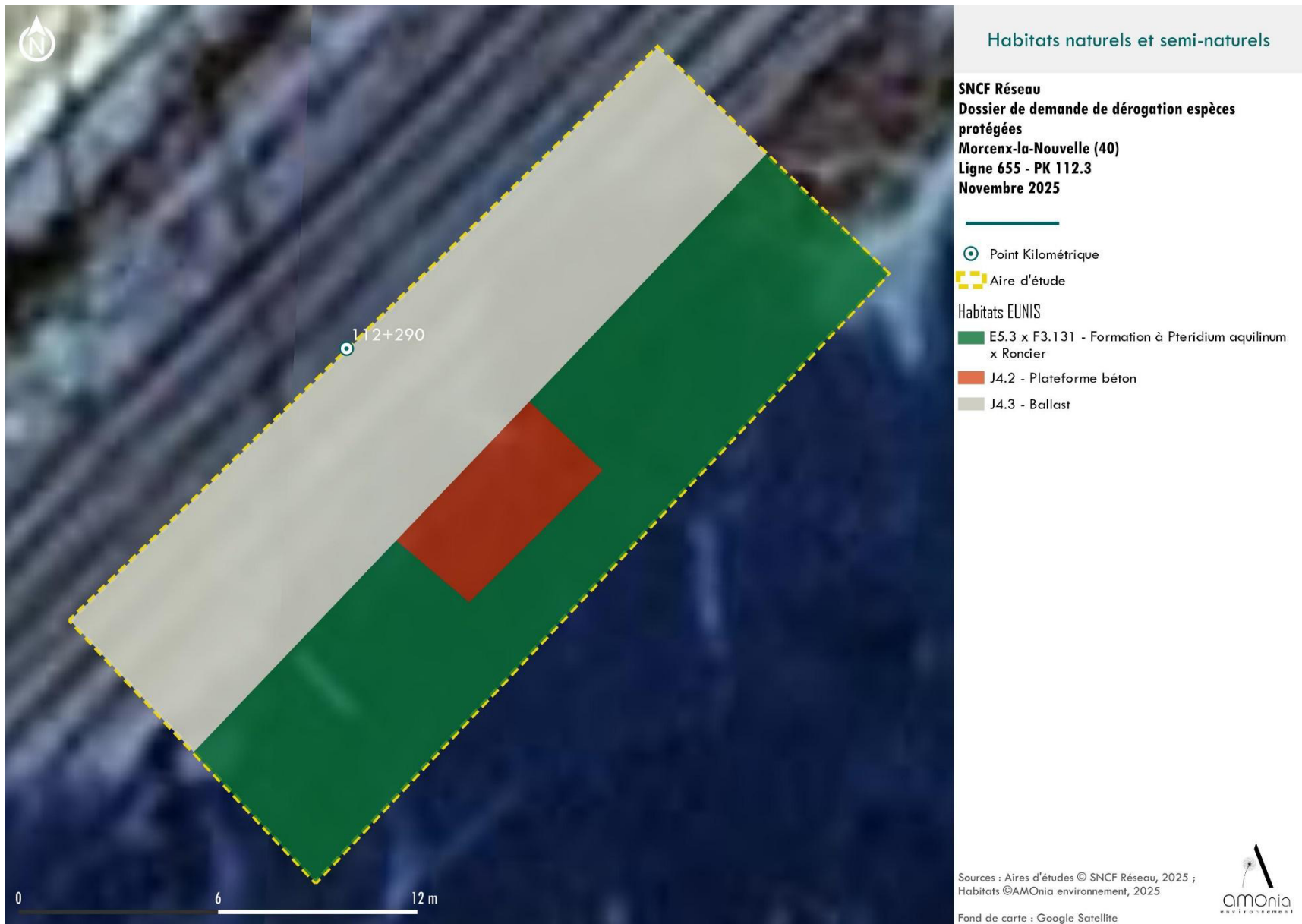
■ F3.131 x G5.61 - Roncier x Formation à jeunes Quercus robur

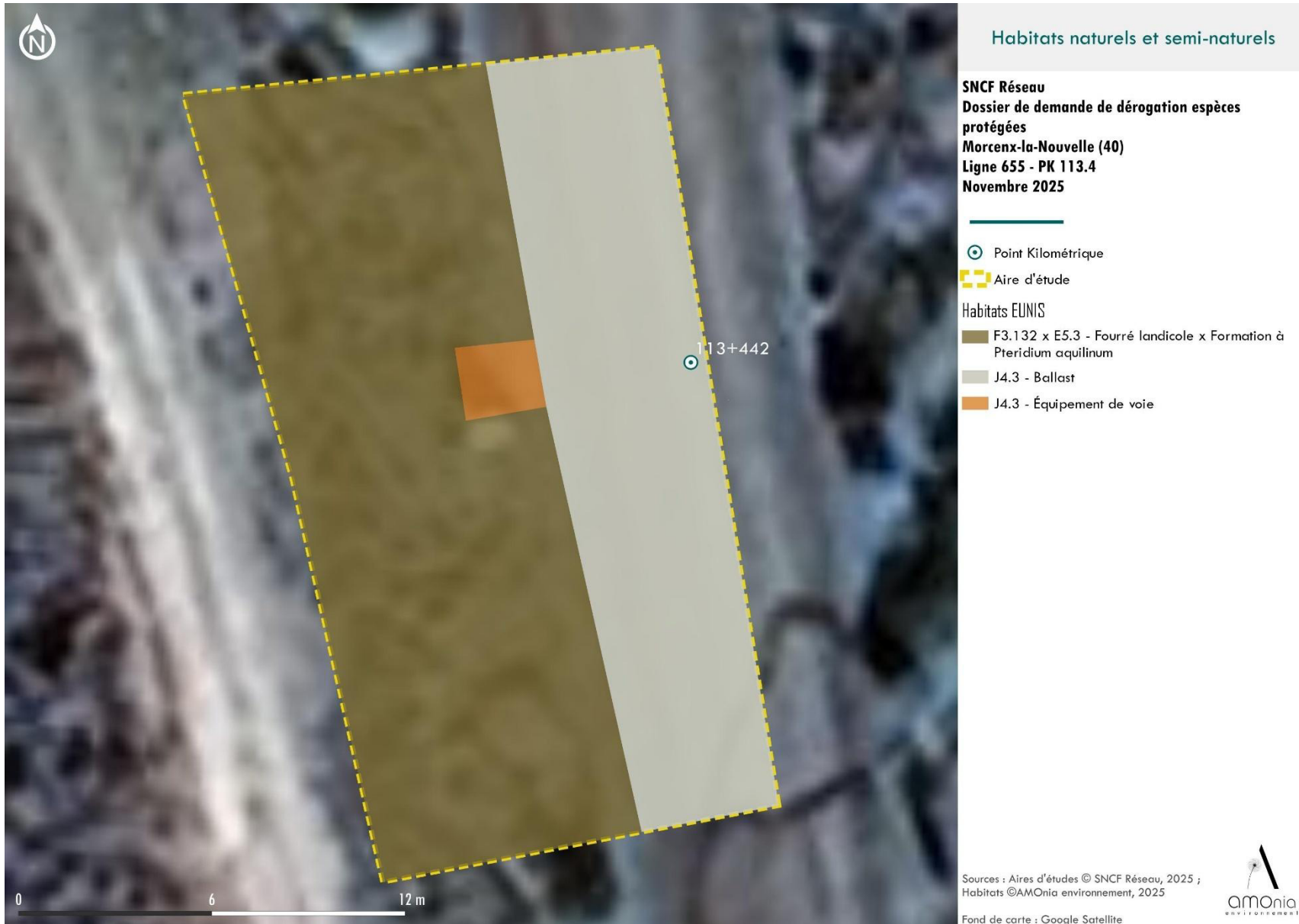
■ J4.3 - Ballast

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ; Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite









### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 113.7**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

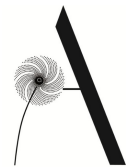
▭ Aire d'étude

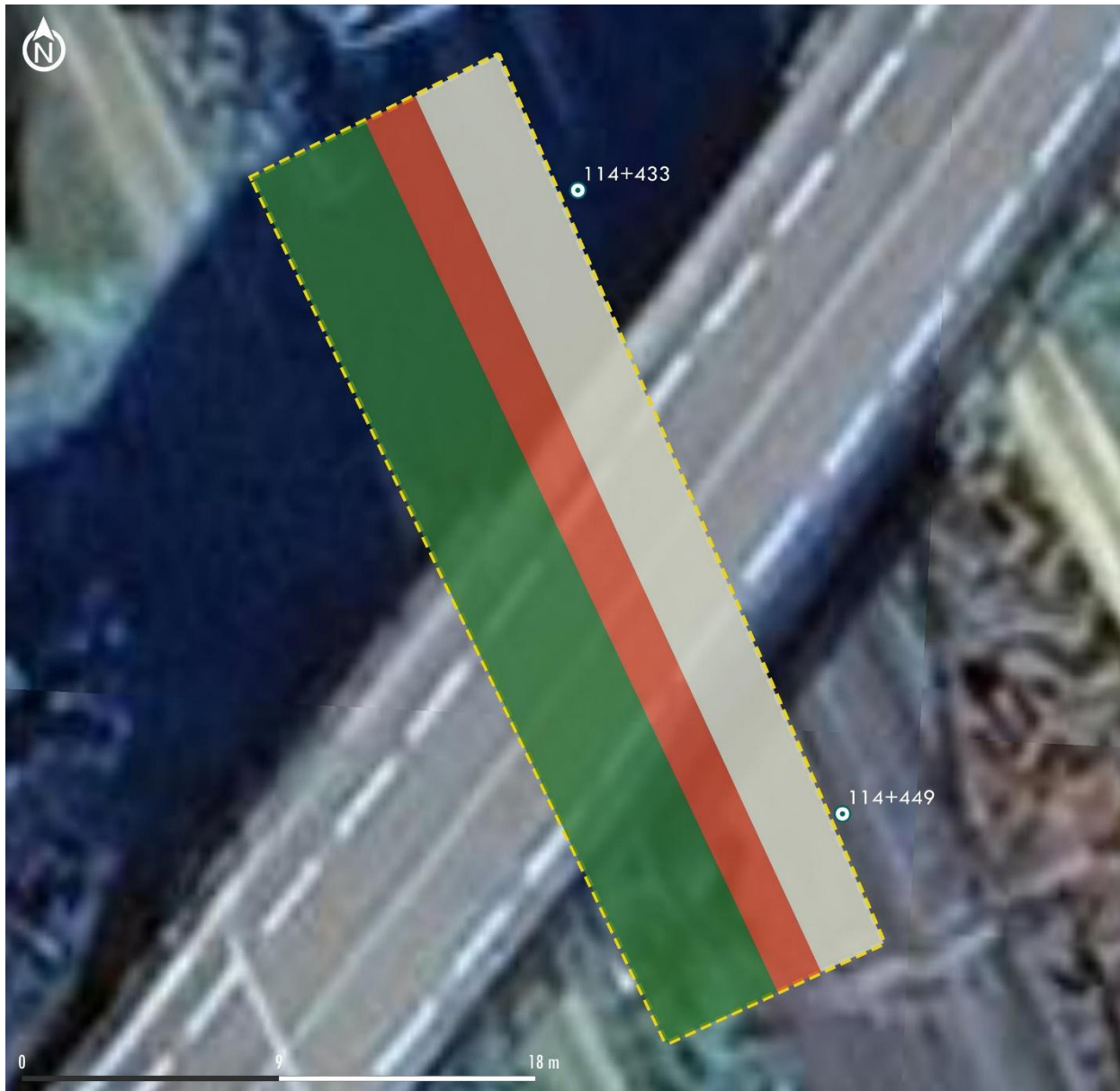
#### Habitats EUNIS

- F3.131 x F3.132 - Roncier
- F3.131 x F3.132 - Roncier x Fourré à Lonicera periclymenum
- J4.3 - Ballast
- J4.3 - Équipement de voie
- J6 x F3.131 - Empierrement x Roncier

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ; Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Morcenx-la-Nouvelle (40)**  
**Ligne 655 - PK 114.4**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

Habitats EUNIS

■ F3.131 x E5.3 - Roncier x Formation à Pteridium aquilinum

■ J4.3 - Ballast

■ J5.41 - Fossé béton

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ; Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Rion-des-Landes (40)**  
**Ligne 655 - PK 117.5**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

Habitats EUNIS

■ E5.3 x F3.131 - Formation à *Pteridium aquilinum* x Rondier

■ F9.2 - Fourré humide à *Salix aurita*

■ J4.3 - Ballast

■ J4.3 - Équipement de voie

■ J6 - Empierrement

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite





### Habitats naturels et semi-naturels

**SNCF Réseau**  
**Dossier de demande de dérogation espèces protégées**  
**Saint-Vincent-de-Paul (40)**  
**Ligne 655 - PK 140.4**  
**Novembre 2025**

⊙ Point Kilométrique

▭ Aire d'étude

Habitats EUNIS

■ E5.3 x F3.131 - Formation à *Pteridium aquilinum* x Roncier

■ J4.3 - Ballast

■ J6 x F3.131 - Empierrement x Roncier

Sources : Aires d'études © SNCF Réseau, 2025 ;  
Habitats © AMOnia environnement, 2025

Fond de carte : Google Satellite



## 8.5. Annexe 5 – Fiches détails des accès pour les travaux



# PK 75+820

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : à proximité du 3 rue de la Pompe

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant équipé d'un portillon, localisé au niveau de la pointe du BS N. L'accès aux voies principales nécessite de traverser l'ancienne voie ferrée allant vers Moustey (derrière les traverses en croix marquant la fin du tiroir encore exploité). Mise en place d'un platelage sur le tiroir pour faciliter sa traversée.

Possibilité de garer quelques véhicules environ 60 m en amont côté Ychoux, à proximité de l'entrée du passage souterrain.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*



*Zone de stationnement*

## Travaux à réaliser V1 :

Traversée de voie pour piétons	1 u
Débroussaillage	25 m2

# PK 76+800

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la voie 2

[Lien Maps](#)

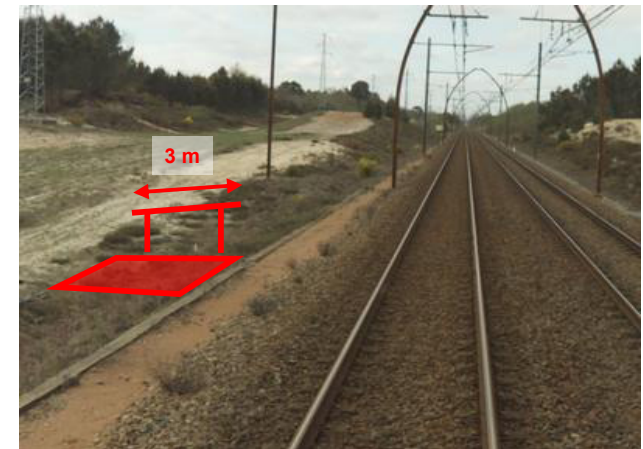
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton à créer côté V2, dans une zone de transition déblai / remblai. Prévoir un aménagement de rampe piéton, équipée d'une main courante étant donné le caractère assez raide du talus.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Positionnement de la rampe  
et de la main courante

## Travaux à réaliser V2 :

Aménagement rampe piéton	3 ml
Pose main courante	3 ml
Débroussaillage	25 m2

# PK 77+460

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

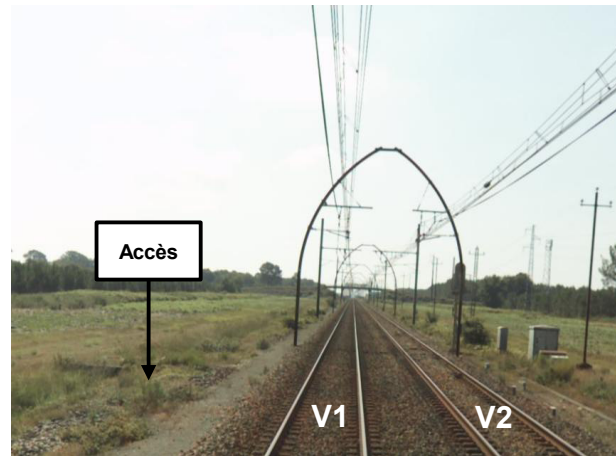
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

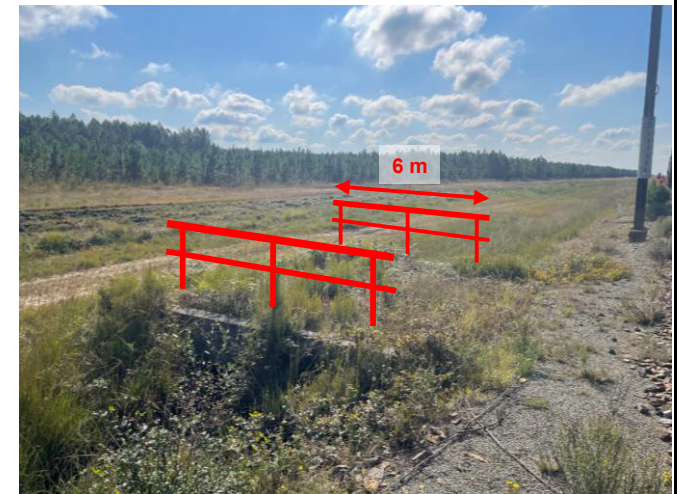
## Description accès

Accès rail-route existant côté voie 1, accessible grâce à la piste DFCI longeant la voie ferrée. Présence d'une rampe de franchissement du fossé existant entre la piste DFCI et la piste de maintenance côté voie.

Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



## Travaux à réaliser V1 :

Pose garde-corps	6 ml
Débroussaillage	50 m2

# PK 77+800

Accès piétons  Accès engins  Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Voirie communale

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

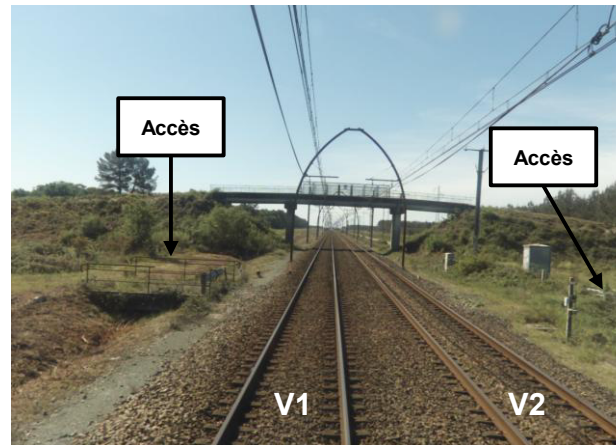
## Description accès

Accès localisé en amont du PRO du PK 77+852.

Côté voie 1, présence d'une rampe permettant le franchissement du fossé. Rampe déjà équipée de garde-corps dans un état acceptable, mais fermée par une glissière de sécurité qui sera à déposer.

Côté V2, pas d'aménagement à réaliser en dehors d'un débroussaillage de la zone.

Possibilité de stationnement de plusieurs véhicules de chaque côté.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Accès côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose glissière	5 ml
Débroussaillage	50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage	200 m2
-----------------	--------



Accès côté V2

XXX

# PK 78+400

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

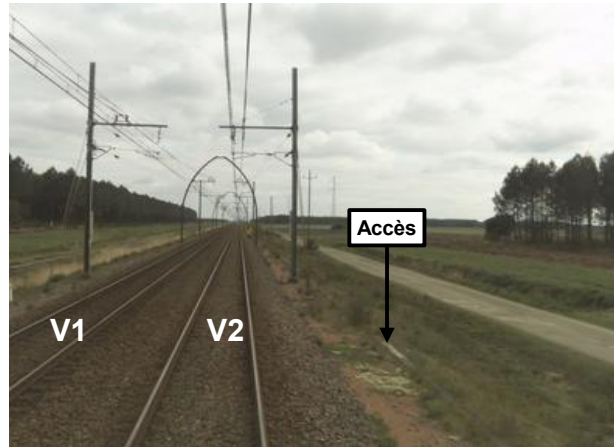
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton directement à niveau depuis la piste DFCI.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 78+950

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

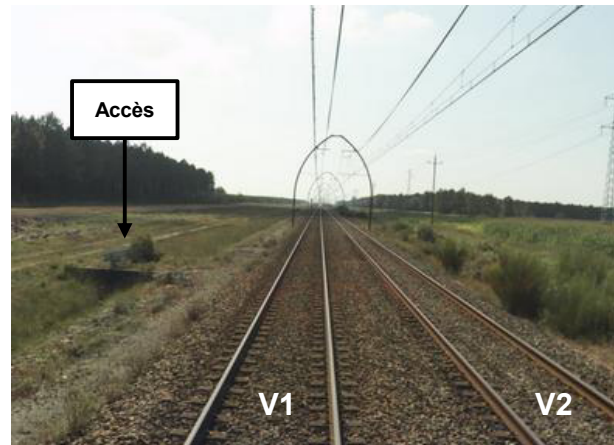
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

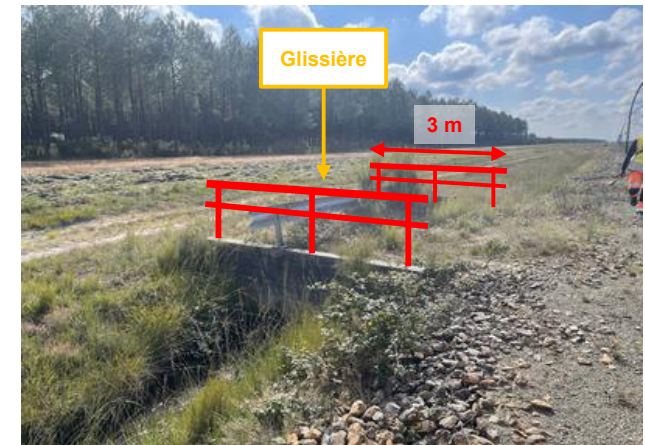
## Description accès

Accès rail-route existant côté voie 1, accessible grâce à la piste DFCI longeant la voie ferrée. Présence d'une rampe de franchissement du fossé existant entre la piste DFCI et la piste de maintenance côté voie.

Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé, et la dépose de la glissière de sécurité qui ferme aujourd'hui l'accès.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose glissière	5 ml
Pose garde-corps	6 ml
Débroussaillage	50 m2

XXX

XXX

# PK 79+150

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

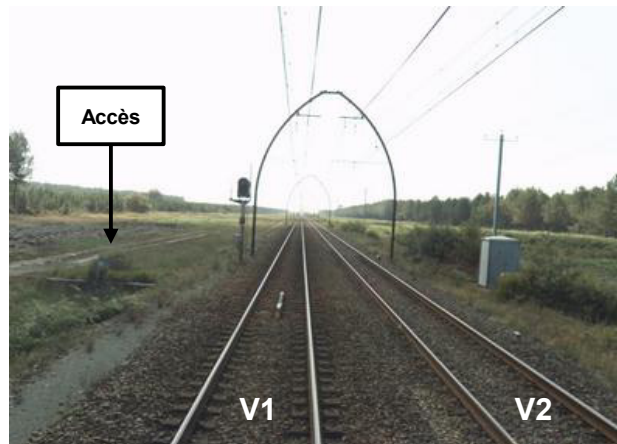
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

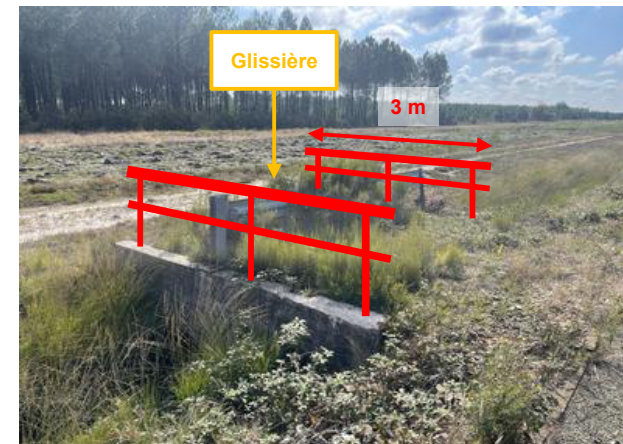
Accès rail-route existant côté voie 1, accessible grâce à la piste DFCI longeant la voie ferrée. Présence d'une rampe de franchissement du fossé existant entre la piste DFCI et la piste de maintenance côté voie.

Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé, et la dépose de la glissière de sécurité qui ferme aujourd'hui l'accès.

Vue la présence d'un signal juste à côté de l'accès et la proximité des accès engins encadrant, engagement des engins à proscrire sur le présent accès.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose glissière	5 ml
Pose garde-corps	6 ml
Débroussaillage	25 m2

# PK 79+780

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

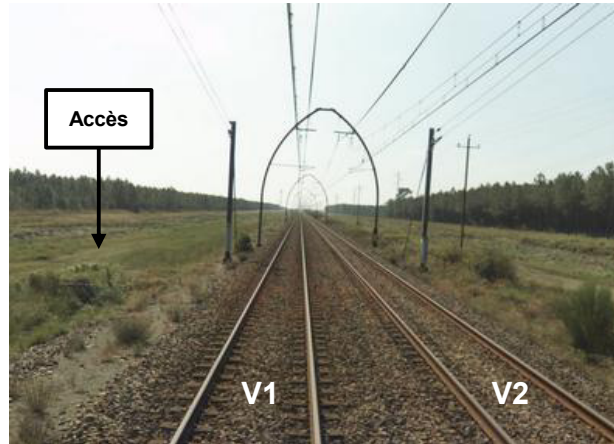
## Description accès

Accès rail-route existant côté voie 1, accessible grâce à la piste DFCI longeant la voie ferrée. Présence d'une rampe de franchissement du fossé existant entre la piste DFCI et la piste de maintenance côté voie.

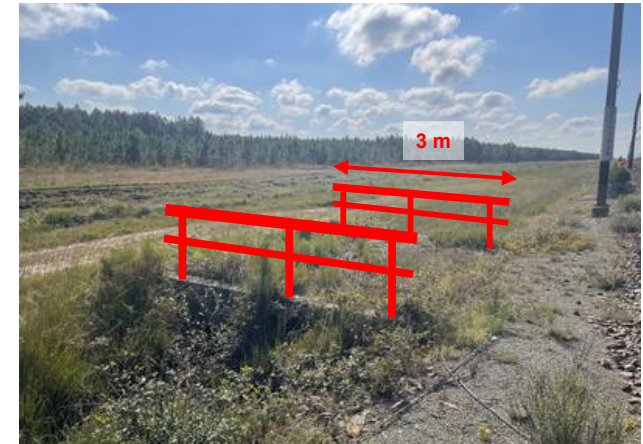
Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé.

## Travaux à réaliser V1 :

Pose garde-corps	6 ml
Débroussaillage	50 m2



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser

XXX

XXX

# PK 80+480

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**    Commune : YCHOUX (40)

Voirie / rue : Pistes DFCI côté V1 et V2

[Lien Maps](#)

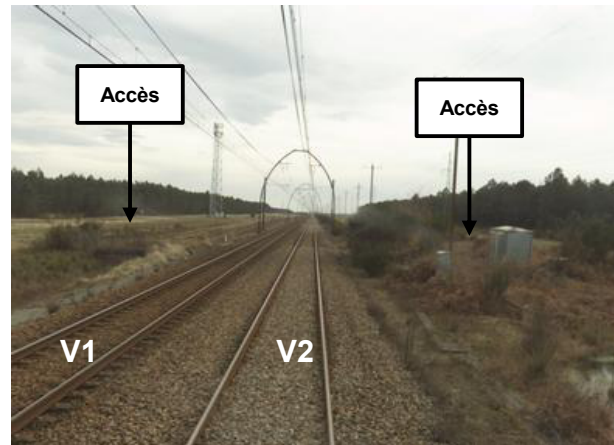
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès rail-route existant côté voie 1 et voie 2, accessible grâce aux piste DFCI longeant la voie ferrée.

Côté voie 1, présence d'une rampe de franchissement du fossé existant entre la piste DFCI et la piste de maintenance côté voie, déjà équipée de garde-corps mais fermée par une ancienne clôture à déposer.

Côté voie 2, pas d'aménagement à réaliser en dehors d'un débroussaillage / élagage important.



Vue de l'accès depuis les voies (vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose clôture existante	5 ml
Débroussaillage	50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage	100 m2
-----------------	--------



Aménagements à réaliser côté V2

# PK 81+260

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : LÜE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

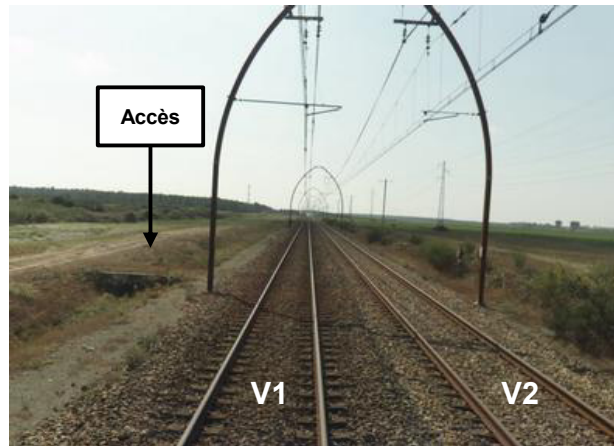
## Description accès

Accès rail-route existant côté voie 1, accessible grâce à la piste DFCI longeant la voie ferrée. Présence d'une rampe de franchissement du fossé existant entre la piste DFCI et la piste de maintenance côté voie.

Les seuls travaux nécessaires consistent en la pose de garde-corps (2 x 3 ml) sur les murettes de rive de la rampe de franchissement, afin d'éviter la chute d'une personne dans le fossé.

## Travaux à réaliser V1 :

Pose garde-corps	6 ml
Débroussaillage	50 m2



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)

xxx



Aménagements à réaliser côté V1

xxx

# PK 81+920

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : LÜE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

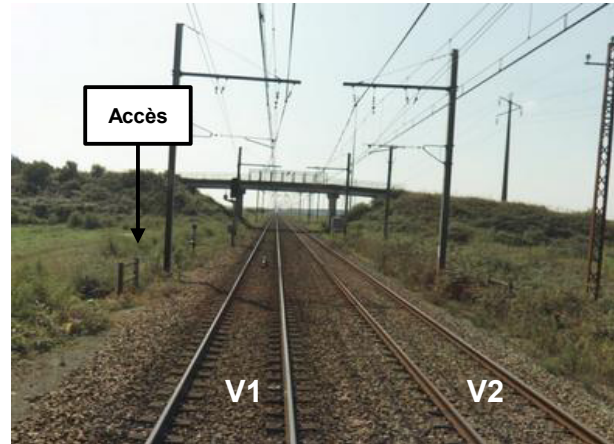
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant accolé à l'ouvrage hydraulique de traversée du PK 81+916, à proximité du pont-route du PK 81+986.

Pose d'un garde-corps perpendiculaire à la voie pour prévenir le risque de chute dans le fossé (y compris longrine ou plot béton pour fondation du garde-corps).



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Pose garde-corps	3 ml
Pose longrine ou plot béton pour garde-cc	3 ml
Débroussaillage	25 m2

# PK 82+010

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LÜE (40)

Voirie / rue : Chemin rural (accès par D140 au lieu-dit Petit Ligauten)

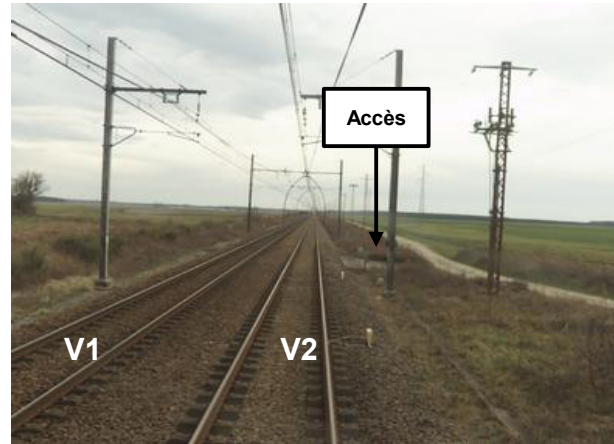
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès rail-route existant situé côté voie 2 juste après le pont-route du PK 81+986.

Accès déjà équipé d'une rampe béton permettant d'accéder à la voie, mais fermé par une glissière de sécurité qui devra être déposée (et reposée en fin de chantier).



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V2

## Travaux à réaliser V2 :

Dépose glissière	8 ml
Débroussaillage	50 m2

# PK 82+600

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LÜE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

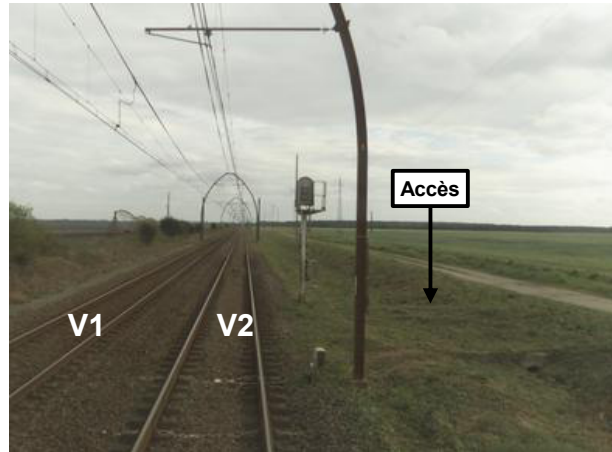
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant au droit d'un signal, à niveau par rapport à la piste DFCI.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 83+450

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LÜE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

[Lien Maps](#)

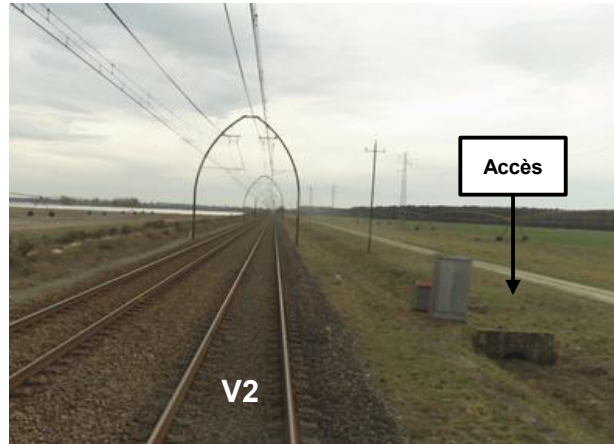
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

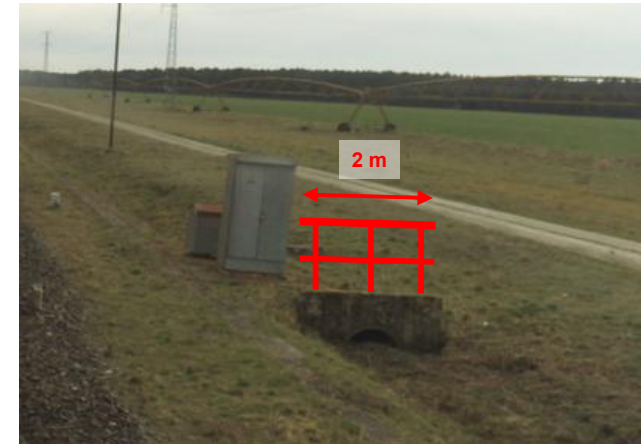
Accès piéton existant au niveau d'une armoire de signalisation.

Pose d'un garde-corps de 2 m sur la murette de tête de l'ouvrage hydraulique longitudinal à la voie pour prévenir risque de chute.

Possibilité de garage de plusieurs véhicules le long de la piste DFCI.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Aménagements à réaliser côté V2*

## Travaux à réaliser V2 :

Pose garde-corps	2 ml
Débroussaillage	25 m2

# PK 84+400

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LÜE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

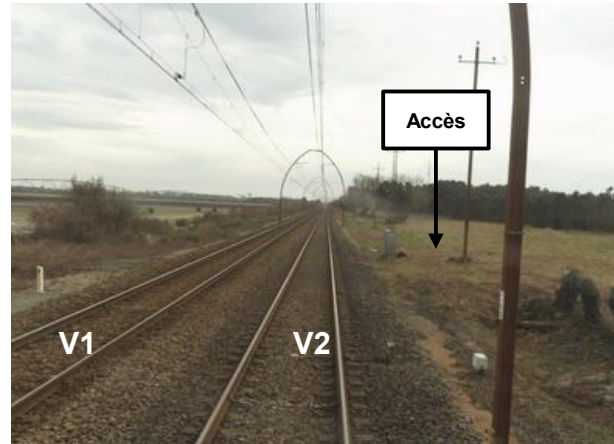
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès pour engins existant à proximité d'installation de signalisation.

Pas de travaux nécessaire hormis le débroussaillage de la zone.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V2

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 200 m2

# PK 85+400

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LÜE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

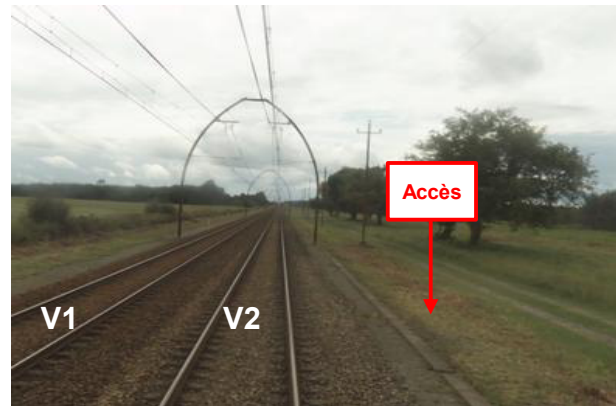
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

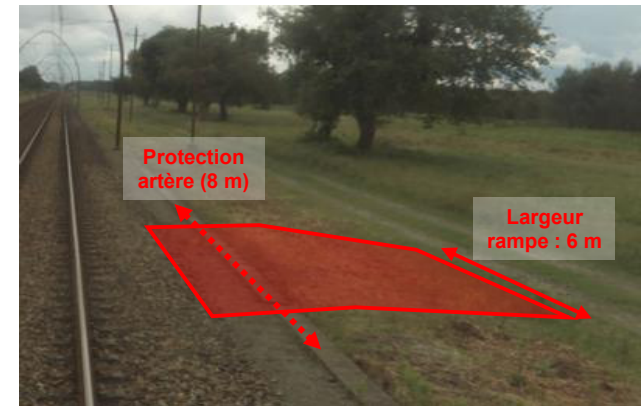
## Description accès

Création d'un accès intermédiaire entre les accès existant du 84+400 et du 87+250.

Mise en œuvre du rampe d'enraillement et d'un dispositif de protection de l'artère câble côté V2.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Création d'une rampe côté V2

## Travaux à réaliser V2 :

Création rampe enraillement	1 u
Protection artère	1 u
Aménagement rampe engin	3 ml
Débroussaillage	50 m2

# PK 86+400

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

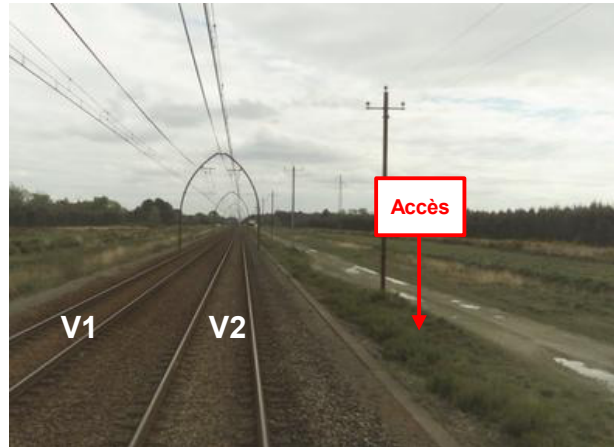
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton à créer dans une zone où la piste DFCI côté V2 est quasiment au niveau de la voie ferrée.

Prévoir l'aménagement d'une rampe piéton sur 4 m de long.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Rampe piéton à aménager

## Travaux à réaliser V2 :

Aménagement rampe piéton	4 ml
Débroussaillage	25 m2

# PK 87+250

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Pistes DFCI côté V1 et V2

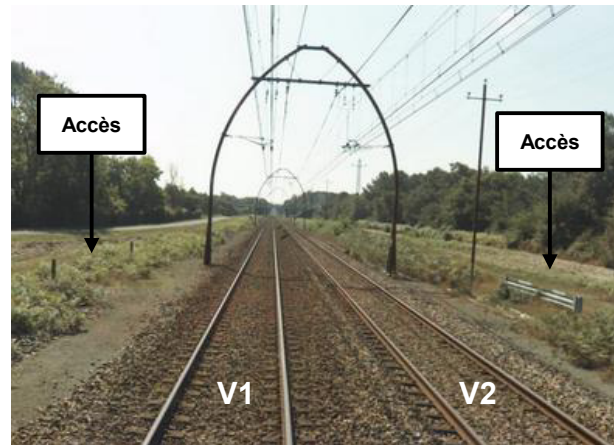
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès rail-route existant avec présence d'une plateforme d'accès à la voie de chaque côté.

Débroussaillage des deux accès à prévoir + dépose de la glissière fermant l'accès côté V2.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage	50 m2
-----------------	-------

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage	50 m2
-----------------	-------

Dépose glissière	8 ml
------------------	------

Protection artère	1 u
-------------------	-----



Aménagements à réaliser côté V2

# PK 87+650

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Rue de Tuquette

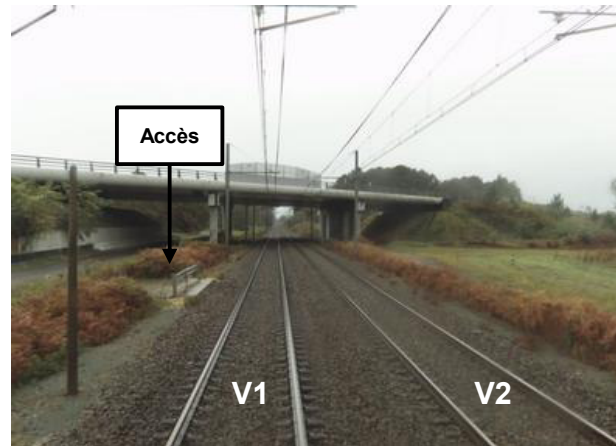
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès localisé en amont du pont-route de l'A63, déjà équipé d'une rampe béton d'accès à la voie.

Pas de travaux nécessaires hormis un léger débroussaillage et la dépose de la glissière de sécurité existante.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage	50 m2
Dépose glissière	8 ml

# PK 88+840 - GARE DE LABOUHEYRE

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Gare de Labouheyre

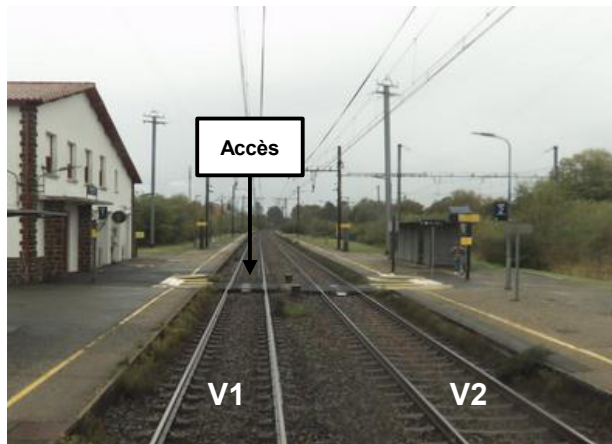
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès aux voies depuis quai Voie 1 de la gare de Labouheyre, au niveau du passage planchéié existant.

## Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 89+980

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Piste routière le long de la voie 2.

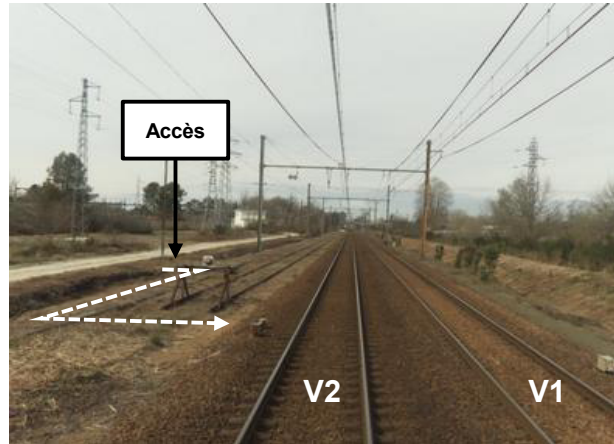
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès au niveau du heurtoir de la voie de tiroir côté pair.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 90+100

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Piste routière le long de la voie 2.

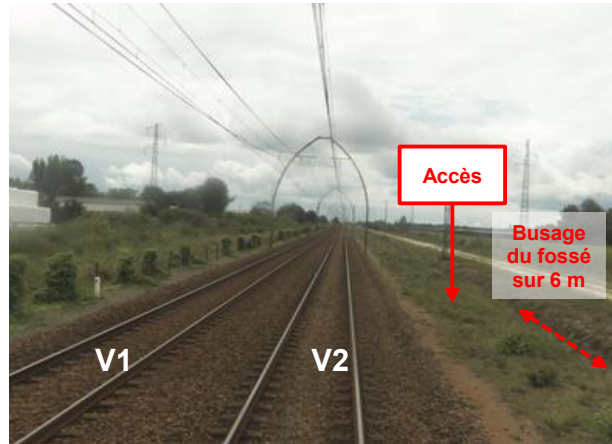
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

### Description accès

Accès routier à créer (pas d'accès existant le 87+650 et le 92+200).

Nécessité de mettre en place un busage provisoire du fossé terre longeant la voie 2 afin de permettre son franchissement par les personnels à pied et les engins.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)

### Travaux à réaliser V2 :

Busage fossé terre	1 u
Débroussaillage	50 m2

# PK 91+020

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

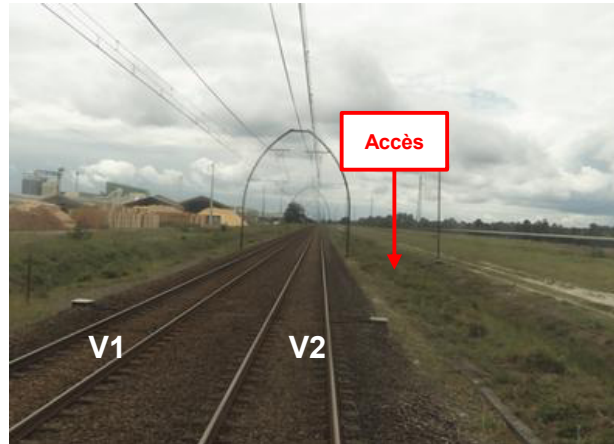
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton à créer côté voie 2 (pas d'accès existant entre le 89+980 et le 92+200).

Mettre en place une rampe d'accès métallique équipée de garde-corps permettant le franchissement du fossé.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Pose d'une rampe piétonne de franchissement

## Travaux à réaliser V2 :

Pose de rampe d'accès piétonne	1 u
Débroussaillage	25 m2

# PK 92+210

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Route de Béroute (V1) / Route de la Grande Lande (V2)

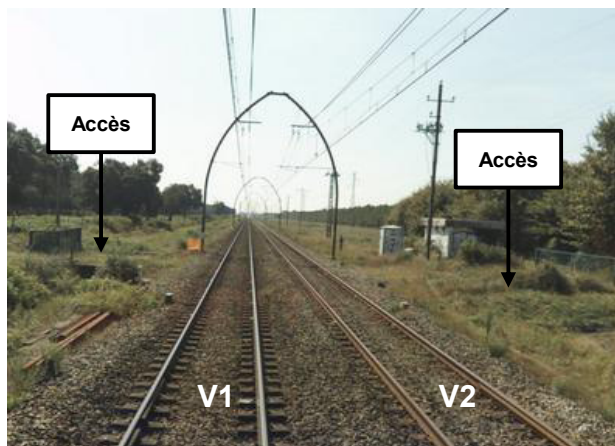
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès pour engins existant des deux côtés des voies, déjà équipés de portail à double vantaux en bon état.

Pas de travaux à prévoir hormis un léger débroussaillage de part et d'autre des portails.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Vue de l'accès côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 50 m2



Vue de l'accès côté V2

# PK 92+690

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : LABOUHEYRE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

[Lien Maps](#)

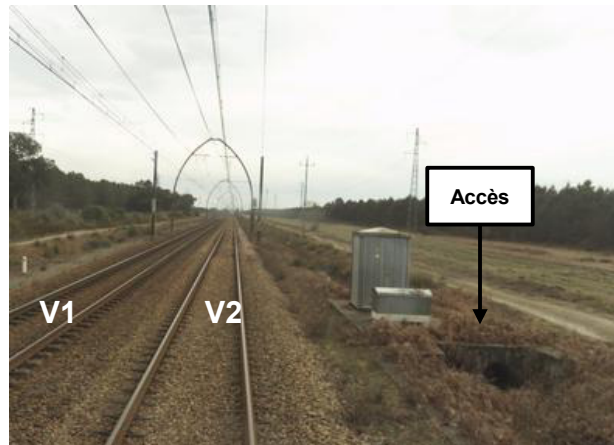
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant au niveau d'une armoire de signalisation.

Pose d'un garde-corps de 2 m sur la murette de tête de l'ouvrage hydraulique longitudinal à la voie pour prévenir risque de chute.

Possibilité de garage de plusieurs véhicules le long de la piste DFCI.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V2

## Travaux à réaliser V2 :

Pose garde-corps 2 ml

Débroussaillage 25 m2

# PK 93+500

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

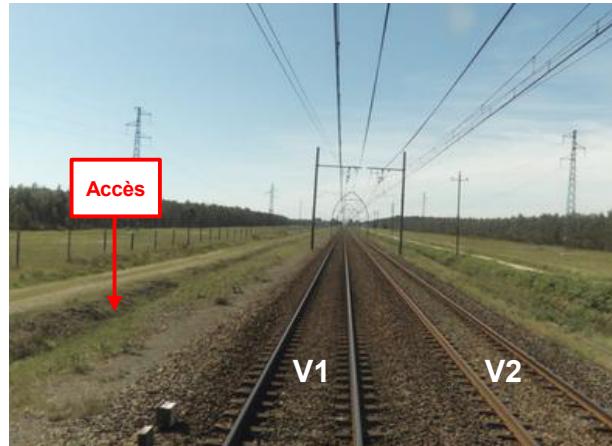
Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

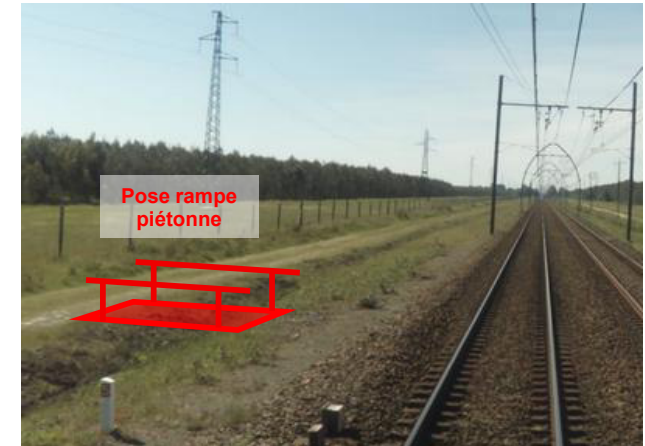
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès à créer depuis la piste DFCI. Mettre en place une rampe d'accès métallique équipée de garde-corps permettant le franchissement du fossé.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Pose d'une rampe piétonne de franchissement*

## Travaux à réaliser V1 :

Pose de rampe d'accès piétonne 1 u

Débroussaillage 25 m2

# PK 94+330

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

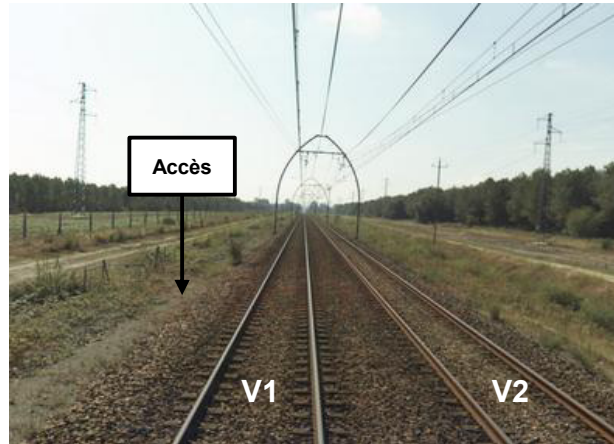
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant avec busage du fossé terre permettant son franchissement par des engins.

Nécessité de déposer l'ancienne clôture existante et de poser 2 x 2 m de gade-corps pour sécuriser le franchissement du fossé par le personnel à pied.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose clôture existante	4 ml
Pose longrine ou plot béton pour garde-cc	4 ml
Débroussaillage	50 m2

# PK 95+020

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

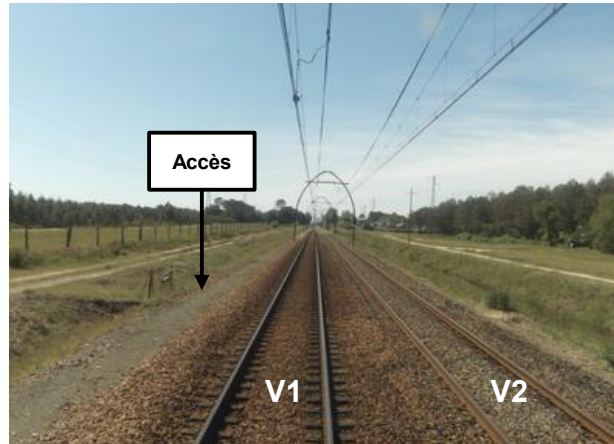
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

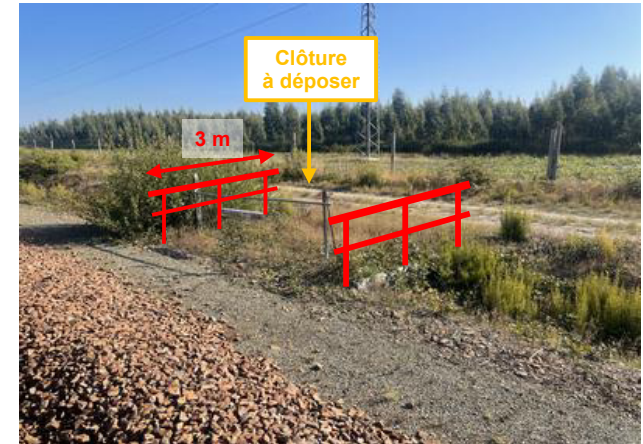
## Description accès

Accès engins existants, fermé par une ancienne clôture à déposer.

Nécessité de poser des garde-corps de 3 m de part et d'autre de l'accès pour prévenir une chute dans le fossé.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose clôture existante	4 ml
Pose garde-corps	6 ml
Débroussaillage	50 m2

# PK 96+120 - PN 57

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : RD 44

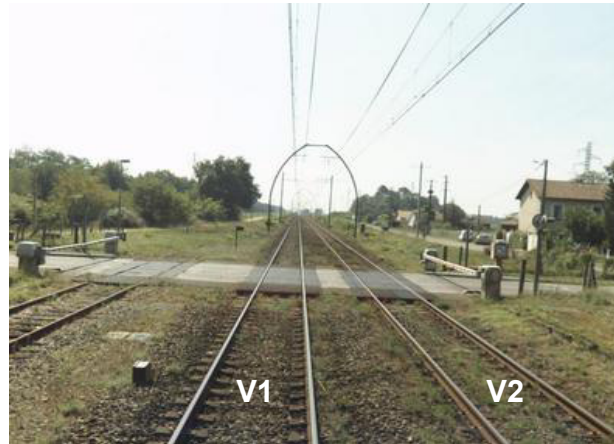
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Utilisation du PN 57 comme accès et zone d'enraillement.

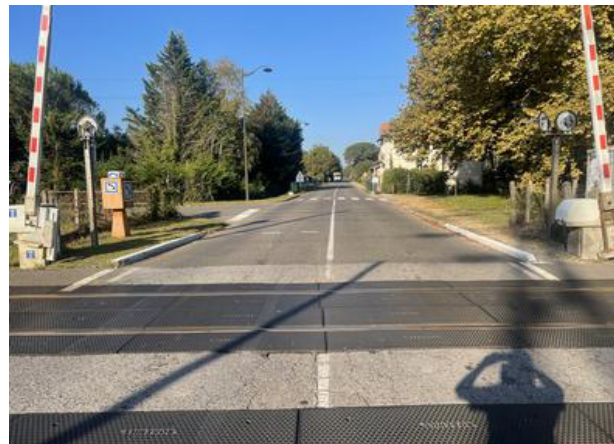
## Pas de travaux à réaliser.



Vue du PN depuis les voies  
(vue vers Dax)



Vue côté V1



Vue côté V2

# PK 96+560

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

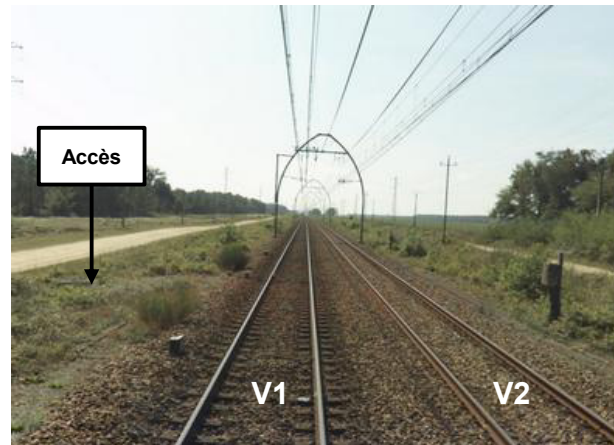
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

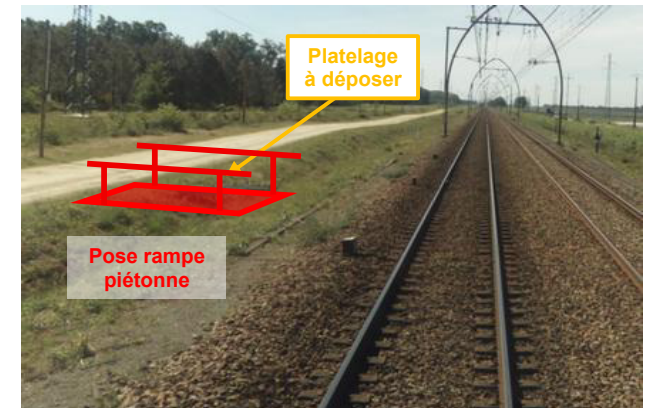
## Description accès

Accès existant, actuellement équipée d'un passage planchéié assez précaire permettant le franchissement du fossé longitudinal à la voie.

Prévoir busage provisoire du fossé en remplacement du franchissement actuel.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Pose d'une rampe piétonne après dépose  
de l'ancien platelage de franchissement

## Travaux à réaliser V1 :

Pose de rampe d'accès piétonne	1 u
Débroussaillage	25 m2

# PK 97+230

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

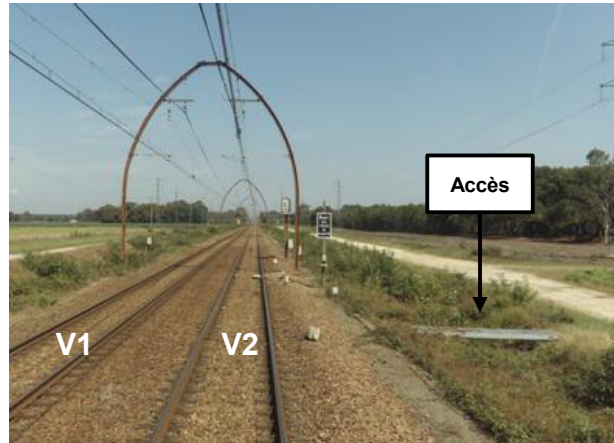
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

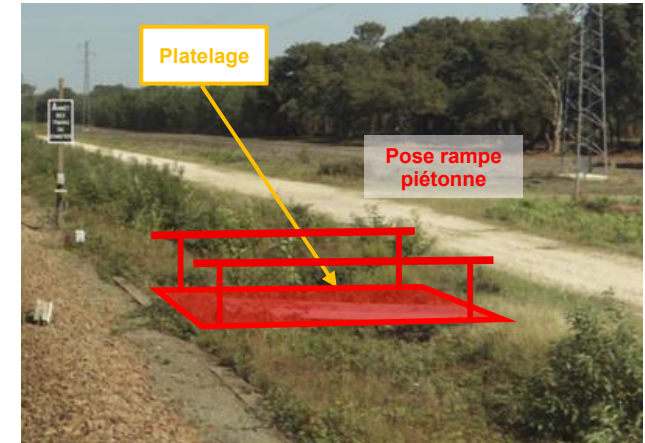
## Description accès

Accès existant, actuellement équipée d'un passage planchéité assez précaire permettant le franchissement du fossé longitudinal à la voie.

Prévoir busage provisoire du fossé en remplacement du franchissement actuel.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)



Pose d'une rampe piétonne après dépose de l'ancien platelage de franchissement

## Travaux à réaliser V1 :

Pose de rampe d'accès piétonne	1 u
Débroussaillage	25 m2

# PK 97+600

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

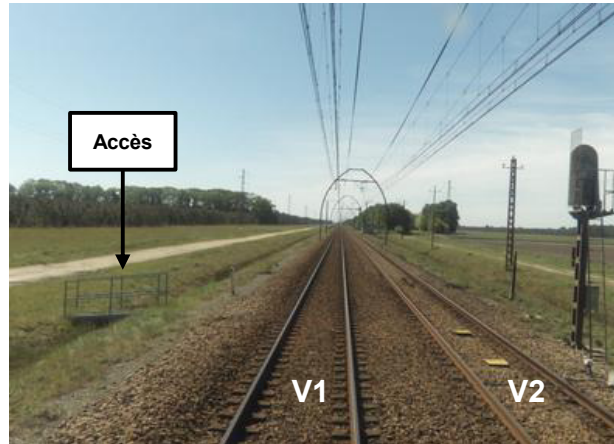
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant, déjà équipé d'une passerelle et de rambardes.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 97+870

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

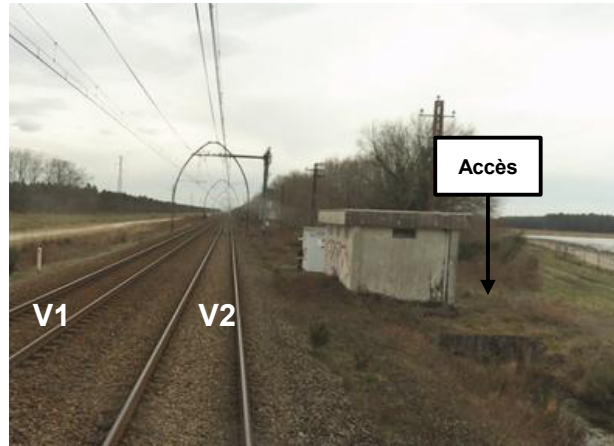
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant derrière bâtiment signalisation.

Prévoir pose de garde-corps sur 3 m en tête de l'OH pour prévenir le risque de chute.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V2 :

Pose garde-corps 3 ml

Débroussaillage 25 m2

# PK 97+980

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**    Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Chemin de Darmuzey (raccordé à D325) côté V1

[Lien Maps](#)

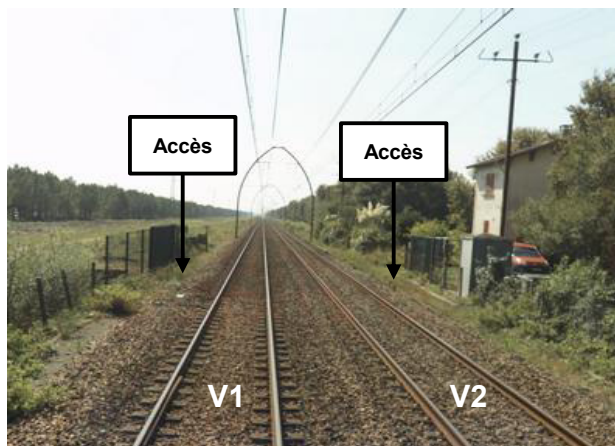
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès pour engins existant des deux côtés des voies, déjà équipés de portail à double vantaux en bon état.

Privilégier acheminement des véhicules côté V1 (présence d'une propriété privée côté v2).

Prévoit dépose des glissières existantes des deux côtés + protection de l'artère-câble côté V2.



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose glissière	6 ml
Débroussaillage	50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Dépose glissière	6 ml
Protection artère	1 u
Débroussaillage	50 m2



Aménagements à réaliser côté V2

# PK 98+910

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

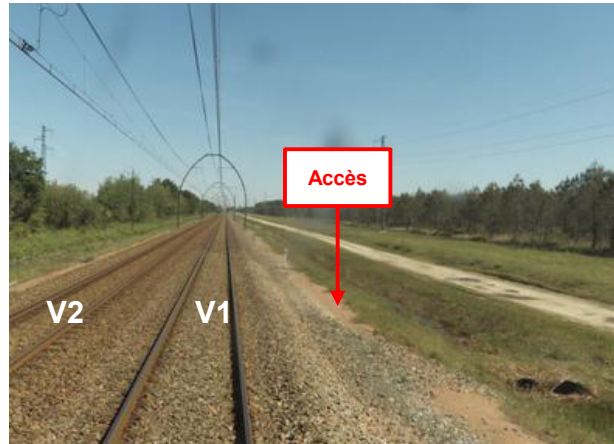
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès à créer afin de disposer en moyenne d'un accès piéton tous les kilomètres.

Mise en place d'un escalier côté V1 au droit d'un busage existant du fossé en pied de talus.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*



*Aménagements à réaliser côté V1*

## Travaux à réaliser V1 :

Pose escalier (marches)	15 u
Débroussaillage	25 m2

# PK 99+950

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Pistes DFCI côté V1

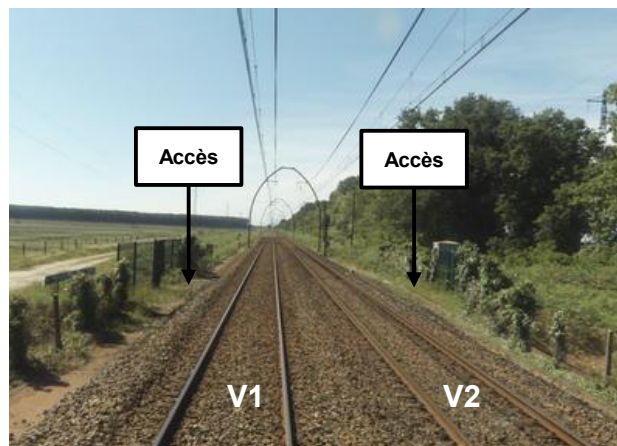
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant, équipé de portillon de chaque côté, mais uniquement accessible côté V2 (le portillon côté V2 permet l'accès à la guérite de signalisation).

Transformer cet accès en accès engins côté V1 en déposant la glissière de sécurité et en remplaçant le portillon par un portail double vantaux.



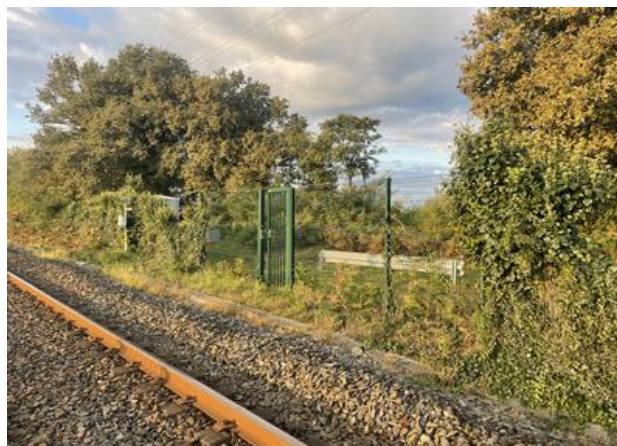
*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Portillon actuel à remplacer  
par portail double-vantaux*

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose clôture existante	4 ml
Pose portail 2 vantaux	1 u
Dépose glissière	4 ml
Débroussaillage	25 m2



*Etat actuel de l'accès côté V2*

# PK 101+120

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

Voirie / rue : Pistes DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

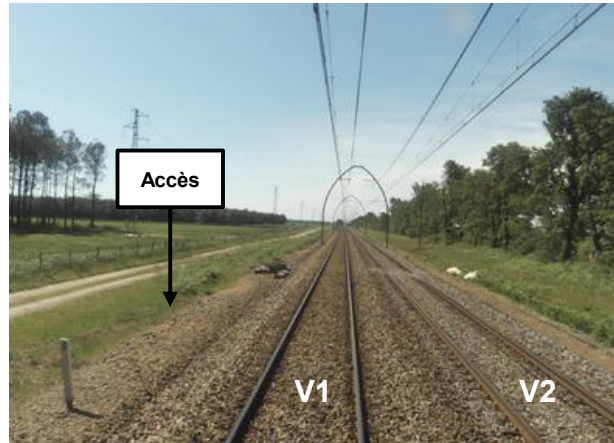
## Description accès

Accès non aménagé, mais configuration permettant l'accès facile d'engins à la plateforme ferroviaire depuis la piste DFCI.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage, et sous réserve qu'il ne soit pas jugé nécessaire de clôturer cet accès).

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel de l'accès*

# PK 101+850

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : SOLFÉRINO (40)

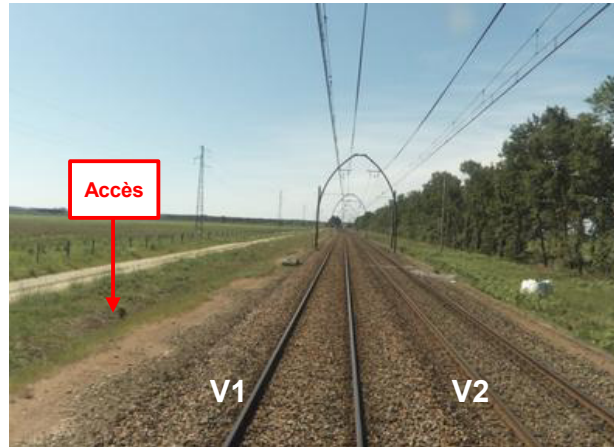
Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès à créer côté V1, avec franchissement du fossé terre existant (à buser).



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



Pose d'une rampe piétonne

## Travaux à réaliser V1 :

Pose de rampe d'accès piétonne 1 u

Débroussaillage 25 m2

# PK 102+790

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Accès depuis D385 (PRO PK 102+727)

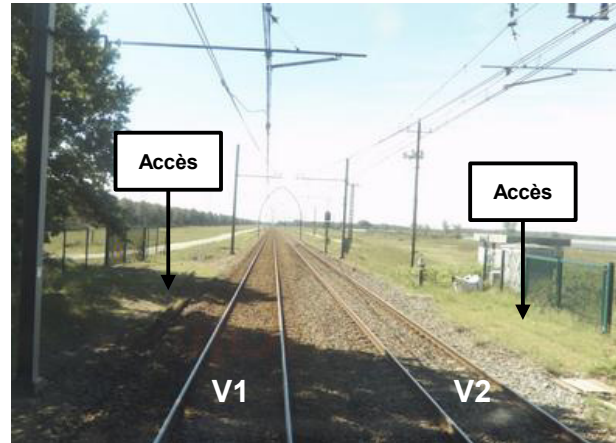
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engins existant équipé de portail double vantaux en bon état de chaque côté des voies.

Pas de travaux à prévoir hormis un débroussaillage des abords des portails.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel de l'accès côté V1*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 50 m2



*Etat actuel de l'accès côté V2*

# PK 103+600

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

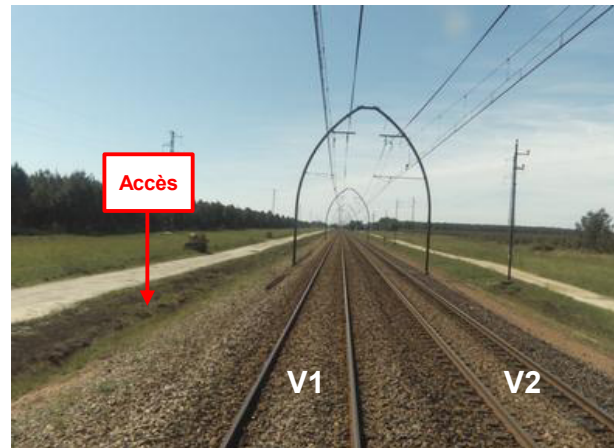
Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès à créer côté V1, avec franchissement du fossé terre existant (à buser).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Pose d'une rampe piétonne*

## Travaux à réaliser V1 :

Pose de rampe d'accès piétonne	1 u
Débroussaillage	25 m2

# PK 104+520

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

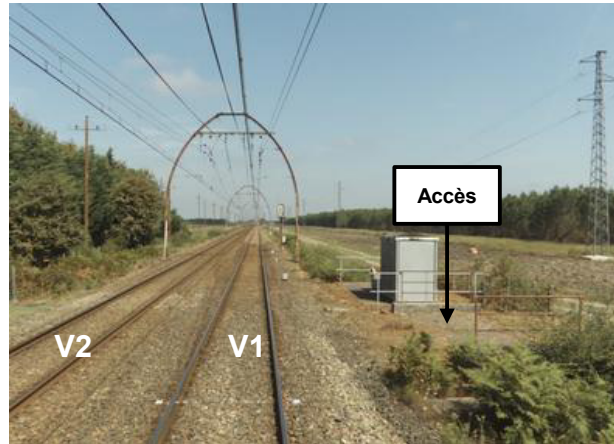
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant pour engins, correctement sécurisé.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*



*Etat actuel de l'accès côté V1*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2

# PK 105+820

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Route de Lensigne (V1) / Route de Lescoulier (V2)

[Lien Maps](#)

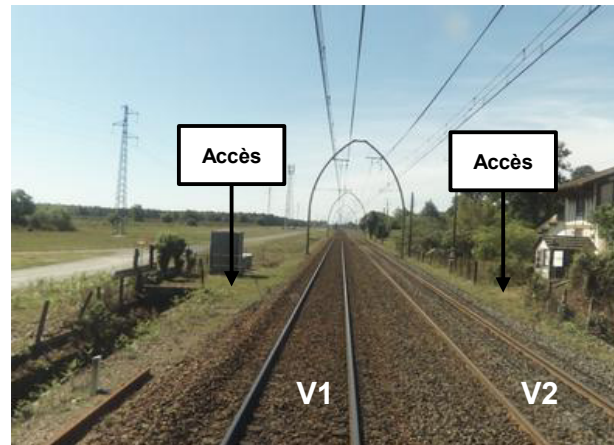
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

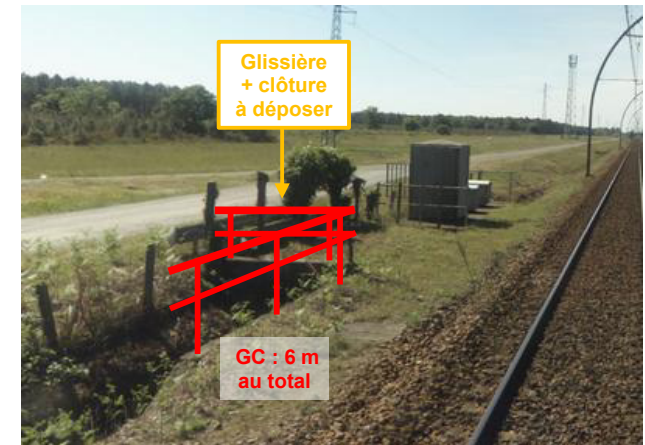
Ancien accès RR à rouvrir.

Côté Voie 1, dépose de la glissière et de la clôture existante et pose de 6 m de garde-corps pour prévenir le risque de chute dans le fossé.

Côté Voie 2, dépose de la glissière et de la clôture existante et pose d'un nouveau portail double vantaux (du fait de la proximité d'une habitation).



Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)



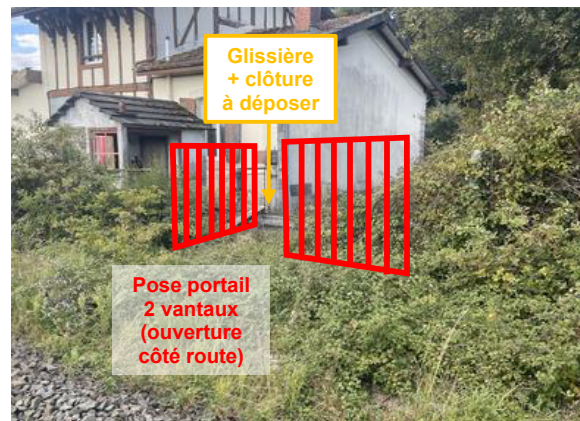
Aménagements à réaliser côté V1

## Travaux à réaliser V1 :

Dépose clôture existante	6 ml
Dépose glissière	6 ml
Pose garde-corps	6 ml
Débroussaillage	50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Dépose clôture existante	6 ml
Dépose glissière	6 ml
Pose portail 2 vantaux	1 u
Débroussaillage	50 m2



Aménagements à réaliser côté V2

# PK 106+660

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Route de Lensitive

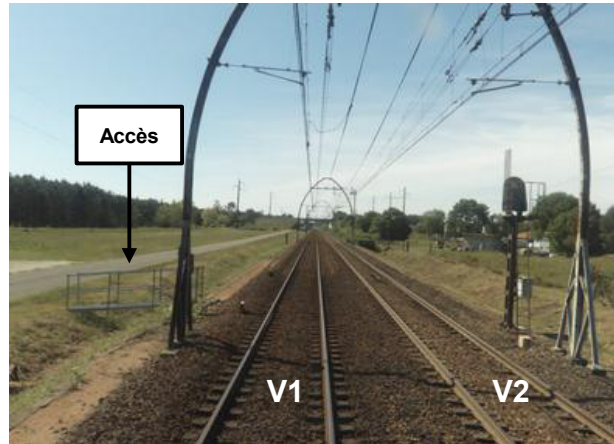
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant, déjà équipé d'une passerelle et de rambardes.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel de l'accès côté V1*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 107+220

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Route de Lensigne (V1) / Rue du 6 juin 1944 (V2)

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès rail-route existant, équipé de portails double vantaux en bon état.

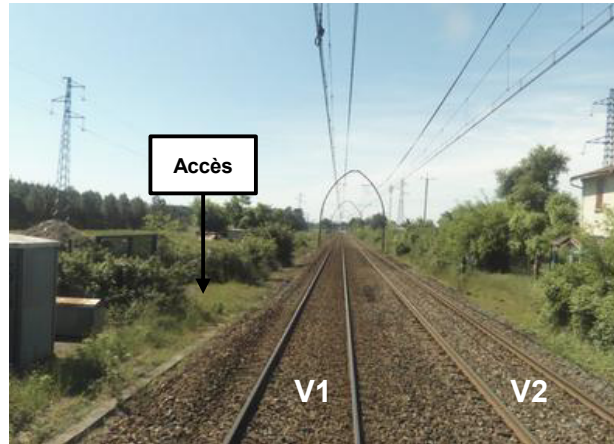
**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 50 m2



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel de l'accès côté V1*



*Etat actuel de l'accès côté V2*

# PK 107+800

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Chemin rural parallèle à la voie 1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès à créer avec pose d'un escalier à flanc de talus.

Franchissement de la voie de tiroir côté impair pour accéder aux voies principales.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*



*Aménagements à réaliser côté V1*

## Travaux à réaliser V1 :

Pose escalier (marches)	10 u
Débroussaillage	25 m2

# PK 109+785

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Chemin de Compagnon

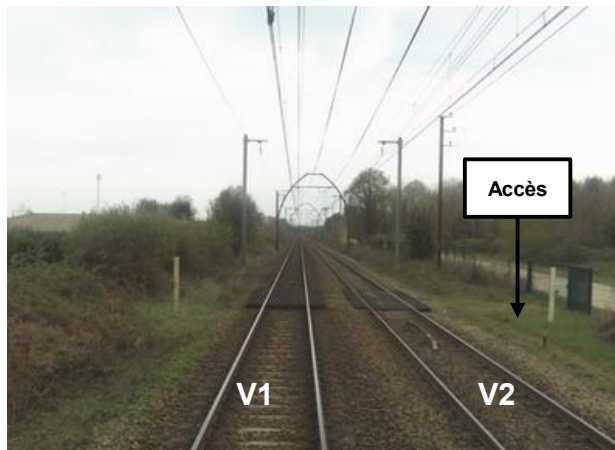
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant, équipé d'un platelage sur les deux voies, et fermé par un portail en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Portail en bon état*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 50 m2

# PK 110+460

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Chemin de Compagnon

[Lien Maps](#)

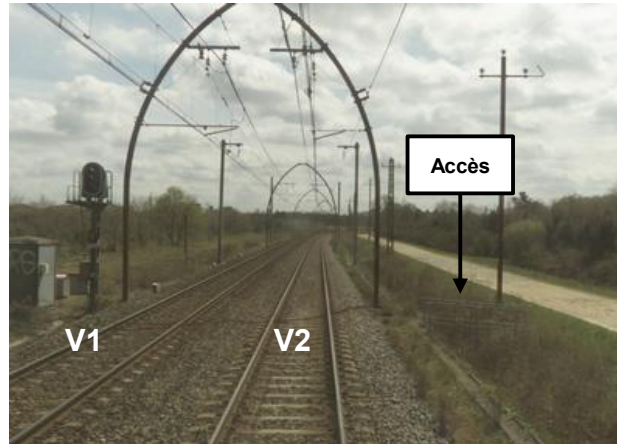
[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant au droit du signal.

Présence d'une passerelle piétonne en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Passerelle existante*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 110+620

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

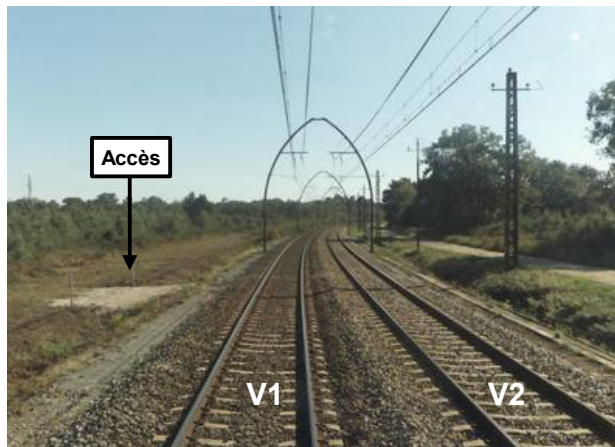
Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant déjà équipé d'une plateforme d'accès à la voie. Prévoir mise en place d'une nouvelle chaînette de fermeture de l'accès.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Pose chaînette seule 1 u

Débroussaillage 50 m2

# PK 111+630

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Route de Nadon

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant au droit des signaux.

Présence d'un escalier en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 112+290

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Chemin de Beoulaygue

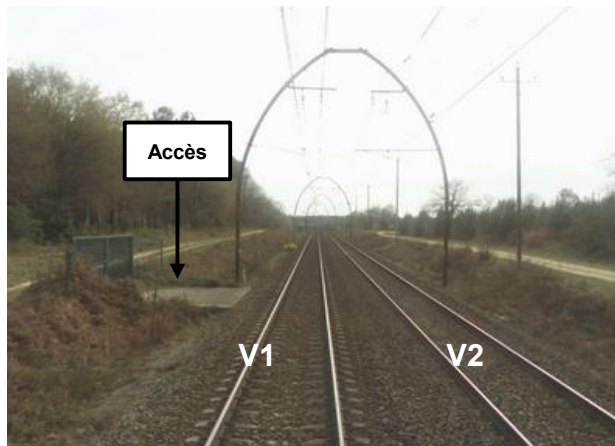
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant, fermé par un portail en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Portail en bon état*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2

# PK 112+980

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

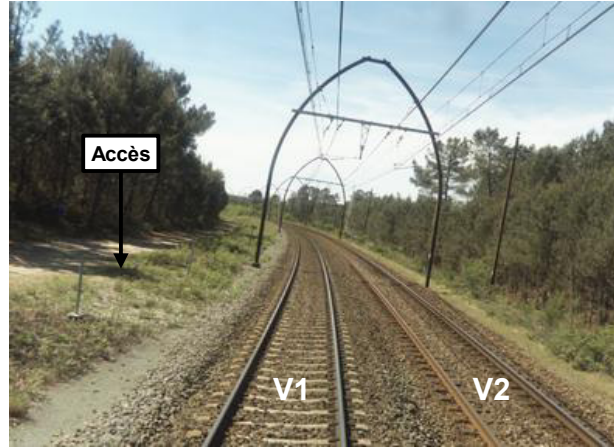
Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant déjà équipé d'une plateforme d'accès à la voie. Prévoir mise en place d'une nouvelle chaînette de fermeture de l'accès.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Pose chaînette seule	1 u
Débroussaillage	50 m2

# PK 113+060

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

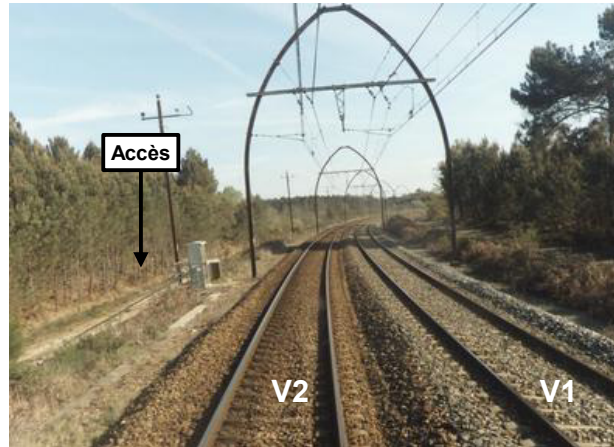
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant équipé d'un escalier permettant de desservir des installations de signalisation.

Pas de travaux à réaliser (**hors débroussaillage**).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 113+440

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V2

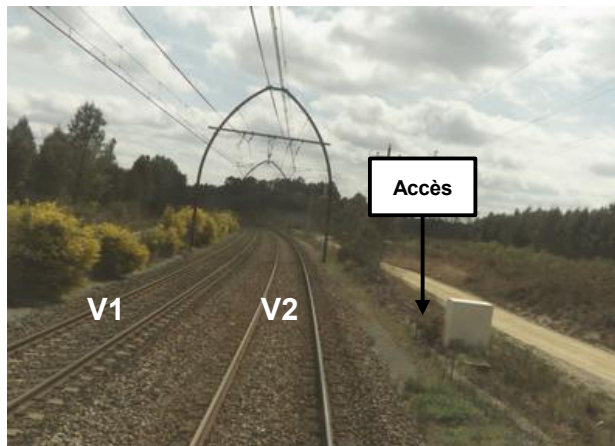
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton à créer au niveau du centre de signalisation.

Prévoir un léger terrassement du talus pour faciliter l'accès des personnels à pied.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Talus à aménager*

## Travaux à réaliser V2 :

Aménagement rampe piéton 2 ml

Débroussaillage 50 m2

# PK 113+815

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

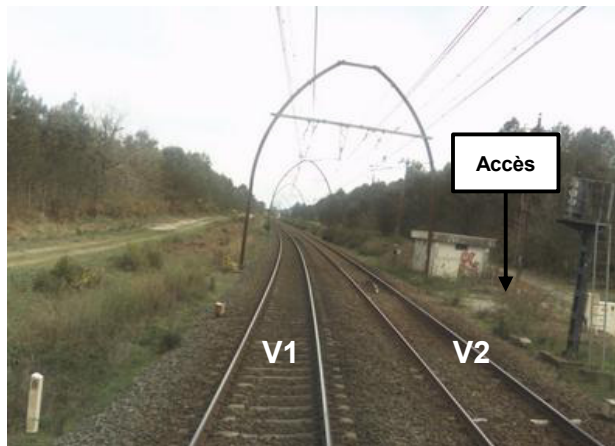
Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant, à remettre en état et élargir côté Bordeaux pour légèrement éloigner le point d'enraillement du crocodile.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Zone d'accès à remettre en état*

## Travaux à réaliser V2 :

Création rampe enraillement	1 u
Protection artère	1 u
Aménagement rampe engin	5 ml
Débroussaillage	50 m2

# PK 114+550

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : MORCENX-LA-NOUVELLE (40)

Voirie / rue : Route de Rion (D27)

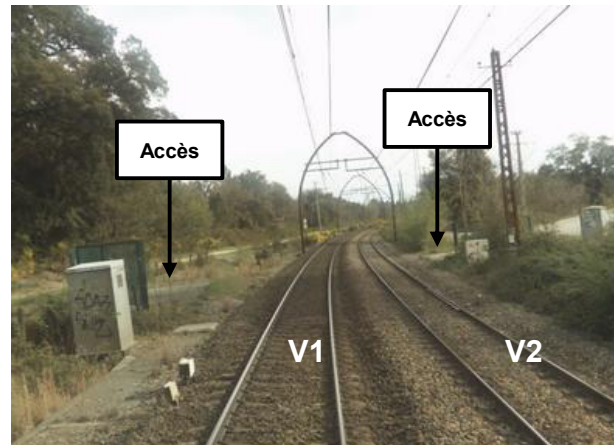
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant (ancien PN 67), fermé des deux côtés par un portail en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat de l'accès côté V1*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 50 m2



*Etat de l'accès côté V2*

## PK 116+990 - PN 68

 Accès piétons Accès engins Point de Rencontre SecoursCôté : **V1 & V2**

Commune : RION-DES-LANDES (40)

Voirie / rue : Voirie communale

[Lien Maps](#)[Lien Imajnet](#)

### Description accès

Utilisation du PN 68 comme accès et zone d'enraillement.

### Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

# PK 117+530

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : RION-DES-LANDES (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V2.

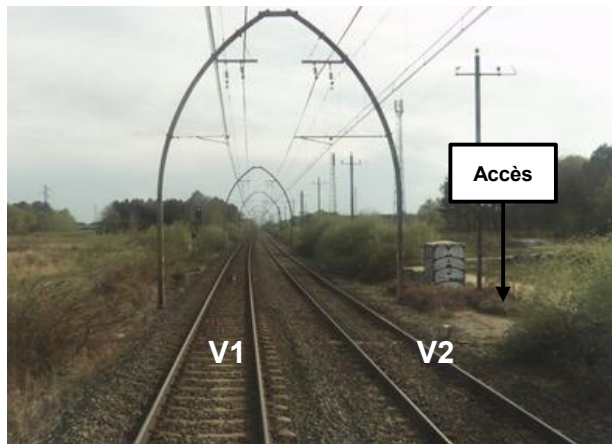
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant à proximité d'un centre de signalisation.

Prévoir nettoyage de l'abord et protection des artères situées à proximité de l'accès.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel de l'accès*

## Travaux à réaliser V2 :

Création rampe enraillement	1 u
Protection artère	1 u
Aménagement rampe engin	3 ml
Débroussaillage	50 m2

## PK 118+770 - PN 70

 Accès piétons Accès engins Point de Rencontre SecoursCôté : **V1 & V2**

Commune : RION-DES-LANDES (40)

Voirie / rue : Rue de Miconine

[Lien Maps](#)[Lien Imajnet](#)

### Description accès

Utilisation du PN 70 comme accès et zone d'enraillement.

### Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Vue du PN côté V1*



*Vue du PN côté V2*

# PK 121+890 - PN 72

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : RION-DES-LANDES (40)

Voirie / rue : D41

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Utilisation du PN 72 comme accès et zone d'enraillement.

## Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Vue du PN côté V1*



*Vue du PN côté V2*

# PK 134+440

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : PONTONX-SUR-L'ADOUR (40)

Voirie / rue : Chemin du Brana

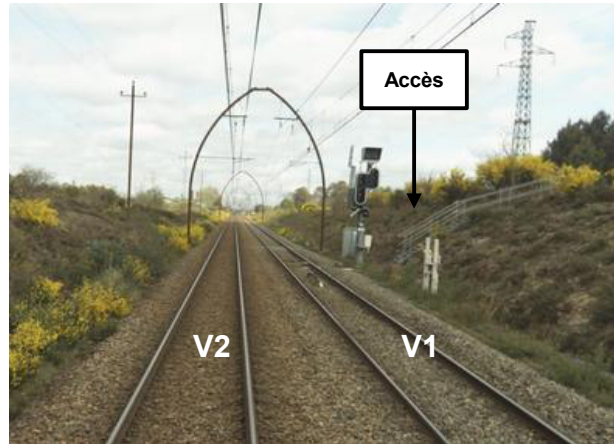
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant au droit du signal, équipé d'un escalier avec rampe en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 134+980

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : PONTONX-SUR-L'ADOUR (40)

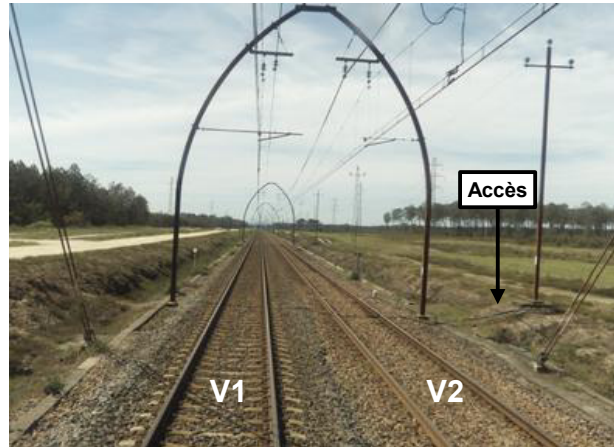
Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant à niveau. Prévoir une remise en état de la plateforme d'accès à l'emprise.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage	30 m2
Aménagement rampe piéton	3 ml

# PK 135+430

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : PONTONX-SUR-L'ADOUR (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

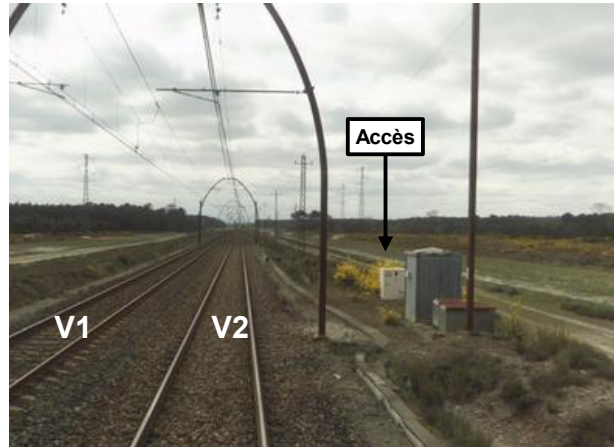
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant à niveau, situé au droit d'installation de signalisation côté V2.

Pas de travaux à réaliser (**hors débroussaillage**).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 135+680

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : PONTONX-SUR-L'ADOUR (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V2.

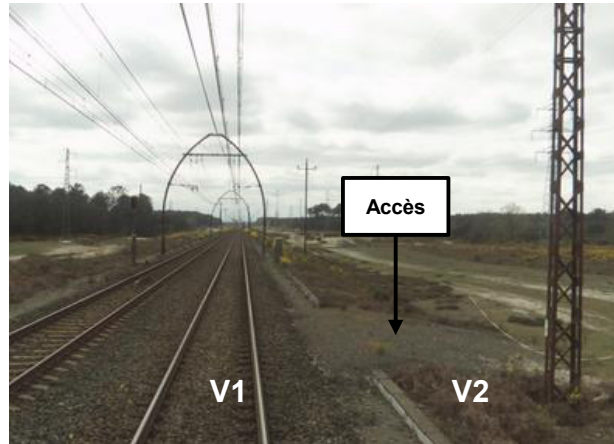
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant, déjà équipé d'un rampe d'enraillement avec protection de l'artère.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel de l'accès*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 50 m2

# PK 136+050

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : PONTONX-SUR-L'ADOUR (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V1

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton équipé d'un escalier en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

## PK 136+610 - PN 79

 Accès piétons Accès engins Point de Rencontre SecoursCôté : **V1 & V2**

Commune : PONTONX-SUR-L'ADOUR (40)

Voirie / rue : Chemin de Balambits

[Lien Maps](#)[Lien Imajnet](#)

### Description accès

Utilisation du PN 79 comme accès et zone d'enraillement.

### Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel du PN*

# PK 137+410

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V1

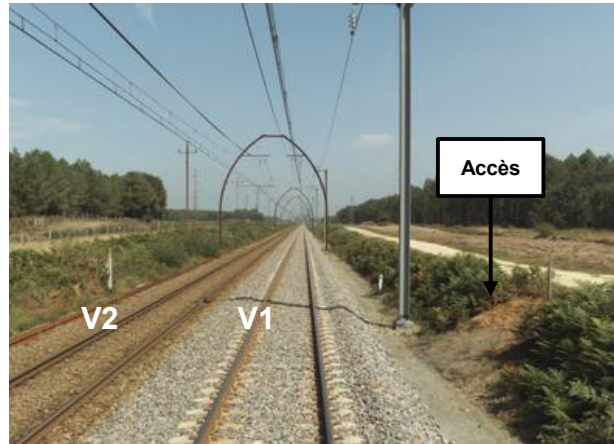
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant, fermé par une chainette.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Ychoux)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 137+880

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V1

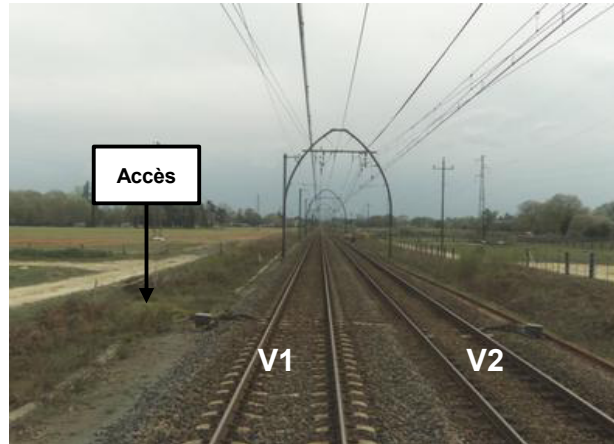
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès engin existant, déjà équipé d'un rampe d'enraillement avec protection de l'artère.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 50 m2

## PK 139+010 - PN 82

 Accès piétons Accès engins Point de Rencontre SecoursCôté : **V1 & V2**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Route du Marensin (D27)

[Lien Maps](#)[Lien Imajnet](#)

### Description accès

Utilisation du PN 82 comme accès et zone d'enraillement.

### Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel du PN*

# PK 139+670

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Route de Mouliot

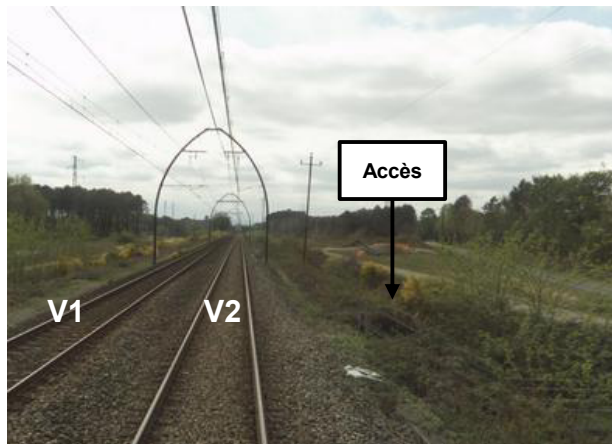
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant, équipé d'une passerelle et d'escalier en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 140+295

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Piste DFCI côté V2

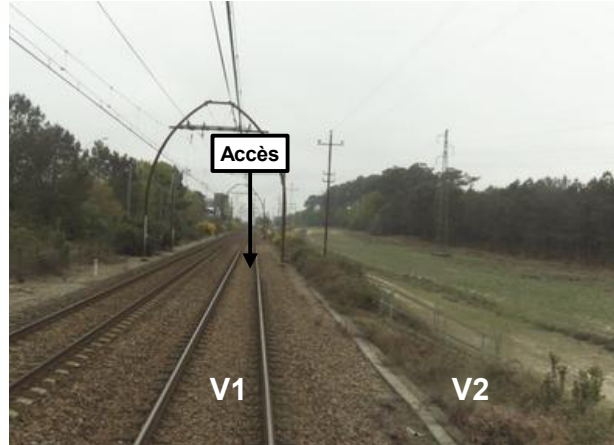
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès existant côté V2 équipé d'un escalier en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 140+410

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V2**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V2.

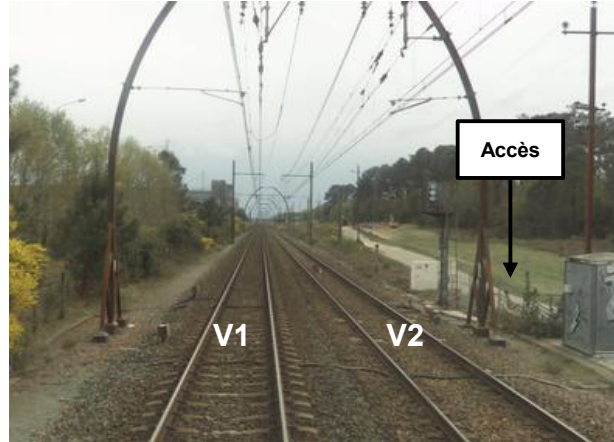
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton existant au droit du signal, équipé d'un escalier en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V2 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 141+095 - PN 83

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Route du Chalet Blanc

[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Utilisation du PN 83 comme accès et zone d'enraillement.

## Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel du PN*

# PK 141+690

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V1.

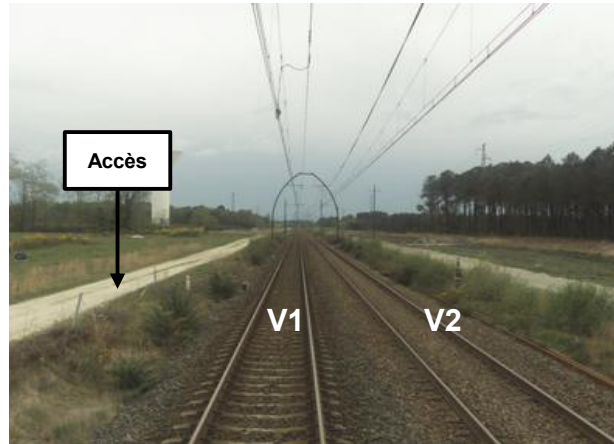
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Ancien accès RR, à conserver comme accès piéton, fermé par une chainette.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2

# PK 142+550

Accès piétons     Accès engins     Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Piste DFCI longeant la ligne côté V1.

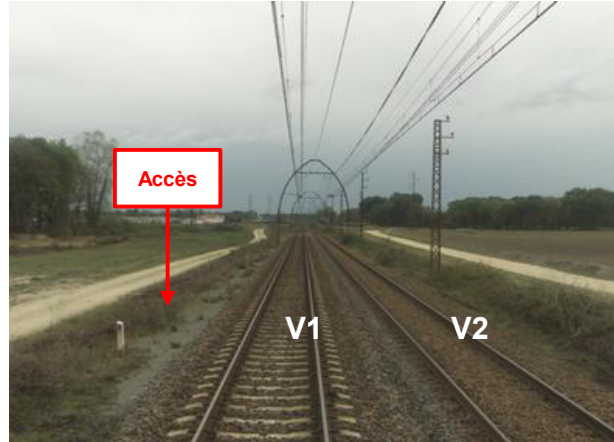
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Accès piéton facile à mettre en œuvre du fait de la proximité de la piste routière et de l'absence d'obstacle longitudinal.

Prévoir un léger terrassement de la bande de terrain entre piste DFCI et voie ferrée.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*

## Travaux à réaliser V1 :

Aménagement rampe piéton	2 ml
Débroussaillage	25 m2

# PK 143+110 - PN 84

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1 & V2**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Route de Targue

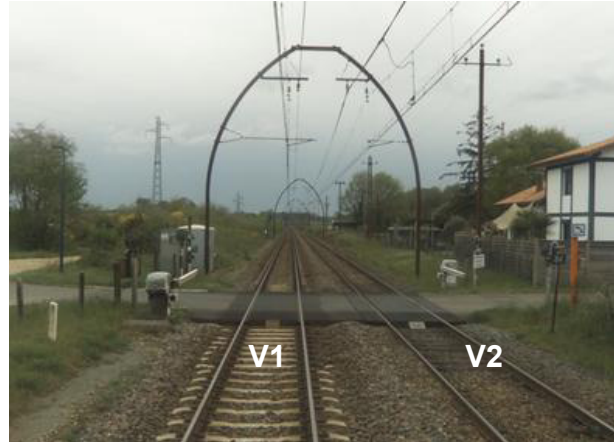
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

## Description accès

Utilisation du PN 84 comme accès et zone d'enraillement.

## Pas de travaux à réaliser.



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Etat actuel du PN*

# PK 143+510

Accès piétons

Accès engins

Point de Rencontre Secours

Côté : **V1**

Commune : ST-VINCENT-DE-PAUL (40)

Voirie / rue : Chemin du Bayle

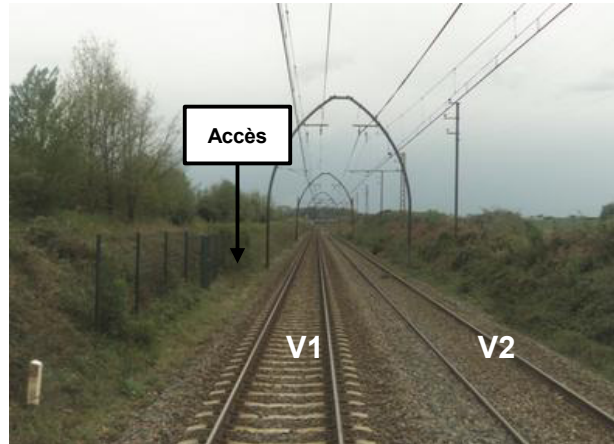
[Lien Maps](#)

[Lien Imajnet](#)

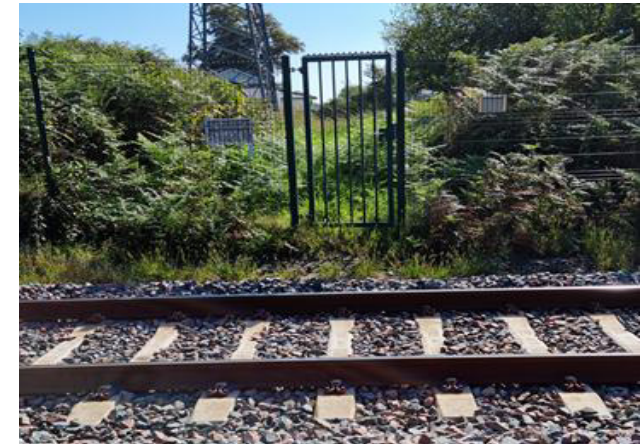
## Description accès

Accès piéton existant, déjà fermé par un portillon en bon état.

**Pas de travaux à réaliser** (hors débroussaillage).



*Vue de l'accès depuis les voies  
(vue vers Dax)*



*Portillon existant*

## Travaux à réaliser V1 :

Débroussaillage 25 m2



# 8.6. Annexe 6 – Mesures de gestion préconisées pour les espèces exotiques envahissantes

## 8.6.1. Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*)



Fiche n°10

Nom scientifique **Phytolacca americana** L.

Nom commun **Raisin d'Amérique**

**DESCRIPTION**

Type: Plante herbacée.  
 Hauteur: Jusqu'à 3 m.  
 Tige: Robuste, striée et souvent rougeâtre.  
 Feuilles: Grandes, ovales, bords légèrement ondulés.  
 Fleurs: Blanchâtres à rose pâle à 5 pétales, regroupées en grappes dressées.  
 Fruits: Baies pourpres à noir à maturité regroupées en grappes pendantes.

Période d'observation: jan. fév. mars avril mai juin juil. août sept. oct. nov. déc.

Intervention optimale: jan. fév. mars avril mai juin juil. août sept. oct. nov. déc.

Habitats colonisés: Sites perturbés (bords de routes, friches, coupes forestières), Lisières, clairières, le long des rivières.

Modes de reproduction/dispersion: [Icons of seed dispersal]

Facteurs favorables à son expansion: Transport de résidus et de terres contenant des graines ou déplacement des engins.

**IMPORTANT**

À ne pas confondre avec:

- Le Phytolaque d'Orient (*Phytolacca esculenta*), autre espèce exotique, avec des feuilles dont le bord est très ondulé, et des grappes de fruits qui restent dressées.
- La Belladone (*Atropa belladonna*) à l'état végétatif, qui est plus poilue et qui dégage une odeur désagréable quand on froisse les feuilles.

Fiche n°10 **Raisin d'Amérique**

**IMPACTS**

**Environnementaux**

- Espèce formant des peuplements denses qui ont des effets négatifs sur les écosystèmes : perturbation de la régénération forestière, concurrence aux espèces végétales et animales.
- Espèce toxique pour les herbivores et peu consommée, entraînant une baisse des ressources alimentaires des sites envahis.

**Sanitaire**

Toutes les parties de la plante (notamment les baies) contiennent une toxine qui en cas d'ingestion peut provoquer des troubles (maux de tête, vomissements, etc.).

**Socio-économique**

Impacts négatifs sur l'activité forestière (travaux de dégagement, remis en cause de l'usage des parcelles envahies).

**MESURES DE GESTION**

**Sur les jeunes foyers**  
 Éliminer la plante et éviter son installation

Arachage difficile car les racines cassent facilement, mais efficace sur des jeunes populations.

**Sur les foyers bien installés**  
 Affaiblir la plante et limiter sa dispersion

Fauche ou broyage de la plante.  
 Arachage manuel rapide de la partie viable de la racine pour des plants si les baies ne sont pas mûres.  
 Élimination prioritaire des grappes si les baies sont mûres.

**Éviter la propagation de la plante**

Évacuation sécurisée de tous les résidus vers un centre agréé (compostage, méthanisation à privilégier si possible).  
 Surveillance de la zone et renouvellement des opérations sur plusieurs années pour éviter les repousses et réduire la banque de graines au sol.

**Améliorer les conditions du milieu**

Planter des espèces locales après les opérations de gestion pour limiter la recolonisation.  
 Éviter la mise à nu des sols.

**À NE PAS FAIRE**

Ne pas planter l'espèce. Ne pas composter. Utiliser des produits chimiques n'est pas toujours très efficace et a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.

Reconnaissance et gestion du Raisin d'Amérique (Source : Guide d'identification MNHN-GRDF-FNTP-Engie)



## 8.6.2. Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*)

Guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes

Fiche n°13



Nom scientifique *Robinia pseudoacacia* L.

Nom commun **Robinier faux-acacia**

**DESCRIPTION**

Type **Arbre.**

Hauteur **Jusqu'à 35 m.**

Branche **Gris-brun, profondément fissurée. Branches épineuses.**


Feuilles **Composées de 3 à 10 paires de petites feuilles ovales.**

Fleurs **Blanches, regroupées en grappes pendantes.**

Fruits **Gousses plates.**

Période d'observation optimale

Habitats colonisés **Sites perturbés (remblais de voies ferrées, talus, terrains vagues et friches). Milieux alluviaux (pelouses sableuses et friches). Milieux forestiers (coupes forestières, forêts alluviales dégradées).**



Modes de reproduction/dispersion **Fragments de tiges et de racines**

Facteurs favorables à son expansion **Fortes capacités de drageonnement et rejet de souche après un stress (coupe, etc.).**

**IMPORTANT**

Il est recommandé de proposer une alternative au Robinier dans les plantations lors d'aménagement paysager, avec des espèces locales.

34

Fiche n°13 **Robinier faux-acacia** Accueil

**IMPACTS**

**Environnementaux**

- Formation de peuplements denses qui concurrencent et appauvrissent la flore.
- Régression d'espèces et perte de biodiversité surtout dans les pelouses calcaires/sableuses.

**Sanitaire**

Pas de risque sur la santé.

**Socio-économique**

- L'arbre est cultivé pour la qualité de son bois. Mais du fait de ses fortes capacités à s'étendre rapidement, il concurrence d'autres espèces utilisées en sylviculture dans les boisements renaissants.
- Désordre dans les talus d'ouvrages (SNCF).

**MESURES DE GESTION**

**Sur les jeunes foyers**  
Éliminer la plante et éviter son installation

🗑️ Fauchage annuel très efficace sur des jeunes plants ou rejets.

**Sur les foyers bien installés**  
Affaiblir la plante et limiter sa dispersion

⚠️ La coupe conduit à de nombreux rejets de souche.

🪓 Coupe, dessouchage et arrachage des rejets.

✂️ Coupe des fleurs.

**Éviter la propagation de la plante**

🗑️ Évacuation sécurisée de tous les résidus vers un centre agréé (compostage/méthanisation à privilégier si possible).

👁️ Surveillance de la zone et renouvellement des opérations sur plusieurs années pour éliminer les nouvelles repousses.



**Améliorer les conditions du milieu**  
Planter des espèces locales après les opérations de gestion pour limiter la recolonisation.

**À NE PAS FAIRE**  
Ne pas planter l'espèce. Ne pas composter. Utiliser des produits chimiques n'est pas toujours très efficace et a des effets négatifs sur la santé et l'environnement.  
En forêt, ne pas pratiquer d'ouvertures ou de coupes à blanc à proximité des secteurs colonisés par le Robinier, car la lumière favoriserait la germination des graines dans le sol.

Quand ? Dès le début du printemps

Durant la floraison Avant la fructification

Une coupe simple est déconseillée car elle engendre de nombreux rejets




35

Reconnaissance et gestion du Robinier faux-acacia (Source : Guide d'identification MNHN-GRDF-FNTP-Engie)



## 8.6.3. Sénéçon du Cap (*Senecio inaequidens*)

### Description

Le Sénéçon du Cap est une plante vivace à tiges glabres et très ramifiées. Il forme des touffes arrondies et denses de tiges ligneuses.

Les fleurs sont jaunes et groupées en corymbe de capitules. Chaque capitule contient de nombreuses fleurs. Un plant développé peut contenir entre 80 et 100 capitules.

Le fruit est un akène plumeux à pappus (=aigrette) blanc.

Les feuilles sont persistantes, alternes et de forme linéaire. Leur nervure centrale peut être saillante.



Akène, feuilles et inflorescence de Sénéçon du Cap (Source : Tela Botanica)

### Habitat et répartition

Il affectionne les sols bien ensoleillés et plutôt acides. Peu exigeant, il colonise également les autres milieux ouverts où la végétation autochtone est absente ou clairsemée. Cette espèce est présente principalement dans le sud et dans le nord du pays.

### Comportement en milieu naturel

Nuisance : Face à son fort pouvoir colonisateur, cette plante est toxique pour le bétail et potentiellement pour les Insectes.

### Moyen de lutte et préconisations

L'arrachage des plants avant floraison et une re-végétalisation du sol nu, **de mars à mai**, permettent d'améliorer la recolonisation par des espèces indigènes concurrençant naturellement Sénéçon du Cap. **A partir du mois de juin**, il est conseillé de couper les inflorescences pour empêcher la formation de graines et donc la progression de l'espèce.



## 8.6.4. Vergerette du Canada (*Erigeron canadensis*)

### Description :

La Vergerette du Canada, aussi communément appelée Erigéron du Canada est une annuelle d'automne ou d'été, à racine pivotante courte et à feuilles en rosette, vert foncé, entières ou légèrement dentées et couvertes de poils épars.

Les fleurs arrivent en été en donnant une grande grappe ramifiée de petits capitules. Ils comprennent des fleurs périphériques à ligules très courtes blanches ou rosâtres qui ne dépassent guère les fleurs centrales tubulaires et jaunâtres.

Le fruit qui se forme sont des akènes allongés munis d'une aigrette blanche. Un plant peut produire jusqu'à 200 000 graines. La banque de graines produites est de très courte durée, car la survie est estimée à 3 ans maximum.

Les feuilles sont pubescentes, étroitement lancéolées ou presque linéaires, aiguës, à bords entiers ou un peu dentelés.

La tige s'élève à mesure de la croissance de la plante pouvant atteindre jusqu'à 1.5 m de haut.

La reproduction se fait essentiellement par les graines produites, qui se détachent facilement du capitule à maturité sous l'action du vent.



Vergerette du Canada (à gauche) et son inflorescence (à droite) (Source : Tela Botanica)

### Habitat et répartition

Elle envahit tous les types de sol, dont les terres noires, mais surtout les sols nus à texture grossière.

### Moyen de lutte et préconisations

L'arrachage des rosettes **au printemps** couplé à la coupe des inflorescences à partir de **juin** permettent de ralentir l'expansion de cette espèce et réduire progressivement la surface colonisée. Les graines stockées dans le sol ont une survie maximum estimée à 3 ans. Une gestion assidue et stricte peut donc être efficace à court terme, si la production de nouvelles graines est fortement entravée.



## 8.6.5. Erable negundo (*Acer negundo*)

### Description

L'Erable negundo est un arbre pouvant atteindre 10 à 15 mètres de haut avec un tronc d'environ 30 à 50 cm de diamètre présentant une croissance très rapide. L'écorce varie du beige au gris. Elle est lisse sur les jeunes arbres puis se crevasse avec l'âge. Les rameaux sont rigides, vert olivâtre parfois teintés de pourpre ou de brun, d'aspect un peu cireux

Les feuilles sont opposées, imparipennées (ce qui constitue une originalité parmi les érables), de 3 à 5 folioles ovales acuminées et dont la moitié apicale est dentée en scie de façon irrégulière parfois même lobées. La foliole terminale est plus large que les autres et peut être trilobée. La face supérieure est verte à jaunâtre et glabre, la face inférieure est plus pâle, souvent pubescente au niveau des nervures.

Les fruits sont des disamares groupées en grappes pendantes. Ils apparaissent au début de l'été mais restent sur l'arbre jusqu'à la fin de l'automne, voire jusqu'à l'hiver



Erable negundo, ses feuilles et ses disamares (Source : Tela Botanica)

### Habitat et répartition

Il apprécie les sols humides mais pas les sols calcaires. L'arbre apprécie un ensoleillement moyen. Il pousse sur les bords des cours d'eau, dans les plaines et bois humides ou au fond de ravines.

### Moyen de lutte et préconisations

L'écorçage de l'arbre jusqu'au bois pendant deux à trois années consécutives constitue la méthode la plus efficace.



## 8.7. Annexe 7 – Bail précaire du site de Solférino



# BAIL PRECAIRE

## ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **La Société SAS THEBAULT PLY LAND au capital de 3 000 000 €**, dont le siège est sis 47 rue des Fontenelles, 79460 Magné et l'établissement secondaire Piste 36A JP DARRIGADE, 40210 Solférino

Représenté par Monsieur THEBAULT Antoine, en sa qualité de Président Directeur Général  
ci-après dénommés "le Bailleur"

d'une part,

## ET

- **La Société GUINTOLI SAS, société par actions simplifiée au capital de 20 000 000 euros**, dont le siège social est sis Parc d'Activités de Laurade à SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS (13103). Inscrite au RCS de TARASCON sous le numéro 447 754 086, représentée par Monsieur Jean-Christophe PIZZAFERRI, en sa qualité de Directeur Régional.,

Ci-après dénommée le « Preneur »,

D'autre part,

Ci-après dénommées individuellement une « Partie » et collectivement les « Parties ».

d'autre part,

-----

## Il a tout d'abord été rappelé ce qui suit :

La société GUINTOLI SAS est à la recherche d'un terrain en vue d'entreposage de matériels et d'une base vie pour les besoins d'un chantier.

La société GUINTOLI SAS s'est rapprochée de l'entreprise THEBAULT, bénéficiaire d'une mise à disposition de terrain sis sur le territoire de la Commune de SOLFERINO (40).

## **Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

### **Objet :**

Le Bailleur donne à bail au Preneur, qui accepte, des parcelles de terrains (Ci-après, dénommées « les Lieux Loués »), dont le Bailleur déclare disposer :

- partie de parcelle de terrain nu, pour une superficie d'environ 14.170 m<sup>2</sup>, propriété de l'entreprise THEBAULT, sise sur le territoire de la **Commune de SOLFERINO**, au **6 Piste 36A JP DARRIGADE**, cadastrée section **OA 135**, d'une superficie totale de 34 565 m<sup>2</sup>
- partie de parcelle de terrain nu, pour une superficie d'environ 4 660 m<sup>2</sup>, propriété de l'entreprise THEBAULT sise sur le territoire de la **Commune de SOLFERINO**, au **6 Piste 36A JP DARRIGADE**, cadastrée section **OA 133**, d'une contenance totale de 12.680 m<sup>2</sup>

telles que figurées sur le plan annexé aux présentes,

ainsi que les Lieux Loués se poursuivent et se comportent, sans exception ni réserves, le Preneur l'acceptant dans l'état où ils se trouvent et déclarant bien les connaître pour les avoir visités en vue du présent bail.

### **Régime juridique :**

Le présent bail régi par l'article L.145-5 du Code de commerce ne saurait en aucun cas conférer la propriété commerciale au Preneur qui s'interdit expressément de recevoir de la clientèle dans les lieux loués et d'y exploiter un fonds de commerce de quelque manière que ce soit.

### **Durée :**

Le présent bail est consenti et accepté pour une durée de quinze mois, qui commence à courir le 23 mars 2026 pour se terminer le 31 mai 2027.

La durée du présent bail ne sera susceptible d'aucune reconduction et expirera à la date ci-dessus, même à défaut de dénonciation.

Le bail pourra toutefois prendre fin à tout moment, à la demande de l'une ou de l'autre des Parties, moyennant un préavis d'un mois, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception ou par acte d'huissier, sans que cette demande ait besoin d'être motivée.

Le Preneur reconnaît que son attention a été attirée sur le caractère particulièrement précaire de la présente location.

Ayant la qualité de Preneur à titre précaire et provisoire, il ne pourra en aucun cas revendiquer le bénéfice des dispositions du statut des baux commerciaux tel qu'il résulte des articles L. 145-1 et R 145-1 et suivants du Code de commerce.

En conséquence, il déclare être parfaitement informé qu'il ne pourra pas bénéficier d'un maintien dans les Lieux à l'issue du présent bail.

Il ne pourra pas non plus bénéficier d'une relocalisation par le Bailleur, ce qui restera entièrement de sa responsabilité.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée au Bailleur à quelque titre que ce soit.

### **Charges et conditions :**

Le présent bail est conclu et accepté sous les charges et conditions ordinaires et de droit et, en outre, sous celles suivantes que le Preneur s'oblige à exécuter et accomplir.

#### **1. Destination :**

L'immeuble ci-avant désigné est destiné à recevoir exclusivement l'entreposage temporaire de matériels et d'une base vie, à l'exclusion expresse de toute autre destination ou usage, ce que le Preneur accepte expressément.

Toutefois, le Preneur est autorisé à installer sur les Lieux Loués des « blocs modulaires SNCF ».

Le Preneur s'engage en conséquence à n'exercer aucune activité susceptible de remettre en cause cet usage et destination des Locaux Loués. Le Preneur s'interdit de modifier, même partiellement ou momentanément cette destination et usage et d'y adjoindre une autre activité, sans l'accord préalable, exprès et par écrit du Bailleur, à peine, si bon semble à ce dernier, de résiliation immédiate du Contrat.

Le Preneur déclare faire son affaire personnelle et à ses frais exclusifs de toutes les autorisations administratives ou autres nécessaires à la conduite de son activité dans les Locaux Loués, telles que prescrites par la législation et la réglementation en vigueur ou à venir et du paiement de toutes sommes, redevances, taxes ou autres droits afférents à la conduite de son activité dans les Locaux Loués ou à la création de l'accès. Il devra pouvoir en justifier à toute réquisition du Bailleur.

#### **2. Occupation - Jouissance :**

Le Preneur occupera les lieux personnellement ; il ne pourra y installer des tiers en sa présence ou en son absence, sans l'accord écrit et expresse du Bailleur.

Il est interdit au Preneur, sans l'accord écrit et préalable du Bailleur, de céder son droit d'occupation au Contrat.

De même, le Preneur ne pourra jamais ni sous-louer en tout en partie les Lieux loués, ni se substituer toute personne physique ou morale dans les Lieux Loués, ni concéder à quelque titre et sous quelle que modalité que ce soit, fût-ce à titre gratuit ou temporairement, l'usage des Lieux Loués, sous peine de résiliation immédiate du Contrat à la simple constatation de l'infraction et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure.

Le Bailleur autorise le Preneur à ce que la SNCF occupe une partie des Lieux Loués et y installe des blocs modulaires. Le Preneur fera seul son affaire de l'occupation partielle des Lieux Loués par la SNCF et de la présence du groupement des sous-traitants de la SNCF au sein des Lieux Loués.

Les enseignes ou publicités sont interdites, y compris l'enseigne de l'entité du preneur.

Il devra jouir des lieux en bon père de famille, sans rien faire qui puisse nuire à la tranquillité des riverains. Le Preneur s'engage à occuper les Lieux Loués paisiblement au sens des articles 1728 et 1729 du Code Civil.

#### **3. Entretien - Travaux :**

Le Preneur prendra les Lieux Loués dans lequel il se trouve au moment de l'entrée en jouissance et l'entretiendra pendant toute la durée du présent bail.

Le Preneur devra faire exécuter, à ses frais exclusifs, tous les travaux de menu entretien, travaux d'entretien, et de réparation à l'exception des grosses réparations relevant de l'article 606 du Code Civil, et des travaux rendus nécessaires suite à la survenance d'un événement de force majeure.

Le Preneur devra remplacer en temps utile tout ce qui sera rendu nécessaire par l'usure et/ou la vétusté qui demeurera expressément à sa charge.

Le Preneur sera responsable de toutes les réparations qui seront nécessitées, soit par le défaut d'exécution de l'entretien et des réparations dont elle a la charge, comme il est dit ci-dessus, soit par des dégradations résultant de son fait, du fait de son personnel ou de ses visiteurs dans les Lieux Loués, par la faute du Bailleur, ou de tout tiers intervenant dans les Lieux Loués. Le Preneur sera notamment également responsable des accidents causés aux clôtures et portails fussent-ils ceux qu'elle aura installés.

En outre, le Preneur assurera à ses frais exclusifs, tous travaux relatifs à toute prescription, réclamation ou injonction qui pourrait émaner des autorités compétentes et qui serait liée aux activités du Preneur exercées dans les Lieux Loués, le Preneur devant assurer à ses frais et sous sa responsabilité la mise en conformité de ses matériels et des Lieux Loués conformément à l'occupation qu'il en fera, et réaliser tous travaux de sécurité et/ou de mise en conformité avec toute réglementation et/ou législation de quelque nature que ce soit, actuelle ou future, notamment en matière de sécurité, d'hygiène, de conditions de travail, notamment ceux prescrits par les administrations compétentes.

Le Preneur devra laisser un libre accès aux Lieux objets des présentes en tout temps au Bailleur ou à toute entreprise ou personne mandatée par ce dernier, sous réserve d'un délai de prévenance de 2 jours ouvrés.

#### 4.- Transformation et amélioration par le Preneur

Le Preneur ne pourra opérer aucune construction, aménagement ou démolition, si ce n'est avec le consentement préalable et écrit du Bailleur. A ce titre, le Bailleur autorise le Preneur à créer un accès aux Lieux loués depuis la route.

Tous travaux, aménagements ou embellissements, qui seraient faits par le Preneur, deviendront en fin de bail la propriété du Bailleur sans que le Preneur ne puisse prétendre à aucune indemnité, à moins que le Bailleur ne demande pour tout ou partie la remise des biens en leur état primitif aux frais exclusifs du Preneur.

Il est toutefois précisé en tant que de besoin que les équipements matériels et installations non fixés à demeure, et qui de ce fait ne peuvent être considérés comme immeubles par destination, resteront la propriété du Preneur et devront être enlevés par lui lors de sa sortie, à charge pour lui de remettre les lieux en état, après cet enlèvement.

#### 5. Etat des lieux :

Un constat d'huissier (à la charge du Preneur) sera réalisé contradictoirement et amiablement par les Parties ou par un tiers mandaté par elles avant l'entrée en jouissance du Preneur et avant la sortie des Lieux dont le Bailleur sera avisé 15 jours au plus tard avant le jour de l'expiration du Bail ou celui de son départ effectif, s'il a lieu à une autre date.

#### 6. Responsabilité et recours :

Le Preneur devra faire assurer convenablement le recours des voisins et les risques locatifs par une compagnie notoirement solvable et justifier de cette assurance et du paiement des primes, à toute demande du Bailleur.

Il ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol, cambriolage ou acte délictueux dont il pourrait être victime dans les lieux loués, sauf si ces derniers sont imputables au fait du Bailleur, d'un cas de force majeure ou d'un tiers intervenant dans les Lieux Loués, et devra faire son affaire personnelle de toute assurance à ce sujet.

#### 9. - Interruption dans les services collectifs

Le Bailleur ne pourra être rendu responsable des irrégularités ou interruptions dans le service des eaux, de l'électricité, des égouts, ou dans tout autre service collectif analogue extérieur aux Lieux Loués, le

Bailleur n'étant pas tenu, au surplus, de prévenir le Preneur des interruptions autres que celles résultant de son propre fait.

Dans ces hypothèses, le Preneur ne pourra exiger du Bailleur aucune indemnité ni diminution de loyer et renonce, dès à présent, à exercer toutes actions de ce chef contre le Bailleur.

#### 10. Impôts, taxes et consommations diverses

Le Preneur paiera ses impôts personnels et mobiliers, la taxe professionnelle, toutes les taxes locatives, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et tout nouvel impôt ou taxe normalement à la charge d'un locataire, et supportera leur augmentation, de telle sorte à ce que le Bailleur ne soit jamais inquiété à ce sujet, et en justifiera le paiement sur réquisition, notamment à l'expiration du Contrat.

Enfin, pour le cas où existerait sur le site une arrivée d'eau, le Preneur paiera directement sa consommation d'eau et d'électricité, selon relevés aux compteurs ou sous-compteurs ainsi que la location, s'il y a lieu, desdits compteurs ou sous-compteurs.

#### 11. – Respect des prescriptions administratives et autres

Le Preneur devra se conformer aux prescriptions, règlements et ordonnances en vigueur, notamment en ce qui concerne la voirie, l'hygiène, la salubrité, la police, la sécurité, la législation du travail et celle de l'environnement ou autres, de façon que le Bailleur ne puisse jamais être inquiété, ni recherché à ce sujet.

#### 12. – Réclamations des tiers ou contre des tiers

Le Preneur devra faire son affaire personnelle, à ses risques, périls et frais, sans que le Bailleur puisse être inquiété ou recherché, de toutes réclamations faites par les voisins ou les tiers, notamment pour bruits, odeurs, émanations, chaleur, buées, fumées, radiations ou trépidations causés par elle ou par des appareils lui appartenant ou sous sa garde.

#### 13. - Gardiennage

Le Preneur fera son affaire personnelle du gardiennage et de la surveillance des Lieux Loués, le Bailleur ne pouvant en aucun cas et à aucun titre être responsable des vols, détournements ou dégradations et déprédations dont le Preneur pourrait être victime.

#### 14. Information du Bailleur :

Le Preneur s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Bailleur tout fait quel qu'il soit, notamment toute usurpation ou dommage susceptible de préjudicier aux droits du Bailleur.

#### **Contrepartie :**

Il n'est pas prévu de contrepartie financière à la location des Lieux objets du présent Contrat.

En contrepartie du présent bail, le Preneur s'engage à laisser la plateforme réalisée sur les Lieux Loués à la fin des travaux.

#### **Clause résolutoire :**

Le présent bail sera résilié immédiatement de plein droit, un mois après un commandement demeuré infructueux, sans qu'il soit besoin de faire ordonner cette résolution en justice, dans les cas suivants :

- Défaut d'assurance ou défaut de justification au Bailleur,
- Inexécution de l'une quelconque des conditions du présent bail.

Une fois acquis au Bailleur le bénéfice de la clause résolutoire, le Preneur devra libérer immédiatement les Lieux. S'il refuse, son expulsion aura lieu sur simple ordonnance de référé.

**Litiges :**

Toute contestation qui pourrait surgir à propos de l'existence, de l'exécution, ou de la résiliation du présent bail précaire est de la compétence exclusive du Tribunal judiciaire dans le ressort duquel sont sis les lieux objet du présent contrat.

**Annexes :**

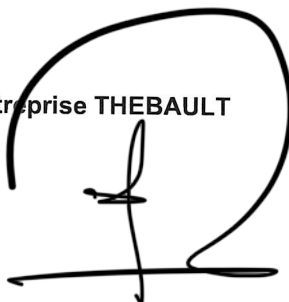
- Annexe 1 : Plan cadastral ;

**Election de domicile :**

Pour l'exécution des présentes, les Parties font élection de domicile en leurs sièges respectifs indiqués en tête des présentes.

Fait en deux exemplaires à Saint Leonard le 20/11/2025

Entreprise THEBAULT

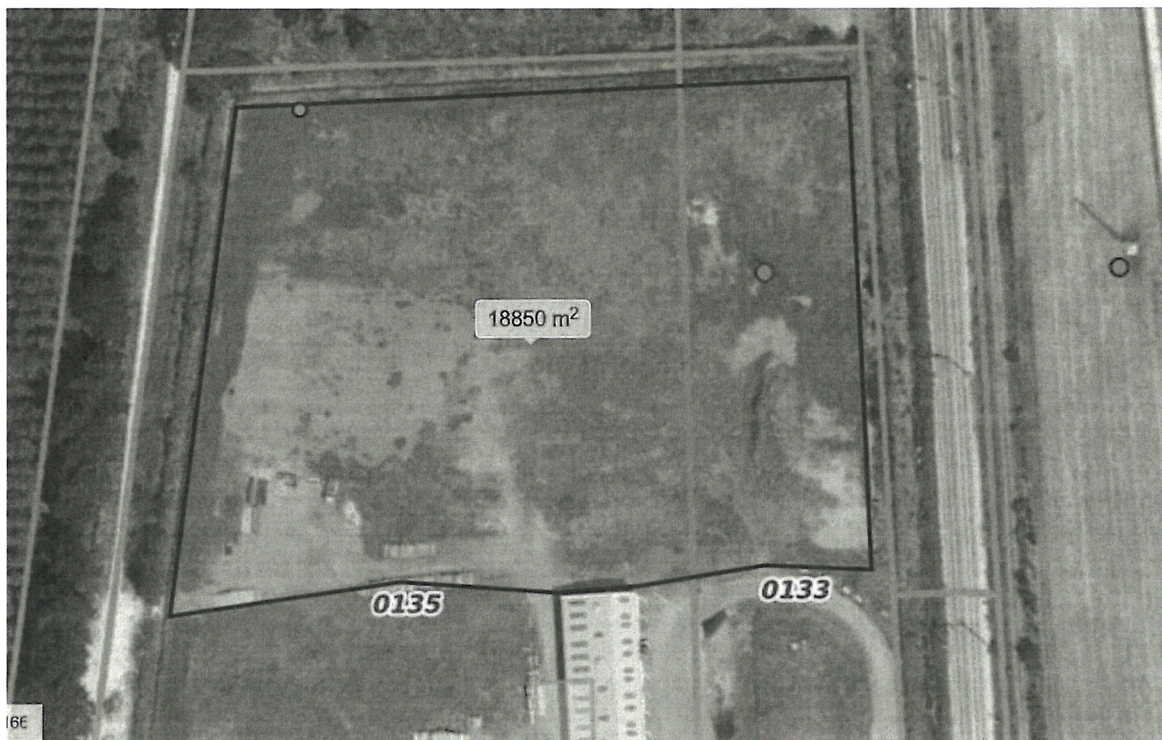


A. THEBAULT

Jean-Christophe PIZZAFERRI, Directeur Régional  
GUINTOLI SAS



Annexe



## 8.8. Annexe 8 – Détails des travaux connexes



ANNEXE 1 - TABLEAU DE DETAIL DES QUANTITÉS DE TRAVAUX AUX ACCES

PK	Voie	Type accès	PRS	Point particulier	Lien	ABORDS VOIE					ACCES						CLOTURE						HORS EMPRISE	DISTANCE					
						Création rampe enrailement 3 u	Protection arrière 5 u	Traverse de voie pour piétons 1 u	Busage fossé béton 0 u	Busage fossé terre 1 u	Aménagement rampe piéton 14 ml	Aménagement rampe engin 11 ml	Pose de rampe d'accès piétons 6 u	Pose main courante 3 ml	Pose garde-corps 52 ml	Pose longrine ou plot béton pour garde-corps 7 ml	Pose escalier (marches) 25 u	Réfection escalier existant (marches) 0 u	Dépose clôture existante 29 ml	Dépose glissière 67 ml	Pose clôture H = 1,1m 0 ml	Pose clôture H = 2,0m 0 ml		Pose portillon 0 u	Pose portail 2 vantaux 2 u	Pose portail coulissant 0 u	Pose potelets + chaînette 0 u	Pose chaînette seule 2 u	Déboursoilage 3 230 m2
75+820	V1	Piétons	NON	Accès au droit du BS N	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>			1																		25	-	-	
76+800	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	980	-	
77+460	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	660	77460	
77+800	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					250	340	340	
78+950	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	1150	1150	
79+150	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	200	-	
79+780	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	630	830	
80+480	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					150	700	700	
81+260	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	780	780	
81+920	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	660	-	
82+010	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	90	750	
82+600	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	590	-	
83+450	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	850	-	
84+400	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					200	950	2390	
85+400	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	1000	1000	
86+400	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>	1	1																			25	1000	-	
87+250	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>			1																		100	850	1850	
87+650	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	400	400	
88+840	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	1190	-	
89+980	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	1140	-	
90+100	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	120	2450	
91+020	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	920	-	
92+210	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					100	1190	2110	
92+690	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	480	-	
93+500	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	810	-	
94+330	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	830	2120	
95+020	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	690	690	
96+120	V1 & V2	Engins	NON	PN 57	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																						1100	1100	-
96+560	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	440	-	
97+230	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	670	-	
97+870	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	640	-	
97+980	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>			1																		100	110	1860	
98+910	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	930	-	
99+950	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	1040	-	
101+120	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	1170	3140	
101+850	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	730	-	
102+790	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					100	940	1670	
103+600	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	810	-	
104+520	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	920	1730	
105+820	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					100	1300	1300	
106+660	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	840	-	
107+220	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					100	560	1400	
107+800	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	580	-	
109+785	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	1985	2565	
110+460	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	675	-	
110+620	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	160	835	
111+630	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	1010	-	
112+290	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	660	1670	
112+980	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	690	690	
113+060	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	80	-	
113+440	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	380	460	
113+815	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>	1	1																			50	375	375	
114+550	V1 & V2	Engins	NON	Ancien PN 67	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					100	735	735	
116+990	V1 & V2	Engins	NON	PN 68	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																						2440	2440	-
117+530	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>	1	1																			50	540	540	
118+770	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																						1240	1240	-
121+890	V1 & V2	Engins	NON	PN 72	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																						3120	3120	-
134+440	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	12550	-	
134+980	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					30	540	-	
135+430	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	450	-	
135+680	V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	250	13790	
136+050	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	370	-	
136+610	V1 & V2	Engins	NON	PN 79	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																						560	930	-
137+410	V1	Piétons	NON	PN 82	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	800	-	
137+880	V1	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					50	470	1270	
139+010	V1 & V2	Engins	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																						1130	1130	-
139+670	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	660	-	
140+295	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	625	-	
140+410	V2	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	115	-	
141+095	V1 & V2	Engins	NON	PN 83	<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																						685	2085	-
141+690	V1	Piétons	NON		<a href="#">Maps</a> <a href="#">Imajnet</a>																					25	595	-	
142+550	V1																												



## **8.9. Annexe 9 - Démonstration de l'impact non caractérisé des opérations de débroussaillage sur la base de Labouheyre (Landes)**



## Modernisation de la ligne n° 655 000 entre Ychoux-Dax par Suite Rapide

Démonstration de l'impact non caractérisé des opérations de débroussaillage sur la base de Labouheyre (Landes)



Sommaire

- 1. Préambule .....2
- 2. Démonstration de l'impact non caractérisé.....3
  - 2.1. Contexte et justification des opérations de débroussaillage .....3
  - 2.2. Présentation des opérations de débroussaillage sur Labouheyre .....3
  - 2.3. Diagnostic écologique .....5
  - 2.4. Evaluation des impacts bruts .....10
  - 2.5. Mesures d'évitement et de réduction .....11
  - 2.6. Evaluation des impacts résiduels .....12
- 3. Conclusion .....16

1. PREAMBULE

Dans le cadre des opérations de modernisation de la section de ligne n° 655 000 entre Ychoux et Dax, SNCF Réseau SNCF Réseau prévoit des opérations de débroussaillage préalables à l'aménagement de la base de Labouheyre (Landes, 40) en février 2026. Le projet fait l'objet d'un dossier de demande de dérogation espèces protégées (déposé pour instruction le 10/10/2025). Par mail du 04/12/2025, des observations sur la régularité du dossier ont été communiquées à SNCF Réseau.

Une réunion s'est tenue le 10/12/2025 en présence de Mme Maria Bastiat (Cheffe de Département, DREAL NA), Mme Eléonore Vainqueur (Chargée de mission réglementation espèces protégées SPN/DBEC DREAL NA), Mme Gaëlle Jacquemin (MOA SNCF Réseau), M Guillaume Jaen (Chef de projet SNCF Réseau), Mme Alice TROUX (chargée de missions environnement SNCF Réseau) et Mme Emilia Poirier (cheffe de projet bureau d'études environnement Amonia). Lors de cet échange ont été évoquées les modifications notables du projet apporté par SNCF Réseau, les demandes de compléments de la DREAL et les problématiques que rencontre SNCF Réseau vis-à-vis du planning très contraint des opérations à venir, notamment celles de débroussaillage de février 2026.

Tenant compte des délais classiques d'instruction, SNCF Réseau a conscience qu'elle ne sera pas en mesure de démarrer les travaux de débroussaillage sur le site de Labouheyre sous le couvert de l'arrêté préfectoral. Il a été convenu avec la DREAL de proposer une note (qui sera retranscrite dans le dossier de demande de dérogation espèces protégées mis à jour) qui démontre l'impact non caractérisé de ces opérations sur les espèces protégées.

## 2. DEMONSTRATION DE L'IMPACT NON CARACTERISE

### 2.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DES OPERATIONS DE DEBROUSSAILLAGE

Dans le cadre du projet de modernisation de la section de ligne entre Ychoux et Dax, SNCF Réseau prévoit des opérations de débroussaillage des emprises de la base travaux de Labouheyre. Ces opérations sont nécessaires pour permettre l'aménagement et l'exploitation de la base (respectivement prévu en juillet 2026 et septembre 2026) et seront limitées au strict nécessaire.

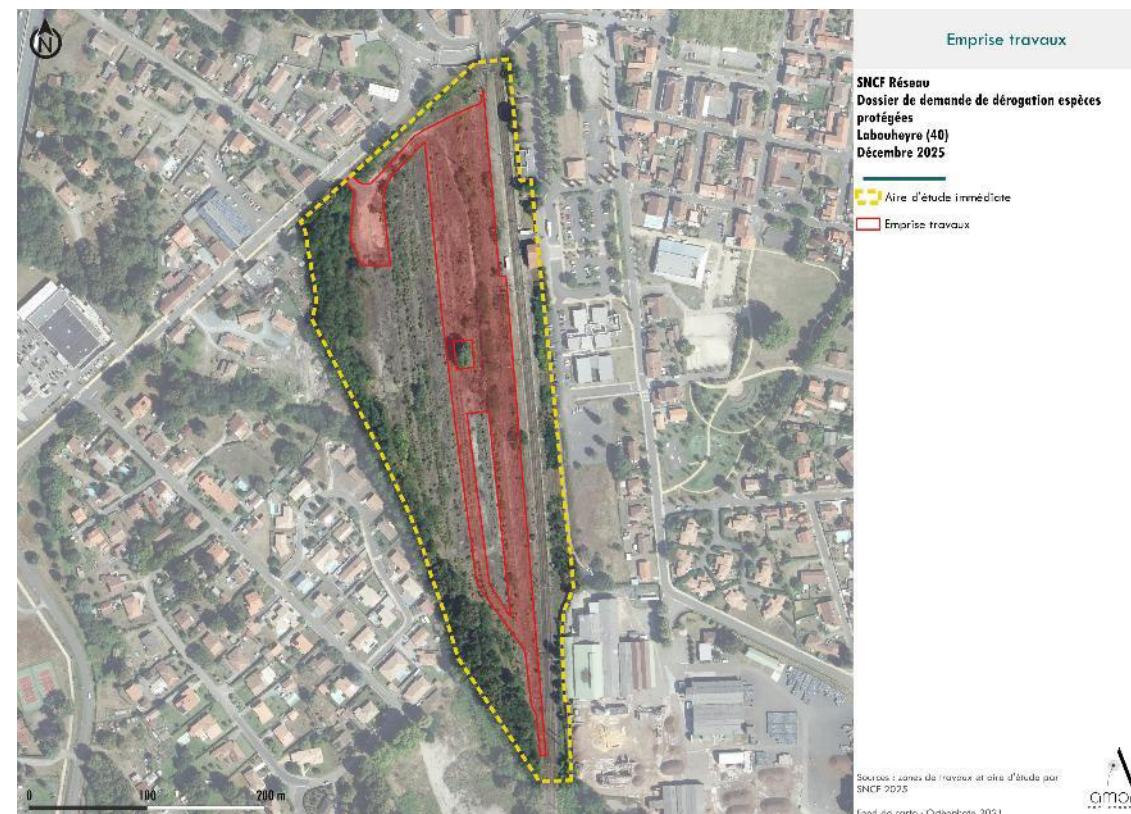


Figure 1. Emprise travaux de la base de Labouheyre.

De plus, le site de Labouheyre est soumis par le code forestier à des Obligation Légales de Débroussaillage (OLD). Ces dernières constituent une mesure de prévention obligatoire pour réduire le nombre et l'impact des incendies générés par l'exploitation des infrastructures ferroviaires. Les travaux de débroussaillage menés en application des OLD constituent des travaux d'intérêt général de prévention des risques d'incendie qui visent à garantir la santé et la sécurité publique et à protéger les forêts (Code forestier (nouveau) Art. L131-10 à L131-16-1)).

### 2.2. PRÉSENTATION DES OPERATIONS DE DEBROUSSAILLAGE SUR LABOUHEYRE

Le débroussaillage consiste à retirer toutes les broussailles et à couper la végétation herbacée, buissons et arbustes. Cette opération est différente d'une coupe rase et ne vise pas changer la nature d'occupation du sol. Dans le cadre du projet, ces opérations de débroussaillage seront réalisées manuellement à l'aide d'un débroussailleur thermique portatif sur les voies et entre les rails ; et mécaniquement à l'aide d'un gyrobroyeur sur les zones entre les voies et les zones accessibles avec l'engin.

Cette opération de débroussaillage sera réalisée sur une durée approximative d'une semaine au droit de l'emprise travaux de la base de Labouheyre. Au total, cette opération couvre une surface de **22 829 m<sup>2</sup>**.

Les photographies ci-dessous permettent de témoigner de l'état d'enfrichement du site en novembre 2025 (photographies prises le 27/11/2025) au niveau des voies et en dehors des voies existantes :



Figure 1. Photographies du 27/11/2025 faisant état du niveau d'enfrichement du site de Labouheyre.

## 2.3. DIAGNOSTIC ÉCOLOGIQUE

Dans le cadre du dossier de demande de dérogation espèces protégées, SNCF Réseau a mandaté le bureau d'études environnement *AMOnia*, pour réaliser des investigations notamment au droit de la base de Labouheyre. Un premier passage a été réalisé par deux écologues, dont une botaniste en avril 2025. Les résultats de cet inventaire ont montré la nécessité de réaliser des compléments notamment vis-à-vis de la flore protégée. Un passage complémentaire a été réalisé en juin 2025. Ces inventaires ont également été complétés par des données bibliographiques.

### ❖ DONNEES BIBLIOGRAPHIQUES

Sources : Données extraites de l'OBVNA, de l'OpenObs et de FAUNA, consultation des fiches espèces du CBNSA via Lobelia, de Tela-Botanica et de la LPO

Les espèces potentiellement présentes sur le site d'étude d'après les données bibliographiques sont déclinées par taxon :

#### FLORE

Plusieurs (10) espèces végétales protégées des milieux ouverts sableux à graveleux ont été considérées comme potentielles sur la base selon la bibliographie :

- **Linaire faux-jonc (*Linaria spartea*)** : espèce thermophile à affinité ammophile ; observation optimale de fin mai à mi-juillet ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
- **Linaire de Pélissier (*Linaria pelisseriana*)** : espèce thermophile et acidiphile ; observation optimale de mai à juillet ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- **Lotier hispide (*Lotus hispidus*)** ; espèce thermophile à affinité ammophile ; observation optimale de juin à mi-juillet ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale
- **Agrostide élégante (*Neoschischkinia elegans*)** ; espèce thermophile à affinité ammophile ; observation optimale de fin mai à mi-juin ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire
- **Adénocarpe plié (*Adenocarpus complicatus*)** : espèce thermophile, héliophile et acidiphile des coteaux siliceux ; observation optimale de mai à septembre ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- **Silène de Porto (*Silene portensis*)** : espèce thermophile présente sur les sables provenant de l'Océan ; observation optimale de juin à septembre ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- **Millepertuis à feuilles de linaire (*Hypericum linariifolium*)** : espèce xérophile des friches siliceuses ; observation optimale de juin à août ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- **Scabieuse pourpre (*Scabiosa atropurpurea*)** : espèce héliophile ; observation optimale de juin à octobre ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale.
- **Trèfle penché (*Trifolium cernuum*)** : espèce thermophile des pâturages ; observation optimale de mai à juillet ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire ; espèce déterminante ZNIEFF de Nouvelle-Aquitaine.
- **Amarante de Bouchon (*Amaranthus powellii* subsp. *Bouchonii*)** : espèce thermophile et nitrophile appréciant les friches annuelles ; observation optimale de juillet à septembre ; espèce protégée par l'article 1 de l'Arrêté du 8 mars 2002 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Aquitaine complétant la liste nationale ; PEE de Nouvelle-Aquitaine : PEE à impact modéré selon la Liste hiérarchisée des plantes exotiques envahissantes de Nouvelle-Aquitaine du CBN, 2022.

#### AVIFAUNE

Concernant l'avifaune, **36 espèces à enjeu** sont mentionnées dans la bibliographie. Parmi ces espèces, il s'agit principalement d'espèces potentielles susceptibles d'utiliser les linéaires boisés présents sur la base. L'Hirondelle rustique et le Martinet noir sont susceptibles de nicher au niveau des bâtiments de la gare.

Seules 8 espèces potentielles sont associées à des milieux ouverts ou de végétation basse : le Bruant zizi, le Chardonneret élégant, l'Engoulevent d'Europe, la Mésange à longue queue, le Rossignol philomèle, le Serin cini, le Tarier pâtre et le Traquet motteux.

### MAMMIFÈRES

Concernant les mammifères, **2 espèces à enjeu** sont potentiellement présentes sur le site selon la bibliographie : Le Campagnol amphibie et l'Ecureuil roux. Le Campagnol amphibie est associé aux cours d'eau et se déplace le long de la végétation de berge. L'Ecureuil roux est une espèce essentiellement arboricole.

### REPTILES

**1 espèce** de reptiles est potentiellement présente selon la bibliographie : Le Lézard des murailles. Il s'agit d'une espèce largement répandue sur le territoire national. Cette espèce ubiquiste évolue dans de nombreux biotopes et peut être présente à la fois dans les milieux ouverts et dans les secteurs plus urbanisés (quai, jardin, gare, etc.). Malgré sa forte représentativité, cette espèce bénéficie d'une protection nationale et d'une inscription au sein de l'annexe IV de la Directive Habitat.

### AMPHIBIENS

**3 espèces à enjeu** sont potentiellement présentes sur le site selon la bibliographie : La Grenouille rieuse, le Pélodyte ponctué et la Rainette ibérique. La Grenouille rieuse vit et se déplace principalement à proximité de cours d'eau ou plans d'eau, tandis que le Pélodyte ponctué et la Rainette ibérique peuvent également se déplacer et s'abriter en milieux boisés ou arbustifs à proximité.

### INSECTES

Concernant les insectes, la bibliographie mentionne **2 espèces à enjeu** potentiellement présente : La Leucorrhine à front blanc et le Lucane Cerf-volant. La Leucorrhine à front blanc est une espèce caractéristique des zones humides des landes et spécifiquement des lagunes, milieux très différents de ceux présents sur le site d'étude. Le Lucane cerf-volant quant à lui apprécie les arbres matures à sénescents. Il s'agit généralement de chêne et plus rarement d'autres essences telles que le Châtaignier, le Cerisier ou le Frêne. Le Robinier faux-acacia est très peu apprécié par cette espèce.

### AUTRES ENJEUX

Enfin, les données bibliographiques ne recensent pas de zone humide avérée ou potentielle au droit du site de Labouheyre.

## ❖ RESULTATS D'INVENTAIRE

### HABITATS

L'emprise de la base de Labouheyre s'inscrit sur un ancien site ferroviaire où ont été recensées des zones rudérales complètement artificialisées et des terrains présentant d'anciens rails colonisés par une végétation de friche. Le sol y est peu profond et superficiel non caractéristique de zone humide (le critère humide des habitats a été testé par une campagne de sondages pédologiques non concluante au vu de l'absence de sol sur la base).

**Aucun habitat patrimonial ou protégé n'a été observé sur le site d'étude.**

*Tableau 1. Habitats naturels et semi-naturel du site d'étude.*

Nom habitat	Appellation EUNIS	Code EUNIS	Appellation Corine BIOTOPE	Code Corine BIOTOPE	Surface (m²)	Natura 2000	ZH	Enjeux	Localisation
Gare	Bâtiments résidentiels des villes et des centres villes	J1.1	Villes	86.1	211	-	Non humide	Nul	En dehors de l'emprise travaux
Landes à Genêt	Fourrés tempérés	F3.1	Landes à Genêt	31.84	737	-	Non humide	Faible	En dehors de l'emprise travaux
Pelouses	Petits jardins ornementaux et domestiques	I2.2	Jardins	85.3	403	-	Non humide	Très faible	
Petits bois, bosquets	Petits bois anthropiques	G5.2	Petits bois, bosquets	84.3	7 028	-	Non humide	Faible	En dehors de l'emprise travaux

Nom habitat	Appellation EUNIS	Code EUNIS	Appellation Corine BIOTOPE	Code Corine BIOTOPE	Surface (m²)	Natura 2000	ZH	Enjeux	Localisation
Plantations de Robiniers	Plantations de Robinia	G1.C3	Plantations de Robiniers	83.324	7 359	-	Non humide	Très faible	En dehors de l'emprise travaux
Quai	Réseaux de transport et autres zones de construction à surface dure	J4	Quai	86.4	4 916	-	Non humide	Nul	En dehors de l'emprise travaux
Rails	Végétation colonisant les voies ferrées	J4.3	Voies de chemins de fer, gares de triage et autres espaces ouverts	86.43	4 726	-	Non humide	Très faible	En dehors de l'emprise travaux
Renouée du Japon	Renouée du Japon	-	Renouée du Japon	-	305	-	Non humide	Très faible	En dehors emprise travaux
<b>Terrains en friche</b>	<b>Jachères non inondées avec communautés rudérales annuelles</b>	<b>11.5</b>	<b>Terrains en friche</b>	<b>87.1</b>	<b>50 976</b>	-	<b>Non humide</b>	<b>Faible</b>	<b>Dans l'emprise travaux</b>
<b>Zones rudérales</b>	<b>Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées</b>	<b>E5.12</b>	<b>Zones rudérales</b>	<b>87.2</b>	<b>1 491</b>	-	<b>Non humide</b>	<b>Nul</b>	<b>Dans l'emprise travaux</b>

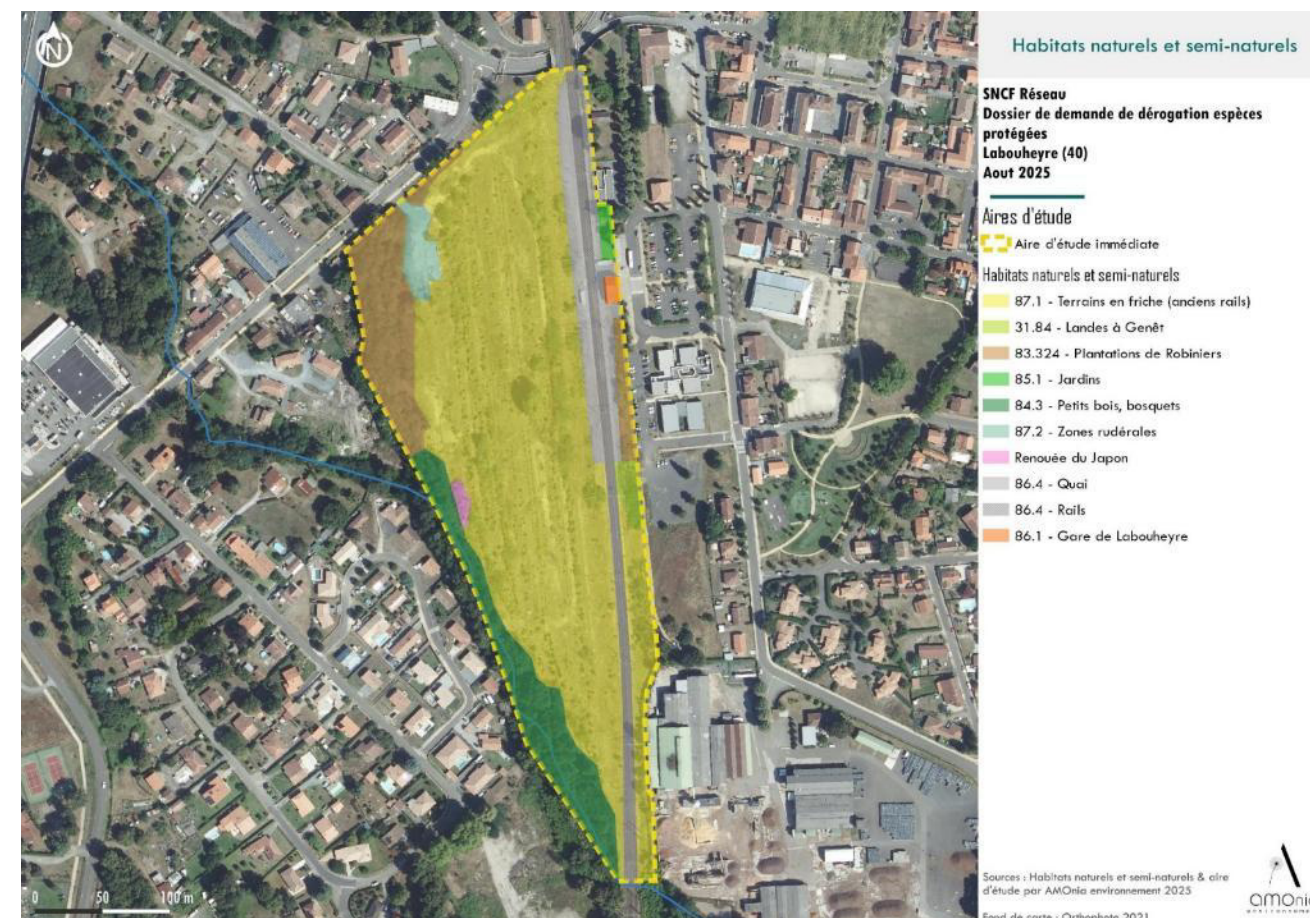


Figure 2. Cartographie des habitats naturel et semi-naturel de la base de Labouheyre.

**FLORE**

Concernant la flore, les inventaires ont permis de recenser 10 espèces dont 7 patrimoniales non protégées et **3 espèces végétales protégées** à savoir Lotier grêle, Lotier hispide et Agrostide élégante. A noter que ces trois espèces pionnières sont fréquemment rencontrées aux abords des installations ferroviaires. En effet, elles se développent sur des milieux ouverts secs sableux à graveleux comme peuvent l'être certaines bordures de voies ou de piste ferroviaire. De petite taille, elles sont très sensibles à la concurrence végétale et se maintiennent dans les secteurs régulièrement entretenus et débroussaillés.

**Tableau 2. Espèces à enjeu contactées sur la base de Labouheyre.**

Nom vernaculaire	Nom latin	Protection	ZNIEFF	Enjeu évalué sur le site	Surfaces stations potentielles (m²)
<b>Agrostide élégante</b>	<b><i>Neoschischkinia elegans</i></b>	<b>Protection nationale – Article I</b>	-	<b>Fort</b>	<b>237,7</b>
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	Ponctuel
Corynephore blanchissant	<i>Corynephorus canescens</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	Ponctuel
Jasione maritime	<i>Jasione maritima</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	Ponctuel
<b>Lotier grêle</b>	<b><i>Lotus angustissimus</i></b>	<b>Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002</b>	-	<b>Faible</b>	<b>37 098</b>
<b>Lotier hispide</b>	<b><i>Lotus hispidus</i></b>	<b>Protection régionale – Arrêté du 8 mars 2002</b>	-	<b>Faible</b>	<b>37 098</b>
Lupin à feuille étroite	<i>Lupina angustifolius</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	Ponctuel
Mibore minime	<i>Mibora minima</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	Ponctuel
Ornithope penné	<i>Ornithopus pinnatus</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	Ponctuel
Sabline des montagnes	<i>Arenaria montana</i>	-	DZ Nouvelle-Aquitaine	Faible	Ponctuel

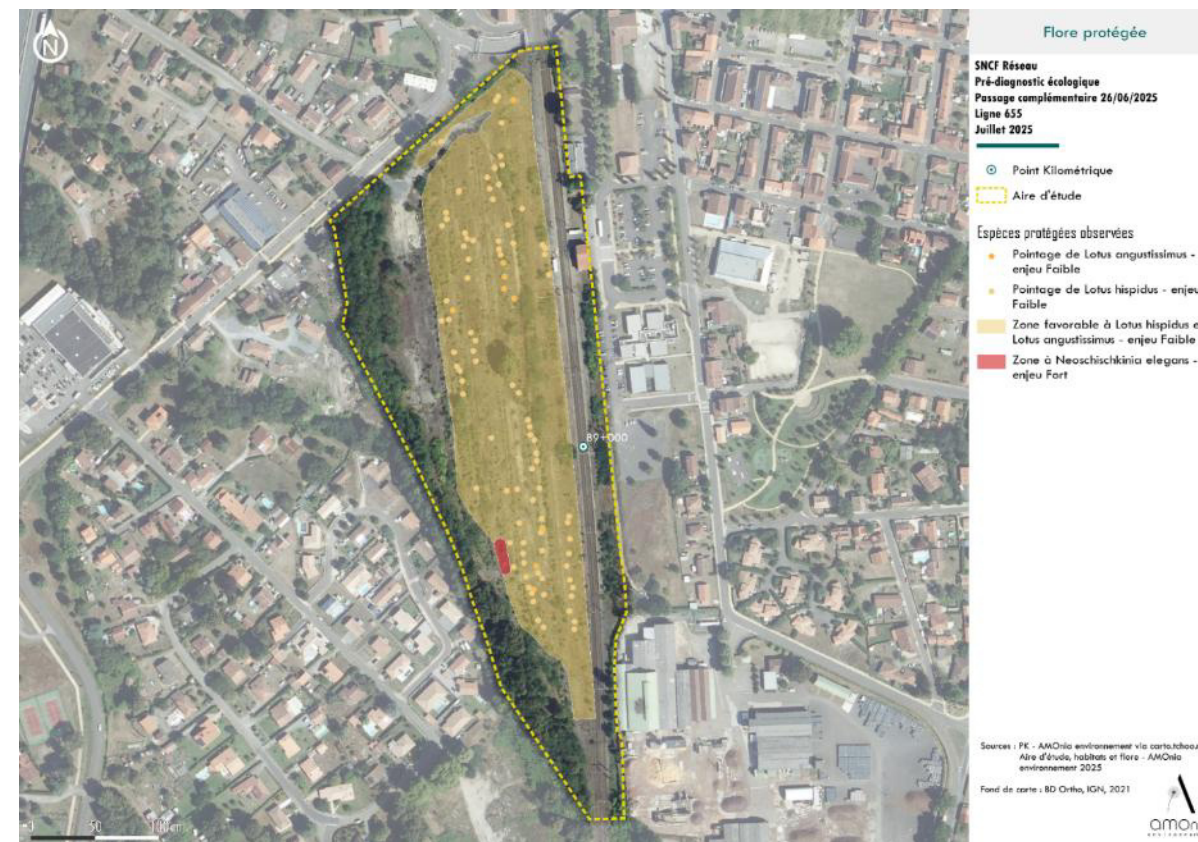


Figure 3. Localisation des enjeux flore protégées présents sur l'aire d'étude immédiate

#### ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Les investigations ont permis de recenser 13 espèces exotiques envahissantes (EEE) dont 12 à impact majeur. Ces espèces recouvrant l'ensemble du site, les individus n'ont pas été spécifiquement pointés lors des passages, en dehors des secteurs entièrement colonisés par le Robinier faux-acacia et la Renouée du Japon identifiés sur la Figure 4.

#### AVIFAUNE

Concernant l'avifaune, les investigations n'ont pas permis de recenser des espèces en nidification certaine ou probable. Seules des espèces communes en transit au-dessus de la base ont été observées (Pigeon ramier, Pie bavarde). La base représente un site d'alimentation et de transit potentiel. La friche au centre de l'emprise travaux reste pour autant un habitat potentiel pour 4 espèces nicheuses au sol (l'Engoulevent d'Europe, le Rossignol philomène, le Tarier pâle et le Traquet motteux). Ces espèces nichent au sol à conditions que le site présente une végétation permettant de dissimuler les nids et juvéniles.

#### CHIROPTERES

Aucune espèce de chiroptère, d'indice de présence ou gîte favorable n'a été observée sur la base.

#### MAMMIFERES TERRESTRE ET SEMI-AQUATIQUES

Aucune espèce de mammifère terrestre et semi-aquatique à enjeu et/ou protégée n'a été observée sur la base.

#### REPTILES ET AMPHIBIENS

Aucun reptile n'a été observé sur la base. A noter que le site d'étude se trouve en plein centre urbain, diminuant la fréquentation des reptiles et leur source de nourriture. Il en est de même pour les amphibiens où le site ne présente pas de contexte favorable à la reproduction et à la ponte de ces espèces. Elles peuvent cependant être potentiellement rencontrées dans le cadre d'un transit hivernal.

#### ENTOMOFAUNE

Aucun insecte n'a été observé sur la base de Labouheyre

En synthèse, il a été recensé 10 espèces végétales à enjeu, dont 3 espèces protégées. Les Lotiers hispide et grêle ont été identifiés sur plusieurs stations du site d'étude, avec des effectifs importants (plus de 1 500 pieds observés). Ces observations ont permis de définir l'habitat d'espèce (identique pour les 2 espèces de Lotier) représentant une surface totale de 37 098 m<sup>2</sup>. Ces espèces sont protégées à l'échelle régionale, bien qu'elles soient rencontrées très fréquemment et qu'elles représentent un enjeu faible dans les Landes de Gascogne. L'agrostide élégante a également été observée en grand effectif (environ 500 pieds) mais concentrée sur une station plus réduite de 238 m<sup>2</sup>. Cette espèce protégée à l'échelle nationale représente un enjeu fort.

Aucun enjeu faunistique avéré n'a été relevé lors du passage d'avril 2025 et de l'inventaire complémentaire du mois de juin et juillet. Au sein de l'aire d'étude élargie, des espèces sont mentionnées dans la bibliographie et restent potentielles sur le site d'étude.

## 2.4. EVALUATION DES IMPACTS BRUTS

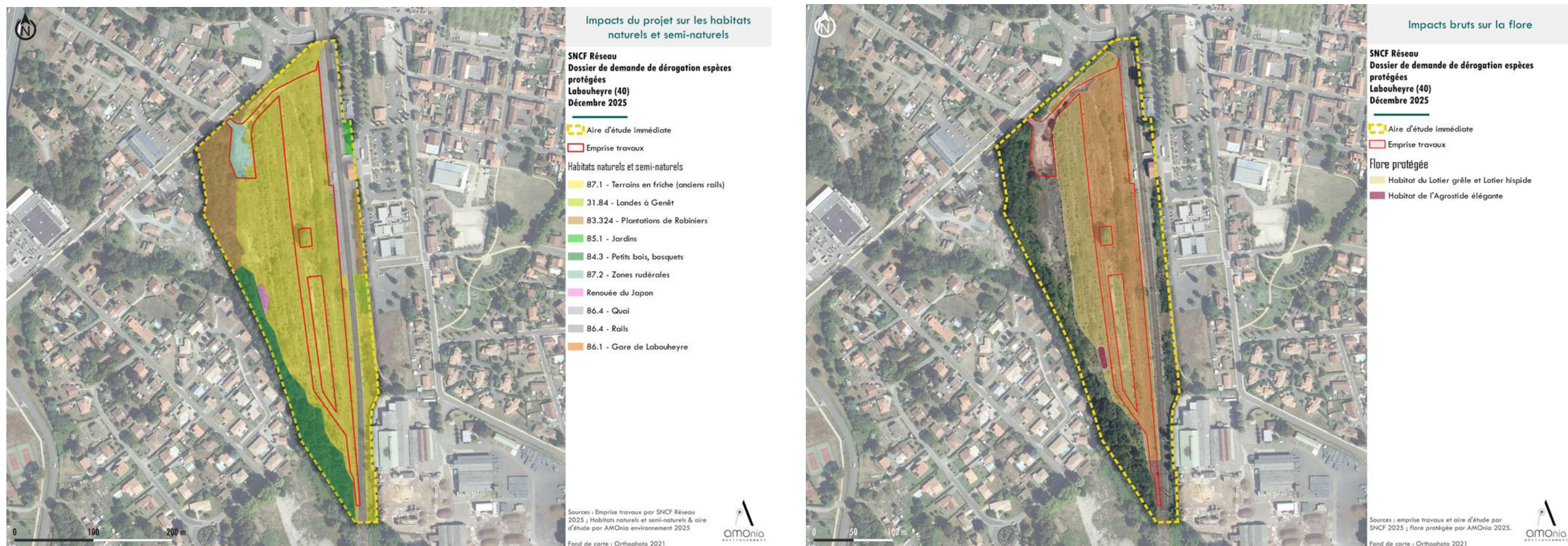


Figure 4 : Impacts brut des opérations de débroussaillage sur les habitats naturels et semi-naturels (gauche) et la flore protégée (droite).

### ❖ Flore et habitats

Le débroussaillage réalisé dans le cadre du projet contribue au maintien des habitats ouverts identifiés sur le site. Il peut cependant accroître le développement d'espèces exotiques envahissantes par stimulation et/ou apport de graines par les outils de débroussaillage, les engins ou le personnel.

Les espèces protégées référencées et potentielles du site de Labouheyre correspondent exclusivement à des espèces annuelles de milieux ouverts. Leur cycle végétatif (comprenant la germination, la croissance, la floraison et la production de graines) s'étend généralement de mars à novembre, selon les conditions climatiques et les exigences propres à chaque espèce. La réalisation de travaux de débroussaillage au cours de cette période, ainsi que les dégradations associées aux interventions (piétinement, circulation et stationnement des engins) sont susceptibles de porter atteinte au développement des individus, voire d'empêcher la production de graines, compromettant ainsi le renouvellement des populations. Toutefois, le maintien d'un milieu ouvert permet un ensoleillement suffisant et la réduction de la concurrence végétale, conditions favorables à ces espèces. Ces effets peuvent, à plus long terme, améliorer les conditions de germination et de développement des espèces annuelles patrimoniales présentes ou potentielles sur le site.

## ❖ Faune

La phase de débroussaillage constitue à la fois une perturbation et une potentielle destruction d'individus protégées.

Concernant l'avifaune, 8 espèces sont associées à des milieux ouverts ou de végétation basse : le Bruant zizi, le Chardonneret élégant, l'Engoulevent d'Europe, la Mésange à longue queue, le Rossignol philomèle, le Serin cini, le Tarier pâtre et le Traquet motteux. Parmi ces espèces, 4 seulement nichent au sol : l'Engoulevent d'Europe, le Rossignol philomèle, le Tarier pâtre et le Traquet motteux. Les opérations de débroussaillage peuvent ainsi détruire les zones de nidification, avec destruction des œufs et perturbation des adultes. Cependant, il est pertinent de rappeler que les différents passages sur la base de Labouheyre ont été réalisés en période favorable à la nidification de ces oiseaux et qu'aucun indice de nidification (nids, œufs ou individus en comportement de nicheurs) n'a été observé sur le site. De plus, bien que l'habitat de friche soit favorable, il s'inscrit dans un contexte urbain, peu propice à la quiétude requise pour la nidification de ces oiseaux. Les travaux impacteront également la quiétude des espèces associées aux milieux boisés alentour par des perturbations sonores.

Les amphibiens potentiels du site peuvent notamment se déplacer sur le site en phase de transit post hivernal ou automnal. Ils peuvent ainsi être directement blessés ou tués lors des interventions. Les petits mammifères et les reptiles susceptibles de se déplacer et de s'abriter dans la végétation sont également concernés par ce risque.

Pour l'entomofaune, seuls les Tilleuls présents sur le terrain en friche et conservés pendant les travaux, sont susceptibles d'accueillir le Lucane cerf-volant. Ainsi, le débroussaillage du site n'entraînera qu'une perturbation temporaire pour cette espèce potentielle.

## 2.5. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

Parmi les mesures de réductions proposées dans le dossier de demande de dérogation espèces protégées, plusieurs mesures concernent également la phase de débroussaillage :

- **MR1 : Mise en défens de l'emprise travaux** : les interventions ne seront réalisées uniquement au droit des emprises travaux correspondant à une partie de la friche ouverte présente sur la base de Labouheyre. Le coordinateur environnement (= l'écologue) sera présent lors de la mise en défens. Il vérifiera également l'absence d'individus sur l'emprise travaux.
- **MR2 : Conservation et préservation des arbres existants** : Cette mesure permet de réduire les impacts sur les habitats d'espèces de l'avifaune renseignée dans la bibliographie. Trois arbres (tilleuls) sont présents au centre de l'emprise travaux. Ces arbres seront conservés et ne seront pas endommagés pendant les opérations de débroussaillage.
- **MR3 : Débroussaillage préventif** : Bien qu'aucune espèce en nidification n'ait été observée et que le site se trouve dans un contexte très urbanisé, la friche au centre de l'emprise travaux reste un habitat potentiel pour 4 espèces nicheuses au sol. Ces espèces nichent au sol à conditions que le site possède une végétation permettant de dissimuler les nids et juvéniles. En ce sens, un débroussaillage préventif permettrait de rendre le site impropre à la nidification des espèces concernées. Ainsi, aucune destruction d'espèce protégée d'oiseaux ne sera provoquée par les travaux.

Concernant la flore, ce débroussaillage préventif n'aura pas d'impact sur la flore protégée avérée et potentielle dans la mesure où les espèces recensées sur le terrain et dans la bibliographie ne s'exprime, pour les espèces les plus précoces, qu'en avril, et jusqu'à la fin juillet pour les plus tardives. De plus, les opérations de débroussaillage ne prévoient pas de remaniement du sol, les graines en dormance ne seront ainsi pas impactées.

- **MR4 : Mesure de gestion des espèces végétales exotiques envahissantes (EEE)** : De nombreuses EEE sont présentes sur l'aire d'étude immédiate et notamment sur l'emprise travaux qui sera débroussaillée. Cette mesure prévoit de sensibiliser et d'informer le personnel de chantier sur la problématique des EEE, le nettoyage du matériel à chaque entrée et sortie, l'export et le traitement des produits des déchets végétaux dans des centres agréés.
- **MR5 : Coordination environnementale de chantier** : Un coordinateur environnement (= écologue) veillera au respect des mesures, s'assurera de l'absence d'espèce protégée sur le site avant le début des travaux et contrôlera régulièrement les installations et les opérations de chantier. Une réunion de sensibilisation sur le terrain en présence du chef de projet et des agents qui réaliseront les opérations sera effectuée en amont pour préciser les enjeux du site, indiquer les zones à éviter et s'assurer que les opérations de débroussaillage ne seront limitées qu'au strict nécessaire.

## 2.6. EVALUATION DES IMPACTS RÉSIDUELS

### ❖ Flore protégée

La réalisation des opérations de débroussaillage en période hivernale, en présence d'une gestion des EEE, permet de réduire considérablement les impacts sur la flore protégée. A noter que, selon la bibliographie (CBN SA, 2022), ces « perturbations » (au sens large, incluant les pratiques de gestion permettant de maintenir un milieu ouvert) contribuent au maintien de l'expression de ces espèces. L'embroussaillage pouvant contribuer à la régression des lotiers et autres espèces pionnières, voire à leur disparition sur le long terme.

Ainsi, avec la mise en œuvre des mesures suscitées, aucun impact n'est attendu sur les espèces protégées annuelles identifiées sur le site ou dans la bibliographie.

### ❖ Faune protégée

Concernant les impacts sur l'avifaune, ces derniers sont considérés comme négligeables pour les 36 espèces protégées mentionnées dans la bibliographie espèces, y compris celles nichant au sol. Cette finalité est rendue possible grâce à la réalisation du débroussaillage préventif hivernal à une période non favorable à la nidification.

La période de réalisation du débroussaillage préventif est également non favorable à la présence de reptiles sur les friches ouvertes.

La présence potentielle d'amphibiens en transit en hiver est peu probable mais sera contrôlée par l'écologue en amont des opérations.

Les impacts sur les mammifères et l'entomofaune potentielle sont jugés négligeables dans le cadre des mises en défens.

Tableau 3 : Évaluation des impacts résiduels sur la faune protégée potentielle pour la base de Labouheyre (en **gras** les espèces contactées lors des inventaires écologiques)

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts bruts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut		Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Evaluation des effets après mesures d'atténuation
					Phase travaux	Phase exploitation			
<b>Avifaune</b>									
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Bruant zizi	<i>Emberiza cirrus</i>	Faible	Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus	Très faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	Modéré	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus	Très faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts bruts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut		Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Evaluation des effets après mesures d'atténuation
					Phase travaux	Phase exploitation			
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Modéré	Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Grand corbeau	<i>Corvus corax</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Faible	Gare de Labouheyre	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	Faible	Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Très faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Martin pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Modéré	Ripisylve	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	Très faible	Gare de Labouheyre	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Océanite cul-blanc	<i>Hydrobates leucorhous</i>	Très faible	-	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	Faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	Faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts bruts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut		Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Evaluation des effets après mesures d'atténuation
					Phase travaux	Phase exploitation			
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	Faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Pouillot de bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	Faible	Terrain en friche Landes à Genêt Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Rouge gorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	Modéré	Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Très faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Sitelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	Très faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Tarier patre	<i>Saxicola rubicola</i>	Modéré	Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Faible	Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	Modéré	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Très faible	Nul	-	MR1, MR2, MR3, MR5	Négligeable
<b>Mammifères terrestres et semi-aquatiques</b>									
Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>	Modéré	Petits bois, bosquets	-	Nul	Nul	-	MR1, MR5	Nul
Écureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	Perturbation d'individus	Faible	Nul	-	MR1, MR5	Négligeable

Nom vernaculaire	Nom latin	Enjeu évalué sur le site	Habitats favorables sur le site	Impacts bruts attendus sur l'espèce	Evaluation du niveau d'impact brut		Mesures d'évitement	Mesures de réduction	Evaluation des effets après mesures d'atténuation
					Phase travaux	Phase exploitation			
<b>Reptiles</b>									
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Faible	Terrain en friche Landes à Genêt	Perturbation d'individus Destruction d'habitats	Modéré	Nul	-	MR1, MR5	Négligeable
<b>Amphibiens</b>									
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Faible	Tout le site (transit)	Perturbation d'individus	Modéré	Nul	-	MR1, MR5	Négligeable
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	Modéré	Tout le site (transit)	Perturbation d'individus	Modéré	Nul	-	MR1, MR5	Négligeable
Rainette ibérique	<i>Hyla molleri</i>	Faible	Tout le site (transit)	Perturbation d'individus	Modéré	Nul	-	MR1, MR5	Négligeable
<b>Entomofaune</b>									
Leucorrhine à front blanc	<i>Leucorrhinia albifrons</i>	Très faible	-	-	Nul	Nul	-	MR1, MR2, MR5	Nul
Lucane Cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Faible	Petits bois, bosquets Plantation de Robiniers	-	Faible	Très faible	-	MR1, MR2, MR5	Négligeable
<b>Flore</b>									
Agrostide élégante	<i>Neoschischkinia elegans</i>	Fort	-	Dégradation par piétinement	Modéré	Nul	Evitement de la station	MR1, MR2, MR4, MR5	Nul
Lotier grêle	<i>Lotus angustissimus</i>	Faible	-	Destruction d'individus Destruction d'habitat	Fort	Nul		MR1, MR2, MR4, MR5	Négligeable
Lotier hispide	<i>Lotus hispidus</i>	Faible	-	Destruction d'habitat Destruction d'habitat	Fort	Nul		MR1, MR2, MR4, MR5	Négligeable

### 3. CONCLUSION

L'analyse bibliographique et les inventaires ont montré de potentiels impacts des opérations de débroussaillage de site de Labouheyre sur les espèces suivantes, taxon par taxon :

- Avifaune : 36 espèces (bibliographie)
- Mammifère : l'Ecureuil roux et le Campagnol amphibie (bibliographie)
- Reptiles et amphibiens : une espèce de reptile (Lézard des murailles) (bibliographie) et 3 espèces d'amphibiens (Grenouille rieuse, Pélodyte ponctué et Rainette ibérique) (bibliographie)
- Entomofaune : Leucorrhine blanc et Lucane Cerf-volet (bibliographie)
- Flore : 3 espèces de flore protégées : Agrostide élégante, Lotier grêle et Lotier hispide.

Le maître d'ouvrage s'est engagé au travers de mesures d'évitement et de réduction des incidences des opérations de débroussaillage dans le respect de la doctrine nationale. Ces mesures détaillées ci-dessus visent à aboutir à des opérations de moindre impact environnemental. Elles sont dotées de mesures de suivi qui s'assure du contrôle du succès des mesures proposées. Ainsi, concernant les espèces suscitées, et sous réserve de la bonne mise œuvre des mesures, la réalisation des opérations de débroussaillage en période hivernale, période la plus favorable vis-à-vis des différents enjeux environnementaux identifiés, permet de conclure à **l'absence d'impact caractérisé sur la base de Labouheyre pour ces opérations.**

## 9 . B I B L I O G R A P H I E

### 9.1. Sources internet

- | Géoportail : [geoportail.fr](http://geoportail.fr)
- | Cadastre : [cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)
- | Réglementation : [legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)
- | IGN Remonter le temps : [remonterletemps.ign.fr](http://remonterletemps.ign.fr)
- | Infoterre (BRGM) : [infoterre.fr](http://infoterre.fr)
- | Météofrance : [meteofrance.com](http://meteofrance.com)
- | Faune Aquitaine : [observatoire-fauna.fr](http://observatoire-fauna.fr)
- | INPN : [inpn.mnhn.fr/accueil/index](http://inpn.mnhn.fr/accueil/index)
- | OBV : [obv-na.fr](http://obv-na.fr)
- | SI Faune : [si-faune.oafs.fr](http://si-faune.oafs.fr)
- | DREAL Nouvelle Aquitaine : [nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)
- | Plateforme PIGMA : <https://www.pigma.org/portail>
- | SIGES Aquitaine : <http://sigesaqi.brgm.fr>

### 9.2. Références documentaires

- | ABADIE J.-C., NAWROT O., VIAL T., CAZE G. et HAMDI E., 2019, *Liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la flore vasculaire de Nouvelle-Aquitaine*, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, Conservatoire Botanique National du Massif central et Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées. 108p.
- | ANIOTSBEHERE J.-C., *Flore de Gironde*, Mémoires de la Société Linnéenne de Bordeaux, 750p.
- | Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des Mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- | Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des Oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection
- | Arrêté du 17 mai 2018 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif au versement ou à la saisie de données brutes de biodiversité dénommé « dépôt légal de données de biodiversité »
- | Arrêté du 6 janvier 2020 fixant la liste des espèces animales et végétales à la protection desquelles il ne peut être dérogé qu'après avis du Conseil national de la protection de la nature

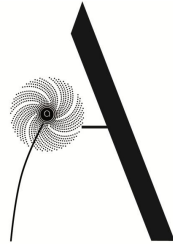


- | Arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des Amphibiens et des Reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection
- | BARATAUD M., 2015, *Ecologie acoustique des Chiroptères d'Europe, identification des espèces, étude de leurs habitats et comportements de chasse*, Biotope, Mèze ; Muséum national d'Histoire naturelle, Paris (collection Inventaires et biodiversité), 344p.
- | BARDAT J., BIORET F., BOTINEAU M., BOULLET V., DELPECH R., GEHU J.M., & ROUX G., 2004, *Prodrome des végétations de France*, Muséum national d'histoire naturelle, Vol.61, p.171.
- | BEDE B., 2011, *Flore de Dordogne*, Société botanique du Périgord, 265p.
- | BEDE B., *Flore des carex du département de la Dordogne*, Société botanique du Périgord, 72p.
- | BISSARDON M., GUIBAL L., 1997, *Types d'habitats français*, CORINE biotopes, ENGREF, 175p.
- | BONNIER G., DE LAYENS G., *Flore complète portative de la France de la Suisse et de la Belgique*, Belin, 426p.
- | CAILLON A., CAZE G., ABADIE J.-C., BEUDIN T., CHAMMARD E., LEBLOND N., FILIPE M., LAFON P., LAVOUÉ M., LEVY W., ROMEYER K. & VERTÈS-ZAMBETTAKIS S., 2016, *Inventaire de la flore sauvage de Gironde, bilan des travaux menés en 2016*, Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique, 82p.
- | CBN Sud-Atlantique, 2022, *Recommandations pour l'évaluation des enjeux et les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement sur Lotus hispidus et Lotus angustissimus en Aquitaine*, version 1.1 du 30 mars 2022. 9p.
- | Collectif LOSANGE, *Amphibiens et Reptiles*, Artémis, 127p.
- | Commission européenne, 2020, *Communication de la commission au parlement européen, au conseil européen, au conseil, au comité économique et social européen et au comité des régions*.
- | Décision du Conseil d'Etat, 20 avril 2005, AJDA 2005, n°171276.
- | Décision du Conseil d'Etat, 24 juillet 2019, n°414353.
- | Décision de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 17 décembre 2020, n°20MA01978.
- | EISENREICH W., HANDEL A, ZIMMER U., *Guide de la faune et de la flore*, Flammarion, 557p.
- | FITTER A. et R., FARRER A., *Guide des graminées, carex, joncs et fougères*, Delachaux et Niestlé, 256p.
- | FREDERIC BLANCHARD, GREGORY CAZE, GILLES CORRIOL & NADINO LAVAUPOT, 2007, *Zones humides du bassin Adour-Garonne. Manuel d'identification de la végétation*, Agence de l'eau, 128p.
- | GRAND D., BOUDOT JP., DOUCET G., *Libellules de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*, Biotope, 135p.
- | GOODDEN R., *Papillons*, éditions du Carrousel, 103p.
- | JOHNSON O., MORE D., *Guide des arbres d'Europe*, Delachaux et Niestlé 464p.
- | LAFRANCHIS T., *Papillons de France*, Diatheo, 351p.



- | LERAUT P., *Les papillons dans leur milieu*, Bordas, 256 p.
  - | MEDDE, GIS Sol, 2013, *Guide pour l'identification et la délimitation des sols de zones humides*, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, Groupement d'Intérêt Scientifique Sol, 63p.
  - | Ministère de la Transition écologique et solidaire, Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides, 6p.
  - | MULLARNEY K., SVENSSON L., ZETTERSTROM D. & GRANT P.J., 2008, *Le guide ornitho*, Editions Delachaux et Niestlé, 400p.
  - | MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2002, *Cahiers d'habitats Natura 2000*, 7 tomes.
  - | MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE, 2013, *Correspondances entre les classifications EUNIS et CORINE Biotopes*, Habitats terrestres et d'eau douce, 49p.
  - | OLIVIER L., GALLAND J.P. & MAURIN H., 1995, *Livre Rouge de la flore menacée de France*, Tome I : Espèces prioritaires, Collection Patrimoines Naturels volume n°20, 621p.
  - | SARDET E., ROESTI C., BRAUD Y., 2015, *Cahier d'identification des Orthoptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*, Biotope, Mèze, collection Cahier d'identification, 304p.
  - | SCHAUER T., CASPARI C., *Guide Delachaux des plantes par la couleur*, Delachaux et Niestlé, 495p.
  - | SCoT du Sud Gironde, 2020, *Document d'Orientation et d'Objectifs*, 178p.
  - | SPOHN M., *450 fleurs*, Delachaux et Niestlé, 320p.
  - | SPOHN M., *350 arbres et arbustes*, Delachaux et Niestlé, 256p.
  - | Stratégie pour la biodiversité, Guide d'identification et de gestion des Espèces Végétales Exotiques Envahissantes sur les chantiers de Travaux Publics.
  - | Trame verte et Bleue d'Aquitaine : Atlas cartographique
- VACHER J-P. & GENIEZ M., 2010, *Les Reptiles de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris, 544p.





[www.amonia.fr](http://www.amonia.fr)  
environnement@amonia.fr  
06 60 23 16 53